This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 08172514 9

Digitized by Google

*DM

MERCURE

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

MERCURE
DE FRANCE,
DÉDIÉ AU ROI,
PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES,

CONTENANT

Le Journal Politique des principaux événemens de toutes les Cours ; les Pièces Fugitives nouvelles en vers & en prose ; l'Annonce & l'Analyse des Ouvrages nouveaux ; les Inventions & Découvertes dans les Sciences & les Arts ; les Spectacles ; les Causes célèbres ; les Académies de Paris & des Provinces ; la Notice des Édits, Arrêts ; les Avis particuliers, &c. &c.

SAMEDI 3 NOVEMBRE 1787.

A PARIS,
Au Bureau du Mercure, Hôtel de Thou, rue des Poitevins, N°. 18.

Avec Approbation, & Brevet du Roi.

Digitized by Google

TABLE

Du mois d'Octobre 1787.

PIÈCES FUGITIVES.

A M de la Harpe. 3
Réponses à la Question. 6
Elégie. 49
Vers adressés à Mme. Vincent. 51
Chanson. 51
Tombeau de Lesbie. 97
Mercuriale. 145
A Mme. la Marq. de N.. 149
Le Pauvre Diable, Conte. 150
Charades, Enigmes & Logogriphes, 9, 53, 101, 167.

NOUVELLES LITTÉR.

Histoire de la Révolution de l'Amérique. 11
Commentaire sur la Loi des Douze Tables. 24
L'Assemblée des Ombres. 39
Les Françoises. 42
Mémoires de M. Goldoni. 56
Méthode de Nomenclature 70
Léopold, Poëme. 72
Le Peuple instruit par ses propres vertus. 81
Histoire secrète. 87
Les Fastes de la Marine. 89
Nouveau Théatre Allemand. 104
Œuvres d'Hippocrate. 114
Histoire générale & particulière de Bohême. 126
Eloge de Serrao. 170

ACADÉMIES.

Académie Roy. de Musiq. 187
Spectacles. 131
Comédie Françoise. 132
Comédie Italienne. 136
Annonces & Notices, 44, 91, 141, 190.

A Paris, de l'Imprimerie de MOUTARD, rue des Mathurins, Hôtel de Cluni.

Digitized by Google

NEW-YORK

MERCURE DE FRANCE.

SAMEDI 3 NOVEMBRE 1787.

Nota Pour répondre aux défirs du Public, on vient de changer le caractère de ce Journal, & de faire choix d'un beau papier, entièrement ſemblable à celui qu'on emploie pour la Gazette de France.

PIÈCES FUGITIVES

EN VERS ET EN PROSE.

IM-PROMPTU.

*A Mme. de ***, qui ſe plaignoit de ce qu'on ne l'avoit pas avertie qu'un infortuné réclamoit des ſecours.*

VOTRE bienfaiſance eſt extrême,
Zulmé, j'en citerois plus d'un trait éclatant :
Titus perdit un jour ; il nous l'apprend lui-même ;
Vous ne perdez pas un inſtant.

(*Par M. l'Abbé Dourneau.*)

Digitized by Google

BOUTS-RIMÉS *qu'on avoit proposés.*

I.

EXEMPT de passions, le Sage, au pied d'un *arbre*,
Regarde du même œil la pierre & le . . . *corail*,
César & ses exploits rappelés par le . . . . *marbre*,
Le Pâtre & ses travaux oubliés au . . . . *bercail*.
Sans aller au Pérou cultiver la . . . . . *vanille*,
De sa porte toujours il veut garder le . . *seuil*,
Le calice des fleurs recèle la . . . . . *chenille*;
Et souvent dans le port on rencontre un *écueil*.

(*Par M. Leremboure de St-Jean-de-Luz.*)

II.

LE PREMIER AGE.

AVANT qu'Eve eût mangé du fruit d'un
certain . . . . . *arbre*
Dont un Normand se sert en guise de . . . *corail*,
L'or ne valoit pas plus que le fer ou le . . . *marbre*;
Les troupeaux dans les champs se cou-
choient sans . . . . . *bercail*:
La rose au père Adam tenoit lieu de . . . . *vanille*;
Mais Satan de l'enfer passe à peine le . . . . *seuil*,
Que le fruit est d'abord sujet à la . . . . . *chenille*,
Et que l'homme en tous lieux trouve écueil
sur . . . . . *écueil*.

(*Par M. Prévot de Montigny, Garde-du-Corps de Mgr. Comte d'Artois.*)

Digitized by Google

III.

Ma Bergère a le corps svelte comme un jeune *arbre*,
Dents blanches comme ivoire, & lèvres de *corail*;
Son cœur novice encore, aussi froid que le *marbre*,
Eloigne hommes & loups de son charmant *bercail*.
Simple ainsi qu'aux climats d'où provient la *vanille*,
Elle chante à sa porte, assise sur le..... *seuil*:
Les Amans sont à fuir autant que la..... *chenille*;
Toujours de la vertu l'amour fera l'..... *écueil*.

(*Par M. de Lamothe.*)

IV.

Le luxe est comme un ver qui ronge & mine
un..... *arbre*.
Bravant au loin Thétis au sceptre de..... *corail*,
Le barbare Espagnol, armé d'un cœur de *marbre*,
Plus cruel que le tigre au milieu d'un..... *bercail*,
Vers ces climats pleins d'or, qu'embaume la *vanille*,
Du temple de Plutus ensanglanta le..... *seuil*:
Mais mille maux rongeurs, tels qu'une âpre *chenille*,
S'attachèrent à lui; l'or devint son..... *écueil*.

(*Par M. d'Arthaud, Off. d'Artillerie.*)

V.

Le palais du Berger est l'ombrage d'un.. *arbre*;
Ignorant jusqu'au nom du jaspe & du .. *corail*,
Des lambris dorés & du..... *marbre*,
Pour garde il a ses chiens, pour trésor son *bercail*.

Digitized by Google

Que de gens parfumés de muſc & de . . . *vanille*,
Sont dévorés d'ennuis qui reſpectent ſon *ſeuil* !
Il n'a pour ſe vêtir lévite ni . . . . . *chenille* ;
Mais heureux ſous la bure, il ne craint
point d' . . . . . *écueil.*

(*Par M. le Marq. de Rabar, Lieut. des Maréchaux de France, à Libourne.*)

VI.

SPECTATEUR inſenſible, aſſis au pied d'un *arbre*,
J'apperçois la Coquette employer le . . . . . *corail* ;
Auſſi dur que la pierre, auſſi froid que le *marbre*,
Tout m'eſt indifférent, la Cour ou le . . . . *bercail.*
Je ne vais pas chercher aux Iſles la . . . . *vanille* ;
Jamais de ma maiſon je n'ai paſſé le . . . . . *ſeuil* ;
Je mépriſe l'argent autant qu'une . . . . . *chenille*,
Et je fuis la faveur comme un brillant . . . *écueil.*

(*Par M. le Chevalier de L. D.*)

VII.

HEUREUX dans mon jardin en cultivant
chaque . . . . . *arbre*,
J'admire dans mes fleurs l'albâtre & le . . . . *corail.*
Ce lieu pour moi vaut un palais de . . . . *marbre.*
Trois brebis, un agneau forment tout mon *bercail.*
Mes mets ne ſentent point le muſc ni la . . *vanille* ;
De ma porte aux chagrins j'ai conſigné le *ſeuil* ;
Je n'ai pour ennemi qu'un ver, une . . . . . *chenille* ;
Et Plutus & l'Amour n'ont pour moi nul . . *écueil.*

(*Par M. l'Abbé de Cuvillers.*)

Digitized by Google

VIII.

Au milieu de nos prés, ou ſous l'ombre d'un *arbre*,
Je mépriſe la perle, & l'or, & le ..... *corail.*
Que m'importe un palais enrichi par le ... *marbre*,
Quand je borne mes vœux à ſoigner mon *bercail!*
Les mets les plus exquis, les ſirops, la ... *vanille*,
Ne peuvent du trépas garantir notre ..... *ſeuil*;
Le Conquérant ſuperbe, & la frêle ..... *chenille*,
Se vont enfin briſer au même ..... *écueil.*

(*Par M. F. d'Ar..., de Beſançon.*)

BOUTS-RIMÉS *à remplir.*

FLÈCHE.
SCRUTIN.
CALÈCHE.
FRETIN.
GUENUCHE.
SIROP.
CRUCHE.
GALOP.

CHANSON

Sur l'Air *du Vaudeville du Devin de Village.*

MAURICE a perdu ſa jeuneſſe;
Mais Maurice a mille agrémens;

Digitized by Google

Par-tout il porte la tendresse,
Et sa vie des vrais sentimens;
Assuré de plaire,
Il fait de Cythère
Chaque détour,
Comme l'Amour, comme l'Amour.

Adroit, content, sur de lui-même,
Il badine, enflamme, & jouit;
Etre heureux; voilà son système.
Il profite du temps qui fuit;
Il trompe, il caresse;
Et chaque Maîtresse
Pardonne à son tour,
Comme l'Amour, comme l'Amour.

Maurice pourra vous séduire;
Mais gardez-vous de lui céder:
Craignez bien plus ce qu'il inspire
Que ce qu'il ose demander.
Soyons-lui rebelle,
C'est une étincelle
Qui brille & s'éteint;
Mais vous atteint, mais vous atteint.

(*Par une Dame.*)

Digitized by Google

Explication de la Charade, de l'Enigme & du Logogriphe du Mercure précédent.

LE mot de la Charade eſt *Hallebarde*; celui de l'Énigme eſt *Fauteuil*; celui du Logogriphe eſt *Fauteuil*, où ſe trouve *Eau*, *Feu*, *Fiel*, *Fi*, *Lait*, *Il*, *Ile* en Provence près Marſeille, *Lieu*, *Faute*, *Fat*, *Fuite*, *If*, arbre, *Il*, *Lui*, *Fa*, *Ut*, *Lit*.

CHARADE.

LORSQUE de mon premier je reviens mon dernier,
Colin prend mon fuſil; Liſe dans ſa corbeille,
En m'embraſſant, vient m'offrir mon entier
Que ſa main délicate a cueilli ſur la treille.

(*Par M. de La Mothe.*)

ÉNIGME.

EN beauté mille fois je ſurpaſſe ma mère.
Du Laboureur actif je trouble le repos.
Chez les mortels toujours je devance mon père;
J'appelle dans les champs les Bergers, les troupeaux.
Des plus vives couleurs je ſuis ſans ceſſe ornée;
J'aime ſur-tout le demi-jour.

Digitized by Google

On ne me voit jamais vieille ni surannée ;
Chaque jour je renais plus belle que l'amour.
Mais je me rends déjà trop facile à connoître.
Lecteur, me tiens-tu donc enfin ?
Tu me vois bien souvent peut-être.
Non ? c'est tant pis pour toi ; lève-toi plus matin.

(*Par M. l'Abbé de Cuvillers de Thann.*)

LOGOGRIPHE.

Devant mon front terrible, altier,
Un peuple immense s'agenouille.
Je suis, Lecteur, dans mon entier
Vingt fois plus gros qu'une citrouille :
Retranche mon premier quartier,
Je suis moins gros qu'une grenouille.

(*Par M. de la Motke.*)

Digitized by Google

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

ŒUVRES DIVERSES concernant les Arts ; par M. FALCONET, *Secrétaire du Roi, Adjoint à Recteur en l'Académie Royale de Peinture & Sculpture de Paris, honoraire de celle de Saint-Pétersbourg, Membre de la Société établie pour l'encouragement des Arts dans la ville & le territoire de la République de Genève ; nouvelle édition. A Paris, chez* Didot fils, Jombert le jeune, *Libraires, rue Dauphine, près du Pont-Neuf, 3 vol.* in-8°. *Prix, 12 liv. brochés.*

LE goût est une qualité en partie donnée par la Nature, & en partie acquise par le soin qu'on prend de la former. Il exige une organisation heureuse & de l'exercice. Avec une organisation grossière, le travail le plus opiniâtre ne donnera jamais de goût ; avec une heureuse organisation, sans exercice, le goût ne pourra se développer, & il ne se développe jamais que pour les objets sur lesquels il s'est exercé. Plus on lui donnera d'exercice, plus il acquerra d'étendue & de sûreté.

Comme l'Artiste bien organisé s'est plus

Digitized by Google

exercé que les autres hommes sur les ouvrages de l'Art, il sera le meilleur Juge de ces ouvrages : c'est lui que les gens qui ont du goût pour la Poésie, pour les Lettres, se soumettront à consulter, s'ils veulent acquérir quelque sûreté de goût pour les Arts, & en connoître les vrais principes.

L'Artiste qui a fait pour coup d'essai le Milon qu'on voit à Paris dans les salles de l'Académie de Peinture & Sculpture ; qui s'est immortalisé par le Christ au Jardin des Olives, & les autres ouvrages dont il a orné l'église de Saint-Roch, par le St. Ambroise qu'on admire dans celle des Invalides, & par l'Amour qu'il fit en marbre pour Madame de Pompadour ; l'Auteur du Groupe enchanteur de Pygmalion, qui voit sa statue recevoir en même temps la vie & l'amour ; & du sublime Monument érigé à Pierre le Grand dans la ville de St-Pétersbourg, où ce Héros revit en bronze sur un cheval de bronze animé : M. Falconet enfin ; qui n'a commencé à parler de l'Art qu'après lui avoir consacré en silence les plus belles années de sa vie, mérite bien d'être écouté par ceux qui veulent en parler & en juger sans l'avoir jamais exercé, & même par ceux qui l'exercent.

Pline l'ancien a fait une Encyclopédie sous le titre d'Histoire Naturelle, & c'est tout ce qui nous reste de ses nombreux Ouvrages. Trois Livres de cette Encyclopédie sont consacrés aux Métaux & aux

Digitized by Google

Minéraux ; &, par occasion, l'Auteur y traite de la Peinture & de la Sculpture. C'est le seul Ouvrage suivi qui nous ait été conservé sur l'histoire & l'état de l'Art chez les Anciens. A ce titre seul, il seroit précieux ; il l'est encore par le style & le génie de l'Auteur. Mais les occupations civiles & littéraires de Pline ne lui avoient pas permis de faire les études nécessaires pour acquérir une solide connoissance de l'Art. Il en parloit, tantôt d'après les Ecrits des Artistes, tantôt d'après ceux des Gens de Lettres, tantôt d'après des propos populaires, & il semble n'avoir mis aucune différence entre des matériaux si disparates. Comme il ne travailloit que dans les instans qu'il pouvoit dérober aux affaires, il se reposoit sur l'exactitude des esclaves lettrés, qui lui faisoient souvent des traductions fautives, des extraits infidèles. C'est dire assez qu'il lui est échappé bien des fautes, puisque dans un Ouvrage aussi étendu que le sien, on en commettroit encore un grand nombre en travaillant même avec la plus opiniâtre attention. Des Astronomes, des Naturalistes ont examiné les parties de l'Ouvrage de Pline, relatives aux Sciences qu'ils professoient. Ce qu'il a dit de l'Art demandoit à être examiné par un Artiste qui joignit aux connoissances de son état une grande étendue de connoissances littéraires, & à l'amour de l'antiquité, le courage de ne se pas prosterner devant tout ce qui est antique. M. Falconet a tra-

Digitized by Google

duit ce que Pline a écrit sur l'Art : il l'a commenté ; &, dans ses savantes Notes, on trouve, avec intérêt, des points obscurs & importans de l'Histoire de l'Art, judicieusement discutés & heureusement éclaircis, un grand nombre d'erreurs renversées, de préjugés abattus, de principes solidement établis.

Il s'est aussi permis l'examen de différentes erreurs de Pline, étrangères aux Arts. Son objet étoit de prouver que, si cet Auteur s'est trompé en traitant des matières qu'il devoit connoître, il a pu se tromper, à plus forte raison, en traitant des sujets qu'il devoit ignorer. Cette partie de l'Ouvrage de M. Falconet ne sera pas la moins piquante pour bien des Lecteurs.

Ses *Réflexions sur la Sculpture* sont telles qu'on doit les attendre d'un homme qui doit à cet Art une réputation si bien méritée. Il les avoit écrites pour l'Encyclopédie ; & la nouvelle Encyclopédie semble avoir le droit de les revendiquer.

Les *Observations sur la Statue de Marc-Aurèle* seront utiles à tous les Artistes qui voudront faire des chevaux, soit en peinture, soit en sculpture, & à tous les Amateurs qui veulent juger les chevaux faits par les Artistes. M. Falconet semble prouver invinciblement que le cheval de Marc-Aurèle, célébré par tant de voix, ce cheval à qui un air de vie a procuré tant d'admirateurs, parce qu'ils ne se sont pas arrêtés aux détails,

Digitized by Google

eſt défectueux dans la forme & dans les mouvemens ; que de beaux chevaux antiques témoignent que les Romains connoiſſoient de plus belles eſpèces de chevaux ; & qu'on n'a pas la reſſource de dire que ce cheval eſt le portrait de celui de Marc-Aurèle, parce que la monture de cet Empereur devoit avoir les organes du mouvement diſpoſés de manière à lui permettre de ſe mouvoir.

M. Falconet penſe hardiment & s'exprime de même. Il cherche avec ſoin la vérité, la montre avec courage, & ne ſe laiſſe impoſer ni par l'autorité des ſiècles, ni par celle des noms. Il admire l'exécution du Moïſe de Michel-Ange ; il voit *la Loi de Dieu gravée entre les ſourcils* du Légiſlateur d'Iſraël ; mais il voit auſſi les fautes commiſes par l'Artiſte, & il oſe les indiquer.

» Un Héros, dit-il, le Légiſlateur, le » Chef d'un peuple, doit être repréſenté » dans l'attitude la plus convenable à la » grande idée qu'on s'en eſt faite. Il doit » avoir une action caractériſtique, & un » vêtement qui marque ſa dignité, ſur-tout » lorſque celui qu'il portoit n'étoit pas igno- » ble. Si l'Artiſte s'éloigne quelquefois du » coſtume, ce ne doit être que pour ajouter » à la dignité de ſon ſujet. Tous les grands » Peintres & les grands Artiſtes ſont d'ac- » cord ſur ce point.... Un homme vêtu d'une » eſpèce de ſimple camiſole fort-ſerrée, qui » laiſſe voir les bras nus juſque par-deſſus

Digitized by Google

» les épaules, reſſemble plutôt à un Forçat » qu'à un Légiſlateur. Le défaut d'expreſſion » & de convenance eſt tout auſſi frappant : » un homme qui d'une main tient le bas de » ſa barbe, & dont l'autre main eſt poſée » ſur ſon ventre, n'exprime rien, abſolu- » ment rien ; il ne dit pas un mot de » ce que Moïſe avoit ſans ceſſe à dire à » ſon peuple indocile. Quel ſujet heureux » pour un Statuaire ! que d'expreſſion, de » grandeur, de pathétique il préſente « !

M. Falconet s'élève avec une égale fermeté contre la compoſition froide & ſymétrique du Jugement dernier, ouvrage du même Auteur, en reſpectant le profond ſavoir & le deſſein mâle & prononcé du Peintre Florentin. Il oppoſe à cette compoſition l'imagination brûlante de Rubens, qui a traité quatre fois ce même ſujet dans la galerie de Duſſeldorf, & y a repréſenté *la Nature écroulée, bouleverſée, les gouffres éternels ouverts, & les fleuves de ſang & de bitume enflammé concourant à la deſtruction univerſelle.* Il oppoſe encore les effets qu'un autre Magicien, Rembrandt, a produits dans le ſujet de la barque près de périr : *Domine, ſalva nos, perimus.* » Proſternons- » nous, dit-il, devant le nom d'Apelles & » le deſſein de Michel-Ange : mais réſervons » d'autres génuflexions & d'un autre genre » pour les deux Peintres Belges. On croiroit » que les Peintres anciens n'ont jamais vu » de tempêtes, de naufrages, de digues rom-

Digitized by Google

» pues, ou que ces grands effets ne les » avoient pas frappés. Ce ne fut apparem- » ment que pour quelques Artiſtes modernes, » qu'Homère & Virgile peignirent à ſi grands » traits la mer en fureur. Ce modèle ne ſe » poſe pas devant vous pour être copié tout » à loiſir; on ne peut pas lui dire: *Repoſe-* » *toi, & enſuite, je continuerai.* Quelle eſt » la repréſentation antique ou du moyen » âge dont l'objet ne ſoit pas conſtant, ou » ne puiſſe pas être aiſément rétabli dans ſa » première poſe? Dans quel ancien ouvrage » de l'Art trouve-t-on ces effets de la Nature » en convulſion, qui ne frappent l'œil un » inſtant que pour lui échapper, ne prennent » une forme que pour la perdre auſſi-tôt, » & pour ſe reproduire encore ſous une » forme toute différente? Dites aux Diables » précipités, & à la mer en furie, de vous at- » tendre un inſtant. Nos deux Peintres » ſavoient les fixer «.

M. Falconet, qui voit l'Art en grand Artiſte, n'a pas la froide manie de s'offenſer de quelques défauts de convenance, à la vue d'un chef-d'œuvre où l'Auteur porte dans l'ame du ſpectateur tout le feu dont lui-même eſt inſpiré, s'empare, avec une ſublime tyrannie, de ſon imagination, & commande à la réflexion de céder à l'enthouſiaſme.

C'eſt ainſi qu'il admire la fameuſe Deſcente de Croix de Rubens, quoique le Peintre ait bleſſé la convenance du ſujet, en ne

donnant point à la figure du Christ le caractère de la Divinité. » C'est en Flandre, » dit-il, à Anvers sur-tout qu'il faut voir » ce Peintre dans les compositions à grands » ressorts. Je ne parle pas de ses différens ouvrages que j'ai vus. Je me borne » à dire ici que sa fameuse Descente de » Croix est un des plus effrayans tableaux » que je connoisse, & peut-être celui qui, » en me présentant ce que l'Art a de plus » expressif, m'a fait le plus d'horreur. L'idée » d'un Corps divin n'avoit pas pénétré l'Artiste : son Christ mort est un vil supplicié » qu'on détache du gibet : si on ne voyoit » pas la croix, on penseroit que c'est même » de la roue. Chaque fois que je verrai ce » tableau, je croirai être à la Grêve, quand » on en ôte un malfaiteur après l'exécution. » Est-ce, ou n'est-ce pas l'éloge de Rubens » que je fais ? je n'en sais rien : je peins » l'effet que son tableau fit sur moi, quand je » le vis à Anvers ; & si, en ne le voyant plus, » les traces en sont en quelque sorte affoiblies, » elles ont cependant encore assez de force » pour me faire à peu près la même impression. Reconnoissons dans d'autres grands » Artistes, soit Grecs, soit Modernes, la sublimité simple ; mais nous ne pouvons nous » soustraire à l'empire que l'art du Peintre » Belge exerce sur notre ame «.

Un autre Belge devra peut-être, hors de sa patrie, à M. Falconet, une réputation trop long-temps renfermée dans le pays où

Digitized by Google

il a exercé ſes talens. » J'ai vu, dit le célèbre Artiſte, les deux grands tableaux de » Vander Helſt, placés dans une des ſalles de » l'Hôtel de ville d'Amſterdam... Celui qui » repréſente une aſſemblée des principaux » Bourgeois ou Arquebuſiers, qui s'entre- » tiennent, boivent & mangent autour » d'une table, eſt peut-être tout ce qu'il » eſt permis à l'Art de produire pour la » parfaite imitation du naturel, mais rendue » avec une intelligence ſi ſavante, qu'on » n'apperçoit aucun indice du preſtige, qui » ſouvent fait réuſſir plus d'un ouvrage in- » férieur à celui de Vander-Helſt. Il y eſt » pourtant ce preſtige, mais ſoumis à la » vérité qui lui commande, & dans l'or- » donnance générale, & juſqu'aux plus » petits détails....

» Avant d'avoir vu Vander-Helſt, je » l'avois entendu mettre au deſſus des Rem- » brandt, des Vandick, & d'autres de leur » force; & j'avois beaucoup de peine à le » croire. Je l'ai vu, bien vu, & pluſieurs » fois : j'avoue qu'en ſe dépouillant de tout » préjugé, on le trouvera peut-être, à des » égards, ſupérieur à ces grands Maîtres, » puiſqu'il eſt plus vrai. C'eſt par-là qu'il » eſt d'une hauteur au de là de laquelle on » ne peut, je crois, faire que des ſuppo- » ſitions chimériques...

» Neuf années auparavant, c'eſt-à-dire, en » 1639, le même Peintre avoit fait un » autre grand tableau qui repréſente le

Digitized by Google

» Bourgmeſtre Corneille-Jean Witſen à la » tête de ſa Compagnie. C'eſt, en général, » un beau & ſuperbe ouvrage.... Mais » ſon goût pour la plus exacte préciſion, » le conduiſit juſqu'au tableau fait neuf » années après. C'eſt là qu'il n'a point d'é- » gaux, & que le preſtige de l'Art eſt ſi » bien d'accord avec le naturel, qu'on fait » ſoi-même partie de cette aſſemblée, & » qu'on ne diroit pas à l'un ce qu'on adreſſe » à l'autre «.

Nous avons établi que l'Artiſte eſt le vrai Juge de l'Art. Oppoſons, pour le prouver, le jugement du plus célèbre des Hommes de Lettres de ce ſiècle, au jugement de M. Falconet, ou plutôt la différence des motifs ſur leſquels l'un & l'autre appuient le même jugement. *La famille de Darius, qui eſt à Verſailles*, dit M. de Voltaire, *n'eſt point effacée par le coloris de Paul Véronèſe qu'on voit vis-à-vis.* » Cela ſignifie apparemment, » dit M. Falconet, que la compoſition, le » deſſein, l'expreſſion de la famille de » Darius ne ſont point effacés par le coloris » de Paul Véronèſe. N'auroit-il pas mieux » valu comparer coloris à coloris ? On » auroit vu que celui de le Brun eſt peſant » & faux dans ce tableau. Celui de Paul » Véronèſe lui fait certainement beaucoup » de tort par ſa vérité & ſa fraîcheur. La » légèreté des étoffes du Peintre Italien, » comparée aux étoffes de le Brun, eût » auſſi conſervé quelque ſupériorité. Qui

Digitized by Google

» oseroit comparer la touche & la magie » du pinceau des Pélerins d'Emaüs, avec » ces mêmes parties de la famille de Da» rius ? Mais l'expression, la dignité, le » costume, le dessein, en général, & l'or» donnance, comme le dit M. de Voltaire, » sont absolument en faveur de le Brun. Je » crois que c'est toujours avec précaution & » beaucoup de connoissance, qu'il faut com» parer les Peintres François, quelque habiles » qu'ils soient, aux grands Peintres Italiens ; » quand nous avons raison, il faut le prouver » invinciblement, attendu que l'Italie est » toujours disposée à nous donner tort.

Il est inutile de multiplier les citations d'un Livre que les jeunes Artistes & les Amateurs doivent étudier. J'aimerois mieux pouvoir leur faire connoître un Ouvrage du même Auteur, que la plupart ne peuvent espérer de voir. Je voudrois leur peindre, par la parole, le chef-d'œuvre de M. Falconet, sa statue de Pierre le Grand, telle que je l'ai vue à Saint-Pétersbourg. Je voudrois pouvoir représenter ce Héros, arrêtant sur la cime d'une roche escarpée, la course de son cheval, dont la tête nous rappelle les coursiers qui conduisoient le char du Soleil, & dont les narines semblent souffler le feu qui anime le Monde. Je voudrois pouvoir montrer la noble expression & le travail hardi de la tête du Héros, ouvrage de Mlle. Collot, actuellement brû de M. Falconet. Le Maître, pensant que sa jeune

Digitized by Google

Élève réussissoit mieux que lui dans le portrait, lui a confié cette partie importante de son Ouvrage, plus occupé de procurer à ce monument toute la perfection qu'il pouvoit avoir, que de s'en réserver la gloire à lui seul. Ce Maître cependant étoit le même Statuaire dont Paris a admiré le portrait du Savant Camille Falconet (1). Je voudrois enfin.... mais je me tais. Ce n'est pas avec des phrases qu'on représente les Ouvrages d'un Art dont l'impression se porte à l'ame par le sens de la vue.

(*Cet Article est de M. Levesque.*)

Épitre d'un Instituteur à la Mère de son Élève ; Brochure de 16 pages. A Paris, chez les Marchands de Nouveautés.

Le plus grand reproche qu'on puisse faire à l'Auteur de cette Epître, reproche très-rarement mérité, c'est d'avoir attendu le conseil de ses amis, pour la mettre au jour. Cette Epître ayant mérité l'attention de l'Académie, fut imprimée dans le temps, mais avec des fautes typographiques des

(1) Le buste de Camille Falconet, de l'Académie des Inscriptions, exécuté en marbre par M. Etienne Falconet, appartient à présent à M. de Bréquigny, de l'Académie Françoise & de celle des Belles-Lett.

Digitized by Google

plus grossières ; l'Auteur se contenta d'en corriger quelques exemplaires, pour les distribuer à ses amis. Depuis, en la relisant, il y a fait quelques changemens, & on l'a décidé à lui donner une nouvelle publicité. On va voir que ce conseil n'avoit rien de hasardeux pour lui, & qu'il ne pouvoit trahir que sa modestie, encore s'est-elle enveloppée du voile de l'anonyme.

L'Auteur s'adresse à une mère, & en la louant sur ce qu'elle a fait, & en l'avertissant de ce qui lui reste à faire, il offre une sorte de cours d'éducation, avec autant de détails que le genre pouvoit en permettre. Voici le début, qui annonce d'abord un *faire* de très-bon goût.

O respectable mère ! enfin ta vigilance
A préservé ton fils des périls de l'enfance.
A remplir tes devoirs bornant tous tes plaisirs,
Il fut long-temps l'objet de tes plus doux loisirs.
Tes soins ont affermi ses fragiles organes.
D'un monde corrompu les maximes profanes,
L'exemple séducteur de la frivolité,
L'hommage dangereux qu'on rend à la beauté,
De tant d'autres attraits l'amorce enchantereſſe
N'a pu, loin de ses pas, égarer ta jeunesse ;
De ses jeux innocens & compagne & soutien,
Tu faisois ton bonheur, en préparant le sien.

Après le portrait d'une mère comme on en voit tant, l'Auteur revient à son Elève :

Digitized by Google

L'âge à d'autres objets appelle ſes momens.
Son eſprit plus actif veut d'autres alimens.
Un ſang plus animé lui donne un nouvel être ;
Un inſtinct curieux l'invite à tout connoître :
Profitons, il eſt temps, de ces heureux tranſports :
Des Sciences, des Arts ouvrons-lui les tréſors.
N'allons point toutefois accabler ſa mémoire ;
Des précoces ſuccès n'envions point la gloire,
La roſe, ſans parfum, s'ouvre avant le printemps,
Et les talens hâtés ſont de foibles talens.

Il n'y a là ni déclamation, ni faux bel-eſprit : c'eſt de la raiſon en vers bien tournés. En voici qui, à cauſe des détails didactiques, étoient plus difficiles à faire, & qui ſont faits très-facilement : conduiſons-le, dit-il, au travail par l'attrait des plaiſirs :

Qu'il aſſemble en riant, ſous ſes mains inquiètes,
De nos penſers divers les muets interprètes.
Dans ſa mémoire ainſi facilement tracés,
Ils n'en ſortiront point par le temps effacés.
Je le vois plein de zèle & brûlant de s'inſtruire,
Une plume à la main, vouloir les reproduire,
Et bientôt devenu copiſte ingénieux,
De ſes premiers efforts s'avancer orgueilleux,
Pour t'offrir en tribut ſur des pages fidèles,
Quelques traits ébauchés de ces ſimples modèles.

En recommandant la douceur dans les corrections, le Poëte fait une ſortie contre ceux qui emploient la violence :

Pédans,

Digitized by Google

Pédans, triſtes pédans, de qui la barbarie
Flétrit toutes les fleurs du printemps de la vie,
Vos cœurs à la pitié ſeroient-ils donc fermés !
Quel eſt ce fouet honteux dont vous êtes armés ?
Quoi ! ces tendres enfans deviendroient vos victimes ?
Vous les a-t-on livrés pour expier des crimes ?

On trouvera de la grace dans la manière dont le Poëte parle des Auteurs du ſiècle d'Auguſte.

Par l'uſage guidé, j'entends déjà ton fils,
Du beau ſiècle d'Auguſte expliquer les écrits.
De ce Conſul fameux, dont la plume hardie,
Aux fureurs des pervers déroba ſa Patrie,
Il rend avec chaleur les éloquens diſcours ;
Aux boſquets de Tibur coulent ſes plus beaux jours ;
Il rit, s'inſtruit, raiſonne & chante avec Horace.
Toi que l'on voit régner au ſommet du Parnaſſe,
O Muſe de Virgile ! à tes nobles accens,
Un noble enthouſiaſme échauffera ſes ſens.
Du Berger de Tempé partageant les alarmes,
Sur ſa ruche détruite il verſera des larmes.
Ah ! puiſſent de Didon les regrets, la fureur,
Des erreurs de l'amour ſauver ſon jeune cœur !

Il ſeroit difficile de trouver des vers plus poétiques & plus harmonieux que les ſuivans :

Digitized by Google

A ces Auteurs divins de l'antique Italie,
Gardons-nous de borner son avide génie.
Corneille & Fénélon, Racine & Despréaux,
Dans la France illustrée ont marché leurs égaux ;
Et de tous leurs lauriers, l'Europe littéraire
Couronna d'Arouet la tête octogénaire.

En voilà sans doute assez pour justifier nos éloges & le suffrage de l'Académie ; il est des cas où citer, c'est louer. Ce n'est pas que la critique ne puisse trouver dans cette Epître des endroits foibles ou négligés ;

Mais pour former œuvre parfait,

a dit Voltaire,

Il faudroit se donner au Diable,
Et c'est ce que je n'ai point fait.

Mais il domine dans l'Ouvrage un véritable talent, talent qui devient plus rare de jour en jour, & que nous croyons assez prouvé par les morceaux qu'on vient de lire.

Digitized by Google

TRAITÉ de l'Astronomie Indienne & Orientale, Ouvrage qui peut servir de suite à l'Histoire de l'Astronomie ancienne; par M. BAILLY, *Garde honoraire des Tableaux du Roi, l'un des Quarante de l'Académie Françoise, de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres, de celle des Sciences, de l'Institut de Bologne, des Académies de Stockholm, de Harlem & de Padoue, & de la Société des Antiquités de Cassel. A Paris, chez* Debure l'aîné, *Libraire de la Bibliothèque du Roi & de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres, rue Serpente, Hôtel Ferrand, N°. 6. 607 pages in-4°.*

M. BAILLY ayant donné quatre Volumes sur l'Histoire de l'Astronomie, en avoit traité à fond toutes les parties connues, ou sur lesquelles une vaste érudition pouvoit avoir quelque prise; celle des Indiens n'offroit rien à ses recherches; les Anciens n'en ont point parlé; ils n'ont jamais célébré que les Egyptiens & les Chaldéens, de qui nos connoissances sont venues par l'entremise des Grecs; ils n'ont rien dit sur les Indiens. Mais, depuis le dernier siècle, on a voyagé aux Indes; on y a trouvé des Tables dont les Brames se servent pour calculer les éclipses, sans en connoître les fondemens. M. Bailly a entrepris d'y retrouver les obser-

Digitized by Google

vations dont ces Tables ont dû être le réſultat ; & avec des calculs immenſes & une extrême ſagacité, il eſt parvenu à découvrir, dans l'Aſtronomie Indienne, des choſes curieuſes, juſqu'à préſent inconnues, & qui ſont pour le moins très-vraiſemblables.

La première connoiſſance que nous ayons eue de l'Aſtronomie Indienne, nous eſt venue de Siam ; M. de la Loubère, que Louis XIV y envoya en ambaſſade en 1687, rapporta les préceptes des Brames pour le calcul des éclipſes ; mais ces préceptes étoient incomplets & ſans exemple de calculs ; il fallut toute la ſagacité de Dominique Caſſini pour parvenir à l'explication qu'il en donna. M. le Gentil, de l'Académie des Sciences, a rapporté, en 1772, de la côte de Coromandel ou de Tiryalour, les Tables & les préceptes aſtronomiques des Indiens de ce canton ; ces préceptes ſont beaucoup plus étendus, plus complets que ceux que nous devons à M. la Loubère. M. le Gentil les a accompagnés d'exemples qui en facilitent l'intelligence. Il ne nous manque rien pour les comprendre & pour les pratiquer. M. Bailly a trouvé de plus au dépôt des Cartes & des Plans de la Marine, deux Manuſcrits des Tables Indiennes, qui viennent de feu M. de l'Iſle. L'un lui fut donné par le P. Patouillet, qui étoit le Correſpondant des Miſſionnaires, & il venoit de Narſapar ; l'autre, envoyé de l'Inde par le P. du Champ au P. Gaubil, avoit été communiqué par ce Miſſionnaire à M. de l'Iſle. Ces Tables

Digitized by Google

paroiſſent venir de Chriſnabouran dans le Carnate. Ces deux Manuſcrits ſont imprimés à la ſuite de l'Ouvrage de M. B.; ils ſont authentiques, & les Tables ont tout le caractère d'originalité qui témoigne qu'elles appartiennent aux Indiens. Dans toutes ces Tables le mouvement du Soleil eſt le même, mais elles ont des formes très différentes; ce qui indique la fécondité de cette ancienne Aſtronomie.

Ces Tables ont une époque commune; M. Bailly fait voir qu'elle remonte à notre Ere. Cependant les Tables de Chriſnabouran ont une époque de l'an 1491, qui eſt aſſez voiſine du temps d'Ulug Beg, mort en 1449. On ſeroit tenté de croire qu'elle peut avoir été empruntée des obſervations faites ſous le règne & par les ordres de ce Prince; mais les moyens mouvemens n'étant pas les mêmes, non plus que les autres élémens des Tables, M. Bailly a droit d'en conclure que ce n'eſt point de là que les Indiens ont tiré leurs Tables. D'ailleurs, pour remonter de l'époque de 1491 à la plus ancienne, il falloit connoître bien les moyens mouvemens, & pour cela il falloit des obſervations anciennes; les Indiens en avoient donc.

Ces Peuples n'obſervoient que des éclipſes. Or l'époque de 1491 ne répond point à une éclipſe; mais celle de 3102 ſuppoſe une conjonction, & quinze jours après il y eut une éclipſe; cela doit décider pour l'époque la plus ancienne, comme étant le véritable

Digitized by Google

fondement de ces Tables ; & cette époque ne doit pas être un simple calcul, puisqu'ils en ont une autre placée deux jours & trois heures plus tôt, qui paroît l'époque civile de leur âge Caliougan. Il y a plusieurs autres raisons qui font croire que les Indiens observoient alors, & que l'époque dont il s'agit vient d'une observation. Il y a des longitudes d'étoiles attribuées à Hermès, & il paroît que ce sont des observations Indiennes, parce qu'elles s'accordent avec cette même époque, & qu'elles sont comptées à la manière des Indiens.

La durée de l'année, dans les Tables Indiennes, est plus grande de 147 minutes que dans nos Tables actuelles ; mais elle devoit l'être de 44 secondes au temps de l'époque Indienne, par le seul changement de la précession des équinoxes, suivant le calcul de M. de la Grange, & de 54 sec., en admettant, avec M. de la Place, une équation séculaire qui provient du temps que l'attraction emploie à se propager. On trouve 1 minute 51 secondes, si l'on suppose que leurs déterminations remontoient à 1200 ans plus loin que leur époque ; &, par ce moyen, on trouveroit leur détermination d'une singulière exactitude, car l'erreur seroit de 5 secondes seulement pour la durée de l'année.

Les Indiens font l'équation du Soleil plus grande que nous de 15 minutes. Mais on ne trouve que 4 minutes de différence,

Digitized by Google

si l'on tient compte de la diminution calculée par M. de la Grange, & de 2 minutes, si les observations sont supposées de 1200 ans plus anciennes, comme cela est vraisemblable, si l'on admet que l'Astronomie existoit déjà à l'époque de Caliougan.

Les Indiens font l'obliquité de l'éclipse de 24 degrés. Cela ne diffère que de 9 minutes de celle que trouve M. de la Grange à l'époque des Indiens; il est vrai que sur ce résultat, ainsi que sur les précédens, on pourroit varier un peu, en diminuant la masse de Vénus, comme quelques observations paroissent l'exiger; mais il est bien permis à M. Bailly de se servir ici des calculs d'un aussi grand Géomètre que M. de la Grange.

Les Tables Indiennes donnent pour la révolution de la lune 27 minutes 7 heures 43 minutes 13 secondes, 02. Or, en employant l'accélération telle qu'elle est dans les Tables de Mayer, les meilleures que nous ayons, on trouve un tiers de seconde de moins; mais, à l'époque de l'an 4304, on trouve précisément la même durée que par les Tables Indiennes.

L'Astronomie des Planètes fournit encore à M. Bally quelques remarques importantes en faveur de l'exactitude des Indiens; on y retrouve les preuves d'une ancienne attention, & d'une certaine habileté dans l'art d'observer: ils ont donné à l'apogée du Soleil & aux aphélies des

Digitized by Google

planètes, non seulement le mouvement qui est dû à la précession des équinoxes, mais encore une progression particulière, différente pour chacun de ces points.

Les Tables Indiennes ne donnent que le mouvement des aphélies de Mercure & de Jupiter; mais il est remarquable que ce mouvement approche plus du mouvement qui est déduit de la Théorie de M. de la Grange, que celui de la plupart de nos Tables modernes. Il y a même cela de très-singulier, que les Indiens nous indiquent le lieu de l'aphélie de Jupiter pour l'époque 3102, & que ce lieu est précisément celui que donne la Théorie de M. de la Grange pour ce temps-là. Il a encore reconnu que les équations de Jupiter & de Saturne sont assujetties à des variations. L'équation de Jupiter augmente, & celle de Saturne diminue: l'Astronomie Indienne, conforme à ces résultats, nous présente une équation de Saturne plus grande, & une équation de Jupiter plus petite. L'équation de Saturne, déterminée par les Indiens, diffère de la nôtre de près d'un degré & demi. Une différence pareille ne peut être une erreur d'observation; & si on calcule ce qu'a dû être cette équation au temps de l'époque de Caliougan, on trouve une quantité qui ne diffère pas de deux minutes de celle des Indiens.

Enfin M. de la Place ayant trouvé des variations considérables dans les mouvemens de Jupiter & de Saturne en différens siècles, trouve celui des Tables Indiennes conforme

Digitized by Google

à ce qu'il devoit être à cette époque Indienne.

Ainsi M. Bailly a droit d'en conclure que les longitudes assignées par les Brames au Soleil & à la Lune, pour l'époque Caliougan, sont dues à une observation qui date de 49 siècles. Il ne nous est rien resté de semblable des Chaldéens; aussi M. Bailly regarde les Indiens comme ayant été les plus anciens Astronomes du Monde. Il est persuadé que les Chinois, les Perses, & les anciens Grecs s'étoient servis de cette Astronomie Indienne; il croit qu'Eudoxe a suivi le Zodiaque Indien, & il en donne plusieurs raisons. Il fait voir que la fameuse période de 600 ans a été établie sur les mouvemens du Soleil & de la Lune donnés par les Indiens. La grande année d'Aristarque de 2484 ans est réglée en révolutions sydérales à la manière Indienne. Hipparque même, ce Restaurateur de l'Astronomie chez les Grecs, paroît avoir emprunté des Indiens ses périodes de 126007 & 161178 jours; du moins elles ne sont représentées avec toutes leurs circonstances que par les mouvemens Indiens & par les Tables de l'ancienne Astronomie, appelée Siddantain. Enfin il croit que Ptolomée n'a fait que réformer les mouvemens Indiens sur les nouvelles observations, & expliquer les inégalités marquées dans les Tables Indiennes dont il a altéré la simplicité par ses explications.

L'Ouvrage de M. Bailly contient encore des recherches aussi curieuses que savantes,

Digitized by Google

sur la Chronologie des Indiens, qu'il compare avec celle des autres peuples Orientaux, qu'il avoit déja discutées dans son Histoire de l'Astronomie ancienne; & il en conclut que la Chronologie Indienne présente tous les caractères de vraisemblance & même de vérité que l'on peut en exiger, & que les faits astronomiques ajoutent un grand degré de certitude à cette vraisemblance historique.

Ainsi l'Ouvrage de M. Bailly est précieux par l'érudition, par la science astronomique, & par la manière dont il est écrit; il suffiroit pour justifier le choix qu'ont fait de M. Bailly les trois grandes Académies: celle des Sciences devoit l'adopter comme un de nos plus grands Astronomes; celle des Inscriptions comme un de nos plus savans Chronologistes, & l'Académie Françoise comme un de nos meilleurs Ecrivains.

(Cet Article est de M. de la Lande.)

SPECTACLES.

COMÉDIE FRANÇOISE.

LE *Concours Académique*, Comédie en cinq Actes, par M. le Chev. de Cubieres; & le *Prix Académique*, Comédie en un

Digitized by Google

Acte, par M. P..., ont-ils entre eux quelque reſſemblance ? Une courte analyſe de chacune de ces Pièces va décider la queſtion.

Dans le *Concours Académique*, Célie, nièce de M. Muſoman, eſt aimée de Damon, jeune homme plein de talent & d'honneur ; mais elle a été promiſe par ſon oncle à un M. Boufflac, Capitaine de vaiſſeau, qui a rendu jadis à Muſoman un important ſervice. Damon eſt au déſeſpoir, quand une idée bizarre de Muſoman vient lui rendre l'eſpérance. Muſoman, au riſque de perdre un dédit qui exiſte entre lui & Boufflac, ſe propoſe de ne donner ſa fille qu'à celui qui aura obtenu le Prix de l'Académie Françoiſe. Damon a concouru pour le double Prix de Proſe & de Poéſie. Boufflac arrive, éclate, ſe plaint, refuſe de recevoir l'argent du dédit, & ſe propoſe de devenir l'époux de Célie en achetant de la proſe & des vers. Les deux Prix ſont décernés à deux Pièces dont on connoît les deviſes, mais dont on ignore l'Auteur ; Damon ſe fait connoître à Muſoman pour l'Auteur inconnu. Le bonhomme eſt ravi, & propoſe à l'Amant de lui céder ſes deux Pièces du Concours en échange de ſa fille. Damon ne balance point. La Séance académique s'ouvre ; Muſoman ſe dit l'Auteur des Pièces couronnées, & veut donner à Damon la main de ſa fille. Boufflac s'y oppoſe, par la raiſon que Muſoman étant

Digitized by Google

vainqueur, ne peut épouser sa fille, & que lui Boufflac rentre dans tous ses droits. Musoman dévoile tout le mystère, & Damon reçoit le triple Prix de la Poésie, de l'Eloquence, & de l'Amour.

Dans le *Prix Académique*, M. Grandcourt, Métromane, veut aussi donner sa fille à celui des deux jeunes gens dont elle est aimée, qui remportera le Prix de Poésie, au jugement de l'Académie Françoise. Belmon & Méricourt sont les deux jeunes gens; ils sont liés de la plus intime amitié, & si le premier est l'Amant préféré, le second a plus de moyens d'obtenir Agathe, parce qu'il a plus de talent que son rival. Belmon, avant d'envoyer sa Pièce au Concours, a prié Méricourt de la revoir & de la corriger; celui-ci a immolé son amour propre à l'amitié; il a mis son nom à la Pièce de Belmon, & le nom de Belmon à la sienne. La Pièce de Méricourt est couronnée; on en félicite Belmon en lui en citant des vers qu'il ne reconnoît pas pour les siens. La mépriſe de M. Grandcourt le désespère; mais quand on lui répète que la Pièce couronnée porte son nom, il connoît enfin la générosité de Méricourt, qui insiste pour que Belmon devienne l'époux d'Agathe. Chacun de nous, dit-il, couroit la chance de l'autre; si la Pièce de Belmon eût emporté le Prix, Agathe devoit m'appartenir: ce Prix a été donné à la mienne,

Digitized by Google

il appartient à Belmon. Grandcourt se soumet à cette décision ; & Belmon, en épousant Agathe, veut que, dès le lendemain, tous les Journaux rendent à Méricourt la gloire qui lui est due.

Il nous semble que hors l'idée de mettre deux jeunes filles au Concours, ces deux Ouvrages n'ont entre eux aucune ressemblance, & que le sacrifice de Méricourt à Belmon est bien supérieur à celui que Damon fait à l'oncle de sa maîtresse : celui-ci sacrifie la gloire à l'amour, & comme il est très-amoureux, le sacrifice est tout simple ; mais Méricourt immole tout à la fois l'amour & l'amour-propre, & il nous semble que c'est le triomphe de l'amitié.

M. de Cubières dit, dans sa lettre aux Journalistes de Paris, qu'il est *flatté que le Public ait applaudi quelques-unes de ses conceptions dans le Prix Académique*, & réclame la propriété de ce que *lui a emprunté* l'Auteur de cet Ouvrage. On connoît trop le caractère moral de M. de Cubières, pour ne pas être persuadé qu'il réclame de bonne foi la propriété de l'idée qui fait la base de la Pièce ; mais comme il faut être juste, nous sommes obligés d'apprendre à M. de Cubières que le Prix Académique est tiré d'un Conte de M. le Marquis de M...., imprimé dans le Mercure, en 1774 ; que ce Conte a été depuis inséré dans un Ouvrage intitulé, *Les Génies comme il n'y en a point, & les*

Digitized by Google

hommes comme il y en a peu, & enfin dans la Bibliothèque des Romans. Ce Conte, qu'il eſt inutile d'analyſer, puiſqu'on le retrouve, à peu de choſe près, dans le Prix Académique, a pour titre : *L'Amitie à l'épreuve de l'amour-propre.* Quoique ce ſoit dix ans après la première impreſſion du Conte, que M. le Chevalier de Cubières ait fait imprimer ſon *Concours Académique*, nous croyons fermement qu'il ne le connoiſſoit pas, que le haſard lui a fait imaginer une idée déjà créée à ſon inſçu par un autre, qu'il l'a traitée à ſa manière, & qu'il n'eſt pas plus le redevable de M. le Marquis de M... que l'Auteur du Prix Académique n'eſt le ſien.

Le Samedi 20, on a donné, pour la première fois, *La Maiſon de Molière*, ou *la Journée de Tartuffe*, Comédie en quatre Actes & en proſe.

Molière attend l'ordre du Roi pour la repréſentation de Tartuffe, que la Secte des Dévots hypocrites a fait ſuſpendre : il l'obtient enfin ; & il lui eſt apporté par ſon ami la Thorillière, qu'il a député au camp de Lille. Pendant qu'il attend cet ordre, & depuis qu'il l'a obtenu, juſqu'à la repréſentation, il eſt en proie à une foule de chagrins domeſtiques de toute eſpèce. Un Valet prend ſon brouillon de la traduction de Lucrèce, pour mettre une perruque en papillotes; Chapelle le déſole par des obſervations & des plaiſanteries hors de ſaiſon ;

Digitized by Google

un certain Pirlon, Coureur de la Secte des Dévots, s'introduit chez lui furtivement pour y semer le trouble, & lui débaucher sa fidèle Servante Laforest; la Béjart, mère, qui voudroit en faire son époux, & qui est jalouse de l'intelligence qu'elle soupçonne entre lui & sa fille Isabelle, ne veut pas jouer dans Tartuffe, & se dit malade pour en empêcher la représentation. L'intérêt particulier & la crainte finissent par déterminer la Béjart à jouer, & Tartuffe se représente avec le chapeau & le manteau de Pirlon, que Laforest, éclairée sur le caractère du Traître, a eu l'adresse de lui ôter. L'Ouvrage a le plus grand succès; mais Molière n'est pas au bout de ses peines, & la Béjart a résolu d'emmener sa fille, en abandonnant la Troupe de Molière. Isabelle est tellement maltraitée par sa mère, qu'elle vient se réfugier dans l'appartement de son amant: la Béjart l'y poursuit, éclate; mais la fermeté de la Thorillière, la protection du Roi, l'impossibilité d'exécuter ses projets sans obstacle, déterminent la Béjart à consentir au mariage de sa fille avec l'Auteur de Tartuffe.

Il faut moins considérer cet Ouvrage comme une Comédie, que comme un hommage rendu à Molière; les Comédiens ont mis à sa représentation un zèle qui leur fait honneur, & qui prouve le respect qu'ils ont pour leur Patron. C'étoit pour eux un jour de fête. La vérité, la sévérité du cos-

Digitized by Google

tume du dernier siècle, ajoutoit à l'illusion ; & transportoit le Spectateur à côté de Molière vivant, agissant, parlant, créant des Chef-d'œuvres. Nous l'avouerons ; cette représentation avoit absolument éloigné de notre esprit toute idée d'observation & de critique. Le Public n'a pas partagé notre ivresse ; il n'a point vu, n'a point saisi l'intention des Comédiens, & s'est montré plus sévère que ne sembloit l'exiger la circonstance. Il faut remarquer que cet Ouvrage est imité d'une Pièce du célèbre M. Goldoni, & que c'est à cet Etranger que l'on doit la première idée de l'hommage rendu au plus justement illustre de tous nos Ecrivains nationaux. Faut-il donc être obligé de convenir que les grands Hommes de notre Littérature sont plus honorés chez les Etrangers, que dans le pays qui les a vus naître ? Cette réflexion est triste & chagrinante.

Entre le troisième & le quatrième Acte de la Maison de Molière, on a représenté Tartuffe : la représentation s'en est trouvée tellement prolongée, que le Public n'en a entendu la fin qu'avec une extrême impatience. Il a néanmoins rendu justice à M. Fleury qui jouoit le rôle de Tartuffe, & qui, dans ce personnage difficile, a développé une intelligence rare, beaucoup d'esprit, d'adresse, de profondeur & de vérité. On a blâmé les Comédiens d'avoir eu l'idée d'intercaller Tartuffe entre le nœud & le dénouement d'un Ouvrage déjà long ;

Digitized by Google

mais si le Public avoit partagé leur enthousiasme, s'il s'étoit reporté au temps où les cabales, les intrigues, le crédit, les persécutions pensèrent priver notre Théatre du Chef-d'œuvre de l'esprit humain, il auroit été éloigné de les blâmer. Le succès d'une innovation dépend toujours de la manière de voir les choses, de la disposition des esprits, & il nous semble que nous ne sommes plus guère portés à aimer Molière : nos neveux le vengeront de notre indifférence ; & cette indifférence pourra faire juger ce qu'étoit la Comédie au temps où nous sommes.

COMÉDIE ITALIENNE.

Le Lundi 15 Octobre, on a joué pour la première fois *Célestine*, Comédie en trois Actes ; & en prose, par M. de Magnytot, Musique de M. Bruni.

Pendant que le Comte Raymond de Toulouse est en croisade contre les Albigeois, Emeric de Beaucaire s'empare de ses Etats, y seme le carnage & l'horreur, & va livrer Célestine sa fille à la brutalité du soldat, quand Olivier, fils du Comte Aymar, dont le père a été proscrit par Raymond sur de fausses accusations, & qui, depuis la mort de ce père infortuné, vit en simple paysan, sous le nom de Gervais, propose à Emeric de faire subir à Célestine une humiliation plus

Digitized by Google

cruelle que la mort, en la lui donnant pour femme. Emeric y a consenti ; mais à peine Gervais a-t-il été seul avec Célestine, que, sans lui avouer son véritable nom, il lui a fait connoître qu'il n'avoit jamais eu d'autre projet que celui de l'arracher à la mort, à la honte, & de respecter sa vertu. Depuis deux mois il vit auprès d'elle & de sa Nourrice sans jamais s'écarter du respect le plus profond, quand Raymond entre dans ses Etats, défait Emeric, & envoie par-tout des émissaires pour s'informer de sa fille. Olivier, apprenant que Raymond campe à l'entrée de la forêt, vole auprès du Comte ; & il ne tarde pas à être suivi de Célestine, qui vient d'apprendre à son tour que la tête de son bienfaiteur est mise à prix. On introduit Olivier auprès de Raymond sous le nom de Gervais ; à peine le Comte sait il son véritable nom, qu'il donne l'arrêt de sa mort. Célestine accourt, instruit son père de tout ce qu'elle doit à Olivier ; le Comte révoque l'ordre, fait venir le jeune homme qui lui apprend sa naissance & ses malheurs. Le Comte Aymar n'étoit point coupable ; Emeric l'a dit en mourant : Raymond trouve à la fois dans Olivier l'innocence à satisfaire, la vertu à récompenser, l'amour délicat à couronner ; il lui donne la main de Célestine.

Cette Pièce est tirée du Payſan généreux, Anecdote qui se trouve dans le cinquième Volume des Délassemens d'un homme sensible, par M. d'Arnaud. M. de Magnytot a changé les noms, les époques, & une partie

Digitized by Google

du dénouement. Les deux premiers Actes de cette Pièce sont conduits avec adresse, & ils ont de l'effet ; l'Auteur a eu l'art d'attacher si bien ses morceaux de chant, avec l'action, que, loin de la ralentir, ils ajoutent au contraire à son intérêt. Le troisième Acte laisse quelque chose à désirer ; les incidens y sont tellement pressés, qu'ils ne laissent pas au Spectateur le temps de respirer, & heurtent la vraisemblance. On nous a assuré que l'Auteur, empressé de répondre aux encouragemens qu'il a reçus, s'occupe de donner à ce troisième Acte la marche que le Public semble lui avoir indiquée : ainsi nos observations seroient inutiles.

La Musique présente le talent déjà connu de M. Bruni, sous l'aspect le plus avantageux. Des airs enchanteurs, des morceaux de la plus grande expression, un Duo plein de chaleur & de mouvement, de petits airs facilement coupés, annoncent dans M. Bruni un Compositeur habile, & un Musicien fait pour obtenir des succès au Théâtre. La Pièce est fort bien jouée. M. Michu est intéressant dans le rôle d'Olivier ; Mlle. Carline, dans le petit rôle de Guillot, personnage secondaire, & qui n'est point inutile à l'action, développe le talent naturel & aimable qu'on lui connoît. Madame du Gazon met dans le rôle de Célestine toute la chaleur & toute l'intelligence qu'on peut désirer ; il y a beaucoup d'art dans la manière dont elle laisse appercevoir au Spec-

Digitized by Google

tateur l'amour qu'Olivier lui a inspiré, sans le laisser éclater aux yeux de son amant. Le dénouement actuel lui doit toute sa réussite; elle y est brûlante de passion, & surprenante de vérité.

ANNONCES ET NOTICES.

Nouveau Chocolat gommeux.

Les propriétés reconnues de ce Chocolat pour les poitrines délicates, pour les estomacs foibles, ou dérangés, pour le genre nerveux trop sensible, pour les épuisemens, les dévoiemens, &c., nous avoient fait un devoir de le faire connoître dans son temps, & nous n'avions point manqué de dire que le choix des substances & leur manipulation exigeant des connoissances & des soins particuliers, on n'avoit confié la préparation de cet aliment agréable & bienfaisant qu'au Sieur Duthu, Md. Epicier, Fabricant de Chocolat, rue St-Denis, vis-à-vis Sainte-Opportune, à Paris. Maintenant que nous sommes convaincus que les Contrefacteurs, en grand nombre, trompent la bonne foi de beaucoup de monde, & abusent de la réputation des Chocolats du Sr. Duthu, nous nous faisons aussi un devoir de mettre le Public en garde contre ces sortes de gens, en déclarant que le Sr. Duthu n'en a point établi de Dépôt ni à Paris ni en Province, que son Chocolat gommeux en tablettes & en pastilles, ainsi que ses Chocolats de santé au cacao karak pur avec ou sans vanille, ne se font que sous ses yeux & ne se vendent que chez lui, & que chaque livre porte sa signature.

Digitized by Google

Le Sr. Dubost, Maître en Chirurgie, Chimiste & Botaniste, à Paris, rue de la Courtille, vis-à-vis du grand Saint-Martin, & à l'Abbaye St-Germain, rue du Cardinal, chez le Sr. Barbeau; à Versailles, sur l'escalier des Princes; & à Rouen, rue Saint-Lot, chez M. Galier, Md. Mercier; continue de vendre la Pommade de Limon pour dissiper les taches de rousseur, blanchir, nourrir la peau, &c. 6 liv. le pot. — L'Essence pour la barbe, propre à ôter les feux du visage, depuis 3 liv. jusqu'à 12 liv. la bouteille. — La Limonade sèche, rafraîchissante & diurétique, très-commode pour les personnes qui vont à la campagne ou à la promenade, 6 liv. la livre, — Géorgienne pour blanchir la peau, 6 liv. la bouteille. — Le Blanc de perle, dont les propriétés sont de blanchir aussi la peau, &c. 6 liv. le pot, — Le Sirop purgatif, stomachique, fébrifuge, antivermineux, &c. depuis 3 jusqu'à 24 liv. la bouteille. — Le Sirop de vie, dont les avantages sont détaillés dans un Avis particulier, depuis 6 jusqu'à 48 liv. la bouteille; & autres objets utiles.

Nouveau Style Civil & Universel de toutes les Cours & Juridictions ordinaires & extraordinaires du Royaume, suivi d'un choix d'Ordonnances, Edits, Déclarations du Roi, & Arrêts de Réglemens, depuis 1629 jusqu'à présent; par l'Auteur du Nouveau Style Criminel (M. Dumont); 5 gros vol. in-12. A Paris, chez Berton, Libraire, rue St-Victor, 1787.

Le Style Civil, qui fait l'objet des trois premiers Volumes, est divisé en deux Parties, dont l'une contient les formules relatives aux XXXV titres de l'Ordonnance de 1667, & l'autre des Procédures entières en cause principale & sur appel au Parlement, pour les affaires étrangères à

Digitized by Google

cette Ordonnance, telles que les Saisies-Réelles, Censuelles, Féodales, les Retraits, les Demandes à fin d'ordre, &c. L'Auteur traite ensuite, sous des Chapitres séparés, des contestations dont la connoissance est attribuée aux Greniers à Sel, aux Elections, aux Officialités, à la Police, &c.

Le Recueil chronologique d'Edits, Déclarations du Roi, &c. dont le style est suivi, renferme en deux Volumes ce que les Loix du Royaume ont statué de plus essentiel sur la Jurisprudence depuis 1629, date de l'Ordonnance de Louis XIII, connue sous le nom de Code Marillac. Il est terminé par une Table alphabétique, très-propre à faciliter la recherche des Réglemens dont on ne se rappelle point la date.

Voyage en Allemagne, dans une suite de Lettres; par M. le Baron de Riesbeck; traduites de l'anglois, avec Portraits, Plans & Cartes en taille-douce, gravées par d'habiles Artistes. 3 vol. in-8°. Prix, 11 liv. brochés, 14 liv. reliés, & 13 liv. 10 s. brochés, francs de port par la Poste. A Paris, chez Buisson, Libraire, Hôtel de Mesgrigny, rue des Poitevins, N°. 13.

Cet Ouvrage a été traduit en plusieurs Langues. On garantit la fidélité de la Traduction Françoise, qui a été faite sur plusieurs originaux comparés. Nous ferons connoître plus amplement cette Production intéressante, où beaucoup de franchise & de gaîté se joignent à des observations approfondies.

Le Faune François, ou Traité historique de tous les animaux qui habitent la France; par M. Buch'oz, Médecin de Monsieur, & de plusieurs Académies; Tome Ier. in-4°., seconde édition. A Paris, chez l'Auteur, rue de la Harpe, au dessus du Collége d'Harcourt.

Digitized by Google

Les matériaux qui compoſent cet Ouvrage ſont puiſés dans d'autres Ouvrages publiés par le même Auteur, ſéparément, & ſous différens titres.

PREMIÈRE LEÇON D'AMITIÉ FRATERNELLE.

Deux Epoux allant voir un de leurs enfans en nourrice, ſont embraſſer le petit nourriſſon par ſon frère aîné.

Cette Eſtampe, gravée par M. Delaunay l'aîné, des Académies Royales de Peinture de Paris & de Copenhague, d'après feu Etienne Aubry, Peintre du Roi, de la grandeur de l'*Accordée de Village*, peut faire pendant à *la Demande acceptée*, gravée par M. Bervick; hauteur, 18 pouces ſur 23 p. & demi de large. Prix, 16 liv. A Paris, chez l'Auteur, Graveur du Roi, rue de la Bûcherie, N°. 26.

Elle ſera miſe en vente le 10 Novembre prochain: les Amateurs qui déſireront ſe faire inſcrire chez l'Auteur, ſeront aſſurés d'avoir les premières épreuves; & les perſonnes de province ſont priées de faire paſſer à l'adreſſe ci-deſſus la ſomme de 16 liv., avec une lettre d'avis, le tout franc de port; on leur fera parvenir l'Eſtampe dans une boîte par la voie qu'elles indiqueront, ou par la Diligence. Pour les frais de la boîte, on ajoutera 2 liv.

NUMÉRO 7 de la Collection de Muſique de M. Grétry, pour la Guitare, avec accompagnement de Violon, contenant l'Air *Dam' falloit*, des Mépriſes; un Air de Mme. Marin, fille de M. Grétry; & le Duo des enfans du Comte Albert. = N°. 10 de cette même Collection, pour le Clavecin, & le même pour la Harpe, contenant l'Ouverture du Comte Albert, celle de la ſuite, &

Digitized by Google

plusieurs Airs ; par M. Corbelin. Ce N°. complette la première année de cette Collection pour la Harpe & le Clavecin. Le N°. 1 de la 2e. année paroîtra au mois de Décembre prochain. Cette 2e. année sera composée de quelques Airs qui restent à publier des dernières Pièces de M. Grétry, & des Airs & Ouvertures de plusieurs Pièces nouvelles qu'il donnera l'année prochaine. Le premier N°. de la 2e. année, pour la Guitare, paroîtra en Janvier prochain ; le N°. 3 de la première année de Violon paroîtra incessamment. On s'abonne pour chaque instrument, à raison de 18 liv. pour 10 Numéros, ou 2 liv. 8 s. chacun séparément, franc de port, chez M. Corbelin, rue Neuve-des-Petits-Champs, N°. 87.

TABLE.

IMPROMPTU.	5	Epître d'un Instituteur.	21
Bouts-Rimés.	4	Traité de l'Astronomie.	24
Chanson.	7	Comédie Françoise.	32
Charade, Enigme & Logog.	9	Comédie Italienne.	41
Œuvres diverses.	11	Annonces & Notices.	44

APPROBATION.

J'ai lu, par ordre de Mgr. le Garde des Sceaux, le MERCURE DE FRANCE, pour le Samedi 3 Novembre 1787. Je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. A Paris, le 2 Novembre 1787.

RAULIN.

Digitized by Google

MERCURE DE FRANCE.

SAMEDI 10 NOVEMBRE 1787.

PIÈCES FUGITIVES EN VERS ET EN PROSE.

TRADUCTION

Du commencement du IVe. Livre de l'Énéide.

D'UN souci déchirant atteinte au fond de l'ame,
Didon brûle en son sein d'une secrète flamme,
Et se plaît d'en nourrir la dévorante ardeur.
Du Héros tour à tour la sublime valeur,
Son auguste origine occupent sa pensée :
Son image à ses yeux est toujours retracée ;
Chaque mot de sa bouche a passé dans son cœur,
Et du sommeil loin d'elle écarte la douceur.

Digitized by Google

Déjà des feux du jour l'Orient se colore,
Et les sombres vapeurs ont fui devant l'Aurore.
Égarée, à sa sœur elle parle en ces mots :
Quel songe, chère Elise, a troublé mon repos!
Toi, ma sœur, qui toujours as partagé mes peines,
Dans mon cœur incertain quelles terreurs soudaines!
Quel est cet étranger qui descend en ces lieux?
As-tu vu, dis le moi, ce front majestueux,
Ces traits où la fierté se mêle à tant de grace?
Au milieu des hasards quelle intrépide audace!
Que d'exploits, de revers, de combats glorieux!
Je ne m'abuse point, il est du sang des Dieux;
Dans chacun de ses traits il en porte l'empreinte;
Un cœur vil est toujours décelé par la crainte.
Ah! depuis que le mien, trompé dans ses amours,
Du malheureux Sichée a vu trancher les jours,
S'il n'avoit pour l'hymen un dégoût invincible,
S'il n'eût pas fait serment qu'à jamais inflexible
On ne le verroit plus former de nouveaux nœuds,
Il eût cédé, peut-être, à de coupables vœux.
Oui, depuis que mon frère a de ses mains barbares
Ensanglanté ma couche & dispersé nos Lares,
Ce Héros, je l'avoue, est le seul en mon cœur
Qui de mes premiers feux ait rappelé l'ardeur;
Mais que l'enfer me plonge en ses abîmes sombres,
Que la foudre en éclats m'unisse aux pâles ombres,
Aux ombres de l'Erèbe, à la profonde nuit,
Amour pur & sacré, si mon cœur vous trahit,
Vous qui m'aviez unie à l'objet le plus tendre,
Dans la tombe avec lui je vous ai vu descendre;

Digitized by Google

Qu'elle enferme à jamais & ſa cendre & vos feux :
Elle dit, & ſes pleurs ont inondé ſes yeux.
Eh ! quoi, reprend Eliſe ! au printemps de ton âge
En verras-tu les fleurs languir dans le veuvage ?
O toi qui m'es cent fois plus chère que le jour,
Voudrois-tu déformais renoncer ſans retour
Aux faveurs de Vénus, au tendre nom de mère ?
Peux-tu rendre ſenſible une froide pouſſière ?
De régner ſur nos cœurs les morts ſont-ils jaloux ?
Quand le ſort te ravit le plus cher des époux,
Que de tous les Héros de l'Afrique guerrière,
De ces riches Vainqueurs aucun n'ait ſu te plaire ;
Qu'en Libye & dans Tyr, fier de briguer ta main,
Iarbe n'ait reçu qu'un outrageux dédain,
J'y conſens ; mais faut-il à ta douleur fidelle,
Qu'au penchant qui te plaît tu ſois encor rebelle ?
Tu ne ſonges donc point qu'en ces nouveaux climats
De nombreux ennemis entourent tes Etats,
Le Gétule indompté, le féroce Numide ?
Ici l'affreuſe Sirte, & ce déſert aride
D'où le Barce cruel ſème au loin la terreur :
Tyr prépare la guerre, & bientôt ſa fureur
Servira de ſon Roi la vengeance implacable.
Il ſemble que les Dieux, que Junon favorable,
Dirigeant à la fois & les vents & les flots,
D'Ilion ſur tes bords ont pouſſé les vaiſſeaux.
Quel deſtin glorieux ton hymen nous préſage
Vois s'élever alors la naiſſante Carthage !

Digitized by Google

Le généreux Troyen secondant nos exploits,
Tous ces peuples divers sont rangés sous tes loix.
Tandis que du Verseau le signe redoutable,
L'orageux Orion, & le Ciel intraitable,
Sur les mers en courroux tourmentent les vaisseaux,
Eloignons le départ de ces hôtes nouveaux.
En leur faveur, Didon, que par des sacrifices
On appaise les Dieux, on les rende propices.
Ces mots de nouveaux feux ont embrasé son cœur,
L'espérance y renaît & voit fuir la pudeur.
Par un égal transport l'une & l'autre entraînées,
Vont au pied des Autels fléchir les destinées.
Des victimes d'usage à l'instant l'on fait choix
En l'honneur de Cérès qui nous donne des loix,
Du bon père Bacchus, du Dieu de la lumière :
Sur tous les Immortels, Junon est la première,
Junon qui fut toujours favorable à l'hymen.
Brillant de mille attraits, une coupe à la *main*,
La brûlante Didon préside au sacrifice,
Et déjà sur le front d'une blanche génisse,
On la voit à grands flots verser le vin sacré.
Chaque Autel de ses dons tour à tour est paré ;
De l'un à l'autre Autel elle est toujours errante.
Sous le fer la victime est à peine expirante,
Que d'un regard avide elle court à l'instant
Consulter les destins dans son cœur palpitant.
Art trompeur des désirs, inutile science,
Pour calmer tes fureurs, amour, quelle influence
Peuvent avoir sur nous les Autels & nos vœux ?
Si-tôt qu'au fond du cœur circulent tous tes feux,

Digitized by Google

Leur ardeur en secret s'y nourrit & s'irrite ;
Didon porte en tous lieux la fureur qui l'agite.
La biche, qu'un Berger, qui lance au loin des traits,
Par hasard a surprise au milieu des forêts,
Du rapide roseau sent à peine l'atteinte,
Qu'elle franchit des bois la ténébreuse enceinte ;
De rochers en rochers bondit dans ses élans,
Et fuit avec le trait qui lui perce les flancs.

(Par M. d'Hermite de Meillanne, Conseiller au Parlement d'Aix.)

ÉPIGRAMME.

Les Membres de certain Chapitre
Sur maint objet se chicanoient,
Et même, dit-on, au Pupitre
Assez souvent se disputoient.
Un beau jour de cérémonie
Nicaise crut la discorde bannie.
Pour le coup, dit-il, désormais
En ce lieu doit régner la paix.
— N'en croyez rien, ami Nicaise.
— Pourquoi donc, compère Matthieu ?
Voyez comme chacun la baise.
— Ces baisers sont baisers d'adieu.

(Par J. B. R. J. F. D. M. L. D. C.)

Digitized by Google

LE LOUP PRIS.

FABLE.

Un Loup, qu'un payſan venoit de prendre au piége,
Pour qu'on ne lui fît aucun mal,
Promit, jura foi d'animal,
Qu'il alloit renoncer à ſon ancien manége,
Qu'il ne ſeroit plus carnaſſier;
Que, quand la faim viendroit, pour ſe raſſaſier,
Il ne prendroit de nourriture
Que l'herbe ſur le gazon,
Tout au plus un peu de poiſſon,
Jamais de chair. Il obtient ſon pardon.
Bientôt la faim arrive; il faut chercher pâture.
Allant, venant, par aventure,
Dans un marais lointain il découvre un cochon.
Le beau poiſſon, dit-il! ... Courons à la pécore.
Auſſi-tôt fait que dit; notre glouton
Court, l'étrangle, & le dévore.

Et puis comptez encore
Sur la parole d'un fripon.

(*Par M. l'Abbé Delignier.*)

Digitized by Google

Explication de la Charade, de l'Énigme & du Logogriphe du Mercure précédent.

LE mot de la Charade est *Chasselas*; celui de l'Énigme est *Aurore*; celui du Logogriphe est *Bœuf*.

CHARADE.

L'AUTRE jour, j'apperçus perché sur mon premier,
Un oiseau dont le chant flattoit par mon dernier;
J'écoute, & reconnois que c'étoit mon entier.

ÉNIGME.

Sous un joug rigoureux, l'homme souvent m'opprime:
Ici, je suis un Dieu; là, je suis la victime.

LOGOGRIPHE.

AMI Lecteur, es-tu lassé d'être homme?
Veux-tu devenir animal,
Aigle, poisson, bête de somme,
Ane, mulet, ou bien cheval?

Digitized by Google

Grace à moi, rien n'eſt plus facile.
Tout ſinge, tout être inutile,
Mépriſé dans tous les états,
Pour revivre après le trépas,
La plus chétive créature
Pourra, par mon ſyſtême, avec facilité,
Sans déranger l'ordre de la Nature,
Paſſer à la Poſtérité.
Vrai Logogriphe à tes yeux je m'expoſe :
Décompoſer un corps, embarraſſer l'eſprit ;
Voilà le ſeul talent qui m'a mis en crédit ;
Comme lui, je dois tout à la métamorphoſe.
Vois dans mes douze pieds combien d'objets nouveaux ;
Faits de pièces & de morceaux,
Vont s'offrir à ta vue.
Un fruit délicieux ; l'Eſclave renommé,
Fameux par l'apologue ; une Nymphe ingénue ;
En poéſie, un Ouvrage eſtimé ;
Un fleuve, une cité, deux notes de muſique ;
Un vieillard deſtructeur, Miniſtre des Deſtins ;
Un Pape ; deux pronoms ; cet oiſeau domeſtique,
Qui jadis ſauva les Romains.
Je ne finirois pas ſi je voulois te dire
Tous les états divers que mon art peut produire.
Mais c'eſt aſſez, Lecteur, abrégeons ce récit.
Si mes loix te ſemblent peu ſages,
Le crédule Indien m'honore & me chérit ;
Chaque pays a ſes uſages.

(*Par M. Sebire de Beauchêſne, Off. de Marine.*)

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

MES SOUVENIRS ; Brochure de 184 pages, avec cette Epigraphe :

Heureux qui dans ſes vers, fixant de ſa jeuneſſe
Les chagrins paſſagers, les fugitifs plaiſirs,
Se ménage de loin, pour charmer ſa vieilleſſe,
La reſſource des ſouvenirs !

Pays de Vaud ; & ſe trouve à Caen, chez Manoury l'aîné, *Libraire ; & à Paris, chez* Belin, *Lib., rue St-Jacques. Prix, 2 liv. broché.*

LES Poéſies légères ont pris, vers le milieu de notre ſiècle, un ton d'aiſance & de facilité qui en a conſidérablement multiplié les Recueils. Voltaire, ſupérieur en ce genre, mit en général dans les ſiennes une négligence heureuſe, un abandon ſpirituel, une philoſophie qu'il a contribué plus que perſonne à rendre populaire, & ſur-tout ce ton de la claſſe choiſie des gens du monde, ce bon ton qu'il ne cherchoit pas, parce qu'il étoit le ſien, & qu'ayant long-temps vécu dans les Cours les plus polies, il y avoit, pour ainſi dire, cueilli la fleur de

Digitized by Google

l'esprit & du langage ; ou plutôt parce que cette fleur étoit chez lui comme naturelle, & que l'ayant cultivée dès son enfance, il s'étoit trouvé, en arrivant à la Cour, de niveau avec les gens les plus faits pour servir de modèle. Aussi dans ses Poésies les plus négligées, règne-t-il du moins une politesse exquise ; & jamais, par exemple, il ne s'avisa de parler en vers à une femme sans un respect qu'on regardoit alors comme un devoir, & que les plus beaux Esprits, comme les plus grands Seigneurs, se piquoient d'observer.

Dorat, né avec les dispositions les plus heureuses, beaucoup d'esprit, une imagination vive & riante, mais qui passoit une partie de sa vie dans des sociétés qui le dispensoient peut-être de ces formes délicates, crut devoir en secouer aussi le joug dans ses Poésies. Il trouva piquant, sans doute, de travestir Apollon en jeune Mousquetaire ; il tutoya, lutina, chiffonna toutes les belles. On ne conçoit pas trop comment elles s'arrangèrent d'une pareille galanterie : mais enfin, ce ton prit bientôt faveur. Quelques Journaux, & les Notes de quelques Recueils, répétoient sans cesse que c'étoit le ton du monde, le ton du jour, le ton d'un homme à la mode ; que cet amour leste & cavalier étoit vraiment l'amour François. Aussi-tôt à Paris & dans les Provinces chaque Rimeur se crut obligé de tutoyer, de persifler, de turlupiner sa

Digitized by Google

Maîtresse, réelle ou imaginaire, & de faire entrer d'ailleurs dans ses vers, autant qu'il put de Flores, de zéphirs, de pompons, de rubans, de noms de Marchandes de Modes, de Danseuses, & de femmes du bel air. Enfin cela devint un vestige, & notre Parnasse ne parut plus être peuplé que de Petits-Maîtres, non tels que sont dans le monde les êtres frivoles, mais aimables, à qui l'on donnoit autrefois ce titre, mais semblables à leurs turbulens & importuns imitateurs, ou à ces risibles caricatures dont nos voisins s'amusent sur leurs Théatres, sous le nom de Petits-Maîtres François.

Peu de jeunes Poëtes avoient la force de résister au torrent. M. de Parny fut un de ceux qui s'en écartèrent le plus constamment & avec le plus de succès. Ses Ouvrages, & un petit nombre d'autres, firent ouvrir les yeux. L'avantage du naturel est qu'il n'a qu'à se montrer pour plaire. On vit que le bon ton, que l'aisance & la grace n'excluoient point cette qualité précieuse; & que dans la plus douce familiarité de l'amour, il y avoit un certain air de décence qu'on gagnoit toujours à conserver. Les femmes, encore étourdies du bourdonnement de tous les Papillons du Pinde, commencèrent à respirer; & la plupart d'entre elles eussent aimé mieux être Eléonore, que Zelmis, Zélis, Delphire, ou telle autre dont le front, le nez, les yeux, le cou, &c. avoient été célébrés dans de fringantes Epîtres.

Digitized by Google

Il ne reste cependant que trop de vestiges du mauvais goût. S'il étoit répréhensible dans ceux qui en furent les coryphées, il l'est bien plus encore dans leurs imitateurs. Ce qu'ils copient le plus souvent, & pour cause, ce n'est pas la partie brillante, figurée, entortillée même, & quelquefois amphigourique, du style des premiers; c'est l'ironie, le persiflage; ce sont certains détails familiers & prosaïques, ou qui seroient même déplacés dans la prose : c'est

Tiens, si tu veux, *j'ai ton affaire.*
Arrange-toi, je t'en supplie,
Pour m'adorer à mon retour.
Deux ans, Dieu! *quelle traversée!* &c.

Des Poésies galantes écrites de ce ton, ne sont & ne furent jamais ni galantes ni poétiques.

Ce n'étoit pas jadis sur ce ton ridicule
Qu'Amour dictoit les vers que soupiroit Tibulle,
Ou que du tendre Ovide animant les doux sons,
Il donnoit de son art les charmantes leçons.

Lorsqu'on voit paroître un nouveau Recueil de vers où se trouvent encore des traces de ce style, si l'Auteur n'annonce du reste aucun talent, on n'en est pas long-temps importuné. Après avoir ouvert une seule fois le Livre, on le referme pour toujours. Mais si parmi ces prétendues négligences, qui, jugées à la rigueur, mériteroient un autre

Digitized by Google

nom, l'on découvre des détails heureux, & des indices d'un talent qui ne demanderoit qu'une meilleure culture, on ne peut se dispenser alors d'un véritable regret. On quitte le Recueil, on le reprend, on se rebute, on y revient encore; on voudroit connoître l'Auteur, on lui parleroit avec franchise. On va même jusqu'à croire que cette franchise ne lui déplairoit pas, & qu'il préféreroit à de fades louanges des avis sincères & peut-être utiles.

C'est-là précisément ce que nous venons d'éprouver en lisant cette Brochure intitulée *Mes Souvenirs*. Nous ignorons si l'Auteur anonyme se *souvient* de loin. Il paroît qu'il étoit fort jeune quand il composa ce Recueil: il y parle de ses vingt ans, & ne va pas plus loin que vingt-cinq. Quelques morceaux indiquent qu'il a pu depuis, avec du travail, se former un style plus poétique & plus sain. Il étoit sans doute alors entraîné par la mode; mais depuis, en revoyant ces Productions de sa jeunesse, & sur-tout avant de les faire imprimer, peut-être eût-il pu mettre dans cet examen un peu plus de sévérité.

Dès la seconde Pièce, on est arrêté par ce début:

Enfin, Madame, expliquez-vous.
Quoiqu'innocent, je désespère
De repousser tant de soupçons jaloux.
De grace, enseignez-moi comment on peut vous plaire!

Digitized by Google

Pour moi, je n'y conçois plus rien.

. . . . . .

Madame, je ne puis le taire,
C'eſt trop payer le bonheur de vous plaire,
Vous me traitez comme un époux.

Mais lorſqu'on la lit toute entière, on y trouve ces deux vers :

Toi qui n'as point vu fuir ton dix-huitième été,
Ceſſe de tourmenter & ta vie & la mienne.

Quand on peut employer ce ton en même temps ſimple & poétique, pourquoi en chercher un autre ?

Voici encore un début du même genre que le premier :

Me plaindre quand tu romps ta chaîne !
Redoutes les ſuites qu'entraîne
Un abandon ſi douloureux !
Le trait, ſans doute, eſt généreux,
Et mérite qu'on s'en ſouvienne.
Doris, pourtant, ſortez de peine ;
J'en ſuis fâché pour vos appas,
Mais d'honneur, je n'en mourrai pas.

Ce trait rappelle celui de Dorat :

Eh bien ! ces pleurs, ils étoient feints :
J'en ſuis déſolé pour tes charmes.

J'en ſuis fâché pour vos appas ; j'en ſuis déſolé pour tes charmes ; ce n'eſt point là le

style de Chaulieu, d'Horace, ni de Tibulle.

Le nom de Mécène, le plus fameux des Favoris, & le plus illustre protecteur des Lettres, rappelle ordinairement cette double idée ; & quoique La Fontaine ait dit :

Mécénas fut un galant homme,

on ne s'attend pas à entendre ainsi commencer un Conte :

Chacun le sait, Mécène étoit bon diable.

Mais ce Conte, dont le sujet est le mot connu de ce Romain qui ne dormoit *que pour* Mécène, est narré gaîment, & naturellement écrit.

Les saillies d'une imagination vive ont beaucoup de priviléges, & tout semble devoir être permis dans un morceau intitulé *Délire*. Il y a cependant certains objets qui devroient être toujours sacrés, & sur lesquels on réussit difficilement à faire des plaisanteries heureuses. Nous doutons que celle-ci soit du goût de tout le monde :

Vîte une épée, un pistolet !
Je suis trop malheureux pour vivre.
Oui, tuons-nous, cela distrait.
Caton, si j'en crois plus d'un Livre,
Prit ce parti, s'en trouva bien.
Son malheur pourtant n'étoit rien.
Qu'avoit-il perdu le bonhomme ?
La tête, eh oui ! je le soutien.

Digitized by Google

Que lui faiſoit au fond qu'à Rome
Céſar fût Prince ou Ci[illegible] ?

Ce que cela lui faiſoit !..... L'Auteur ne ſeroit pas ſans doute embarraſſé pour répondre lui-même à cette queſtion. On ſent bien que cela eſt ironique ; car il ne s'agit que de la fuite d'un ſerin, qui revient enſuite à ſa cage, & de la cruauté d'une Mélide, dont on paroît ſe ſoucier beaucoup moins que du ſerin. Mais

On ne s'attendoit guère
A voir CATON dans cette affaire.

Et l'on n'aime pas à entendre ainſi perſiffler le dernier martyr de la liberté Romaine.

On a vu régner pendant quelque temps le goût des petits vers de quatre ſyllabes, que quelqu'un appeloit des vers Lapons, & dont un des moindres inconvéniens eſt d'importuner l'oreille par le retour trop prompt des rimes. On en trouve dans ce Recueil.

Mon cher Pellane,
Que Dieu me damne
Si je ne ſuis
Rongé d'ennuis !
L'amour m'accable :
Une Beauté
Indéchiffrable
M'a tout ôté.

Digitized by Google

Il y en a même de deux syllabes, qu'on pourroit nommer des vers Lilliputiens.

Ne suis
Flatteur ;
Ne puis
Menteur
Ecrire,
Ni dire
Du bien
De rien
Qu'en l'ame
Je blâme.

La même sincérité dont l'Auteur fait ici profession, nous a dicté des réflexions, peut-être un peu sévères ; mais elle nous porte aussi à reconnoître, comme nous l'avons déjà fait, que plusieurs de ses *Souvenirs* annoncent un talent facile, auquel il manquoit peut-être alors du travail & l'étude des bons modèles, mais qui a pu depuis se perfectionner & se mûrir.

Nous aimerions à citer quelques-unes de ces Pièces ; entre autres, une Epître, pleine d'idées agréables *sur les avantages d'être la Maîtresse d'un Poëte* ; un morceau de plus de soixante vers, intitulé *Ma Mort*, qu'on regrette de voir commencer par cette expression peu naturelle :

Vers, mes jours écoulés, fuyez, fuyez mes jours.

Mais où il y a des vers de sentiment, tels que ceux-ci :

Digitized by Google

Dans l'âge du bonheur je n'ai que des regrets :
La Nature à mes yeux a perdu ſes attraits.
Le Printemps naît en vain ; le Printemps m'importune :
L'Hiver eſt la ſaiſon que chérit l'infortune.

Une eſpèce d'Héroïde de *Lucain à Néron*, où l'on diſtingue ces quatre vers :

Et tu veux cependant, opprobre des mortels,
A côté de nos Dieux, partager leurs autels !
Souillé de ſang Romain, être adoré dans Rome !
Avant que d'être un Dieu, *s'il ſe peut*, deviens homme.

Un joli Fragment d'un Poëme intitulé *le Remède d'amour*, imité d'Ovide ; *La Fête des Roſes* ; des Romans & des Couplets tournés avec grace, & pluſieurs Pièces galantes exemptes des défauts que nous avons remarqués dans quelques autres.

Mais nous ne pouvons nous refuſer au plaiſir de faire connoître à nos Lecteurs ces vers touchans, dont ils ſentiront aiſément le mérite, & qui les porteront ſans doute à regretter comme nous, que l'Auteur ſe ſoit quelquefois écarté de ce naturel aimable.

Aux Manes de Mlle. A. . . .

Toi que j'appelle en vain, toi qui n'es plus, hélas !
Sous le marbre fatal, qu'une cendre inſenſible,
Au delà du cercueil, dans un ſéjour paiſible,
Si tu vois les regrets qu'on te donne ici-bas,

Digitized by Google

Jouis, jouis des miens, ombre à jamais chérie ;
De tes douces vertus connois tout le pouvoir.
Étranger à ce monde, où je n'ai plus d'amis,
Quand je ne t'y vois plus, je gémis de m'y voir.

. . . . . .

Ma peine eſt aujourd'hui ma ſeule jouiſſance ;
En m'occupant de toi, j'aime à l'entretenir :
L'illuſion du ſouvenir
Me rend quelquefois ta préſence,
Et mêle à ma douleur un rayon de plaiſir.
Je crois me retrouver & te revoir encore
Dans ces champêtres lieux, jadis ſi beaux pour moi.
Au ſommeil échappé, je contemple avec toi
Le ſpectacle riant du lever de l'aurore ;
Tu me fais remarquer la fleur qui vient d'éclore,
Et tu prêtes un charme à tout ce que je voi.

. . . . . .

Mais quelle horreur quand il s'efface
Ce ſonge ſi court & ſi beau !
Quand il me fuit, quand à ſa place
Je ne trouve plus qu'un tombeau !
Je m'en éloigne en vain ; l'amitié m'y rappelle ;
La ſincère amitié craint de ſe conſoler.
Oui, chère ombre, accablé de ta perte cruelle,
Pour toi je veux long-temps ſentir mes pleurs couler.
Chaque jour dont le Ciel prolongera ma vie,
Chaque jour, je le jure, à ta tombe amené,
Je viendrai m'y livrer à la mélancolie,
Seul & dernier plaiſir de l'être infortuné.

(Cet Article eſt de M. G...)

Digitized by Google

PHARMACOLOGIE Chirurgicale, ou *Science des Médicamens externes & internes, requis pour guérir les maladies Chirurgicales, suivie d'un Traité de Pharmacie, relatif à la préparation des Médicamens; par M.* PLENCK, *Professeur Royal de Chirurgie, d'Anatomie, &c. à Bade. A Paris, chez* Théophile Barrois le jeune, *Libraire, quai des Augustins.* 1 *vol. in-8°. de* 536 *pages.*

LA matière médicale est sans doute de la plus grande importance; mais personne ne s'étoit encore occupé de cet objet relativement aux maux & aux maladies qui sont du ressort particulier de la Chirurgie, & sans perdre de vue les Théories médicales dans le traitement de ces mêmes maladies. Cet objet vient enfin d'être rempli par un homme consommé dans son Art, & qui a mérité la plus grande confiance de la part d'un grand Prince (l'Empereur), qui sait toujours placer si bien son estime. M. Plenck a fait preuve, sur-tout par cet Ouvrage, des talens les moins équivoques, & d'une lecture immense; car il n'y a pas un Ouvrage de Chirurgie, de Mémoires d'Académies, de Dissertations particulières, qu'il ne cite dans l'original, & n'ait consultés pour exécuter cet Ouvrage. Le Traducteur a omis toutes ces citations pour rendre ce Livre

Digitized by Google

d'une acquisition plus facile ; quelques instructions, qui se donnent dans toutes les Ecoles, en ont aussi été supprimées, mais sans altérer en rien les Théories, les préceptes & les faits que présente l'Auteur. La partie Pharmaceutique est devenue sous la plume de M. Plenck un objet d'autant plus important, que les Elèves en Chirurgie n'avoient encore aucun Traité à ce sujet. Ils y trouveront donc l'exposé de manipulation, & en même temps l'application des préparations & compositions requises dans tous les cas possibles, outre les détails nécessaires sur les Médicamens simples, & les cas où ils sont applicables. On ne peut faire mieux l'éloge de cet Ouvrage, qu'en disant que le Code de la Faculté d'Edimbourg, réformé cette année-ci, présente plusieurs formules & préparations de M. Plenck. Le célèbre Chimiste Spielmann, de Strasbourg, en a aussi pris plusieurs dans sa Pharmacopée ; & tout le Nord s'est réuni pour préconiser ce Traité de M. Plenck, connu d'ailleurs par d'autres Ouvrages très-estimés.

Nous croyons que les jeunes Médecins tireront de cette Pharmacologie, &c, autant d'avantages que les Chirurgiens ; car la grande science dans cette partie est de savoir réduire les Médicamens à un très-petit nombre, & d'en bien connoître les exceptions : quant au Traducteur, il paroît éclairé, & jette çà & là quelques observations qui désignent un homme très-attentif à ce qu'il lit & à ce qu'il voit.

Digitized by Google

NOUVELLES Lettres intéressantes du Pape Clément XIV (*Ganganelli*). 2 *Volumes. A Paris, chez* Royez, *Libraire, quai des Augustins.*

CES Lettres, *authentiques ou apochryphes*, comme on voudra, ont assez la tournure qui donna de la vogue au Recueil de ce Pape célèbre. L'art d'effleurer toutes les matières avec légèreté, celui de manier les idées communes avec agrément, un grand bon sens, nuls préjugés ultramontains; des principes de dévotion sans petitesse, sans fanatisme, sans pédanterie; beaucoup de variété, & une espèce d'intrigue *saintement romanesque*, qui, serpentant à travers des Lettres littéraires ou descriptives, prêtoit un certain intérêt au Volume, & poussoit le Lecteur en avant : voilà l'adresse du premier Editeur. Cette adresse sera, si l'on veut, l'effet de son goût, qui, connoissant à merveille l'esprit de la plupart des Lecteurs François, avoit donné à son Livre cet arrangement piquant qui contribua sans doute à son incroyable succès. On a beaucoup chicané l'authenticité de toutes ces Lettres posthumes. La preuve étoit cependant bien facile à faire. Vous vous rendez Editeur, *sur manuscrit*, de ces Lettres; déposez les originaux chez un homme public, & que chacun puisse aller se convaincre par ses propres yeux qu'elles sont

Digitized by Google

écrites de la main même de Ganganelli, & marquées du timbre des postes.

Ce qu'il y a de très-remarquable dans ces nouvelles Lettres, c'est la nouvelle façon de penser qu'on y prête à Clément XIV, laquelle n'est certainement pas celle qu'on lui croyoit, & que suppose l'acte de courage (ou de politique) qui l'a rendu si fameux. Les idées de l'Editeur seront sûrement matière à discussion parmi les gens qui tiennent encore, malgré l'esprit paisible du siècle, à l'un ou à l'autre parti. Nous désirons que les Ecrivains polémiques qui rompront des lances pour ce Pape, répandent dans leurs Brochures l'esprit, la gaîté, & la modération vraiment chrétienne, dont ce digne Pontife a si souvent donné le conseil & le modèle.

Nous allons citer deux fragmens de ces Epîtres, qui ne déplairont point à nos Lecteurs (qu'ils soient Guelfes ou Gebelins). Le premier est une Réponse de Ganganelli à je ne sais quel *Principino*, qui n'ayant pas daigné le prier, *de sa propre main*, de lui rendre un service, l'avoit ensuite fait remercier en Bref par son Secrétaire, en style laconique & *ministériel*. Le Pape Ganganelli se fâche, & dit au Seigneur en question des vérités excellentes. » C'est à vous, mon Prince, que j'ai écrit, & non à votre Gouverneur; voilà ce qui me détermine à vous adresser ma réponse. Ce que j'ai à dire à Votre Altesse pourroit bien

Digitized by Google

ne pas convenir aux principes de ce Monsieur, & je ne suis nullement dans le cas d'entrer en matière avec lui. Je n'ai rien négligé, mon Prince, pour vous rendre, à Rome, tous les services qui ont dépendu de moi; vous m'avez même fait la grace de me dire que mes soins vous avoient plu, & qu'ils vous avoient été utiles; vous m'avez fait celle de me laisser vos commissions à votre départ; je m'en acquitte aux dépens de mon temps, qui est déjà trop court, & de ma bourse, qui m'est nécessaire; & le prix que Votre Altesse y attache, c'est de me faire passer ses civilités par une main à gages. Mon Prince, la mienne est consacrée à Dieu; mais quand je suis assez heureux pour être utile aux hommes, quelque grands qu'ils soient, s'ils ne rougissent pas de demander, ils ne doivent pas dédaigner d'en témoigner leur reconnoissance.....

» Pardonnez, mon Prince, cette réflexion. Vous êtes d'un sang & d'un état qui peuvent vous donner des sujets; je crois même que ceux auxquels vous commanderiez seroient heureux; mais je n'ai pu m'empêcher de vous dire qu'un homme, quelque élevé qu'il soit, ne se rabaisse pas en parlant à un homme..... «

La deuxième citation de ces *Lettres intéressantes*, est tirée de la Lettre XLIIe, adressée à l'Abbé Mascilli, Professeur de Philosophie à Florence, qui réunissoit, dit le

Digitized by Google

le Pape Ganganelli, les vertus de Socrate, la raison d'Horace, & la morale de Jésus-Christ. » Dites, mon cher Professeur, ce que sont l'humanité, la bienfaisance, la tolérance, l'honneur, la vertu, la superstition, le fanatisme, l'abus ; mais dites-le bien, pour que vos élèves le pratiquent bien.....

» Vous ai-je dit, & savez-vous que l'Abbé de Guasco (le même dont M. Dacier a si bien fait l'éloge) a été Député de son Chapitre à Vienne ; que lui & ses Confrères portent une croix où sont gravés le chiffre de Marie-Thérèse, & l'Aigle de l'Empire ? Sa Majesté Impériale vient d'ajouter aux sages Réglemens de Martin V, pour ce Chapitre, en fixant les degrés de noblesse nécessaires pour les posséder ; & Elle ordonne que les Gradués n'y seront plus reçus par des doctorats achetés ; mais qu'ils devront avoir fait réellement cinq ans d'étude à Louvain «.

» Ces Loix sont sages. Il est honteux pour des Chapitres respectables, d'admettre des Petits-Maîtres qui vont acheter dans des Universités aussi méprisables qu'eux, des titres qui ne devroient être que l'apanage des gens d'étude & de capacité : c'est ainsi qu'on abuse de tout. Dans plusieurs Chapitres d'Allemagne, on avoit mis la science de niveau avec la noblesse ; on avoit cru pouvoir en soutenir la gloire par les lumières, aussi bien que par le sang ; & on avoit

Digitized by Google

espéré que la science suppléeroit à la naissance, lorsque l'ignorance & la fainéantise l'aviliroient.....

» Comment accorder avec les lumières du dix-huitième siècle les brigandages indignes des Universités (d'Italie & d'Allemagne)? Celles qui soutiennent l'honneur & l'éclat de leur institution, ne devroient-elles pas se liguer pour anéantir les Facultés où l'on fait un si honteux trafic des degrés de la Théologie & du Droit? Tant d'Académies célèbres élevées à côté de ces deux Facultés, n'en sont-elles pas la censure?

» Oui, mon cher Abbé, je voudrois pour l'honneur du Culte sacré & des Loix, que les Souverains réformassent ou anéantissent les Universités qui déshonorent tout à la fois les deux Sanctuaires, & qu'ils privassent de leurs prébendes ceux qui les ont obtenues par ces indignes moyens: la Religion, l'Etat, tout y gagneroit. Celui qui entre dans un Chapitre par des degrés qu'il a achetés, insulte aux Fondateurs, scandalise les Fidèles, & n'est qu'un mauvais sujet pour le Corps dont il est Membre.

» Soit dit entre nous, mon cher Professeur, il y a dans le monde des milliers de prébendes occupées par ces espèces d'hommes, & obtenues par ces vils moyens; & il n'y a plus, ou presque plus de fondations pour l'honnête homme de Lettres. Fût-il des plus savans, & père de famille, on ne lui donne de considération, même

Digitized by Google

dans le monde littéraire, qu'à raiſon de ſon aiſance ; & s'il eſt ſans pain, il eſt preſque toujours ſans eſtime.

» Quel mal donc y auroit-il, ſi l'on eût pris la valeur d'un Canonicat de Paris pour Racine, d'un de Strasbourg pour Corneille, d'un de Liege pour un Meung, &c. &c. — Ceux-là ont écrit pour le Théatre, me direz-vous : oui, mais alors ils l'auroient fait pour l'Egliſe ; témoins *Eſther* & *Athalie*. Oui, je le dis, ſi j'étois Pape, j'en donnerois un de St. Pierre à un *Taſſo*, ſi je le ſavois pauvre, & je le croirois bien rempli.

» Puiſque nous ſommes déchus juſqu'à mêler la Politique avec la Religion, pourquoi ne pas chercher à ſe rendre maîtres des travaux des Littérateurs ? Je mets en fait que Voltaire n'étant encore qu'Arrouet, ſi on lui eût donné le revenu de la Tréſorerie de la Sainte-Chapelle de Paris, il n'auroit jamais parlé plus haut que Boileau dans ſon Lutrin.

» N'allez-vous pas me dire que c'eſt une ſingulière façon de prêcher & de convertir ? J'avoue, mon cher Abbé, que ce n'eſt pas celle des Apôtres ; mais nos riches évêchés, nos groſſes prébendes, notre ſainte politique, notre fainéantiſe en approchent-ils davantage ? Je vois l'état des choſes, nos abus & nos écarts, & j'aime tant ma Religion, que je voudrois la voir reprendre ſon éclat à quelque prix que ce fût.

» Je ne prétends pas faire des Chanoines

Digitized by Google

de tous les Lettrés qui en auroient les revenus ; je voudrois que ces revenus non seulement pussent les nourrir, mais qu'ils servissent encore à les aider dans leurs travaux littéraires, & qu'ils pussent contribuer à leur procurer tous les moyens capables d'augmenter leurs lumières. J'entends dire que le Roi de France fait des pensions à des Savans ; mais au lieu d'épuiser ses finances, que ne les paye-t-il en les retenant sur tant de riches abbayes ? Tant d'Abbés Petits-Maîtres ne seroient-ils pas encore assez lestes & brillans, quand on retrancheroit quelque chose sur les revenus de leurs bénéfices ?

» Heureux, mon cher Abbé, celui qui gagne le pain qu'il mange, &c. &c. &c. «

Il y a vingt morceaux de cette force & de cette hardiesse dans ces Lettres. On pourroit, à la vérité, discuter quelques assertions de l'Auteur, où nous croyons qu'il généralise trop son idée. Par exemple, il est bien certain que la tourbe des Ecrivains faméliques qui n'écrit que pour vivre, se taira comme Cerbère devant Enée, dès qu'on lui jettera un bénéfice pour l'adoucir ; mais ne pensons pas que Voltaire, que Rousseau, que Montesquieu, & en général les Philosophes tourmentés par le besoin de dire des vérités utiles, de dénoncer des abus passés en coutume, de combattre des préjugés nuisibles (& quel préjugé ne l'est pas ?) ne pensons pas, dis-je, que ces

Digitized by Google

hommes éloquens qui se dévouent à la défense des innocens persécutés, calomniés, proscrits, flétris, &c. &c. &c. puissent vendre ainsi leur voix & leur plume à un Gouvernement, qui, par ces vils moyens, ne sauroit jamais acheter que le silence des demi-talens, & des Ecrivains sans noblesse & sans génie.

DISCOURS prononcé à la Séance de la Société d'Agriculture de Lyon, le 17 Juin 1785, par M. le Comte D'ALBON, de la plupart des Académies de l'Europe. A Lyon, chez Los Rios, *Libraire, rue Saint-Dominique.*

LA question que M. le Comte d'Albon examine dans ce Discours, a été proposée par la Société d'Agriculture de Berne; il s'agit de savoir si les chevaux doivent être préférés aux bœufs pour la culture des terres, ou les bœufs aux chevaux. M. le Comte d'Albon donne la préférence aux bœufs. Dans toute l'antiquité nous ne voyons que le bœuf employé aux travaux de la campagne:

Paterna rura bobus exercet suis.
Sic vos non vobis fertis aratra boves.

Socium laboris agriquæ culturæ habemus hoc animal, dit Tacite: de là les honneurs divins rendus au bœuf Apis; de là des Loix

Digitized by Google

Romaines auſſi ſévères contre celui qui avoit tué un bœuf, que contre celui qui avoit tué un homme. Mais c'eſt dans l'état de taureau, que l'Auteur voudroit qu'on employât cet animal, pour tirer de ſes forces & de ſes ſervices tout le parti poſſible : il s'élève contre l'abus contraire ; il nous crie, avec Virgile : *Submittite Tauros.* Il ſoutient que l'art de les dompter ſe réduit à peu de choſe. Virgile nous l'enſeigne dans le troiſième Livre des Géorgiques ; l'Antiquité l'a pratiqué ; des Nations modernes, même pluſieurs Provinces de France le pratiquent encore avec ſuccès. L'Auteur nous exhorte à ſuivre leur exemple, & à ne jamais outrager la Nature, ni dans les hommes, ni dans les animaux. Ce qu'il dit ſur cet article, & dans le Texte & dans les Notes, mérite d'être lu & médité. Cependant, quoiqu'il ſoit perſuadé qu'en réduiſant le taureau à l'état de bœuf, nous nous privons d'une partie des ſecours que la Nature nous avoit ménagés dans cet animal pour la culture de la terre, il ne laiſſe pas, même en le conſidérant dans cet état de dégénération, de le préférer encore au cheval. Il fonde cette préférence ſur quatre raiſons.

1°. Le bœuf eſt plus propre que le cheval à la culture des terres.

2°. L'entretien du bœuf eſt moins diſpendieux que celui du cheval.

3°. L'achat du bœuf eſt moins cher que celui du cheval ; ſon ſervice eſt plus long,

Digitized by Google

son fumier est meilleur, il est plus facile, & on est plus assuré de s'en défaire.

4°. Les fermes exploitées par des bœufs, donnent un profit plus considérable que celles où l'on se sert de chevaux.

Le développement de ces quatre propositions forme le Discours dont nous rendons compte. Si l'Auteur se permet quelques excursions, elles sont toutes justifiées par l'amour du bien public, par l'intérêt de l'humanité : elles rentrent toutes dans l'objet général de perfectionner l'Agriculture, & de conserver les mœurs pures & antiques, attachées à cette utile & vertueuse occupation.

O fortunatos nimium, sua si bona nôrint
Agricolas ! quibus ipsa procul discordibus armis,
Fundit humo facilem victum justissima tellus...
...Secura quies & nescia fallere vita...
Et patiens operum parvoque assueta juventus,
Sacra Deûm Sanctique Patres : extrema per illos
Justitia excedens terris vestigia fecit.

Quant au cheval, ses brillantes qualités même sont ce qui le rend moins propre au labourage : ce n'est point aux travaux de l'homme qu'il s'associe naturellement, c'est à ses succès, c'est à sa gloire ; il le fait triompher dans les batailles, dans les jeux, dans les courses. Tous les grands Poëtes, tous les grands Peintres, Homère, Virgile, M. de Voltaire, M de Buffon,

Digitized by Google

ont pris plaisir à décrire la fierté, la sensibilité de ce superbe animal : mais nous ne savons si aucune de leurs descriptions égale en précision, en beauté, en harmonie pittoresque, celle qu'on trouve dans le XXXIXe. Chapitre du Livre de Job, vers. 21, 22, 23, 24. — *Terram ungulâ fodit, exultat audaciter, in occursum pergit armatis, contemnit pavorem, nec cedit gladio. Super ipsum sonabit pharetra, vibrabit hasta & clypeus, fervens & fremens sorbet terram, nec reputat tubæ sonare clangorem.*

Sermons choisis de L. Sterne, traduits de l'anglois; par M. D. L. B. *A Paris, chez* Buisson, *Lib., Hôtel de Mesgrigny, rue des Poitevins. Prix, 2 liv. 10 s. br., & 2 liv. 15 s. br.; franc de port par la Poste.*

Cette Traduction nous manquoit pour compléter en françois la collection des Œuvres d'un Auteur aussi gai & aussi original que Sterne. On l'a comparé à Rabelais, & à certains égards il vaut mieux pour la Morale & pour la Philosophie : mais il le cède au Curé de Meudon pour l'érudition & pour la finesse des traits. Il est assez singulier que ces deux hommes extraordinaires aient été tous les deux Prêtres, Prédicateurs & Curés, & qu'ils aient écrit

Digitized by Google

dans des genres si peu analogues à leur état. Sterne paroît avoir voulu faire amende honorable en composant enfin ses Sermons. La vie & les opinions de Tristam Shandy, qui est une bouffonnerie continuelle, fit comparer l'Auteur à Scarron, & on ne fut pas juste. *Le bas comique qui fait le fonds de cet Ouvrage, n'empêche pas* (comme a dit un Ecrivain) *qu'il n'y ait des réflexions très-sérieuses sur les singularités des hommes célèbres, sur les erreurs & les foiblesses de l'humanité.* Tel est en effet le cachet de l'Auteur. Il rit, & donne à penser; il enveloppe ses vérités d'une gaze de plaisanterie, & rien n'est perdu; sentiment & gaîté, esprit & bonhomie, voilà Sterne. Comme Rabelais, il aima les voyages. Tous les deux vinrent à Paris: le premier y trouva des Protecteurs & s'y fixa; le second retourna dans sa patrie. Qu'avez-vous vu, lui demanda-t-on? Quel caractère avez-vous trouvé à peindre? Avez-vous rencontré des Originaux. — *Non*, répondit-il; *les hommes y sont comme les pièces de monnoie dont l'empreinte est effacée par le frottement.* On auroit pu le peindre lui-même à Paris, car la figure ressembloit à celle de Santeuil, & sa mobilité la rendoit plaisante. Sa manière de se vêtir n'étoit pas moins ridicule.

Venons-en à ses Sermons, qui furent écrits à l'occasion de sa nomination à une Cure où le travail ne le surchargeoit guère. Il s'est trouvé souvent seul avec son valet

Digitized by Google

pour dire & répondre l'Office. — Ces Sermons, dit-il, sont sortis tout brûlans de mon cœur, & mes autres Ouvrages sont seulement les enfans de mon esprit. Je ne m'inquiète point de l'accueil qu'on leur fera. Ce n'est plus, comme le dit son Traducteur, cet Auteur qui galope d'une idée à l'autre; c'est un Philosophe Chrétien qui médite les Ecritures, & qui en extrait avec finesse une doctrine pure, autant amie de la Religion que de l'humanité. Tout y respire la paix, la piété, la *philanthropie*. — *Mes Sermons*, dit Sterne, *sont des Houssards qui frappent lestement un coup à droite & à gauche; mais on les verra toujours être les Auxiliaires de la vertu.*

Le Traducteur n'a donné au Public que seize Sermons choisis parmi les quarante-quatre imprimés en anglois: il donne d'excellens conseils en peu de lignes, dans son Avant-propos, à tous les Traducteurs, & nous ne pouvons que désirer qu'on veuille bien l'imiter. Ce n'est pas, dit-il, qu'en prescrivant de traduire littéralement un Ouvrage original, j'entende qu'il faille le faire à coup de Dictionnaire. Si le mot propre n'est pas inspiré par le génie présent de Sterne, il est inutile de le chercher ailleurs que dans cette inspiration. Il n'est pas dans un Dictionnaire, & le froid a glacé le Traducteur dans l'intervalle de ses recherches. Il faut enfin méditer & sentir Sterne, pour le traduire. Tout autre moyen est

Digitized by Google

insuffisant. — Ceci peut s'appliquer à tou
les Auteurs qu'on traduit, & à tous ceu
qui veulent traduire.

Sterne ne faisoit vraisemblablement poi
languir son Auditoire. Ses Sermons l
plus longs n'ont pas plus de quarante p
ges. Ils ne sont point entortillés dans d'
ternelles paraphrases, ni défigurés par u
jargon métaphysique ou théologique.
n'emprunte que le langage de la morale
& le ton d'un bon Pasteur qui parle c
leurs devoirs à ses Paroissiens, sans humeu
& sans lamentations. C'est la raison pr
sentée avec modération & quelquefois av
gaîté. Nous ne citerons que le commen
cement du deuxième Sermon qui a pou
titre *la Maison de deuil* & *la Maison*
fête.

— Cela n'est pas vrai; le Philosophe R
a beau nous dire que le but de tous l
hommes est la tristesse, & que le chagri
suivant la leçon de l'expérience, est me
leur que la joie : une pareille senten
faite par un Anachorète atrabilaire,
convient pas aux habitans de ce mon
Pour quel dessein, dites-nous, Dieu n
a-t-il créés ? Est-ce pour jouir des d
ceurs sociales de ces belles vallées où
main nous a placés, ou pour languir d
les déserts stériles des montagnes inha
tées ? Les accidens de cette vie, les t
pêtes qui nous y battent, ne suffisent-e
pas, sans que nous allions à la quête

Digitized by Google

calamités ? Ah ! consultons nos cœurs, & nous dire ensuite avec notre texte, que le deuil vaut mieux que la joie ! Non, le meilleur des Etres ne nous a pas envoyés dans le monde pour y aller toujours pleurant, pour y vexer & abréger une vie déjà assez vexée & assez courte. — Voyez au contraire combien l'Auteur de notre être a placés pour nous, de distances en distances, de provisions, de jouissances, quels *caravenséraïls* il a ouverts à nos besoins ! quelles facultés il nous a données d'y jouir du repos ! quels objets il a mis sur nos pas pour nous faire oublier nos fatigues ! Ils sont ménagés & disposés d'une manière si exquise, qu'ils charment nos peines, relèvent nos cœurs abattus sous le poids de la pauvreté, de l'affliction, & effacent même de notre souvenir le sentiment de notre misère. — Sterne tire du fond de ce sujet, des traits de la morale la plus vraie & la plus raisonnable ; il finit sans effort, naturellement, & *la Maison de deuil* laisse des images moins sombres qu'on ne l'auroit cru. C'est un Philosophe qui résout en peu de temps, jusqu'à quel point la tristesse appartient à l'homme, & à quel degré elle deviendroit funeste.

Digitized by Google

MÉMOIRES de Sir George Wollap; ses Voyages dans différentes parties du Monde; Aventures extraordinaires qui lui arrivent; Découverte de plusieurs contrées inconnues; Description des mœurs & des coutumes des habitans: par M. L. C. D. 3 vol. in-12. A Londres, chez Thomas Hookham, *Libraire, N°. 147, New-Bond-Street; & se trouve à Paris, chez la veuve* Duchesne, *Libraire, rue Saint-Jacques.*

L'HISTORIEN de ces Aventures, qui se donne aussi pour en être le Héros, craint beaucoup qu'on ne prenne pour un Roman ce qu'il prétend être son Histoire. Il est certain que si, en écrivant ses Mémoires, il n'a pas pris le ton d'un Romancier, l'Histoire de sa vie n'en est pas moins de nature à figurer dans un Roman.

Sir George Wollap commence jeune à voyager. Ses voyages sur terre ne le mènent à rien; mais ses courses maritimes le conduisent au trône. Il se trouve Roi successivement de trois Isles qui lui forment un Royaume assez considérable, & encore plus singulier. On lit avec peu d'intérêt ses Aventures en Europe; ce sont des affaires galantes dont le cadre est peu saillant, & qui n'offrent pas de détails extraordinaires. Mais le récit de ses voyages sur mer, & du naufrage, qui se termine par sa Royauté,

Digitized by Google

ainſi que l'hiſtoire de ſon Gouvernement, excitent un aſſez grand intérêt de curioſité. Nous ne chercherons pas à le ſuivre dans les détails de ſon adminiſtration ; mais parmi ſes aventures, on remarquera ſans doute la découverte de l'Iſle de *Pulloſin*, qu'il joignit à ſes Etats, & qui offroit un ſpectacle des plus curieux. » Cette Iſle, dit » Wollap, étoit gouvernée par une femme » qui y régnoit deſpotiquement. L'uſage » de ce Peuple étoit différent de celui de » toutes les contrées du Monde ; le ſèxe » féminin y avoit pris un tel empire, que » les hommes, ſoumis en eſclaves aux vo» lontés de leurs épouſes, n'avoient d'au» tre occupation que de travailler à la » terre, & de ſe parer pour plaire à leurs » belles Maîtreſſes. Les armées n'étoient » compoſées que de femmes ; la Reine ne » formoit ſon Conſeil & n'admettoit aux » premières places de ſon Royaume que » ſes favorites : les femmes y étoient, en » un mot, ce que les hommes ſont par» tout ailleurs «.

La Reine de ce pays, plus étrange encore que celui des Amazones, étoit portée par douze hommes ſur un trône d'or ; le portrait que l'Auteur fait de cette Souveraine, eſt vraiment intéreſſant, & ſon intrigue avec elle tranche aſſez heureuſement avec les nombreux détails d'économie & de politique qui abondent dans ſa narration. *Raſaun* (c'eſt le nom de la Reine de Pullo-

Digitized by Google

sin, étoit aussi tendre que belle. Elle avoit six maris; & Wollap, de son côté, avoit quatre femmes. Il inspire la plus violente passion à Rasilina, & les preuves qu'elle lui en donne sont vraiment touchantes, quoique fort promptes. Elle étoit toujours désespérée, lorsqu'après les visites qu'elle faisoit au Roi d'Aprilis (c'est Wollap), ou qu'elle recevoit de lui, ils étoient obligés de se séparer. Un jour que son Amant lui en témoignoit les regrets les plus vifs, tout à coup elle lui dit qu'elle avoit trouvé un moyen de vivre toujours avec lui; alors elle lui offrit le don de son Royaume, & le pria de la recevoir au nombre de ses femmes. Cette proposition étoit trop séduisante pour n'être pas acceptée; voilà donc la Reine de Pulloſin qui renvoie ses six maris, qui abdique la Royauté, & qui consent à partager le lit de Wollap avec ses quatre femmes; & ce qu'il y a d'aussi singulier peut-être, c'est que les quatre femmes trouvent cela fort bon, & qu'elles vivent toutes de bon accord.

Au reste, le Roi d'Aprilis gouverne ses Etats avec autant de sagesse que de douceur. On le voit au troisième Volume qui tel son Royaume pour faire un voyage en Angleterre, afin d'aller se pourvoir encore de tout ce qui pouvoit contribuer à la civilisation & au bonheur de ses Sujets. Wollap, qui dit avoir déguisé son nom & celui de son Isle, promet de tout dévoiler dans la suite

de ſes Mémoires, lorſqu'il ſera affermi dans ſes poſſeſſions, & qu'il n'aura plus rien à craindre du dehors.

SPECTACLES.

CONCERT SPIRITUEL.

LA nouveauté qui nous a paru exciter le plus d'intérêt au Concert ſpirituel du Jeudi premier de ce mois, eſt le début de Mme. *Benini*, & de ſon mari M. *Mengozzi*. Lorſque nous avons parlé, dans ce Journal, du Spectacle Italien de Verſailles, nous avons rendu juſtice au talent diſtingué de Mme. *Benini*; mais nous n'avions point encore entendu M. *Mengozzi*. Ce Virtuoſe a ſoutenu au Concert la haute réputation qu'il s'eſt acquiſe au Théâtre. Une méthode ſûre, une manière de porter & de conduire la voix, qui éloigne toute idée de recherche & d'effort, un goût d'une extrême pureté, du naturel, de la grace, enfin une ſenſibilité toujours pénétrante, parce qu'elle n'eſt ni factice ni exagérée, nous ont ſemblé caractériſer cet Artiſte; & en mettant à part les inflexions particulières aux deux Langues, nous ne craindrions point de le propoſer comme

Digitized by Google

un modèle aux jeunes gens de notre nation qui se destinent à l'Art du chant. L'unanimité des applaudissemens qu'il a obtenus atteste que son succès n'est point la voix d'un parti, & que les qualités qu'on lui a reconnues sont faites pour plaire dans toutes les contrées. Le délicieux Rondeau *Se m'abbandoni* qu'on lui a fait répéter, a enlevé tous les suffrages. Mme. *Benini* a fait aussi le plus grand plaisir, sur-tout dans le Duo de la fin, dont M. *Mengozzi* est Auteur, ainsi que du Rondeau que nous avons cité. Ces morceaux, & principalement un Trio de ce Maître dans l'Opéra des *Gelosie villane*, pourroient seuls lui assurer un rang parmi les meilleurs Compositeurs.

Mlle. *Williaume* & Mme. *Gautherot*, en exécutant ensemble, la première sur le *piano*, & la seconde sur le violon, un Trio de M. *Kozeluck*, ont été fort goûtées du Public. Mme. *Gautherot*, dans un Concerto de M. *Viotti*, n'a point démenti la célébrité qu'elle s'est acquise sur le plus difficile des instrumens; & MM. *Lefèbvre* & *Perret* ont joui des mêmes applaudissemens dans la Symphonie concertante de clarinette & de basson de M. de *Vienne*.

Quant à l'Ode sur la mort du Duc Léopold de Brunswick, mise en musique par M. *Carbonel*, âgé de 14 ans, & qu'il a chantée avec MM. *Rousseau* & *Chardini*, nous croyons devoir, en louant les dispo-

Digitized by Google

sitions de ce trop jeune Artiste, l'avertit qu'il est dans un âge où l'on ne fait jamais sans risques un emploi inconsidéré de ses facultés physiques ou intellectuelles, & que sa voix sur-tout, peut-être déjà trop exercée, demanderoit à n'être travaillée qu'avec précaution pendant quelque temps. La Nature a fixé certains périodes au développement de nos organes comme à celui de ses autres productions. Le terrein que l'on force à porter trop tôt & trop abondamment, s'épuise. Le fruit hâté dans une serre a rarement quelque saveur.

De tous ces attentats, la Nature se venge.

Conseillons donc à M. *Carbonel* de ne pas se presser d'éclore & comme Chanteur, & comme Compositeur; alors son double talent ne manquera pas d'acquérir en mûrissant un mérite très-précieux, puisqu'il s'est déjà annoncé aussi avantageusement.

ANNONCES ET NOTICES.

LA 24e. Livraison de l'Encyclopédie paroîtra le 26 du courant; & la 25e. dans le mois de Décembre, au plus tard.

Digitized by Google

Œuvres Complettes du Chevalier de Parny ; 2 petits Volumes in-16. A Paris, chez Hardouin & Gattey, Lib., au Palais-Royal, N°. 14.

Les Poésies de M. le Chev. de Parny sont aussi connues que recherchées des amateurs de la poésie Erotique ; & leur réputation est parfaitement méritée. L'édition que nous annonçons, ornée de 6 Fig. & de 2 Frontispices en taille-douce, est très-jolie, & la seule avouée par l'Auteur.

Les mêmes Libraires ont un petit nombre d'exemplaires en papier vélin & lissé. On vend séparément les Chansons Madecaces, petit volume imprimé chez Didot. Prix, 2 liv.

Les Chiffons, ou Mélange de Raison & de Folie ; par Mlle. Javotte, Ravodeuse, au coin de la rue ... fauxbourg Saint-Germain : dédiés au Cousin Jacques. Premier Paquet ; 96 pages. A Paris, chez Cailleau, Imp.-Lib., rue Galande ; & chez les Marchands de Nouveautés, ou au Tonneau de l'Auteur.

Ces Chiffons sont taillés sur le patron des *Lunes* du Cousin Jacques, à qui l'Auteur les a dédiés. Il a saisi assez bien le ton de son original, & l'on y trouve des détails piquans.

Les Lampions du Palais-Royal, ou *les Etoiles du Cousin Luc*, ornés du portrait du Cousin Luc ; in-16. Prix, 24 s. br. A Meaux, chez Charles, Libraire ; & se trouve à Paris, chez Belin, Lib., rue S. Jacques.

On voit d'abord que les Lunes du Cousin Jacques ont donné lieu aux Lampions du Cousin Luc, & le Cousin Luc le dit lui-même. C'est un mélange de divers morceaux de prose & de vers plus ou moins piquans. La poésie nous a paru inférieure aux morceaux de prose.

Digitized by Google

Galerie Universelle des Hommes qui se sont illustrés dans l'empire des Lettres; ornée de leurs portraits; par M. le Comte de la Platière; 11e. Livraison. Prix, 4 liv. A Paris, chez l'Auteur, en son Hôtel, rue Meslée, N°. 58; Delalain l'aîné, Libraire, rue S. Jacques; Moutard, Imp.-Libraire de la Reine, rue des Mathurins; Bailly, Libraire, rue Saint-Honoré, Barrière des Sergens; Savoye, Lib., rue S. Jacques; Belin, Lib., rue S. Jacques; Lottin de Saint-Germain, Imp.-Lib., rue Saint-André-des-Arts; & Blaizot, Libraire, à Versailles.

Cette Livraison contient la Vie du célèbre Catinat, que l'Auteur a dédiée à M. le Maréchal de Biron, & aux Officiers des Gardes-Françoises.

Bibliothèque Universelle des Dames. A Paris, rue & Hôtel Serpente.

Les deux Volumes que nous annonçons sont le VIIIe. de l'Histoire, & le XIVe. des Romans; ce dernier contient le Petit Jehan de Saintré.

Collection Universelle des Mémoires particuliers relatifs à l'Histoire de France; T. XXXIII, contenant la fin des Mémoires de Vieilleville, & le commencement de ceux de Boivin de Villars. A Londres; & se trouve à Paris, rue & Hôtel Serpente.

Le prix de la Souscription de ce précieux Recueil est de 48 liv. pour 12 Volumes. Les Souscripteurs de Province paieront de plus 7 liv. 4 s. pour les frais de Poste.

Recueil de Pièces dialoguées, ou *Guenilles dramatiques*, ramassées dans une petite ville de Suisse; par l'Auteur de Camille, Laure, &c.; deux petits vol. in-8°. A Genève, chez Franc. Dupart, Imp.-Lib.; & à Paris, chez Moutard, Imp.-Lib., rue des Mathurins; chez Desenne, Libraire, au Palais-Royal; & Hôtel Landier, rue Haute-Feuille.

Digitized by Google

Ce Recueil est composé d'un Drame, d'une Comédie en un Acte, de plusieurs Proverbes, & d'un Dialogue. L'action du Drame (*le Mendiant vertueux*) auroit besoin d'être resserrée; le dénouement & la catastrophe qui l'amènent, n'offrent rien de satisfaisant. L'action se termine par le mariage de la jeune Héroïne, qui épouse un homme qu'elle n'aime pas; & l'honnête homme de la Pièce se marie à une Demoiselle qui ne paroît point. La Pièce est assez sagement conduite; il y a de l'intérêt dans quelques scènes, & dans plusieurs endroits des rôles de la jeune Marie & de son vieux oncle.

Il y a des détails piquans dans les Proverbes, & en général des traits de naturel dans quelques caractères & dans le Dialogue, qui rappellent l'Auteur de plusieurs Romans que nous avons annoncés avec de justes éloges.

Bibliothèque des Enfans, première Partie, petit format de 126 pages. Prix, 24 s. broché. A Paris, chez Prevost, Lib., quai des Augustins; & Onfroy, rue du Hurepoix.

L'idée de cet Ouvrage est une correspondance entre un père & son fils, qu'on a envoyé à la campagne. Nous pensons comme le Censeur de cet Ouvrage, qui y trouve de grandes leçons de morale présentées avec un intérêt & une naïveté propres à l'enfance à laquelle cet Ouvrage est destiné.

Le Cousin Jacques hors du Sallon, folie sans conséquence, à l'occasion des Tableaux exposés au Louvre en 1787; Brochure de 60 pages. A Luneville; & se trouve à Paris, chez Royez, Lib., quai des Augustins.

Cette Brochure du Cousin Jacques est un badinage sans prétention. On n'y trouve pas moins, comme dans les autres Ouvrages de l'Auteur, des saillies & de la gaîté.

Digitized by Google

TRAITÉ de la Calomnie, des Calomniateurs & des Calomniés; par le R. P. Nicolas Collin, Docteur en Théologie, Chanoine Régulier de l'étroite Observance de Prémontré, ancien Prieur de Rengeval; in-12. A Paris, chez Guillot, Lib., rue St-Jacques.

Dans la vûe d'inspirer de l'horreur pour la Calomnie, l'Auteur de cet Ouvrage a cru devoir rapporter les Calomnies qui ont fait le plus de bruit dans le monde, avec leurs suites funestes. Il a pensé que ses raisonnemens, appuyés par des exemples, frapperoient davantage ses Lecteurs, & se graveroient mieux dans leur mémoire. On ne peut qu'applaudir à son intention & à son zèle.

DISSERTATION sur un nouveau genre de Plante qu'on a créé, & auquel M. Guettard a donné le nom de *Villars*; folio. Prix, 2 liv., avec Fig. coloriées. = *Dissertation* sur une espèce de *Sophore*, qui nous vient de la Chine, qui résiste en pleine terre pendant l'hiver, propre à décorer les bosquets & les jardins à l'Angloise. Même prix. = *Dissertation sur l'Attrape-Mouche*, un des miracles de la Nature, qui tient renfermés dans les lobes de ses feuilles les insectes qui sont assez hardis pour en approcher. Même prix. A Paris, chez l'Auteur (M. Buc'hoz), rue de la Harpe, au dessus du Collége d'Harcourt.

HISTOIRE d'une Franco-Indienne, écrite par elle-même. Deux Parties in-12. Prix, 2 liv. 8 s. brochées, & 3 liv. br. par la Poste. A Surate; & se trouve à Paris, chez Buisson, Lib., Hôtel de Mesgrigny, rue des Poitevins.

L'Héroïne de ce Roman renonce, sans se faire beaucoup prier, à ses mœurs & à sa probité. Après plusieurs intrigues galantes, assaisonnées d'un vol, elle est enlevée par deux Sauvages qui

Digitized by Google

l'entraînent dans un bois, & qui se battent pour la posséder. Devenue la proie du vainqueur, elle l'épouse par nécessité, puis demeure avec lui par goût, conçoit pour lui une passion qu'elle prouve par des sacrifices réels, & qui cependant ne peut la rendre intéressante aux yeux du Lecteur. Ce fonds, qui présente le crime presque sans remords, n'étoit susceptible tout au plus que d'un intérêt de curiosité.

VOYAGES imaginaires, Romanesques, Merveilleux, Allégoriques, Amusans, Comiques & Critiques, suivis des Songes & Visions, & des Romans Cabalistiques; ornés de Fig. 6e. Livraison 2 vol. contenant *la suite des Aventures de Robert Boyle, les Aventures d'un Espagnol, le Naufrage d'un vaisseau Hollandois, le Naufrage du Capitaine Viaud, & le Naufrage de Mme. Godin.*

Cette Collection formera 40 Volumes in-8°. Le prix est de 3 liv. 12 s. le Volume broché, avec 2 Planches.

Il paroît régulièrement 2 Volumes par mois.

On continue de s'inscrire pour cette Collection à Paris, rue & Hôtel Serpente, chez CUCHET, Libraire, Editeur des Œuvres de le Sage, 17 vol. in-8°., avec Fig.; de celles de l'Abbé Prévot, 39 vol., *idem*; & du Cabinet des Fées, 37 vol. in-8°. & in-12, avec & sans Figures.

LA Reconnoissance publique, Ode présentée au Roi le 30 Septembre 1787, par M. Robert, Avocat au Parlement. A Paris, chez les Libraires du Palais, & ceux qui vendent les Nouveautés.

A Trompeur Trompeur & demi; Proverbe. A Paris, chez Royez, Lib., quai des Augustins.

LES coups de patte du Frère Nicolas, ou *le Réformateur François*. Seconde Estafilade. Même adresse que ci-dessus.

Digitized by Google

Estampe représentant un Officier de Cavalerie, allant au galop vers l'ennemi ; dessinée & gravée par A. Ransonnelle, Graveur ordinaire de Monsieur, rue Perdue, place Maubert, N°. 6.

Cette Estampe est un monument de l'amitié, érigé par le Chevalier de Lavar à M. du Pille.

Sonate pour le Piano-Forté ou le Clavecin, composée par M. Clementi. Prix, 2 liv. 8 s., formant le Numéro 45 du Journal de Pièces de Clavecin, par différens Auteurs. Prix de l'Abonnement pour les 12 Numéros, 30 liv. port franc. A Paris, chez M. Boyer, rue de Richelieu, à l'ancien Café de Foy ; & chez Madame Le Menu, rue du Roule, à la Clef d'Or. = *Préludes & Point d'orgues dans différens tons pour le Clavecin*, par M. T. Giordani, Œuv. 33^e. 7 liv. 4 s. Mêmes adresses.

TABLE.

Traduction.	49	*Nouvelles Lettres,*	70
Epigramme.	51	*Discours,*	77
Le Loup pris, Fable.	54	*Sermons de Sterne.*	80
Charade, Enig. & Logog.	55	*Mémoires de Wollap.*	85
Mes Souvenirs	57	*Concert Spirituel.*	88
Pharmacologie Chirurg	68	*Annonces & Notices.*	90

APPROBATION.

J'ai lu, par ordre de Mgr. le Garde des Sceaux, le Mercure de France, pour le Samedi 10 Novembre 1787. Je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. A Paris, le 9 Novembre 1787. RAULIN.

Digitized by Google

MERCURE DE FRANCE.

SAMEDI 17 NOVEMBRE 1787.

PIÈCES FUGITIVES EN VERS ET EN PROSE.

QUATRAIN

A Mme MOUVET(1); *à l'occasion d'un voyage fait de Sceaux à Paris sur une charrette.*

AH! le charmant voyage! ah! combien l'on y rit!
Votre gaîté piquante en ranimant la nôtre,
Fit que chacun de nous se croyoit de l'esprit,
Et ne jouissoit que du vôtre.

(*Par un Abonné.*)

(1) Nom qu'elle reçut de sa belle amie, & que ses vivacités justifioient bien.

Digitized by Google

STANCES SUR L'HOMME.

MORTEL ! d'où vient ta confiance ?
Tu ne sais juger ni prévoir ;
Jouet, dans une longue enfance,
De l'ignorance & du savoir.

Tu ne sais ni douter ni croire ;
Tu ne sais aimer ni haïr :
Toujours prêt à t'en faire accroire,
Toujours prêt à te repentir.

PASSANT de l'un à l'autre extrême,
Ami cruel, Amant jaloux,
L'objet de ta tendresse même
Est souvent tombé sous tes coups.

ABRUTI par le Fanatisme,
Là tout fléchit sous un Iman ;
.....
.....

LE poison de l'inquiétude
Te ronge jusqu'au fond du cœur ;
Heureux, l'insipide habitude
Vient anéantir ton bonheur.

LE moindre revers t'humilie,
Vain, superbe au moindre succès ;

Digitized by Google

Par un fil sur cinq à la vie,
A des siècles par tes projets.

Vous à qui la simple Nature
Donna l'instinct pour toute loi;
A cette effrayante peinture,
Frémissez! voilà votre Roi.

Tel est donc le destin des hommes,
Si grand à leurs yeux, si vanté!
Resterons-nous ce que nous sommes,
Et l'avons-nous toujours été?

(*Par l'Auteur des Vers sur le feu Roi de Prusse, insérés dans le N°. 43.*)

LA MAL-ADRESSE,

ÉPIGRAMME.

SI Cléon le Rimeur, époux d'humeur jalouse,
M'accuse hautement d'avoir quelques travers;
Voici pourquoi: je bâille en écoutant ses vers!
Et soupire toujours en voyant son épouse.

(*Par M. Charon.*)

Digitized by Google

INSCRIPTIONS.

I.

Pour la Statue du GRAND CONDÉ.

Ce Prince eſt repréſenté jetant ſon bâton de commandement dans les retranchemens de Fribourg.

CÉDEZ à la valeur ſuprême,
Défenſeurs de Fribourg ; c'eſt le ſceptre de Mars,
C'eſt lui qui vous menace, & qu'en vos rangs épars
Ce Dieu, le glaive en main, va reſſaiſir lui-même.

II.

Pour la Statue de RACINE.

QUE ſes Héros ont d'énergie !
Combien ſous ſes crayons l'amour offre d'attrait !
Mais ſon ſtyle ſur-tout eſt plein d'une magie
Dont il a trouvé ſeul & gardé le ſecret.

III.

Pour la Statue du même.

APOLLON & l'Amour guidèrent ſes travaux ;
De l'un il tient ſon luth, de l'autre ſes pinceaux.

Digitized by Google

IV.

Pour la Statue de ROLLIN.

Vous que la gloire anime, appelle,
Des immortelles Sœurs, aimables Nourrissons,
Suivez, suivez ROLLIN, ce guide si fidèle;
Mais ne vous bornez point à ses doctes leçons,
Il vous faut prendre aussi ses vertus pour modèle.

V.

Pour le Portrait de M. DE PASTORET, *jeune Magistrat, & de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres.*

ÉRUDIT agréable, ingénieux Poëte,
Et des antiques Loix studieux interprète,
Cœur fait pour l'amitié, pour la gloire & l'amour;
Esprit plein de force & de grace,
On le voit briller tour à tour
Au Temple de Thémis, à Paphos, au Parnasse.

(*Par M. D**. T***.*)

Pour le Château de CHAMBORD.

POUR toi, CHAMBORD, quelle suite de gloire!
Tu fus bâti par le père des Arts;
Tu fus depuis la retraite de Mars,
Et tu deviens le Temple de Mémoire.

(*Par un Abonné.*)

Digitized by Google

L'ÉPERVIER ET SON JUGE,

FABLE.

Un Epervier, pris en flagrant délit,
Devant son Juge fut traduit:
(Le Juge alors étoit à table,)
Te voilà donc, chasseur impitoyable,
Brigand féroce, infame garnement!
Tu vas soufrir le plus cruel tourment.....
Allons, Garde, fais ton office;
Vas chercher les clous, le marteau;
De ce voleur faisons justice
Devant la porte du château.
Ah! dit le patient, je mérite ma grace.
Si de nous deux je suis le moins vorace:
Le sang, chez toi, coule de toute part;
Sur ta table, vois, examine;
Il est dénaturé par l'art,
Et fume encor dans ta cuisine.....

Pendez-moi ce coquin, dit Monsieur le Baron.
L'oiseau fut mis à mort; mais il avoit raison.

Il règne un abus sur la terre;
Sondez le cœur humain, c'est peut-être une Loi:
On est trop indulgent pour soi,
Et pour les autres trop sévère.

(*Par M. Crommelin de Guise.*)

Digitized by Google

Explication de la Charade, de l'Enigme & du Logogriphe du Mercure précédent.

LE mot de la Charade est *Pinson*; celui de l'Énigme est *Bœuf*; celui du Logogriphe est *Métempsycose*, où se trouve *Pomme, Esope, Io, Poëme, Pô, Pise, Si, Mi, Temps, Pie, Soi, Toi, Oie.*

CHARADE.

MON premier, cher Lecteur, ainsi que mon dernier,
Sont dans un certain Jeu d'augure favorable :
Malheur à qui seroit atteint de mon entier!
Sa blessure pourroit devenir incurable.

(*Par M. Marlé, Organiste.*)

ÉNIGME.

RIEN de plus vil, rien de plus saint que moi;
Lecteur, cherche quel est & quel fut mon emploi.

(*Par M. de Boussanelle, Brigadier des Armées du Roi.*)

Digitized by Google

LOGOGRIPHE.

Tantôt faite de chair, parfois de végétaux,
Souvent de tous les deux je suis un assemblage;
Mais dans un autre sens je suis fort en usage
Chez Sallé, Nicolet; j'occupe leurs tréteaux:
Que ce soit au Théatre ou bien à la Cuisine,
Je sers à vos plaisirs: cinq pieds forment mon tout;
Arrachez-moi le cœur, laissez-moi chaque bout,
Sous un nom différent vous voyez votre mine;
Remettez-moi le cœur, aussi-tôt de Messine
Le Détroit renommé vient s'offrir à vos yeux;
Puis un métal utile & pourtant dangereux:
Enfin, mon cher Lecteur, deux notes de Musique;
Et pour mon dernier mot une arme très-antique.

(*Par M. Marlé, Organiste.*)

Digitized by Google

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

LA FAUSSE INCONSTANCE, ou le Triomphe de l'Honnêteté, Pièce en cinq Actes, en prose; par Madame la Comtesse DE BEAUHARNAIS. *A Paris, de l'Imprimerie Polytype; & chez* Lesclapart, *Libraire de Monsieur, rue du Roule.*

QUAND un Public modéré & sage écoute jusqu'au bout & avec tranquillité une Pièce de Théatre que l'on soumet à son jugement, s'il est froid pendant la représentation, s'il l'est plus encore après la toile baissée, & si la Pièce, n'ayant excité ni émotion ni transport, le laisse dans cette immobilité formidable, signe ordinaire de l'ennui ou du dégoût, la Pièce est mauvaise à coup sûr, & l'Auteur doit se croire bien jugé; mais quand ce même Public, prévenu par une cabale aveugle ou par l'esprit de parti, condamne impitoyablement un Ouvrage de longue haleine, sans vouloir l'entendre, & se livre à de tumultueuses & indécentes clameurs, pour l'interrompre au milieu de sa représentation, c'est alors sur-tout, c'est alors

Digitized by Google

que l'Auteur a le droit de le trouver injuſte, & peut lui dire, toutefois avec modeſtie, en lui offrant ſon Ouvrage imprimé: Liſez, Meſſieurs, liſez, & jugez-moi de nouveau. Ce peu de mots renferme l'Hiſtorique de la repréſentation de *la fauſſe Inconſtance*. On ne peut pas dire que cette Pièce ſoit tombée; elle n'a été que ſuſpendue, puiſqu'un tapage épouvantable a empêché qu'on ne l'entendit, & que les Comédiens ont été forcés de quitter la ſcène au milieu du troiſième Acte. Madame la Comteſſe de B.... vient donc avec ſon Ouvrage imprimé à la main, & dit avec modeſtie: Liſez, Meſſieurs, liſez, & jugez-moi de nouveau. Quel eſt l'être raiſonnable qui pourroit lui refuſer cette ſatisfaction? diſons mieux, qui pourroit ſe la refuſer à ſoi-même? Nous avons lu, & voici en auſſi peu de mots qu'il nous ſera poſſible d'en employer, le ſujet de *la fauſſe Inconſtance*. Le Public l'ayant traitée avec une ſévérité qui n'a peut-être point d'exemple dans les faſtes du Théatre, on verra s'il a eu raiſon de s'armer à ce point contre ſes propres plaiſirs.

Le Vicomte d'Arbelle étant ſur le point de ſe marier avec une jeune perſonne auſſi vertueuſe que jolie, a pour rival un oncle, l'aîné de ſa maiſon, qui l'aime éperdument, dès qu'il la voit, lui offre ſa main, & ordonne à ſon neveu de renoncer à elle. Le Vicomte ne voulant point lui faire ce

Digitized by Google

sacrifice, épouse la jeune personne secrétement. L'oncle impérieux en est informé, veut faire casser le mariage, &, ne pouvant point y parvenir, porte à la Cour des plaintes contre son neveu, lui suppose des torts, & l'oblige à s'expatrier. Une fille venoit de naître au Vicomte; elle est mise au couvent en province, & confiée à une sœur de la femme du Vicomte; mais elle y est mise sous le nom de Mademoiselle de Terville. Cependant le Vicomte va servir hors de la France, sous ce même nom, &, rappelé par son parent au bout d'une quinzaine d'années, il apprend que cet oncle lui a tout pardonné avant que de mourir. Le Vicomte, devenu son héritier, reprend le nom de d'Arbelle, & cache à sa fille ce mystère, désirant de la surprendre bientôt agréablement. La Supérieure du couvent qu'elle habite, est dans le secret du Vicomte: elle lui mande que sa fille, la prétendue Mademoiselle de Terville, veut prendre le voile & se consacrer à la retraite. A cette nouvelle qui l'afflige, il accourt vers elle, &, sans se nommer, lui annonce seulement le prochain retour d'un père: il fait plus; il la détermine à venir à Paris, dans sa maison, où il demeure avec une sœur, la Baronne de Vernange, & l'assure qu'elle y verra bientôt un père qui l'adore. C'est dans cette maison du Vicomte que la scène se passe, & tout ce que nous venons de ra-

Digitized by Google

conter est arrivé avant l'action de la Pièce. Ce n'est pas tout ; pendant qu'Amélie (c'est le nom de Mademoiselle d'Arbelle) étoit au couvent, le Marquis d'Elfort l'a vue, en est devenu amoureux, & en a été aimé. Le Chevalier d'Orsay, homme frivole & léger, l'a entraîné, bientôt après, dans le tourbillon du monde, lui a fait faire connoissance avec des femmes aussi frivoles que lui, & cet infortuné d'Elfort, qui aime encore Amélie, sans s'en douter, est sur le point d'épouser Madame de Florval, femme ridicule par l'excès de ses prétentions, & logée aussi dans la maison du Vicomte qui a eu quelque amitié pour son mari qui n'est plus. Reprenons haleine un moment, & laissons le Lecteur reposer ses yeux sur cette Fable, dont la richesse lui promet une action intéressante & des caractères variés.

Le premier devoir d'un Auteur dramatique est d'établir son action sur des bases solides, & d'imaginer une intrigue sage, vraisemblable, & claire sur-tout. Peut-on nier que ces trois qualités ne se trouvent au plus haut degré dans l'esquisse rapide que les bornes de ce Journal ne nous ont pas permis d'étendre davantage ? Poursuivons, ou plutôt commençons maintenant à donner à nos Lecteurs une idée générale de la marche de la Pièce. Elle ouvre par une scène entre Laurette, Suivante de Madame de Florval, & Dubois, Valet de

Digitized by Google

chambre du Chevalier d'Orsay : ils se font mutuellement la confidence des travers de leurs Maîtres, & de quelle manière ? « Moi, » dit Dubois, j'ai un Maître qui ne me » parle que de lui ; ses billets doux me » font galoper pour rien ; nous suivons » la Cour, qui ne nous connoît pas : per- » sonne ne croit à nos bonnes fortunes ; » bien des gens nous évitent, nos créan- » ciers nous poursuivent, & nous nous » admirons » : Laurette lui répond, » Moi, » j'ai une Maîtresse que je n'admire guère : » je ne m'accoutume point à des projets » qui n'ont pas le sens commun, à des » prétentions qui ne l'ont pas davantage, » à un jargon précieux qui m'ennuie : je » ne puis souffrir une femme frivole, vaine, » envieuse, tracassière, qui se mêle de tout, » qui joue le sentiment, qui parle raison, » sans en avoir, qui fait à la fois des dupes, » des étourderies, des noirceurs, des affai- » res, de petites Chansons, & de grandes » sottises «. Dubois apprend ensuite à Laurette que le Chevalier d'Orsay est détaché de Madame de Florval, qu'il veut rompre avec elle, après lui avoir rendu des soins, & que cependant elle se croit toujours adorée. Dubois ajoute que cette Demoiselle, nouvellement arrivée dans la maison du Vicomte, que Mademoiselle de Terville a plu au Chevalier d'Orsay, parce qu'elle est fille de qualité, charmante, & très-riche ; qu'il a des projets sur elle, & qu'il compte

Digitized by Google

l'épouser; que, pour y réussir & consoler un peu Madame de Florval du coup qu'il lui prépare, il loue sans cesse le Marquis d'Elfort en présence de la veuve, & cherche à se faire remplacer par lui dans les bonnes graces de cette Dame; il y est parvenu sans beaucoup de peine. Madame de Florval ayant appris, à son tour, que le Marquis d'Elfort est riche & de qualité, a mis en jeu toute sa coquetterie & l'art d'une longue expérience, pour se faire aimer de lui. Le Marquis d'Elfort ne l'aime point en effet, puisque son cœur est plein de la passion qu'Amélie lui a autrefois inspirée. Cependant il a été séduit par les graces de cette dangereuse Circé, & il lui a promis sa main. Tourmenté par ses remords, il les exprime au deuxième Acte, de la manière la plus touchante, dans une Scène qu'il a avec le Vicomte: il se plaint de ce qu'Amélie n'a point répondu à une lettre qu'il lui a écrite pour l'instruire de son changement, & il est d'autant plus désespéré de ce silence, qu'il va former avec Madame de Florval un lien que d'avance il maudit. Le Vicomte prend la défense de sa fille, sans savoir qu'il s'agit d'elle: il approuve sa conduite envers le Marquis, & lui conseille de garder ses remords, lui disant qu'il ne peut point lui rester d'autre excuse. Pour comble de malheur, le Marquis possédoit un portrait d'Amélie, que Madame [illegible] lui a fait dérober [illegible]

de ses gens, & qui est dans les mains de cette dernière. Elle vient d'un air triomphant annoncer à Amélie son mariage avec le Marquis d'Elfort. Quel coup de foudre pour Amélie ! Elle reste seule avec le Vicomte, son père, qui lui fait, avec bonté, différentes questions pour lire dans son ame, & sur-tout pour dissiper ses chagrins. Amélie lui fait l'aveu de sa tendresse pour le Marquis, lui raconte comment elle l'a vu chez la Princesse d'Ormene qui habitoit le même couvent qu'elle : elle mêle à ce récit quelques reproches tendres sur l'espèce d'abandon où son père la laisse. Le Vicomte ne pouvant les soutenir, lui ouvre ses bras en s'écriant : *Ton père t'abandonne !* Madame de Vernange paroît. *Enfin le mystère est dévoilé*, dit-elle ; il l'est en effet : Amélie sait qu'elle est chez son père & avec la meilleure des tantes. Madame de Florval poursuit sa proie : elle tient le portrait d'Amélie, & se doute bien que le Marquis l'aime, & que l'original de ce portrait charmant est la rivale dont il n'a jamais voulu lui dire le nom. Pour le brouiller avec Amélie & le faire mépriser de son père & de Madame de Vernange, elle remet le portrait à cette dernière, disant qu'*on doit avoir la probité de rendre un portrait lorsqu'il n'intéresse plus*, & que Mademoiselle de Terville n'est point faite pour être ainsi compromise. Cette dénonciation produit tout l'effet qu'avoit prévu Madame

Digitized by Google

de Florval. Le Marquis devient inhumain & vil aux yeux de la Baronne de Vernange qui l'accable des plus durs reproches. Amélie, de son côté, ne veut ni le voir ni l'entendre, lorsqu'il est surpris à ses pieds par le Vicomte même, qui, à son tour, lui témoigne la plus grande indignation & dérobe sa fille à ses poursuites. Voilà donc le malheureux Marquis haï, du moins en apparence, de sa Maîtresse, & n'ayant plus l'estime des personnes dont il attend tout son bonheur : il prend le seul parti qui lui reste ; il va se jeter aux genoux du Vicomte qui, touché de ses remords & de son repentir, & voyant qu'il a été subjugué un moment par une femme artificieuse, mais qu'il n'a point cessé d'être honnête, lui pardonne tous ses torts. Madame de Vernange les lui pardonne de même, & lui rend le portrait d'Amélie. Armé de ce trésor, il n'a pas beaucoup de peine à se faire pardonner aussi par sa maîtresse ; il l'épouse, & tout le monde est heureux, excepté Madame de Florval, qui sort furieuse que toutes ses ruses aient tourné contre elle-même, & le Chevalier d'Orsay qui rit, mais seulement du bout des lèvres, de voir son rival préféré.

Boileau a dit avec raison, lorsqu'il a parlé en général de l'exposition des Pièces de Théatre :

Le sujet n'est jamais assez tôt expliqué.

On a trouvé que celui de *la fausse In-*

Digitized by Google

constance l'étoit un peu trop tard, & ce reproche est fondé à quelques égards. L'exposition ne finit que dans le second Acte. Le Marquis d'Elfort est trop coupable peut-être envers Amélie qui lui pardonne, & peut-être Amélie n'a point assez de raisons de lui pardonner. Quelques longueurs aussi ont pu déplaire dans les deux premiers Actes; & le Public impatient n'aime pas les détails qui lui semblent inutiles, quoique ces détails soient quelquefois très-nécessaires au développement & à la liaison des scènes; mais comme les caractères de *la fausse Inconstance* sont variés! & comme ils contrastent admirablement les uns avec les autres! Qu'est-ce qui frappe d'abord en lisant cette Pièce? On y voit un jeune homme sensible, honnête, mais impétueux & étourdi, qui ne cesse de regretter la jeune personne qu'il a aimée & qu'il aime encore, quoiqu'il soit prêt à former un lien qui lui déplaît; une jeune fille modeste & tendre qui le croit inconstant, & qui, ayant tout lieu de le croire, prend le monde en horreur, & veut aller cacher dans un cloître son repentir & ses larmes; & ces deux personnages, aussi intéressans qu'il soit possible d'en imaginer, sont mis en regard avec un fat qui n'est amoureux que de lui-même, & une femme (comme on en voyoit autrefois) qui, n'ayant que de l'orgueil & point de sensibilité, cherche à faire à la fois des dupes & des esclaves

Digitized by Google

Quelle adresse & quel bonheur dans toutes ces combinaisons ! Nous ne parlerons point du Vicomte : il suffit de l'entendre parler lui-même, pour voir que c'est le modèle des pères ; & si la tante jouoit un rôle plus important, il nous seroit facile d'en faire voir les beautés.

La fausse Inconstance a des défauts sans doute, & nous venons de les relever ; semblables à un Amateur des Arts, qui, en extase devant un Tableau du Guide ou de Raphaël, cesse tout à coup de l'admirer pour chasser avec la main une mouche ou deux qui viennent se poser sur le Chef-d'œuvre ; mais quels défauts ne sont point rachetés par le développement gradué de ces six caractères, qui, sans se heurter, se démentir & se confondre, marchent de front dans cet Ouvrage, & dont chaque trait annonce une connoissance profonde de la société, de nos mœurs actuelles, & de la Nature ; par un Dialogue vif & serré, & par un style toujours pur & correct, sur-tout par les pures & sages intentions qui percent dans chaque Scène, & qui ont si bien mérité à cette Pièce le titre glorieux de *Triomphe de l'Honnêteté* : enfin quels défauts ne sont point rachetés par ce cri de la Nature & du sentiment : *Ton père t'abandonne !*

Lorsqu'après avoir maudit son fils qui s'éloigne, le père de famille s'écrie : *Où vas-tu, malheureux ?* une acclamation uni-

Digitized by Google

versellle, s'élance du fond de tous les cœurs transportés. Ce mot si touchant & si digne d'être admiré, est-il plus beau que *Ton père t'abandonne ?* Non, assurément non. Le mot de Diderot est l'expression vive & subite d'une ame paternelle où surabondent à la fois & la tendresse & la pitié. Ce mot pourroit ne pas être dans la Pièce, que la Pièce subsisteroit toujours. C'est un éclair de plus qui brille sous un ciel enflammé. Le mot du Vicomte d'Arbelle est de même une vive & subite expression de pitié & de tendresse ; mais ce mot sert à dénouer la Pièce : il est essentiel à la Scène où il se trouve, & il ne pourroit pas ne pas s'y trouver. C'est ce mot qui fait la reconnoissance entre le père & la fille ; eh bien, c'est à cet endroit sublime & déchirant que le bruit a redoublé, & c'est à ce cri d'une ame vraiment paternelle qu'on a pu agiter des clefs, rire indécemment, faire tout haut des plaisanteries, & lancer de froids sarcasmes sur l'Auteur, les Acteurs & la Pièce ; & c'est ici que les Acteurs ne pouvant plus se faire entendre, ont été obligés de se retirer !... Quoi ! ce peuple vraiment digne d'aimer les talens & de les encourager, comment a-t-il pu ?.... Mais arrêtons.... Ce n'est point vous, peuple vraiment éclairé & généreux ; ce n'est point vous qui vous êtes à ce point oublié vous-même, & qui avez manqué de respect à votre caractère d'in-

Digitized by Google

dulgence, de sensibilité & de loyauté : tirons donc le voile sur ces ennemis des graces, que les graces n'ont pu désarmer, & revenons à *la fausse Inconstance*. Il nous resteroit encore beaucoup d'éloges à lui donner ; mais l'espèce de culte que nous avons depuis long-temps voué aux vertus & aux talens de l'Auteur, pourroit les rendre suspects.

Qu'on écoute donc le jugement qu'en a porté une femme digne d'apprécier une autre femme ! Ce jugement est consigné dans une lettre charmante que nous allons transcrire en entier ; & comme nous ne pouvons mieux finir que par elle, c'est par elle que nous finirons.

Lettre à Madame la Comtesse de Beauharnais.

A l'Abbaye Roy. de S. Antoine, ce 1 Mai 1787.

Je vous ai lue, Madame la Comtesse ; il faut que je vous écrive. Ces deux jouissances ne se ressemblent pas ; mais elles intéressent une ame que vous avez pénétrée du plaisir le plus vif, le plus pur & le mieux senti. Ah ! la charmante Pièce que *la fausse Inconstance* ! Que je plains ceux qui n'ont pas voulu l'entendre ! Puissent-ils la lire comme elle mérite de l'être ! & ils seront punis de leur injustice. Cette Comédie n'a pas besoin, ainsi qu'une foule d'autres, du prestige de la représentation. C'est à vous, Madame, que tout le succès

en doit appartenir. La magie des Acteurs n'eſt rien quand le ſujet eſt bien choiſi, quand il eſt attachant, quand le ſtyle eſt enchanteur, le coloris brillant, que le cœur eſt attendri, & que les larmes coulent. Quelle raviſſante créature que votre Amélie ! Qu'elle eſt douce, honnête, ſenſible, noble dans ſa douleur, modeſte dans ſon amour, & ſublime dans ſon ſilence !... Le moment où elle dit, *C'eſt mon père qui commande, mais c'eſt Amélie qui pardonne*, m'a cauſé une joie délicieuſe. Il n'y a que vous, Madame, qui puſſiez concevoir l'idée d'un caractère auſſi parfaitement aimable. D'Elfort devoit ſe repentir, puiſqu'il étoit aimé & que vous vouliez qu'il fût fidèle..... Vous peignez à merveille cette Scène heureuſe & touchante. Certainement, Madame, le Marquis eſt bien digne de la récompenſe qu'il obtient.

Je voudrois vous parler des autres perſonnages dont la phyſionomie eſt ſi agréablement prononcée ; mais j'avoue qu'Amélie, d'Elfort & le Vicomte fixent tout mon intérêt. Celui-ci, plein de ſenſibilité, de délicateſſe, eſt le modèle des pères tendres, ſages & vertueux.

Que ne puis-je donner quelque prix à mon ſuffrage ! Mais vous avez celui de tous les gens qui ont des talens & du goût. L'admiration que vous m'inſpirez n'ajoute donc rien à votre gloire, & je le regrette.

S'il eſt poſſible que le charme *des Amans*

Digitized by Google

d'autrefois se renouvelle, c'est par vous, Madame, que cet étonnant prodige doit s'opérer; puisque vous possédez tous les moyens de plaire, & que vous réuniſſez toutes les graces.

Recevez avec un peu d'intérêt, Madame la Comteſſe, l'expreſſion des ſentimens inaltérables que je vous ai voués & que vous méritez à tant de titres.

Signé, DE MAUREPAS, Comteſſe de Barruel.

*(Cet Article nous a été envoyé par M. le Chevalier de Cub**.)*

ESSAI ſur l'union du Chriſtianiſme avec la Philoſophie; par M. l'Abbé BAUDISSON, *Docteur en Théologie; 1 vol. in-12. A Paris, chez* Berton, *Libraire, rue S.t Victor;* Belin, *Lib., rue Saint-Jacques; &* Royez, *Libraire, quai des Auguſtins.*

LE principal but de l'Auteur de cet Ouvrage eſt de prouver que la plupart des grands perſonnages qui ſe ſont diſtingués comme Philoſophes, dans le cours du dernier ſiècle & au commencement de celui-ci, ont reſpecté, honoré & ſuivi les Dogmes de la Religion Chrétienne. Il compare l'eſprit philoſophique du ſiècle de Louis XIV

Digitized by Google

à l'esprit philosophique du nôtre, & il induit de cette comparaison, que le premier a été infiniment supérieur à l'autre dans les Sciences, dans les connoissances, & dans tous les Arts humains. Cette assertion trouvera certainement des contradicteurs; mais une vérité qui frappera tous les Lecteurs sans prévention, c'est que le dix-septième siècle a préparé la gloire du dix-huitième, & a produit tous les germes des découvertes qui ont été faites de nos jours. Il est encore très-certain que les Auteurs du siècle de Louis le Grand ont plus généralement respecté la Religion que ceux de notre temps, & qu'ils n'ont pas, comme une grande partie des Ecrivains de nos jours, cherché à établir sur l'incrédulité & l'audace des systêmes, les droits qu'ils se croyoient au titre de Philosophe. Il faut suivre M. l'Abbé Baudisson dans tous les détails sur lesquels il appuie ses preuves, qui nous paroissent sans réplique. Sa manière est méthodique, claire & instructive; elle annonce de grandes recherches, beaucoup de sagacité & de justesse dans l'esprit. Après avoir cité les Grands Hommes en tout genre qui ont servi le Christianisme par leurs talens, par leurs vertus & par leurs lumières, il examine jusqu'à quel point sont fondées les accusations d'incrédulité qu'on a formées dans notre siècle contre quelques Ecrivains du siècle de Louis XIV; il avoue que plusieurs d'entre eux

Digitized by Google

ont mérité ce reproche, & il prouve que ces Ecrivains irréligieux ont été les maîtres & les prédécesseurs des incrédules de notre temps. En effet, les modernes Philosophes qui ont écrit contre la révélation, ou qui ont relevé l'étendard de l'Athéisme, n'ont guère fait que répéter ou commenter les systêmes des Herbert, des Spinosa, des Tyndal & des Hobbès. Cet Ecrit respire l'amour de la Religion, de la Morale, & de la saine Philosophie; ce qui le distingue sur-tout des Ouvrages polémiques de ce genre, c'est l'esprit de douceur & de modération qui le caractérise. Tout en relevant les erreurs des grands Ecrivains, M. l'Abbé Baudisson apprécie leurs talens, & parle d'eux comme la renommée. Il a même le courage de blâmer hautement ceux qui, en écrivant pour la Religion, se livrent à un zèle outré, à des déclamations injurieuses; il note de ridicule ceux qui affectent de se donner le titre d'Antiphilosophe. Il rend à la Philosophie, qui n'est autre chose que la sagesse, l'hommage que lui doit tout Ecrivain de bonne foi & fait pour sentir tous les avantages qu'elle a procurés à l'humanité.

ŒUVRES

Digitized by Google

Œuvres de Lucien, Traduction nouvelle; par M. l'Abbé Massieu, *de l'Académie de Rouen; 6 vol. in-12. A Paris, chez* Moutard, *Imp.-Lib. de la Reine, Hôtel de Clani, rue des Mathurins.*

Si l'on veut avoir une juste idée de Lucien, il faut lire le jugement détaillé que M. Garat en a porté dans l'Eloge de Fontenelle, Ouvrage plein de goût & d'éloquence, où les opérations les plus fines de l'esprit sont décomposées avec le prisme d'une imagination brillante, où l'Auteur embrasse tous les genres de Littérature, y porte un coup d'œil aussi sûr que profond, & tour à tour plane sans effort sur l'empire de la Poésie, des Sciences, & de la Philosophie. Lucien, pour me servir des expressions de M. Garat, est un des Ecrivains les plus originaux de toute l'Antiquité, & un de ceux qui, malgré la différence des mœurs & des goûts, doit le plus plaire aux siècles modernes. Cette phrase suffit pour inspirer un désir vif de le connoître. Il nous reste plusieurs Ouvrages de ce Philosophe; mais il est principalement connu par ses Dialogues des Morts. Ecoutons là-dessus parler son Traducteur lui-même.

» Depuis Platon, observe M. l'Abbé » Massieu, le Dialogue sembloit appartenir » exclusivement aux méditations sublimes

Digitized by Google

» de la Philosophie. Grave, sérieux, pro-
» fond, & souvent obscur comme elle,
» il ne connoissoit que le langage sévère
» de la sagesse, & le ton majestueux de
» l'austère vérité. Si quelquefois il admet-
» toit la simplicité des entretiens familiers,
» ses graces mêmes conservoient cet air
» imposant de la représentation, qui, sans
» être repoussant, ne fait jamais sourire.
» Lucien, que son génie facile & la gaîté
» de son caractère rendoient également
» propre à donner des leçons avec Pla-
» ton dans l'Académie, & sur le Théatre
» avec Aristophane, sentit le premier, parmi
» les Anciens, que le ridicule n'étoit pas
» moins du ressort du Dialogue, que les
» discussions philosophiques. Il sut fondre
» avec art deux genres si peu faits, ce
» semble, pour être rapprochés, & en
» créer un mitoyen, pour ainsi dire, en-
» tre l'un & l'autre. Il promet une lec-
» ture, & donne un spectacle tout nou-
» veau, où, par une heureuse variété, le sé-
» rieux & le comique se trouvent telle-
» ment mélangés, que jamais l'un ne
» paroît nuire à l'autre. Le spectateur est
» agréablement surpris de se voir trans-
» porté, comme par enchantement, de l'é-
» cole des Philosophes aux jeux folâtres &
» non moins utiles de Thalie «.

Rien de plus vrai que ces réflexions. Lucien peint avec autant de finesse que d'enjouement les travers, les ridicules &

Digitized by Google

la sotte vanité de l'espèce humaine. Il n'épargne pas davantage le faste philosophique. Quoiqu'il fasse parler une infinité de personnages d'âge, de sexe & d'états différens, il conserve à chacun son caractère. Son style est naturel, vif, plein d'esprit & d'agrément. Il fait éprouver à l'ame ces sensations vives & agreables que font naître la simplicité pleine de finesse, & le naïf enjouement de la plaisanterie antique. Voici ce qu'il dit de lui-même dans l'Epigraphe de son Livre.

On trouve en mes écrits sagesse & rêverie ;
Car les hommes n'ont point de jugemens certains.
Où l'un voit la raison, l'autre voit la folie,
Et souvent quand l'un siffle, un autre bat des mains.

Un Auteur de ce mérite ne pouvoit manquer de Traducteurs. D'Ablancourt, Ecrivain pur & correct, en fit une version qui eut de son temps la plus grande vogue, & qui est encore estimée. Au moins est-il sûr que cette Traduction est sa meilleure. Elle paroîtra bonne aujourd'hui même, à ceux qui, satisfaits de l'agrément du style, n'exigent point une exacte fidélité. Ses contemporains crurent qu'il avoit rendu le sens de l'original, sans lui ôter ses graces. Son Epitaphe atteste la réputation dont il jouissoit de son vivant.

Dans ses Ecrits, la France admire
Des Grecs & des Romains les précieux trésors ;

Digitized by Google

A son trépas on ne peut dire
Qui perd le plus des vivans ou des morts.

On lui reproche aujourd'hui des contre-sens nombreux & de fréquentes omissions.

On ne peut disconvenir que Lucien ne soit sujet aux répétitions & aux redites. Voilà pourquoi Fontenelle, dans son jugement de Pluton sur les Dialogues des Morts, fait dire à Chrysippe : *Pour moi, j'opinerois qu'à cause de ses répétitions on le mît à la place de Sysyphe, & qu'on lui donnât cette grosse pierre à tourner & retourner sans fin, comme il a fait ses sujets.* Mais on doit avouer en même temps que d'Ablancourt se donne là-dessus trop de liberté, qu'il omet souvent ce qu'il n'entend pas, & même quelquefois ce qu'il entend, sous prétexte *d'agencer les choses à sa maniere.* Aussi ses partisans mêmes appeloient-ils ses Versions de *belles infidelles.* D'ailleurs le Lucien de d'Ablancourt n'est pas complet. Le nouveau Traducteur a cet avantage de plus sur son devancier, sans parler de la fidélité & de l'exactitude. Les trois premiers volumes de son Ouvrage parurent en 1781. On n'en rendit pas compte dans ce Journal ; mais dans un autre on crut devoir reprocher à M. l'Abbé Massieu de n'avoir pas saisi l'esprit de son Auteur. On se fondoit sur ce que le ton de Lucien est plaisant en général. On disoit que le Traducteur lui avoit donné une tournure sé-

Digitized by Google

rieuſe & oratoire. Je ne prétends pas que ce reproche ne ſoit quelquefois mérité; mais ce défaut vient de ce que les plaiſanteries du grec perdent leur ſel, ſi elles ne ſont que ce qu'on appelle vulgairement traduites. Il faudroit les reproduire, & une pareille Traduction ſeroit une nouvelle création. Or y a-t-il beaucoup de Traducteurs capables de créer? D'ailleurs je crois, & il me ſeroit aiſé de le prouver par des exemples, premiérement, que beaucoup de ſujets traités par Lucien ne ſont nullement ſuſceptibles de plaiſanterie; ſecondement, qu'il prend, ſelon l'occaſion, tous les tons & tous les ſtyles; ici le ſtyle poétique d'Homère, là le ſtyle oratoire de Démoſthène; tantôt le ton bouffon & mordant d'Ariſtophane, tantôt la fine ironie de Socrate. Son Traducteur a dû ſe prêter à ces tons divers, pour rendre ſa manière auſſi fidèlement que ſes penſées. Il eſt trop modeſte pour ſe flatter lui-même d'y avoir toujours réuſſi; mais il a fait tous ſes efforts pour cela.

Outre ſes nombreux Dialogues, Lucien a compoſé des Harangues & des Traités ſur diverſes matières. Parmi les Ouvrages de ce dernier genre, on a de lui un Traité ſur la manière d'écrire l'Hiſtoire, Ouvrage auquel les Anciens n'ont rien à comparer. Il a le caractère de ſes autres productions. Il ne loue ceux qui écrivent bien, que pour blâmer ceux qui écrivent mal. C'eſt-là ſon eſprit.

Digitized by Google

A en juger par sa causticité naturelle, on ne doit guère s'attendre à trouver dans ses Œuvres un Panégyrique. Il en a composé un véritable sous le titre de Dialogue. Qu'on ne s'en étonne plus : c'est l'Eloge de Démosthène. Lucien, observe M. Thomas, y est original & piquant comme par-tout ailleurs. Il ne s'astreint pas à la forme des éloges. Sa devise, comme il le dit lui-même, est de n'imiter personne. La première partie est un récit. Lucien, en se promenant, rencontre un Poëte qui travailloit à l'Eloge d'Homère : lui, de son côté rêvoit à l'Eloge de Démosthène. La conversation s'engage. En parlant chacun de celui qu'ils veulent louer, une partie de l'Eloge se fait. Le reste est un Dialogue entre Antipater, Tyran de Macédoine, & un Officier qu'il avoit envoyé pour s'assurer de Démosthène. L'Officier lui apprend que l'Orateur, pour ne pas tomber entre ses mains, s'est empoisonné dans un temple. Alors Antipater, quoiqu'ennemi de ce grand homme, ne peut s'empêcher de le louer. On aime à voir le crime rendre hommage à la vertu, ajoute M. Thomas ; & l'homme libre échappé au Tyran, célébré par le Tyran même. Les derniers discours de Démosthène à l'Officier qui vouloit lui persuader de venir à la Cour de son Maître, sont de ce genre d'éloquence qui naît bien plus du caractère que de l'esprit. Ils roulent sur la liberté, sur la servi-

Digitized by Google

tude ; sur la honte de tenir la vie d'un ennemi de la patrie, sur le déshonneur qu'il causeroit à Athènes, s'il renonçoit à être libre pour se faire esclave dans sa vieillesse. » Lâche, dit il, tu me proposes de vivre de » la part de ton Maître ! Si je dois vivre, » si les jours de Démosthène doivent être » conservés, que mes conservateurs soient » mon pays, les flottes que j'ai armées » à mes dépens, les fortifications que j'ai » élevées, l'or que j'ai fourni à mes con- » citoyens, leur liberté que j'ai défendue, » leurs Loix que j'ai rétablies, le génie » sacré de nos Législateurs, les vertus de » nos ancêtres, l'amour de mes concitoyens qui m'ont couronné plus d'une » fois ; la Grèce entière que j'ai vengée » jusqu'à mon dernier soupir : voilà quels » doivent être mes défenseurs. Et si dans » ma vieillesse je suis condamné à traîner une vie importune aux dépens des » autres, que ce soit aux dépens des prisonniers que j'ai rachetés, des pères à » qui j'ai payé la dot de leurs filles, des » citoyens indigens dont j'ai acquitté les » dettes. Ce n'est qu'à ceux-là que Démosthène veut devoir la vie. S'ils ne » peuvent rien pour moi, je choisis la » mort «.

Ce fragment est de M. Thomas. On croit entendre Démosthène lui-même : l'Orateur François a plutôt rendu la force & la hardiesse des pensées, que les détails du

Digitized by Google

ſtyle. On les retrouvera dans la Verſion de M. l'Abbé Maſſieu. Il eſt inutile de la mettre ici en parallèle. Elle eſt plus littérale, & travaillée dans un autre ſyſtême. Au reſte, en le liſant, on voit qu'il ſait aſſez bien ſa Langue pour avoir ſuivi toute autre méthode que celle de la ſcrupuleuſe exactitude, ſi elle lui avoit paru meilleure. Les Traducteurs ont à choiſir, ou l'interprétation pure & ſimple, ou une Traduction qui reproduit le génie de l'Original. Ce dernier parti eſt le plus glorieux & le plus difficile: car, encore une fois, ſi bien traduire c'eſt créer, celui-là ſeul traduira bien, qui ſera capable de produire. On a imprimé depuis peu, que les fragmens de Tacite, traduits par J. J. Rouſſeau, *étoient au deſſous du médiocre*. On ne les avoit ſans doute pas bien lus. Pour moi, après les avoir comparés à la Verſion de M. d'Alembert, laquelle eſt bien loin d'être au deſſous du médiocre, il m'a paru que l'Auteur d'Emile conſervoit dans ſes Traductions ſur le Philoſophe Géomètre la même ſupériorité que perſonne ne lui conteſte dans ſes Productions originales. Au reſte, on ne peut trop ſavoir gré à M. l'Abbé Maſſieu de ſon travail ſur Lucien. Peu de gens ſont de l'humeur de ce Savant en *ès*, très-galant homme d'ailleurs, mais ennemi déclaré de toutes les Traductions, parce qu'il ne veut pas qu'on rende communes aux pa-

Digitized by Google

reſſeux & aux gens du monde les choſes que les érudits apprennent chez les Anciens avec tant de peine. A l'entendre, on ne devroit pas même permettre d'imprimer l'interprétation latine à côté du texte des Auteurs Grecs. Pour nous, nous aimerions à voir la connoiſſance de l'Antiquité devenir plus générale. Nous penſons qu'on peut profiter en mille endroits dans une bonne Traduction. Celle de M. l'Abbé Maſſieu en particulier nous paroît mériter des éloges diſtingués. Il a profité du travail d'Hemſterhuis & de la Verſion angloiſe de Monſieur Parr. C'eſt un homme inſtruit, & un bon Ecrivain. Chez lui le ſavoir n'exclut point le goût. On lit à la fin de ſon Lucien une Traduction en vers des diverſes Poéſies de ce Philoſophe, où l'on reconnoît le ſtyle d'un Ecrivain verſé dans la lecture de nos meilleurs Poëtes.

Les Heures de Loiſir, ou *Nouveaux Contes Moraux ; par* J. H. D. B***., *Auteur des Voyages du Lord Henri ; deux Part. in-12. Prix*, 3 *liv. les* 2 *vol. br. A Londres ; & ſe trouve à Paris, chez* Courtier, *Imp.-Lib., quai des Auguſtins.*

Les Contes qui compoſent ce Recueil ſont au nombre de cinq. La narration en eſt quelquefois traînante, & le ſtyle in-

Digitized by Google

correct, sur-tout dans le premier volume. En général, il y a des momens d'intérêt dans ces différens Ouvrages, & la morale en est bonne. Le Conte qui nous a fait le plus de plaisir, quoiqu'à la rigueur il n'ait point de dénouement, c'est *Joséphine*. Joséphine est une jeune personne très-ingénue, qu'on fait sortir du Couvent, pour un mariage qui devient pour elle la source des plus cruelles infortunes. Le commencement de ce Conte est écrit avec beaucoup de vérité & de grace. Il y en a sur tout dans la manière naïve dont cette jeune personne, qui n'a l'imagination remplie que de son mariage, quoiqu'on ne lui ait jamais fait voir le mari qu'on doit lui donner, parle de quelques ouvriers & de quelques maîtres dont elle a reçu la visite. Elle se plaint d'abord des discours & des procédés d'un Tailleur, & d'une Marchande de Modes, qui lui paroissent fort indécens.

Mais un jour, que toute occupée de son mariage, elle entre chez sa mère, qui l'avoit fait appeler : » J'entre, dit-» elle, toute décontenancée, les yeux en » terre, & je n'ose regarder un homme » qui me prend la main, me relève le » menton, & me promène un tour dans » la chambre, en me disant hardiment : » Mademoiselle, soutenez-vous, les » pas un peu plus alongés, plus relevés : » je l'avois entrevu, il étoit tout couvert

Digitized by Google

» Je ne me suis donc point trompé, quand j'ai dit qu'une des causes de la Prostitution étoit notre avarice ; c'est encore notre inhumanité.

» Ivres de nos projets, pleins de brillans systêmes, nous calculons l'humanité souffrante comme une opération d'algèbre, nous raisonnons fort bien sur les maux des malheureux ; mais notre activité semble se ralentir au premier obstacle, & nous ne sommes généreux qu'en théorie.

» Je voudrois qu'on fît dans les principales villes du Royaume, des Hospices rians & bien situés, où toute pauvre mère pût être reçue trois mois avant le terme de ses couches, & rester au moins deux après. Il faudroit que tout pouvoir, de quelque nature qu'il fût, expirât à la porte de ce lieu de refuge ; qu'aucun parent, aucun supérieur n'eût le droit de venir joindre aux maux d'une pauvre mère souffrante, des reproches souvent dictés par la passion. Il y a plus, je voudrois que toute mère qui voudroit nourrir son enfant, fût dès l'instant mise sous la protection du Gouvernement, qui la garantiroit de l'infamie injustement prodiguée en pareil cas, des persécutions, des maux qui accablent ordinairement dans le monde toute mère qui porte avec elle des preuves de sa foiblesse ou de ses égaremens. Enfin il faudroit qu'au sortir de cet Hospice, toute femme obtînt quelques petits secours en effets, si elle le demandoit, & qu'on pensât même à lui procurer des moyens de gagner sa vie & celle de son enfant, si elle vouloit le nourrir.

» Ce projet, en partie conçu par l'Auteur de l'*Ami des Hommes*, & celui du *Traité de la Civilisation*, seroit un des plus efficaces moyens de diminuer les progrès du publicisme des femmes, sur-tout de celui où la misère est plus grande, & où les ressources sont les plus déses-

Digitized by Google

pérées ; car, au sortir de l'Hôpital, que peut faire une pauvre fille, qu'une faute a dérangée, que la misère tourmente, que la séduction entoure ? Il faut qu'elle vive, & avant d'en avoir trouvé les moyens légitimement, ne l'exposons pas à en chercher de coupables.

» Cet établissement seroit patriotique & raisonnable. Il faciliteroit même une voie pour donner du soulagement à l'Hôpital des Enfans-Trouvés ; car il est sûr qu'un grand nombre de mères, surtout de celles qui ne sont point mariées, nourriroient avec plaisir leurs enfans, la plupart ne les mettant aux Enfans-Trouvés que par honte ou par nécessité «.

J'ai l'honneur d'être, &c.

PEUCHET.

ANNONCES ET NOTICES.

DESCRIPTION des Bains de Titus, ou Collection des Peintures trouvées dans les ruines des Thermes de cet Empereur, gravées sous la direction de M. Ponce, avec un Avant-propos, & un Texte explicatif des Planches ; &c. & avant-dernière Livraison, in-folio. Prix, 40 liv. A Paris, chez l'Auteur, rue Sainte-Hyacinthe, N°. 19, & chez Barbou, Imp.-Lib., rue des Mathurins ; à Yverdun, chez le Professeur de Félice.

Cette entreprise mérite d'être encouragée, tant à cause de son objet, que par la manière dont elle est exécutée.

Digitized by Google

Cours de Morale poétique, tirée des Auteurs classiques, à l'usage de la Jeunesse des Colléges ; par un ancien Professeur de l'Université de Paris ; in-12. A Paris, chez Varin, Libraire, rue du Petit-Pont.

L'Auteur de cet Ouvrage s'est proposé de faire dans les principaux Livres classiques un choix des meilleures Sentences, & de les traduire ou paraphraser en vers, & d'en former un Code de Morale littéraire. Cette idée est heureuse, & on ne peut qu'applaudir à la modestie de l'Anonyme, qui n'a, dit-il, commencé ce travail que pour l'indiquer à d'autres.

Méthode sûre de guérir les Maladies Vénériennes par le traitement mixte ; par M. Gardanne Duport, Maître en Chirurgie du Collége de Paris, Chirurgien ordinaire du Roi en sa Grande-Prévôté, chargé par le Gouvernement de l'administration du Traitement populaire du mal Vénérien ; in-8°. Prix, 36 s. br. A Paris, rue Coquillière, N°. 11 ; & chez Méquignon l'aîné, Lib., rue des Cordeliers.

Le système adopté par l'Auteur de cet Ouvrage est celui de son parent M. Gardanne, Docteur-Régent de la Faculté, consigné dans la *Manière sûre & facile de traiter les Maladies Vénériennes*, Ouvrage imprimé souvent & par ordre du Gouvernement. Ce nouvel Ouvrage contient de nouvelles observations, & offre plus de développemens.

Le traitement graduit se continue toujours chez l'Auteur, trois fois par semaine.

Le nouvel Eden, ou Lycée du beau Sexe, & l'Ecole du Bonheur ; Fragment d'un Poëme traduit de l'arabe ; in-8°. A Edimbourg ; & se trouve à Paris, chez Royez, Lib., quai des Augustins.

Digitized by Google

Le Comte de Terſane, Hiſtoire preſque véritable ; par l'Auteur de Cléomène & du Somnambule ; in-8°. Prix, 4 liv. 4 ſ. broché. A l'Iſle de France ; & ſe trouve à Paris, chez P. Fr. Didot le jeune, Imp.-Lib., quai des Auguſtins.

Ce Volume eſt compoſé d'un Roman, d'un Conte en proſe, d'une Idylle en proſe auſſi, & de quelques Poéſies médiocres. Le Roman qui a fourni le titre du Volume, & qui en eſt la partie la plus intéreſſante, eſt dépourvu de plan. Ce défaut laiſſe d'autant plus de regrets au Lecteur, qu'on eſt attaché par l'intérêt de quelques détails & du dénouement. On voit que l'Auteur ſait obſerver & peindre la Nature ; & l'on déſire qu'il s'aſſujettiſſe à former un plan, avant de commencer un Ouvrage.

Traité de l'Inſertion de la Petite-Vérole, l'Inoculation réduite, d'après un grand nombre d'obſervations, à l'état de ſimplicité qu'elle exige, pour être infailliblement ſalutaire ; par M. Tudeſq fils, Docteur en Médecine de l'Univerſité de Montpellier, &c. in-8°. Prix, 36 ſ. br. à Montpellier, de l'Imprimerie de Jean-François Sicot, Imprimeur ; & ſe vend à Cette, chez Jean-Honoré Michel, Libraire.

Cet Ouvrage utile paroît, revêtu de l'approbation de la Société Royale de Médecine.

Nouveau Manuel Epiſtolaire, renfermant, par ordre alphabétique, des Modèles de Lettres ſur les différens ſujets qui ſe préſentent dans la vie ; avec quelques Avis ſur le cérémonial qu'on doit y obſerver. Nouvelle édition ; 2 vol. in-12. A Caen, chez G. Leroy, Imp. du Roi ; & à Paris, chez Delalain le jeune, Lib., rue St-Jacques.

Digitized by Google

Misogug, ou *les Femmes comme elles sont*, Histoire Orientale, traduite du Chaldéen ; par M. le Chevalier de Cubières ; deux Parties in-12. A Paris, chez Poinçot, Libraire, rue de la Harpe.

Il y a dans ce Roman de l'esprit & de l'imagination. C'est un jeune homme qui cherche une femme qui puisse le rendre heureux, & qui s'attache successivement à cinq ou six qui le trompent. Enfin il en trouve une vraiment digne de son hommage, une femme qui joint les vertus aux talens ; & il l'épouse. Cette digne femme lui fait pourtant une petite infidélité ; mais comme elle revient à lui, Misogug lui pardonne, sur la foi d'un Philosophe qui lui dit que chez les femmes il ne faut pas chercher la perfection, mais le mieux possible.

Cet Ouvrage est plus neuf par les détails que par le fonds. Les divers portraits de femmes, qui ressemblent assez à ce qu'on voit ailleurs qu'à Babylone, qui est le lieu de la scène, donnent lieu à des traits agréables. On désireroit que le cadre eût été rempli d'une manière plus rapide ; les rapprochemens auroient paru plus piquans.

Tableau de la Terre, ou Exposition de ce que les voyages ont appris de plus remarquable & curieux sur la Religion, le Gouvernement, les Mœurs, les Usages, le caractère des Peuples des quatre parties du Monde ; enrichi des découvertes faites depuis 1764, Tomes I & II en vente, la suite sous presse. A Abbeville, chez L. A. Devérité, Imp.-Lib. ; & se trouve à Paris, chez Royez, Lib., quai des August., & chez Guillot, Lib., rue St-Jacques.

Instructions d'un Père à son Fils, in-12. A

Digitized by Google

Paris, de l'Imprimerie de Clouſier, Imp. du Roi, rue de Sorbonne.

Le but de cet Ouvrage eſt reſpectable; & l'Auteur y préſente d'une manière ſentie les principes de la Morale & de la Religion. Le produit de la vente de cet Ouvrage eſt deſtiné pour les deux tiers aux claſſes ſecourues par la Société Philanthropique, & pour l'autre tiers aux pauvres de la campagne.

DESCRIPTION des moyens employés pour meſurer la baſe de Hounſlow-Heath dans la Province de Middleſex, publiées dans le Volume LXXV des Tranſactions Philoſophiques; par le Major-Général Williams Roy; traduite de l'anglois, par M. de Prony, Inſpecteur des Ponts & Chauſſées; in-4°. de 80 pages, avec des Planches. Prix, 10 f. 10 ſ. br. A Paris, de l'Imprimerie de Didot l'aîné, Didot fils aîné, & Jombert jeune, rue Dauphine.

Outre le Journal hiſtorique des opérations & des inſtrumens, cet Ouvrage contient la Deſcription particulière d'un Pyromètre Microſcopique le plus parfait qu'on ait encore inventé, & dont on s'eſt ſervi pour évaluer la dilatation dont les différens Métaux ſont ſuſceptibles à divers degrés de chaleur.

Cette Deſcription eſt précédée d'un Diſcours préliminaire du Traducteur, auquel il a joint trois Tables, dont les deux premières ſont deſtinées à rapporter au Thermomètre de Réaumur & à la Toiſe de l'Académie les opérations faites avec le Thermomètre de Fakrenheit & le Pied anglois; & la troiſième, à préſenter le réſultat des Expériences ſur la dilatation des Métaux, faites avec le Pyromètre Microſcopique, & rapportées pareillement au Thermomètre de Réaumur & à la Toiſe de l'Académie.

Digitized by Google

THÉORIE de l'Education, ou Institution de la Jeunesse; par M. Serane, ci-devant Professeur d'Histoire & d'Eloquence à Paris, Fondateur de l'Institution de la Jeunesse en Anjou, Auteur des Cours de Mathématiques & de Géographie, des Elémens de l'Histoire de France, de l'Atlas historique, &c.; avec un Essai sur la Géographie, les Mathématiques, la Physique, & sur les Langues Latine & Françoise, par un enfant de dix ans, Elève de l'Auteur. A Paris, chez l'Auteur, rue du-Cherche-Midi, N°. 37; chez Delalain aîné, Libraire, rue S. Jacques; & chez les Marchands de Nouveautés.

Le sujet de cet Ouvrage est important: mais 34 années d'expérience, & de grands succès obtenus par la méthode que propose l'Auteur, lui donnoient le droit d'exposer ses Principes, & l'espérance de les voir applaudir. Nous croyons que le succès répondra à ses vûes; mais comme il n'a pu développer dans son Ouvrage tous ses moyens d'Institution, M. Serane offre de les communiquer lui-même aux parens & aux Instituteurs. Il se déterminera même, si on le désire, à prendre un petit nombre d'Elèves.

UN petit mot de réponse à M. de Calonne, sur sa Requête au Roi; par M. Carra; in-8°. de 89 pages. A Amsterdam; & se trouve à Paris, chez Buisson, Libraire, Hôtel de Mesgrigny, rue des Poitevins. Prix; 48 s. br., franc de port par la Poste.

M. COULON DE THÉVENOT, Correspondant du Musée de Bordeaux, s'étant occupé depuis dix-huit ans de la découverte d'une Tachygraphie, ou Art d'écrire aussi vîte qu'on parle, a vu ses efforts couronnés par l'Académie des Sciences de Paris;

Digitized by Google

où il avoit été envoyé par le Ministre. A l'aide de ce genre d'écrire, on peut copier les Sermons, les Plaidoyers en même temps qu'ils sont prononcés, & copier dans un jour un volume de trois à quatre cents pages. L'alphabet de cette Tachygraphie n'est composé que de 15 caractères, lesquels sont suffisans pour former & reconnoître, sans équivoque, tous les mots sans exception. Comme il importoit de donner à cet Art toute la perfection dont il étoit susceptible, l'Académie des Sciences, sur le premier rapport qui en fut fait au mois de Juillet 1786, décida qu'il seroit fait à M. Coulon des observations, afin qu'il rendît son système plus conséquent. Les changemens qu'il fit alors ayant été discutés avec les Commissaires chargés par l'Académie de lui en rendre compte, cette Société a jugé sa Méthode Tachygraphique digne de son Approbation, le 27 Janvier dernier. Voici de quelle manière les Commissaires terminent leur rapport.

» Nous nous bornerons à conclure que la Méthode renfermée dans la Table ci-annexée, » nous paroît préférable aux Méthodes Angloises » qui nous ont été communiquées. Il est difficile » d'espérer qu'on en répande dans le Public *une* » *meilleure, & sur-tout une plus facile à apprendre.* » Il est probable qu'il s'y formera des Elèves capables d'écrire aussi vîte qu'on parle, en employant les suppressions que l'usage leur aura » rendu familières ; & nous croyons qu'elle mérite *l'Approbation* de l'Académie. Enfin la constance & l'utilité des travaux de M. Coulon nous » paroissent devoir *lui mériter la protection du Gouvernement* «.

Comme beaucoup de personnes ne sont pas à même de suivre les leçons de l'Auteur, sur-tout celles qui demeurent en province, M. Coulon dis-

Digitized by Google

tribue un Cahier in-4°. de 24 pages, avec lequel on peut apprendre de soi-même cette Ecriture. Prix, 6 liv. Il n'avouera que les exemplaires pris chez lui, ancien Hôtel de Bregy, rue des Mauvais-Garçons-Saint-Jean, à Paris. En affranchissant par la Poste le port des lettres & de l'argent, on recevra par la même voie, franc de port, son Ouvrage.

Le Mouchoir, dessiné par Tonnet, sous la direction de Lebarbier l'aîné; commencé à graver par Ch. F. Macret, & terminé par Duponchel; de même grandeur que celles de Rousseau & Voltaire aux Champs-Elisées. Prix, 6 liv. A Paris, chez la veuve Macret, rue des Fossés-M.-le-Prince, au coin de celle de Touraine, maison de M. Duhamel, Md. Bijoutier.

Cette Estampe est d'un effet agréable.

PORTRAIT de Jean-François-Joseph de la Motte-Geffrard, Comte de Sanois, ancien Aide-Major des Gardes-Françoises. Prix, 1 liv. 4 s. A Paris, chez M. Duflos, Graveur, rue S. Victor, la troisième porte cochère à gauche par la Place Maubert.

COLLECTION de Pièces de différens genres, distribués en six Sonates, d'une difficulté graduelle, pour la Harpe & le Forté-Piano, & dont les quatre premières sont avec Violon *ad libit.* ; par M. Krumpholtz, Œuv. 13e. & 14e. réunies comme Collection. Prix, 12 liv.; & séparément le 4 premiers, 9 liv.; les deux autres, 6 liv. A Paris, chez l'Auteur, rue d'Argenteuil, Butte S. Roch, ancien Hôtel de la Prévôté, N°. 14; & chez Naderman, Luthier, même rue.

Cet Œuvre est dédié à M. Küffner, excellent

Digitized by Google

Clavecinifte, ami de l'Auteur, & qui le premier a eu l'idée d'arranger ces Pièces pour le Clavecin comme pour la Harpe. Il en a prouvé la poſſibilité par ſon exécution ; mais pour la rendre encore plus facile, M. Krumpholtz a imaginé d'en changer quelques traits ; en conſéquence on trouve à la fin de cet Œuvre une Table qui contient ces changemens rangés par N°., & il eſt facile de coller les traits de Forté-Piano ſur ceux de Harpe.

La 5e. de ces Sonates eſt une Scène dans le ſtyle pathétique ; & la 6e. eſt compoſée principalement pour faire connoître & ſentir les effets de la Harpe à renforcement, à ſons prolongés, ondés, ou à échos réitérés & à ſourdine, inventée par l'Auteur, & exécutée par M. Naderman, en 1785. Il en a été fait mention pour la première fois dans la Feuille du Journal de Paris, du 8 Février 1786. Les quatre premiers ſont pour une Harpe ordinaire.

TABLE.

Quatrain.	97	*Eſſai ſur l'union du Chriſtianiſme*	118
Stances ſur l'homme.	98	*Œuvres de Lucien.*	121
Inſcriptions.	109	*Les Heures de Loiſir.*	129
L'Epervier & ſon Juge, Fable.	102	*Variétés,*	132
Charade, Enig. Logog.	103	*Annonces & Nouvelles.*	136
La fauſſe Inconſtance.	105		

APPROBATION.

J'AI lu, par ordre de Mgr. le Garde des Sceaux, le MERCURE DE FRANCE, pour le Samedi 17 Novembre 1787. Je n'y ai rien trouvé qui puiſſe en empêcher l'impreſſion. A Paris, le 16 Novembre 1787. RAULIN.

Digitized by Google

MERCURE DE FRANCE.

SAMEDI 24 NOVEMBRE 1787.

PIÈCES FUGITIVES EN VERS ET EN PROSE.

VERS

A Mlle. BAZIN, *Auteur d'un Recueil de Romances & d'Ariettes, dédié à Mme* DUVIVIER, *en lui donnant une couronne.*

POUR ta Fête, BAZIN, je cherchois des préſens
Dignes de ta perſonne,
Lorſque le blond Phébus, qui préſide aux Talens,
M'offrit cette couronne :
Malgré les envieux, ton front la portera ;
Le mérite n'a rien à craindre ;
Celle-ci doit t'apprendre à atteindre
Celle que le Public un jour te donnera (1).

(*Par M. de Paris l'aîné.*)

(1) Cette jeune Virtuoſe exécute en ce moment pour l'un de nos Théâtres.

Digitized by Google

STANCES AU COUSIN JACQUES,

Sur son nouvel Ouvrage périodique, intitulé

LE COURRIER DES PLANÈTES (1).

DE l'espace éthéré franchissant la barrière,
D'un vol sublime, audacieux,
Vous allez visiter le Dieu de la lumière,
Et frayer la route des cieux !

Ce droit vous appartient ; c'est celui du Génie
Dont le domaine est l'Univers.
Vous ornerez de fleurs le compas d'*Uranie*,
Et vous planerez dans les airs.

PARTEZ, gentil Cousin. Mais parcourant du vide
La redoutable immensité,
Des tourbillons errans que la course rapide
N'altère point votre gaîté.

(1) *Le Courrier des Planètes*, qui succède aux *Lunes*, & s'imprime au compte de l'Auteur, paroîtra toutes les semaines, & sera plus soigné, plus varié, & mieux soutenu que les *Lunes*. Le prix est de 18 liv. pour Paris, & de 21 liv. pour la Province. Le premier N°. paroîtra le 4 Janvier prochain. On souscrit au Bureau de l'Auteur, à son domicile, rue Phelipeaux, la porte cochère en face de la Vierge ; & chez Belin, Lib., rue S. Jacques.

Digitized by Google

Chez ces peuples nouveaux qu'une fougue hardie
Vous presse d'aller découvrir,
Portez le sentiment & l'aimable folie ;
Mais n'allez pas nous appauvrir.

Des grelots de *Momus*, la riante Harmonie
Accompagnant la Vérité,
Fait écouter sa voix ; & l'adroite Ironie
En déguise l'austérité.

De ce sceptre enjoué le monde sublunaire
Connoît la force & la douceur :
Etendez son Empire ; en tous lieux sûr de plaire,
Contentez votre noble ardeur.

Passez de globe en globe, & de chaque Planète
Décrivez-nous les mouvemens ;
Et si par le chemin vous trouvez la Comète, ...
Faites-lui bien mes complimens.

(*Par M. M*** de Saint-Aubin ; D. L. D. L. L. Auteur de la* Réforme des Théatres, *&c. &c.*)

Digitized by Google

LA DÉFENSE IRRITE LE DÉSIR,

CONTE, *par M.* ***.

UN Gentilhomme, forcé de partir pour un voyage, se défioit beaucoup des assiduités d'un de ses voisins auprès de sa femme. Tourmenté de cette idée, il imagina, chemin faisant, que pour prévenir tout accident, il ne lui restoit d'autre parti à prendre que de faire défendre à la Dame de recevoir ce voisin. Trop pressé pour retourner sur ses pas, il en chargea son Valet de chambre, qui crut devoir changer les termes de sa commission : « Madame, dit-il à sa » Maîtresse, mon Maître m'envoie exprès, » de plus de trois lieues, pour vous dire » que vous vous gardiez bien, de peur » d'être mordue, de caresser le dogue qui » est enchaîné dans la cour ». Cela dit, il part comme un éclair, rejoint son Maître, & lui dit qu'il a fait sa commission.

La Dame réfléchit sur cet ordre : « Mon » mari, se dit-elle, est plaisant ! Quoi ! je » n'aurai pas la liberté de caresser un animal » qui m'appartient ! Puisqu'il le prend sur » ce ton-là, je lui montrerai que j'ai le » même droit que lui ». Aussi-tôt elle ordonne qu'on lui amène le chien : elle le fait venir dans sa chambre, lui donne à

Digitized by Google

manger, le careſſe, le baiſe. Au commencement il montroit les dents, pour faire voir que ce jeu ne lui plaiſoit pas ; mais enfin elle le rendit traitable. Elle ne s'en tint pas là. Ne trouvant pas qu'elle eût aſſez bravé les conſeils de ſon mari, elle voulut s'aſſeoir ſur le chien ; mais l'animal indocile, reprenant ſon naturel, la mord, ſe dégage bruſquement, & la renverſe dans le plus grand déſordre. Elle pouſſe les hauts cris : on lui donne du ſecours ; on arrête ſon ſang qui ruiſſeloit, & on la met au lit. Elle y reſta pluſieurs jours. Son mari l'y trouva en arrivant, & en parut fort alarmé. Quand on vint à la cauſe du mal, elle lui dit : » De quoi vous aviſiez-vous, Monſieur, » de me défendre d'approcher de ce chien ? » je n'y penſois point ; vous m'avez fait » naître, malgré moi, l'envie de l'appri- » voiſer : il m'a mordu cruellement au » bras «. On alloit éclaircir la choſe, lorſque le Valet de chambre fit ſigne à ſon Maître qu'il vouloit lui parler. Le Maître s'en étant apperçu, alla à lui : » Monſieur, » lui dit le Valet, où en ſeriez-vous, ſi » j'euſſe dit à Madame que vous lui dé- » fendiez de voir ſon voiſin, & de le re- » cevoir chez elle « ?

Digitized by Google

Explication de la Charade, de l'Énigme & du Logogriphe du Mercure précédent.

LE mot de la Charade est *Aspic*; celui de l'Énigme est *la Crèche*; celui du Logogriphe est *Farce*, où l'on trouve *Face, Fare, Fer, Re, Fa, Arc.*

CHARADE.

PAR mon premier ne soyez jamais pris;
De mon second, Dieu vous gard', mes amis;
Armez-vous de mon tout contre vos ennemis.
(*Par mon Oncle.*)

ÉNIGME.

ACTIF autant que l'on peut l'être,
Je sais, sans en avoir, décomposer les corps,
Et quoiqu'un rien me fasse naître,
Souvent pour me dompter on fait de vains efforts.
Je suis nuisible & nécessaire:
On me cherche, on me fuit; l'on m'aime, l'on me craint;
Plus d'un mortel aisément me contraint
De me prêter à tout ce qu'il veut faire.

Digitized by Google

On m'emploie à l'honneur des Dieux,
Et pluſieurs élémens cèdent à ma puiſſance ;
Un d'eux pourtant détruit mon exiſtence.
On peut m'avoir en tout temps, en tous lieux.
Ici, Lecteur, perds-tu ta rhétorique ?
Peut-être en me cherchant n'es-tu pas loin de moi,
Et dans un ſens métaphorique,
Peut-être même ſuis-je en toi.

(*Par M. Fron..., Avocat à Fougères en Bret.*)

LOGOGRIPHE.

JE ſuis de nature liquide,
Fleuve à la tête, fleuve aux pieds,
Par-tout je n'offre que fluide.
Coupe mon nom en deux moitiés ;
La première eſt aſſez fragile,
Sur-tout lorſqu'elle n'eſt qu'argile ;
Pour la ſeconde, il eſt conſtant,
(Chacun le connoît par l'uſage,)
Qu'elle a le don de rendre ſage :
Mais coupe mon chef, à l'inſtant
Tu peux pourſuivre ton voyage
Sans rien craindre, & j'en ſuis le gage ;
Prends-moi par mes extrémités,
L'étourderie eſt mon partage ;
Peut-être pour toi, cette page
N'eſt pleine que d'obſcurités.

Digitized by Google

Maintenant si l'on me dérange,
On peut voir, sans être gêné,
Une ville du Dauphiné;
Un Royaume en deçà du Gange;
Le nom d'un Empereur Romain
Qui n'a pas eu longue puissance:
Enfin on y trouve un certain, ...
Mais je me tais par bienséance.

(*Par le même.*)

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

CONSIDÉRATIONS sur les Richesses & le Luxe. In-8°. A Amsterdam; & se trouve à Paris, chez la veuve Valade, *Imp.-Lib., rue des Noyers.*

LA science de l'Economie publique pourroit être comparée à celle de la Médecine. Toutes deux comptent beaucoup de Docteurs, & un petit nombre de vérités; une multitude d'opinions contraires, de mots substitués à des idées, & de fort beaux raisonnemens sur la maladie, qui ne la guérissent point. Heureux les Etats, comme les particuliers, que leur santé ou leur sagesse dispensent de recourir aux Médecins du corps & de la prospérité nationale!

Digitized by Google

Les erreurs ſont aſſez indifférentes dans la plupart des ſciences ſpéculatives ; mais que de calamités dans une ſeule loi fondée ſur une mépriſe de l'entendement ! En conſidérant les dangers & les avantages des ſyſtêmes généraux d'Economie publique, ſur-tout les fatales inconſéquences dans leſquelles ces lumières incertaines ont précipité divers Gouvernemens, quel Philoſophe propoſera, ſans crainte, ſes idées ſur cette branche d'adminiſtration !

L'Economiſte rural, & non raiſonneur, à qui l'on doit en France la culture des pommes de terre, le payſan Zurickois, qui doubloit le produit de ſes prairies, ont plus fait pour la Société, que mille Traités ſur le Luxe, dont les Auteurs n'ont pas arrêté la vente d'une aune de dentelle, & qu'une foule d'hypothèſes ſur les *Richeſſes*, dont le pauvre n'a pas retiré un écu.

Il ſeroit abſurde néanmoins de regarder comme oiſeuſes toutes les recherches philoſophiques ſur des matières auſſi importantes. Nous avons quelques Ouvrages très-ſyſtématiques ſans eſprit de ſyſtême, où l'hiſtoire des faits appuie l'expoſé des principes, où, en comparant l'uſage avec ſes effets, on démêle les cauſes du bien & du mal, pour arriver à des conſéquences que l'on ſe garde de rendre indéfinies. A ces caractères, on reconnoîtra, par exemple, le Livre de M. *Adam Smith*, ſur la *Richeſſe des Nations*. Celui dont nous allons parler

Digitized by Google

traite aussi des *Richesses* ; l'Auteur y diserte sur l'un des rameaux du grand arbre dont le Philosophe Ecossais, a développé l'organisation.

Aussi l'Anonyme ingénieux qui publie ces *Considérations*, les annonce-t-il comme un *essai*. Non moins modéré dans ses prétentions que dans ses idées, il craint qu'*au premier aspect* on ne trouve peu de liaison dans son Ouvrage, qui, à la troisième lecture, nous paroît encore trop décousu. Ce sont, le plus souvent, des réflexions détachées sur des sujets distincts, dont le rapport échappe au Lecteur toujours amusé & occupé, mais qui ne saisit, au bout de son examen, que des résultats de Chapitres, sans pénétrer celui de l'Ouvrage. *Montesquieu* supprimoit aussi les intermédiaires. Cependant, si la chaîne de ses Sections est brusquement rompue, elle se renoue à la fin de chaque Livre, dont les traits, auparavant épars, forment ensuite un foyer de lumière.

Ces Considérations ont pour objet les Richesses proprement dites, la nature & les effets du Luxe qui en est la suite. Dans les trois premiers Chapitres, l'Auteur définit les richesses, & se demande ensuite si, de la multiplication des jouissances, il faut conclure qu'il existe aujourd'hui plus de richesses réelles? Sa réponse est, que cette apparente opulence dérive de l'inégalité des fortunes, & que si, par exemple, il y a

Digitized by Google

plus de carrosses, il y aura plus d'hommes privés de leur subsistance, dévorée par les chevaux. *J. J. Rousseau* avoit dit également : » Quand je vois bâtir un palais, je vois » tomber cinquante chaumières ; le paysan » manque de pain, parce qu'il faut de la » poudre à nos perruques.

Cette intéressante question exigeroit un examen trop étendu pour le moment. Il nous semble seulement que l'engorgement des richesses ne décide pas contre leur accroissement. Ce dernier ne peut être révoqué en doute, à moins qu'on ne suppose tout l'or & l'argent extraits des mines & importés en Europe, successivement évanouis, ainsi que les travaux d'industrie & les subsistances avec lesquelles il a fallu en faire l'acquisition.

De quelques remarques fugitives sur la richesse & le commerce des Anciens, l'Auteur passe au Chapitre du *Faste*, dont il suit les révolutions en France, & développe ensuite son sentiment sur le Luxe.

Malgré l'étendue donnée ici à l'examen de ce problême, il exercera encore bien des raisonneurs avant que sa solution les ait ralliés. Heureusement, comme aucun Gouvernement ne s'occupe de restreindre ou d'accroître les progrès du Luxe qui va tout seul, le danger d'une fausse application des théories à la pratique n'est pas à redouter. L'Auteur distingue le Luxe *relatif* à la situation des personnes, du Luxe *absolu*,

Digitized by Google

relatif à la nature de ſes conſommations. Le premier intéreſſe la morale, la conduite individuelle, & l'intérêt domeſtique : il n'exiſte pas deux manières de le conſidérer. Le ſecond influe ſur la richeſſe nationale & c'eſt ici que les opinions divergent. La plupart des Ecrivains des grandes capitales & des grandes Monarchies ont défendu & défendent journellement cette dernière eſpèce de Luxe, qui parut à l'Antiquité, comme aux meilleurs Philoſophes modernes, également pernicieux dans ſa cauſe & dans ſes effets. L'Anonyme ſe range à ce dernier avis ; mais, faute de préciſion & de limites dans ſes idées, il favoriſe ſouvent les objections qu'il a deſſein de prévenir.

Le Luxe *abſolu*, dit-il, *eſt l'emploi ſtérile des hommes & des matières.* S'il entend par cette *ſtérilité* les travaux des Arts & de l'induſtrie, qu'il a plu à une Secte moderne de retrancher du nombre de ceux qui concourent à la richeſſe nationale, ce paradoxe réuſſira peu. Certainement rien n'eſt moins *ſterile* que le talent de celui qui, d'un morceau de fer, fait un acier comparable à une pierre précieuſe, centuple la valeur d'un groſſier métal, & le rend propre à mille uſages mécaniques ou d'ornement. L'Ouvrier qui, avec quelques livres de laine, compoſe le tiſſu d'un vêtement utile & commode, met dans les biens de la Société le produit d'un travail bien ſupé-

Digitized by Google

rieur à celui du Berger qui fait parquer des moutons. L'un crée la matière de la richesse, & l'autre la richesse même; richesse très-réelle, soit qu'on la considère dans son rapport avec les besoins des consommateurs, soit qu'on suive son influence dans le commerce, les échanges, la reproduction de travail qu'elle occasionne. C'est uniquement à cette reproduction qu'il faut s'arrêter; & il n'est pas exact d'accuser le Luxe en général, comme le fait l'Auteur, de *détruire sans reproduire.*

Le Lapidaire & l'Orfévre qui enrichissent de diamans la boîte d'une montre, bien loin de *détruire* celui-ci, ajoutent une valeur à son premier prix. Que le possesseur vende sa montre ou l'échange, il recevra, en argent ou en marchandises, une somme égale à la valeur composée de la matière première, du travail de l'Horloger, & de celui de l'Orfévre. Cette somme ne pouvant être acquittée que par le produit d'un travail proportionnel, la montre enrichie mettra en mouvement autant de bras qu'il en faut pour payer le prix additionnel qu'elle a reçu des mains du Lapidaire. Ainsi, en augmentant la valeur de l'objet primitif, l'acquéreur opère nécessairement la reproduction de cette valeur en travaux d'une autre espèce, ou en un capital qui les représentera.

Mais il est encore moins juste d'avancer, à l'exemple d'un Anonyme qui, dans une

Feuille quotidienne, a combattu la définition de l'Auteur de cet Ouvrage, *qu'il n'y a rien de ſtérile dans tout emploi des hommes & des matières, dès qu'il procure agrément, utilité ou ſatisfaction.* L'emploi *productif* eſt celui qui donne une valeur quelconque à la matière employée; l'emploi *ſtérile* ou *non productif*, eſt celui d'un travail dont le fruit périt à l'inſtant, & dont le ſalaire n'a été payé par aucune valeur miſe dans la Société. Au prix de la matière employée, le Laboureur, le Manufacturier ajoutent celui que repréſentent & leurs ſalaires, & les bénéfices du propriétaire qui les occupe; mais quelle production réſulte des ſervices, non pas ſeulement d'un *nombreux domeſtique*, mais de tous les Domeſtiques de Luxe ou de ſimple commodité, de l'entretien des chiens & des chevaux, du gaſpillage des comeſtibles ſur les grandes tables, qui abſorbe dans une ſemaine les ſubſiſtances de cent familles, dont l'induſtrie eût créé cent objets de richeſſe publique? Que rapportent au travail général les Muſiciens, les Gens de Lettres, les Comédiens, les Danſeurs, les Chanteurs, les Médecins & cent autres profeſſions dont les Profeſſeurs reçoivent des ſalaires, ſans que le réſultat de leurs travaux puiſſe ſurvivre à l'inſtant qui les a produits, ni ſe réaliſer en une valeur vénale ou permanente?

A combien d'états néceſſaires, honorables, ou honorés, peut s'appliquer ce ré-

Digitized by Google

proche de *ſtérilité* dans le ſens que nous lui donnons ? Gens de Loi, Eccléſiaſtiques, Officiers de Cour, populace de nouveaux Nobles & de Parvenus oiſifs, nombreux Employés d'Adminiſtration, de Finance, de guerre, de marine, &c., tous ne produiſant rien, & entretenus par le travail des claſſes productives. D'où il réſulte, qu'une fois les beſoins de la Société remplis, le ſuperflu en ce genre eſt le Luxe le plus déprédateur.

L'Auteur des Conſidérations croit qu'on peut lui faire grace dans un *grand Etat*. Il auroit dû nous expliquer par quel preſtige, en ſuppoſant la population de ce *grand Etat*, égale, en proportion de ſon étendue, à celle d'un petit, il s'y trouve un excédant de conſommations tel que, tous les beſoins & les commodités des producteurs ſatisfaits, il peut ſuffire encore à l'entretien & aux jouiſſances infinies d'une multitude de gens, qui, ſans travailler *productivement*, abſorbent le produit du travail d'autrui. Du moins faudra-t-il une limite à cette étrange convenance ; car il arriveroit à la fin qu'au milieu de notre opulence, nous reſſemblerions aux villes comme Rome, où le nombre des conſommateurs ſtériles ſurpaſſe celui des producteurs chargés de les entretenir.

Sur les principes que nous venons d'expoſer, on détermineroit, en quelque ſorte, une échelle exacte des effets plus ou moins pernicieux du Luxe ; d'où il réſulteroit que

Digitized by Google

ſes défenſeurs haſardent un contre-ſens perpétuel, en le préſentant comme le moteur de toute activité, de toute induſtrie, de toute richeſſe. Nulle cauſe, au contraire, ne tend plus fortement à leur diminution, en rompant, à la longue, l'équilibre néceſſaire entre le nombre des producteurs & celui des conſommateurs, en détournant des ſervices propres à augmenter le travail général, & en ſubſtituant à des valeurs durables & ſuſceptibles de reproductions, des valeurs momentanées & périſſables. Exige-t-on une preuve de cette vérité ? Qu'on analyſe l'exemple des *Primeurs*, cité par *Melon*, & répété chaque jour avec importance par ſes diſciples. Sûrement le Jardinier qui, au mois de Janvier, reçoit cent piſtoles d'un plat de petits pois, a de grandes obligations au Luxe ; mais ſi la même ſomme, au lieu de ſolder une induſtrie dont il n'eſt réſulté que 5 minutes de ſenſualité pour un gourmand, eût ſervie à renouveler douze chemiſes de ſa garderobe, elle eût favoriſé la culture de vingt livres de lin, la manipulation de la Fileuſe, du Tiſſerand, du Blanchiſſeur, l'induſtrie du Marchand en gros, du Marchand en détail, de la Couturière ; & les vieilles chemiſes que l'Apicius n'auroit pu engloutir comme les petits pois, euſſent encore profité au Fripier revendeur, à l'Artiſan qu'elles auroient couvert à bon marché, au Chiffonnier, au Papetier, à l'Impri-

Digitized by Google

meur, au Libraire, &c. Supputez maintenant le travail, les bénéfices, les intérêts créés & distribués par votre capital de mille francs, & comparez-les avec la digestion d'un plat de petits pois (1).

Ce rapport comparatif des effets du Luxe méritoit plus de recherches, que les causes générales auxquelles il doit son origine & son accroissement. Ces causes ont été saisies par des esprits supérieurs, & sont même devenues des lieux communs pour les esprits médiocres. Dire qu'elles consistent dans l'inégalité des richesses, dans les abus des grands Empires, tels que l'aveugle distribution des bienfaits du Prince, les profits de la Finance, les rentes viagères, les moyens rapides d'opulence, c'est les déclarer à peu près irrémédiables. L'Auteur des *Considérations* demande néanmoins qu'on *arrête le torrent qui entraîne les récoltes*; mais lorsqu'on a sa maison au pied de la

(1) Ceux qui veulent approfondir cet examen des effets du Luxe, doivent consulter l'admirable Chapitre que M. *Smith* a consacré à cette matière, dans l'Ouvrage que nous avons cité, Liv. II, Chap. 3, *Of the Accumulation of Capital, or of productive and un productive Labour.*; mais il faut recourir à l'Original, l'unique Traduction Françoise de cette immortelle Production étant presque introuvable. On ne s'en étonnera pas en se rappelant qu'il s'écoula quarante ans avant qu'on pût débiter en France la Traduction de l'Essai de *Locke* sur l'Entendement humain.

Digitized by Google

montagne où se forme le torrent, est-il aisé d'abattre la montagne pour sauver son héritage ? Un siècle entier de résistance ferme & persévérante suffiroit-il à suspendre l'action de ces mobiles ? Dix ans de corruption, la perversité d'un seul Administrateur, le simple relâchement de sévérité dans le Gouvernement, ne détruiroient-ils pas en un instant le fruit des efforts les plus continus ? Et qu'est l'Histoire des mœurs dans les vastes Monarchies, sinon celle de pareilles vicissitudes ? *Sully* vivoit encore, qu'un *Concini* & une foule de déprédateurs dévoroient l'Etat ; & Louis XIII eut beau écrire au Parlement, *le Maréchal d'Ancre a volé mes Finances*, *Mazarin* n'en laissa, ou n'en dépensa pas moins près de deux cent millions de nos jours. Cependant les vérités que l'Auteur développe ici avec sagacité, & dont M. *Necker* avoit marqué les principales à grands traits, dans son *Traité de l'Administration des Finances de France*, peuvent être, par momens, plus ou moins efficaces ; sous ce point de vue, elles devroient servir de Bréviaire aux Administrateurs, en qui se trouve l'union si rare du génie, de la prudence & du courage.

Dans le parallèle de *Sully* & de *Colbert*, qui occupe une place de ces *Considérations*, on ressuscite tous les reproches faits au dernier de ces Ministres, depuis *Boisguilbert*. Cette critique superficielle trouvera trop de

Digitized by Google

contradicteurs, pour que nous en grossissions le nombre. L'Auteur assure entre autres, que *l'administration de Colbert présente l'image du fracas brillant d'un feu d'artifice, qui laisse dans une profonde obscurité.* C'est, en effet, un assez beau *fracas* que celui d'une Marine de cent quatre-vingts vaisseaux de guerre, des ports, des arsenaux, quais, magasins, hôpitaux, canal de Languedoc & grands chemins, construits au milieu des prodigalités de Louis XIV; d'un commerce maritime tiré du néant, de trois cents manufactures de nécessité, de commodité ou de luxe, créés dans le royaume en moins de vingt ans, & sans lesquelles la France seroit aujourd'hui à peu près dans la situation de la Pologne. Quant à la *profonde obscurité*, c'est à ceux qui chaque jour peuvent contempler tant de fondations subsistantes, auxquelles l'Etat doit sa sûreté, sa puissance, son industrie, son commerce & ses richesses, à nous dire quels sont les Ministres dont les *feux d'artifice* ont été plus lumineux. *Les Satires ont passé*, a dit Voltaire, *la gloire de Colbert est demeurée.*

Je passerai aussi légèrement sur le Chapitre, où l'Auteur prête sa plume à l'apologie de *la vénalité des charges.* Il s'efforce de l'assimiler à la Loi d'Auguste qui fixoit la fortune d'un Sénateur, & à celle qui oblige les Membres du

Digitized by Google

Parlement d'Angleterre à posséder 600 l. st. de revenu territorial pour être élu par un Comté, & 300 l. st. pour être élu par une Ville. Nous invitons l'Auteur à réfléchir sur cette étrange comparaison : 1°. il ne suffit pas d'avoir 600 l. st. de rente pour siéger au Parlement Britannique ; il faut encore les suffrages de 10 à 20,000 Electeurs, qui ne vous délèguent pas le droit de trafiquer de votre place, & de la léguer comme un meuble à vos enfans ; mais si la place est une fois au tarif, elle appartient à quiconque peut en marchander l'acquisition. 2°. Le revenu d'un Sénateur Anglois ne le dispense pas d'avoir du mérite, de la capacité, & de remplir ses devoirs ; s'il y manque, au bout de sept ans il retombe dans la dépendance de ses Constituans qu'il a trahis. 3°. Un Sénateur n'est pas un Juge, & en réfléchissant sur les fonctions différentes de ces deux états, qui ne s'apperçoit aussi de la différence des inconvéniens résultans de la vénalité de ces deux Offices ? 4°. 600 l. st. de revenu dans un pays riche ne sont pas de l'opulence ; elles n'excluent pas des emplois l'Ordre de Citoyens, où se rencontrent ordinairement les talens, les mœurs, l'éducation, les vertus ; mais que les charges soient en vente, elles seront bientôt à l'enchère ; les plus distinguées par leurs honneurs ou par leurs émolumens, feront d'un prix tellement excessif, qu'elles surpasseront les facultés des fortunes

Digitized by Google

médiocres, & ne pourront être recherchées que par les riches, ou par ceux qui y verront des moyens de le devenir. Quant au sophisme prêté au Cardinal de Richelieu, & répété ici, que *le prix des charges est un gage, que la fortune du Juge le met au dessus du besoin & de la corruption*, je demanderai où est la nécessité d'engager une charge, moyennant finance, à un homme qu'on pouvoit choisir sans finance, dans la classe des gens au dessus du besoin ? Ce prétendu gage augmente-t-il la capacité pécuniaire qu'il avoit auparavant ? & depuis quand a-t-on reconnu moins de pente à la corruption parmi ceux que leur aisance paroît en garantir ? Mais en voilà trop sur un pareil sujet ; je me hâte de retrouver le bon esprit de l'Auteur dans son Chapitre sur le *rapport de l'intérêt de l'argent avec la liberté*. C'est un morceau digne de l'*Esprit des Loix*, & dans sa manière.

Rien n'est mieux pensé, selon nous, ni mieux exprimé. C'est encore le mérite du Chapitre sur le *rapport du Luxe avec le caractère des nations*, & de plusieurs fragmens où la finesse des idées s'unit à leur clarté. Dans d'autres, l'intelligence n'est satisfaite qu'à demi, non que l'Auteur ne se fasse toujours entendre, mais parce qu'on l'entend trop, parce que ses réflexions sont élémentaires, ou que le sujet a été traité par d'autres avec plus de dévelop-

Digitized by Google

pement. En particulier, nous appliquerons cette remarque aux Chapitres des *Fermes & Régies*, du *Crédit*, des *Emprunts publics*, des *Colonies*, des *Banques*, de la *Théſauriſation* des Souverains. On leur conſeille, dans cet Ouvrage, de ſe ménager un tréſor, & on le fait par des raiſons qui paroîtront bien légères à ceux qui auront médité le ſavant Eſſai de *Hume* ſur cette queſtion, & le Livre auſſi profond que hardi, auſſi étonnant par ſes réſultats que par la marche de ſa méthode, qu'a publié à Londres M. le Marquis de *Caſaux*, ſous le titre de *Conſidérations ſur le mécaniſme des Sociétés.*

Des Chapitres hiſtoriques par leſquels l'Anonyme ſoutient l'attention du Lecteur, aucun ne doit plus fortement piquer la curioſité, que l'eſquiſſe d'un parallèle de la France & de l'Angleterre, p. 482. Qu'on nous permette à ce ſujet une remarque générale.

Avant d'établir une balance politique entre les Etats, on doit évaluer avec juſteſſe chacune des parties dont leur maſſe générale eſt compoſée : l'exactitude des faits eſt donc la baſe fondamentale de ce calcul. Des poids égaux peuvent enſuite avoir entre eux une valeur très-inégale. La Pologne a preſque l'étendue de la France, & l'égalité de ſurface eſt le ſeul point, ſur lequel ces deux Etats puiſſent entrer en balance. Comme enfin il ne ſuffit pas ici

Digitized by Google

de comparer des grandeurs ni des valeurs matérielles, mais des forces en mouvement, il est essentiel de mesurer leur degré d'action, de discerner les ressorts qui l'augmentent ou la ralentissent, les différences locales d'où dérivent ces effets, & les causes morales ou politiques qui souvent mettent au niveau deux Puissances inégales, ou détruisent leur égalité apparente de poids, de surface, de richesse. Quelle multitude de connoissances & d'observations, pour saisir tant d'élémens, sans lesquels toute balance est défectueuse ! Et seroit-on téméraire en appelant ces comparaisons vagues d'Etat à Etat, des règles de proportion faites sur des chiffres imaginaires ?

L'Histoire des faits dans l'économie publique a trop de lacunes encore, pour qu'on en tire des inductions & des parallèles rigoureux. Le spectacle des ressources qui préoccupent les Habitans d'un grand Royaume, sont encore une autre source d'erreurs dans leurs jugemens sur les étrangers.

Peu de gens paroissent réunir autant de lumières, être aussi libres de préjugés nationaux, que l'Auteur de ces *Considérations*; cependant le Chapitre dont il est question, offre un grand nombre d'inexactitudes essentielles.

L'Angleterre, dit-il, *est à la France comme 9 & demi à 26, par sa population & son territoire,*

Digitized by Google

L'Angleterre seule, qui contient 8200 lieues carrées (y compris le pays de Galles), est à la France dans le rapport de 1 à 3, ou deux fois plus petite. On y compte 8 millions d'habitans; en France, 24 à 25 millions : c'est encore à peu près le même rapport. La Grande-Bretagne, c'est-à-dire l'Angleterre & l'Ecosse, ont 12300 lieues carrées, & neuf millions & demi d'habitans : leur territoire est alors à celui de la France dans le rapport d'environ 1 à 2, & leur population dans celui de 9 & demi à 25; mais, à l'exemple de beaucoup d'Ecrivains François, il ne faut pas plus retrancher l'Irlande de cette évaluation des Isles Britanniques, qu'on ne retranche la Normandie ou la Guienne du royaume de France. La surface de l'Irlande est de 4200 lieues carrées, sa population de deux millions d'ames; ainsi les Isles Britanniques avec 16000 lieues carrées & 11 millions cinq cent mille habitans, sont au territoire de la France dans le rapport de 16 à 26, & à sa population dans le rapport de 1 à 2 & 1 seizième à peu près.

Le numéraire de l'Angleterre est évalué à six cent cinquante millions.

Hume, écrivant en 1752, portoit le numéraire à 18 millions sterling, & la valeur du papier monnoie en circulation, à 12 millions. M. *Chalmers*, qui a travaillé sur les documens les plus certains, & dont l'Ouvrage

Digitized by Google

l'Ouvrage eſt auſſi exact que lumineux, a eſtimé le numéraire en 1786, 20 millions ſterling, ſoit 480 millions tournois. Je crois ſur de bonnes autorités, que la maſſe du papier monnoie n'excède pas en ce moment 12 millions ſt.

L'Angleterre doit ſix milliards, & cette dette immenſe a été formée dans l'eſpace de moins de cent années, malgré les plus grands ſuccès ſur mer & les bénéfices immenſes du commerce le plus floriſſant.

Elle doit cinq milliards 700 millions, & n'en devoit que dix en 1702. Mais dans l'appréciation de cette dette, qu'importe la durée de ſa formation ? Ce n'eſt point malgré *ſes grands ſuccès ſur mer & les bénéfices immenſes de ſon commerce*, que l'Angleterre l'a contractée ; c'eſt à ces *ſuccès* & à ces *bénéfices* même qu'elle a dû la faculté de s'endetter ainſi. La ſeule comparaiſon utile eſt celle de l'accroiſſement du fardeau avec celui des forces qui en ſupportent la peſanteur. Or, au commencement du ſiècle, la Grande-Bretagne poſſédoit au plus 7 millions 2 cent mille habitans ; elle en a aujourd'hui 9 millions & demi : le revenu général des terres & du commerce montoit à 48 millions ſterling ; il s'élève actuellement à 110 : la navigation employoit 190000 tonneaux ; en 1784 elle en a employé 846 mille : le numéraire en 1711 étoit de 11 millions ſterling ; il eſt de 20 millions en 1787 ; les ſalaires ſe

Digitized by Google

payoient 8 sous anglois ; ils se payent aujourd'hui 16 & demi, même 17 (prix moyen), &c.

La dette de la France est bien moindre. J'ignore la dette de la France, & je désire que là-dessus beaucoup de gens soient plus savans que moi. Observons qu'il est oiseux de comparer le capital de la dette des deux Etats ; c'est l'intérêt seul qui est exigible & qui fait la charge du peuple. En Angleterre, il est de 9,275,000 livres sterling (1) : celui des deux pays où l'intérêt des fonds publics est le plus bas, est aussi le plus favorable à l'agriculture, au commerce, à l'industrie, aux entreprises maritimes, dont les capitaux ne sont pas détournés de leur emploi par des placemens dans les emprunts publics ; d'où il suit que ceux-ci se rempliſſent des épargnes sur le revenu, & des bénéfices sur les capitaux, non du revenu & des capitaux mêmes.

La dette Angloise est permanente. Elle comprend 35 millions sterlings d'annuités extinguibles. L'Auteur cite la Caisse d'Amortissement établie en France, & ne dit rien de celle que le Gouvernement Anglois a mise sous la garde, l'autorité, l'intendance du Parlement, & qui, en deux ans,

(1) En 1775, cet intérêt étoit de 4,440,000 liv. sterl. En France, selon l'Abbé *Terray*, de 141 millions tournois.

Digitized by Google

a racheté 48 millions tournois d'effets publics (1).

Les impositions en France portent sur un plus grand nombre. A commencer par le Roi, il n'est pas un sujet en Angleterre qui soit privilégié de la moindre exemption. Il est vrai que les taxes sur les consommations de Luxe étant beaucoup plus considérables que le petit nombre de celles qui affectent les subsistances, les riches payent infiniment plus que les pauvres; ce qui, sans doute, est un renversement de toute justice & de toute politique. Les Anglois en sont encore à ce point de barbarie, d'imaginer qu'il faut taxer les dépenses plutôt que les revenus.

L'Auteur termine son tableau par prédire le déclin de l'Angleterre, & en subordonner la fortune à un *échec*, à une descente, à une *banqueroute nationale*, ailleurs. Tout ce Chapitre, en général, paroît écrit depuis quelques années, dans le temps que le Docteur *Price*, emporté par son zèle, & meilleur Patriote que Prophète, eut le malheur d'annoncer à l'Angleterre l'extinction prochaine de son commerce, de sa navigation, de ses fabriques, de son revenu territorial, un décroissement de sa popu-

(1) Je me sers, dans ces évaluations relatives à l'Angleterre, des Ecrivains qui font autorité chez cette Nation, tels que *King*, *Young*, *Chalmers*, *Smith*, *Stewart*, *Howlet*, & quelques autres.

Digitized by Google

lation, & enfin ſon inſolvabilité; aſſertions répétées, ſelon l'uſage, par tous les Ecrivains mécontens du Miniſtère & du Parlement, & commentées ſur le continent en mille brochures fort plaiſantes ſur les effets de la Révolution d'Amérique, qui devoit réduire au néant la puiſſance & la richeſſe de la Grande-Bretagne.

En expoſant ici quelques opinions différentes de celles de l'Auteur, on ne prononce pas ſur leur ſolidité; on s'en défieroit même, en ſe rappelant le nombre d'idées ſaines & utiles que renferme cet Ouvrage. C'eſt le travail d'un eſprit accoutumé à l'obſervation; nourri par l'étude autant que par l'expérience, & dont le ſtyle clair, élégant & facile, ſans apprêt d'Auteur comme ſans déclamation, dédommagera le Public de tant de verbiages obſcurs & emphatiques ſur ces matières, qu'on ne ſçauroit traiter avec trop de ſimplicité.

(*Cet Article eſt de M. Mallet du Pan.*)

DISCOURS ſur les devoirs, les qualités & les connoiſſances du Médecin, avec un Cours d'Etudes, par JEAN GREGORY, *Médecin du Roi de la Grande-Bretagne, & Profeſſeur de Médecine en l'Univerſité d'Edimbourg; traduit de l'Anglois, ſur*

Digitized by Google

la nouvelle édition, corrigée & augmentée par l'Auteur ; par M. VERLAC. *A Paris, chez* Crapart & Briant, *Libraires, Place S. Michel. 1 vol. in-12 de 342 p.*

LE Docteur Gregory s'eſt fait connoître par pluſieurs Ouvrages qui jouiſſent d'une réputation méritée ; celui que nous annonçons n'eſt pas le moins intéreſſant ni le moins utile. On y trouve d'excellens avis ſur les connoiſſances que doit acquérir un Médecin, & ſur la manière dont il doit ſe conduire dans l'exercice de ſa profeſſion. Les deux premiers Diſcours en expoſent les devoirs avec beaucoup de candeur & de franchiſe. La cenſure de l'Auteur n'a rien d'amer, ſa morale eſt inſinuante, ſes vûes ſont grandes, & ſes principes généreux : il recommande ſur-tout le zèle, la ſenſibilité, l'intérêt réel pour les malades.

» Si le Médecin poſsède ces affections » douces, s'il eſt doué de ce cœur diſpoſé » à la compaſſion, s'il a ce que Shakeſpéar » appelle *le lait de la bonté humaine*, le » malade doit voir en lui un ange conſo- » lateur qui vient exercer un miniſtère de » conſervation & de ſoulagement ; au lieu » qu'il ſe trouble & friſſonne toutes les » fois qu'il voit approcher un Médecin in- » ſenſible, dont les manières rudes & groſ- » ſières ſemblent lui annoncer un Juge qui » vient prononcer ſa ſentence de mort «.

Digitized by Google

Dans les quatre Discours suivans, le Docteur Gregory trace la méthode qu'on doit suivre dans l'étude de la Médecine, & indique les sciences préliminaires dans lesquelles il convient d'être initié. Il s'attache à prémunir ses Elèves contre le danger des Systêmes & des Théories : il ne veut pas même qu'on prononce facilement d'après l'expérience, ni qu'on se dépêche d'établir des analogies, qui, tous les jours, peuvent égarer dans la pratique. L'objet important de la Médecine exige bien une pareille sévérité.

L'Auteur développe ensuite les causes qui ont retardé les progrès des Sciences en général, & plus particulièrement celle de la Médecine. Il recommande la lecture des Ouvrages de Bacon, qu'il cite très-souvent, & pour lequel il marque une estime singulière. Il prouve par l'exemple de Newton & de ses Sectateurs, qu'il est quelquefois dangereux de trop simplifier les loix de la Nature ; que si cette manière de les envisager flatte notre foiblesse, nous ne devons pas, pour cela, nous persuader qu'elles soient toutes renfermées dans le cercle étroit de nos connoissances.

L'Ouvrage est terminé par une Dissertation, dans laquelle le Docteur Gregory cherche à prouver qu'il seroit avantageux d'ouvrir la carrière de la Médecine à d'autres qu'à ceux qui veulent s'en faire un état. Il prétend que l'humanité y gagneroit,

Digitized by Google

que les bienfaits de l'Art seroient plus répandus, les progrès de la Science plus faciles; que la dignité de la profession n'en seroit que plus solidement affermie; que les réputations & les succès seroient garantis, & que chacun jouiroit de son mérite.

Il ne nous appartient pas d'examiner une semblable question; les bornes même de ce Journal ne nous permettent aucune discussion à cet égard. On auroit sans doute beaucoup d'objections à faire contre une pareille innovation; mais elle annonce du moins le zèle pur & désintéressé de celui qui l'a proposée. Cette heureuse disposition se fait remarquer dans tout le reste de l'Ouvrage. Quoiqu'il semble consacré principalement à ceux qui se destinent à exercer la profession de la Médecine, son objet intéresse également les différentes classes de la Société, & il est de nature à être lu par toute sorte de Lecteurs.

Le Traducteur paroît s'être attaché à rendre l'Original avec exactitude : il a même quelquefois sacrifié l'élégance & la correction au mérite de la fidélité; sa Version n'en sera pas moins utile, & l'on ne peut que lui savoir gré d'avoir facilité la lecture d'un Ouvrage aussi estimable à ceux qui ne sont point familiarisés avec la Langue dans laquelle il est écrit.

Digitized by Google

Le Vieux Baron Anglois, ou *les Revenans vengés. Hiſtoire gothique, imitée de l'anglois de Miſtriſs Clara Reeve; par M. D. L. P.; in-12. A Amſterdam; & ſe trouve à Paris, chez* Didot fils aîné, Jombert jeune, *Libraires, rue Dauphine.*

Il faut avouer que la foi qu'avoient les Anciens à la réalité des revenans, eſt bien déchue aujourd'hui. C'eſt dans ce merveilleux que l'Auteur du Roman que nous annonçons, a puiſé les reſſorts de ſon action; & il n'en eſt pas moins vrai que cette lecture touche & intéreſſe vivement. Le Traducteur, à qui nous devons Tom Jones & bien d'autres Ouvrages, très-juſtement eſtimés, combat avec ſuccès dans un court Avertiſſement, l'extrême délicateſſe de ces lecteurs dédaigneux qui voudroient bannir de la Littérature cette ſorte de Mythologie. Quoique la raiſon l'ait rejetée, les Arts ne l'ont point chaſſée de leur domaine, & elle ſe reproduit encore ſur nos théatres.

Quoiqu'il en ſoit, Clara Reeve a ſu la rajeunir & la rendre intéreſſante. Le ſuccès qu'a obtenu ſon Ouvrage en Angleterre, le choix même qu'en a fait le Traducteur pour le tranſmettre dans notre idiome,

Digitized by Google

forment un préjugé avantageux, qui sera justifié par la lecture du Roman.

Lord Lovel a été assassiné secrètement par l'ordre d'un parent qui s'empare de son héritage, & le coupable jouit de son crime en paix, ou du moins avec impunité. La veuve & l'enfant qu'elle portoit dans son sein ont disparu; par de feintes funérailles, on accrédite le bruit de sa mort; l'assassin ne veut point habiter le château, dans un appartement duquel on prétendoit qu'il revenoit des esprits; il le vend à un parent du défunt, & se retire dans une autre terre. Cependant le fils de Lord Lovel a été sauvé; il est nourri d'abord sans se connoître, comme fils d'un paysan du même endroit, & par ses qualités personnelles il se fait tellement aimer, que le nouveau possesseur du château se charge de son sort, & le fait élever sous ses yeux avec ses neveux & ses fils.

Voilà sur quoi le Romancier a fondé son action: les ombres des victimes immolées, en dénonçant le coupable, & en faisant connoître leur légitime héritier, fournissent le développement. Un concours de circonstances fortuites a porté le prétendu paysan à coucher dans l'appartement où les revenans passent pour faire leur apparition, & c'est en effet par leur organe qu'il est instruit du secret de sa naissance & de la mort de ses parens. Cette sorte

Digitized by Google

d'inſpiration eſt une effrayante épreuve qu'il ſoutient avec autant de courage que de modération ; & lorſqu'il s'agit de réclamer ſon héritage ſur le poſſeſſeur du château, qui eſt ſon bienfaiteur, il ſe conduit avec autant de prudence que de délicateſſe. L'uſurpateur aſſaſſin eſt démaſqué & puni, quoiqu'il ne ſoit pas livré au glaive de la Juſtice. Le caractère du jeune Lord eſt fort bien tracé ; ſa ſageſſe & ſes vertus douces & aimables inſpirent la plus tendre eſtime, & même l'admiration. Il y a beaucoup d'art dans la conduite de ce Roman, qui n'eſt pas jeté dans le moule de autres Ouvrages de ce genre. La fable eſt, pour ainſi dire, l'inſtruction d'un procès de famille, dans lequel il s'agit de découvrir un crime, & de déclarer un héritier. Mais l'Auteur a eu le talent de rendre tous ſes détails intéreſſans, & de les conduire à un dénouement auſſi vraiſemblable que ſatisfaiſant pour ſes Lecteurs.

Digitized by Google

SPECTACLES.

ACADÉMIE ROYALE DE MUSIQUE.

Les Acteurs de ce Théatre, ayant obtenu pour leur capitation six représentations, au lieu de quatre qu'ils avoient précédemment, la première a eu lieu le Mercredi 7 de ce mois ; les autres se donneront de mois en mois jusqu'à la clôture.

A cette représentation, on a donné, pour la première fois, la reprise de l'Opéra d'Œdipe, paroles de M. Gaillard, musique de Sacchini. Nous en avons rendu compte dans le temps, & nous avons annoncé son prodigieux succès, qui étoit dû aux beautés propres de l'Ouvrage, bien plutôt qu'au souvenir douloureux de la perte récente du Compositeur. Aujourd'hui cet Opéra, dont on continue les représentations, excite encore plus d'enthousiasme, s'il est possible. Peu d'Ouvrages à ce Théatre sont assez heureux pour arracher des larmes ; celui-là doit être compté parmi les plus heureux. Il paroît mériter la préférence sur toutes les autres Productions de ce Compositeur célèbre. Quelle peut en être la cause ? Son talent étoit il augmenté ? Non, sans doute ; mais l'intérêt du Poëme l'avoit assez animé

Digitized by Google

pour lui faire enfanter une musique plus touchante, & c'est encore cet intérêt qui dispose les Spectateurs eux-mêmes à l'attendrissement; il leur fait trouver des beautés musicales par-tout où il y a des beautés de situation. La même musique doit gagner ou perdre beaucoup de son mérite, suivant le lieu où elle est placée. Admirons donc le talent sublime du Compositeur, mais n'oublions pas tout ce qu'il doit au Poëme.

COMÉDIE FRANÇOISE.

PENDANT que les Nouveautés sont rares, ou qu'elles ne jouissent que d'un foible succès, on donne assez fréquemment à ce Théatre *la Partie de Chasse de Henri IV*, Comédie de Collé. Cet Ouvrage, où la sensibilité du meilleur des Rois se développe sous toutes les faces de la manière la plus attachante, sera toujours un de ceux que la Nation Françoise verra représenter avec le plus de plaisir, parce qu'il parle tout à la fois pour elle à l'ame, à l'esprit, & à l'amour-propre. A la retraite de M. Brizard, on craignoit que les représentations de cette Comédie ne perdissent quelque chose de leur charme; on appréhendoit qu'un autre Acteur que lui n'atteignît pas à fondre aussi heureusement la noblesse & la bonhomie, l'indulgence & la

Digitized by Google

fermeté, le ton badin & le ton sévère : on a été agréablement trompé sur ces appréhensions ; & le rôle de Henri IV, rendu par M. Vanhove, n'a pas eu moins de succès que quand il l'étoit par M. Brizard. Beaucoup de vérité, de naturel ; ce qu'il faut d'esprit & de finesse pour ne pas nuire à l'expression de la franchise ; de la sensibilité avec Sulli ; de l'ironie avec les Courtisans, de la gaîté avec Michau ; de la galanterie un peu échauffée avec Catau ; une fermeté noble & sévère avec Conchini ; & un entier abandon de l'ame avec les Paysans qu'il voit à ses genoux au moment qu'ils le reconnoissent ; telles sont les nuances que M. Vanhove a saisies & déployées sous les yeux des Spectateurs dans un rôle où il est moins facile de plaire qu'on ne l'imagine, & que son nom même rend redoutable pour un Comédien qui a de la modestie. Ce n'est pas d'après une seule, c'est d'après cinq représentations que nous avons ainsi jugé M. Vanhove, & nous avons vu avec satisfaction que notre avis étoit celui de tous les Amateurs du Théatre. Nous n'avons pas vu avec moins de satisfaction que cette Comédie amenoit toujours l'affluence ; si le Public se laisse quelquefois entraîner par des nouveautés bizarres, il cède aussi au goût des sujets intéressans & nobles, à l'amour des bonnes choses : tant mieux ! tout n'est pas perdu, on peut donc encore ne pas désespérer de l'Art Dramatique.

Digitized by Google

Nous ne parlerons pas en particulier de chacun des Acteurs qui jouent dans la Partie de Chaſſe de Henri IV; mais nous manquerions à être juſtes, ſi nous ne donnions pas à M. Naudet les Eloges qu'il a mérités dans le rôle de Sulli. Il a parfaitement ſaiſi l'auſtérité franche, fière & noble du Miniſtre de Henri, & la double nuance ſous laquelle il l'a fait parler comme Miniſtre perſécuté & comme ami ſenſible, fait beaucoup d'honneur à ſon intelligence. Ce Comédien a beaucoup acquis depuis qu'il eſt fixé au Théatre François, ſur-tout dans le genre de la Comédie, où il a fait des progrès très-ſenſibles.

COMÉDIE ITALIENNE.

QUOIQUE nous nous ſoyons propoſé de garder le ſilence ſur les Ouvrages médiocres que repréſentent les Comédiens de nos Théatres Royaux, il en eſt pourtant quelques-uns ſur leſquels nous nous arrêterons de temps en temps pour l'intérêt de l'Art, & pour celui des jeunes Auteurs. Quand on débute dans la carrière, on ſuit ſans examen, ſans réflexion la première impulſion de ſon déſir, que l'on prend pour celle de l'imagination, & on marche vers le but d'un Art difficile, ſans en connoître les

Digitized by Google

dangers & les écueils. L'Auteur de *l'Indiscrette sans le savoir*, Comédie en deux Actes & en prose, jouée à ce Théatre à la fin d'Octobre, est encore un très-jeune homme, & sa Pièce seule suffiroit pour le prouver. Voici en trois mots son action. Une vieillle Coquette a une Nièce très-aimable. Cette Nièce est aimée d'un jeune homme qu'elle aime beaucoup, mais dont sa Tante s'est proposée de faire son époux. Une Madame Allain, bavarde éternelle & impitoyable, personnage subalterne, qui a des obligations à la vieille, devient sensible à l'amour des jeunes gens; elle promet de s'y intéresser, mais elle parle tant, si souvent, & mal à propos, qu'elle nuit à tout le monde sans servir personne, ce qui n'empêche pourtant pas que les jeunes gens ne deviennent époux.

L'Auteur, en imaginant cette intrigue très-commune, mérite principalement des reproches pour avoir fait son personnage principal d'un personnage subalterne, pour l'avoir toujours fait parler sans jamais le faire agir, enfin pour lui avoir subordonné tous les personnages sans nécessité, sans effet, & sans comique. Qu'il jette un coup d'œil sur les Comédies dont Molière fait conduire l'intrigue par des valets, par des personnages du second ordre, & il verra s'il est nécessaire d'éteindre ainsi toutes les physionomies de ses Acteurs, pour donner plus de jeu à celle d'un personnage uni-

Digitized by Google

que. D'ailleurs, en fixant l'œil sur un personnage qui n'est pas ordinairement destiné à le fixer exclusivement, il faut relever son peu d'importance par l'effet des situations où on le place, par le jeu des incidens qu'il fait naître, par le ressort continuel qu'il donne à l'action; & l'Auteur de l'Indiscrette sans le savoir, est bien éloigné d'avoir imaginé sa Madame Allain avec de pareilles intentions. Il faut donc qu'il ne regarde cette prétendue Comédie que comme un croquis informe, & qu'il apprécie à leur juste valeur les applaudissemens qu'il a obtenus, on ne sait trop pourquoi; dans les deux premières représentations de son Ouvrage.

Le Samedi 3 Novembre, on a représenté, pour la première fois, *Berthe & Pepin*, Comédie en trois Actes & en vers mêlés d'Ariettes.

Berthe devoit épouser Pepin, Roi de France; Margiste lui a substitué sa fille Alix, qui est devenue Reine. Berthe a trouvé un asile chez le Seigneur Rainfroy, Gentilhomme Manceau, dont elle garde les moutons, & où elle est généralement aimée. Tandis qu'elle garde ses moutons, des brigands s'approchent, veulent se saisir de son troupeau, & cherchent à l'enlever elle-même. Pepin accourt à ses cris avec ses Chevaliers, met les brigands en fuite, voit la Bergère, en

Digitized by Google

devient amoureux, déclare sa passion sans se faire connoître, excite la jalousie d'un Pastoureau amoureux de Berthe, est reçu assez cavalièrement par l'orgueilleux Rainfroy, qui fait devant lui l'étalage de sa puissance seigneuriale, mais qui bientôt le traite plus humainement, quand il apprend qu'il parle à un Chevalier, que ce Chevalier a chassé des brigands de son domaine, & sur-tout quand il soupçonne qu'il peut venir pour demander une de ses filles en mariage. Pepin redoute d'autant moins de se livrer à son amour pour Berthe, qu'il a découvert la perfidie de Margiste & qu'il est résolu à répudier Alix. Pendant un divertissement que l'on donne à Rainfroy pour le jour de sa fête, Pepin désabuse le Manceau sur les projets qu'il lui soupçonne, & avoue son amour pour la Bergère ; Rainfroy est furieux, & ordonne à Pepin de quitter sans délai son domaine. Pepin redouble ses instances auprès de Berthe, quand Alix paroît suivie de Rainfroy & de sa suite : la Reine laisse d'abord éclater sa jalousie ; mais à l'aspect de Berthe, qu'elle reconnoît, elle demeure confondue, rougit, se jette à ses pieds, confesse son crime. Pepin est au comble du bonheur. Il épouse Berthe, qui a encore la générosité de pardonner à sa rivale, & de s'intéresser à son sort.

On reconnoît dans ce sujet le fonds d'un Drame en cinq Actes & en prose,

Digitized by Google

que M. Dorat a fait imprimer sous le titre des deux Reines, & dont il a depuis fait une Tragédie sous celui d'Adélaïde de Hongrie. L'Auteur de Berthe prétend que M. Dorat a eu connoissance de son manuscrit, & que son Ouvrage est bien antérieur aux deux Reines : cela se peut, mais nous nous garderons bien d'asseoir aucune idée sur une pareille assertion. M. Dorat est mort, & nous n'aimons pas à voir attaquer ceux qui ne peuvent plus se défendre. Au reste, Adélaïde de Hongrie a eu du succès, & l'Auteur de Berthe & Pepin n'a pas eu le même avantage. Sa Pièce est vide d'action, l'intérêt en est très-mince, & il le devient encore davantage par la foule d'accessoires qui l'étouffent ou le divisent. D'ailleurs l'Ouvrage est écrit d'une manière si négligée, qu'elle pourroit même mériter des reproches plus graves. Il y a pourtant çà & là d'assez jolies idées, & quelques détails plaisans.

La Musique est de M. Deshayes, & il est fâcheux que le médiocre succès du Poëme en rende les représentations rares, car elle est faite pour lui faire honneur. Il y a des morceaux bien entendus, composés, distribués avec intelligence, & qui prouvent l'entente du théatre. Quant aux morceaux foibles, nous ne les reprocherons pas à ce Compositeur, nous prierons seulement les personnes qui pourroient être surprises de notre indulgence, de penser que souvent

Digitized by Google

le Poëte a donné au Muſicien de bien triſtes idées à mettre en œuvre, & que c'eſt de l'imagination de l'Auteur que dépend ſouvent à la ſcène l'eſſor du génie du Compoſiteur.

ANNONCES ET NOTICES.

ON mettra en vente Lundi prochain, 26 du courant, la 24e. Livraiſon de l'Encyclopédie.

Cette Livraiſon eſt compoſée de la Géographie ancienne, Tome I, Ire. Partie; par M. Mentelle, Hiſtoriographe de Mgr. Comte d'Artois. Du Tome II, IIe. Partie, de l'Économie diplomatique. Du Tome II, IIe. Partie, de la Géographie moderne. Du Tome I, IIe. Partie, des Antiquités; & de la Ire. Partie de l'Atlas Encyclopédique.

Le prix de ces deux Volumes de diſcours, ou de ces quatre Parties, eſt de 24 liv. brochés, & de 22 liv. en feuilles.

Le port de chaque Livraiſon eſt au compte des Souſcripteurs.

Le 28e. Cahier des Quadrupèdes enluminés; prix, 7 liv. 4 ſ. Il n'en reſte plus que deux Cahiers à publier.

Le Tome V & dernier des Minéraux, in-4°., contenant le Traité de l'Aimant & de ſes uſages, avec huit Cartes magnétiques pour la déclinaiſon de l'aiguille aimantée. Prix, 15 liv. en blanc; broché, 15 liv. 10 ſ.; relié, 17 liv. 10 ſ.

Digitized by Google

La veuve Dubuisson & la Dlle. Langlet, Marchande de Rouge de la Reine, rue des Ciseaux, près l'Abbaye S. Germain, continuent de fabriquer le Rouge végétal de la première qualité, & joignent à cela du Blanc couleur de chair qui imite le naturel; & elles répondent au Public des dangers qui peuvent résulter d'une mauvaise composition.

Le prix des pots de Rouge est de 6, 12, 18 & 21 liv.; & celui du Blanc, de 6 liv.

*Lettres écrites à M. L****, contenant des Observations sur l'Epizootie qui ravage les Provinces méridionales de la France; avec des Remarques sur les Ouvrages de quelques Auteurs qui ont traité de cette Maladie, où l'on démontre que les conséquences qui résultent de leur système, par rapport à l'administration, sont préjudiciables à l'Etat & aux Particuliers; par M. D. D. D. M. de plusieurs Académies; in-8°. A Genève; & se trouve à Paris, chez Delalain le jeune, Libraire, rue S. Jacques; & à Bordeaux, chez Bergeret, Lib., rue de la Chapelle-Saint-Jean.

Le sujet de cet Ouvrage est intéressant. Nous ne prononcerons pas sur les principes de l'Auteur; mais on doit lui savoir gré d'avoir publié des Observations sur un objet important pour le Public, & d'aider par-là à la découverte d'une vérité utile.

Nouveaux Principes d'Hydraulique, appliqués à tous les objets d'utilité, & particulièrement aux Rivières, précédés d'un Discours historique & critique sur les principaux Ouvrages qui ont été publiés sur le même sujet; par M. Bernard, Directeur-Adjoint de l'Observatoire Royal de la Marine de Marseille, de l'Académie des Sciences de la même Ville, & de celle de Lyon;

Digitized by Google

in-4°., avec Figures. Prix, 15 liv. relié en veau. De l'Imprimerie de Didot l'aîné. A Paris, chez Didot fils aîné, — Jombert jeune, Libraires, rue Dauphine.

L'objet de cet Ouvrage est important ; & il nous paroît exécuté d'une manière digne d'éloge.

Traité sur les Questions mixtes, ou Examen des Loix & Juriſdictions qu'on doit ſuivre pour décider les conteſtations entre les hommes de différentes Nations, de différentes Provinces, &c. vûes générales ; par M. Dumouchet, ancien Avocat au Parlement ; in-12. A Bruxelles ; & ſe trouve à Paris, chez la veuve Hériſſant, Imp.-Lib., rue Neuve Notre-Dame.

Les Queſtions mixtes paſſent pour être les plus épineuſes, pour *les grandes Queſtions du Palais*. L'Ouvrage que nous annonçons eſt rédigé avec méthode, & peut jeter des lumières dans cette carrière importante.

Principes ſur l'Art des Accouchemens, par Demandes & Réponſes, en faveur des Sages-Femmes de la campagne. Nouvelle Edition, revue, corrigée, augmentée, & enrichie d'un grand nombre de Planches en taille-douce, propres à en faciliter l'étude ; publiée par ordre du Gouvernement, par M. J. L. Baudeloque, Membre du Collége, Conſeiller du Comité Perpétuel de l'Académie Royale de Chirurgie de Paris ; in-12 de 557 pages. Prix, 5 relié. A Paris, chez Mequignon l'aîné, Libraire, rue des Cordeliers.

Cet Ouvrage, auſſi eſtimable qu'utile, a joui d'un ſuccès très-mérité. Cette nouvelle édition eſt un bienfait envers le Public.

Précis ſur les Maladies épidémiques, qui ſont les ſources de la mortalité parmi les Gens de guerre, les Gens de mer, & les Artiſans, avec

Digitized by Google

la Concordance des moyens de prévenir & de guérir ces Maladies, selon les résultats de la pratique de Sydenham, Chirac, Lind, Monro, Pringle, Bertin, Strack, Clarke, Lucadou, & Retz; in-12. Prix, 2 liv. 8 s. br. A Paris, chez Mequignon l'aîné, Lib., rue des Cordeliers.

Cet Ouvrage est une nouvelle édition du *Précis des Maladies épidémiques*, imprimé en 1784; auquel l'Auteur a joint les extraits des Livres qui traitent du même sujet, afin d'en former un corps de doctrine pour les Maladies les plus communes parmi les Soldats, les Matelots, & les Artisans rassemblés en grand nombre.

Avis aux Habitans des Colonies, particulièrement à ceux de l'Isle Saint-Domingue, sur les principales causes des Maladies qu'on y éprouve le plus communément, & sur les moyens de les prévenir; par J. F. Lafosse, Docteur en Médecine de l'Université de Montpellier, Correspondant de la Société Royale de Médecine; in-8°. A Paris, chez Royez, Lib., quai des Augustins.

Cet Ouvrage n'est pas destiné principalement aux personnes de l'Art. L'Auteur ne s'est pas occupé de la Médecine curative; il a voulu faire connoître les Maladies dont il traite, & donner les moyens de s'en préserver.

L'Usure considérée relativement au droit naturel, ou Réfutation de l'Ouvrage intitulé : *La Question de l'Usure éclaircie*, ou *les véritables Notions du Prêt, rétablies conformément à la tradition de l'Eglise & aux lumières de la droite raison*; par M. Beurrey, Prêtre du Diocèse de la Rochelle. 4 vol. in-12. Prix, 5 liv. 10 s. francs de port. A Paris, chez Benoît Morin, Libraire, rue Saint-Jacques.

Il faut du courage, sans doute, pour lire une Dissertation sur l'Usure, en quatre Volumes. Mais quand on s'y est engagé, on trouve dans celle-ci

Digitized by Google

des discussions intéressantes ; & nous croyons que la lecture de cet Ouvrage peut être utile.

Galerie Universelle des Hommes qui se sont illustrés dans l'empire des Lettres ; ornée de leurs portraits ; partie des Ministres d'Etat, 13e. Livraison. Prix, 4 l. A Paris, chez l'Auteur, M. le Comte de la Platière, en son Hôtel, rue Meslée, N°. 58 ; Delalain l'aîné, Libraire, rue S. Jacques ; Moutard, Imp.-Libraire de la Reine, rue des Mathurins ; Bailly, Libraire, rue Saint-Honoré, Barrière des Sergens ; Savoye, Libraire, rue Saint-Jacques ; Belin, rue S. Jacques ; Lottin de Saint-Germain, Imp.-Lib., rue Saint-André-des-Arts ; & Blaizot, Libraire, à Versailles.

Ce Cahier contient la Vie du Cardinal d'Amboise.

Panégyrique de S. Vincent de Paul, prononcé dans l'église de Saint-Lazare le 19 Juillet 1785 ; le Dimanche dans l'Octave, dans celle des Invalides ; dans l'église du premier Monastère de la Visitation, rue Saint-Antoine, le 23 Juillet 1786 ; aux Enfans-Trouvés, fauxbourg S. Antoine, le 22 Juillet 1787 ; par M. l'Abbé de Saint-Martin, Conseiller au Châtelet ; in-8°. A Paris, chez Mérigot le jeune, Lib., quai des Augustins.

Nous devons à M. l'Abbé de Saint-Martin un fort bon Livre intitulé les *Etablissemens de Saint Louis* (1). Ce nouvel Ouvrage fait honneur à son talent sous un aspect. Les Notes ajouteront encore au mérite du Discours.

Abrégé des Causes célèbres & intéressantes, avec les Jugemens qui les ont décidées, par le Sr. P. F. Besdel, 5e. édition. 3 vol. in-12. Prix, 6 l. br. A Paris, chez l'Auteur, rue Guenegaud, près l'Hôtel de la Monnoie, N°. 40.

(1) Se trouve chez Nyon, Lib., rue du Jardinet.

Digitized by Google

Le Recueil des Causes célèbres, publié avec succès par M. de Pitaval, contenoit 22 Volumes. L'Abrégé que nous annonçons, & dont les éditions multipliées attestent la réussite, en offre le résumé avec des apperçus qui annoncent du goût & du jugement. La lecture de cet Ouvrage est agréable & utile en même temps.

Numéro 9 du Journal de Clavecin, par les meilleurs Auteurs. Prix, 3 liv. Abonnement pour 12 Numéros, 15 liv., franc de port. = Numéros 35 à 38 *du Journal de Harpe.* = 45 à 48 *du Journal Hebdomadaire*, composé d'Airs de tout genre, avec accompagnement de Clavecin. Prix, chaque Numéro, 12 liv. Abonnement pour chaque Journal, 15 liv. franc de port. A Paris, chez Leduc, au Magasin de Musique & d'Instrumens, rue du Roule, N°. 6.

TABLE.

Vers à Mlle. Bazin. 145
Stances au Cousin Jacques. 146
La défense irrite le désir, Conte. 148
Charade, Enig. & Logog. 150
Considérations sur les Richesses & le Luxe. 152
Discours sur les devoirs. 172
La vieux Baron Anglois. 176
Académ. Roy. de Musiq. 179
Comédie Françoise. 180
Comédie Italienne. 182
Annonces & Notices. 187

APPROBATION.

J'ai lu, par ordre de Mgr. le Garde des Sceaux, le MERCURE DE FRANCE, pour le Samedi 24 Novembre 1787. Je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. A Paris, le 23 Novembre 1787. MAULIN.

Digitized by Google

JOURNAL POLITIQUE
DE
BRUXELLES.

TURQUIE.

De Conſtantinople, le 25 Septembre 1787.

LE Grand Viſir a fait choiſir dans la multitude armée qui ſe raſſemble ſous l'étendard de Mahomet, un corps d'élite de 130,000 hommes qu'il commandera en perſonne, & à la tête duquel il va partir pour Andrinople. 100,000 hommes ſont réunis aux environs d'Oczakof, & ſe joindront à l'armée du Grand Viſir qui ſe portera en Crimée. Une troiſième diviſion de même force, doit ſe former auprès de Silistrie, afin de couvrir la Valachie & la Moldavie. Sa Hauteſſe a donné au Grand Viſir le plein pouvoir le plus étendu.

Les premières hoſtilités ont eu lieu le 31 août, dans l'embouchure du Boriſthène. 11 chaloupes canonnières Turques ont attaqué une frégate & un paquebot

Digitized by Google

Russes, qui vouloient descendre dans la mer Noire, & qui ont été forcés de remonter le fleuve. La frégate s'est échouée au dessous de Globoch.

Le 19, une troisième division navale, composée de 4 vaisseaux & de 3 frégates, mouillée depuis un mois à l'entrée du Bosphore, est entrée dans la mer Noire, pour aller joindre la grande division qui a dû partir elle-même de Tchengéré-Iskéyessi, rade au sud de Varna, & se réunir près d'Oczakof à la première division. On présumoit qu'elle rencontreroit l'escadre Russe sortie de Sebastopole; mais celle-ci a été accueillie le matin à la hauteur des bouches du Danube, par une violente tempête qui a désemparé tous les bâtimens.

Hier matin, un vaisseau Russe de 70 canons, démâté de tous ses mâts, est entré dans le canal l'espace de 3 lieues, a mouillé près de Bukjuidéré, & s'est déclaré prisonnier à la première barque qui s'en est approchée. Le Capitaine vouloit s'échouer & se brûler; mais l'équipage s'est soulevé, dans la crainte d'être massacré par les habitans, & ils ont remis le gouvernail à un esclave Turc pris la veille, & qui les a pilotés pour entrer dans le canal. Les Officiers déposent que l'escadre composée de 12 voiles & de quelques brûlots, a dû

Digitized by Google

être jetée à la côte ; ils présument même que les frégates ont péri en mer.

ALLEMAGNE.

De Hambourg, le 15 Octobre.

La Cour de Russie ayant appris la déclaration de guerre publiée par la Porte Ottomane, vient de faire paroître un manifeste provisoire, dont la teneur semble indiquer qu'on ne connoissoit pas encore à Pétersbourg l'exposition qu'a faite de ses griefs le Ministère Ottoman. Voici la déclaration de l'Impératrice.

Les différends qui ont agité sans cesse le repos & la tranquillité que la paix de *Kainardgi*, conclue en 1774, entre l'Empire de *Russie* & la *Porte-Ottomane*, auroit dû rétablir, sont encore trop récens & trop connus, pour qu'il soit nécessaire d'en retracer ici le tableau. Il suffira de dire, que depuis la conclusion de cette paix jusqu'à l'époque présente, la *Porte* a montré dans toute sa conduite, *le manque de foi le plus manifeste*, & qui ne visoit à rien moins qu'à en rendre illusoire les stipulations les plus essentielles.

Accablée de la multitude de preuves que la Cour de *Russie* pourroit apporter de cette vérité, mais qu'elle se réserve pour un exposé plus détaillé, qu'elle publiera incessamment, elle se contente dans ce premier moment de citer les faits les plus récens, qui ont enfin amené un développement aussi inattendu, que peu convenable au système pacifique qu'elle suivoit volontiers dans toutes les occasions. Elle se flattoit d'en avoir fixé un fonde-

Digitized by Google

ment inébranlable par la convention déclaratoire d'*Aynaly-Cavack*, conclue en 1779 ; par le traité de commerce, & particulièrement par la transaction relative à la presqu'isle de *Crimée*, dont le but, ainsi qu'on l'a démontré dès-lors, n'étoit certainement point d'étendre les frontières de l'Empire, mais bien plutôt de mettre fin aux désordres & aux brigandages continuellement exercés par les peuples qui habitoient cette presqu'isle, attendu qu'on les soumit à une police, laquelle leur apprit à respecter les liens qui unissent une Nation à l'autre ; police, qui servit aussi à entretenir la bonne harmonie & intelligence sur les frontières des deux Etats. C'étoient-là les objets des vœux sincères de la Cour de *Russie* ; & on les devoit bien aux soins qu'elle s'étoit donnés pour y parvenir.

En effet, après qu'on eut concilié des différends d'une nature si délicate & si importante, tout sembloit promettre un repos durable ; mais à peine les choses furent-elles pacifiées ainsi, & accordées d'une manière amicale, sous la foi des traités & des engagemens les plus sacrés & les plus solennels, que le Ministère *Turc*, qui succéda à celui sous lequel toutes les négociations dont nous avons parlé jusqu'ici se traitèrent, montra des dispositions diamétralement contraires à leur esprit & à leur contenu. Il ne tarda point à faire naître des prétentions mal-fondées, relativement à l'exportation du sel, qui avoit été accordée par le traité de paix aux habitans d'*Oczkof* : il s'opposa à l'admission des Consuls *Russes* dans quelques endroits de sa domination ; &, comme s'il avoit éprouvé que des objets de cette nature ne suffisoient point pour effectuer la rupture de la paix, à laquelle il pensoit dès-lors, il se permit enfin de protéger publiquement les invasions des *Lesgis*

Digitized by Google

& des *Tartares* du *Cuban*, qui étoient restés ses Sujets, vu qu'il porta les premiers à attaquer hostilement les Etats du Czar *Heraclius*, qui avoit été reconnu Vassal de l'Impératrice, & les autres à pénétrer jusqu'au-delà des frontières de la *Russie*, où ils volèrent, pillèrent & enlevèrent tout ce qui ne fut pas défendu par les troupes réparties dans ces quartiers.

L'Impératrice, fidèle au plan de modération, que son humanité & son amour pour la paix lui avoient fait, se contenta, en recevant ces avis, de faire prescrire à son Ministre à *Constantinople*, de réclamer les traités près du Ministère *Turc*, & par conséquent de demander satisfaction au sujet des griefs si justes auxquels l'on venoit de donner lieu : mais toutes les réclamations furent infructueuses ; l'on opposa aux plaintes un ton dur & fier, très-peu compatible avec les égards que les Cours se doivent réciproquement. En attendant, les principes de l'Impératrice restèrent invariables. Maîtresse de choisir les moyens, Elle préféra encore une fois la voie des négociations ; & en conséquence, elle fit à l'Empereur des *Romains*, son allié, ouverture de l'état des affaires : elle accepta avec satisfaction l'offre que lui fit le Roi de *France*, d'employer ses bons offices pour une médiation : elle lui fit communiquer en confidence les points de ses prétentions ; & ces Monarques en reconnurent tous les deux l'équité & la justice. Enfin, pour ne négliger rien de ce qui pouvoit servir à conserver un bien aussi précieux que l'est le repos des peuples qui lui sont confiés, elle profita du voisinage des Etats *Turcs*, dont elle s'approcha durant le voyage mémorable qu'elle venoit d'achever, pour appeller près d'elle son Ministre accrédité à la *Porte*, à l'effet d'examiner d'autant mieux les causes des

Digitized by Google

différends qui s'étoient élevés, & de convenir avec lui des moyens les plus efficaces pour un accommodement amiable. Dans des vues qui répondoient à ces sentimens, & dans la pleine confiance du respect que les *Turcs* montreroient, de leur côté, pour les engagemens subsistans, l'Impératrice renvoya son Ministre à *Constantinople*. Aussitôt qu'il y fut de retour, le Ministère *Turc* le fit appeler à une conférence. Là, au lieu que la *Porte* reprendroit les points dont on avoit traité avant son départ, & au lieu d'acquiescer à la réintégration demandée, elle imagina de donner une nouvelle tournure aux affaires, puisque, de son côté, elle mit en avant des demandes & des prétentions, dont la première étoit contraire aux stipulations expresses des traités, & les autres à la dignité de l'Impératrice, ou plutôt aux intérêts de son Empire.

Après que le Ministère *Turc* fut sorti de cette façon des bornes dans lesquelles le tenoient ces stipulations mêmes, il a cru pouvoir tout-d'un coup lever entièrement le masque; & il a découvert le dessein que probablement il avoit déjà eu depuis long-temps, puisqu'il déclara en termes clairs au Ministre de *Russie*, que la *Porte* ne se croyoit liée qu'uniquement par le traité de *Kainardgi*: & comme les Actes qui l'avoient suivi n'avoient été qu'uniquement un effet de sa complaisance, elle croyoit ne devoir s'y tenir qu'autant que le demanderoit sa convenance ou son bon-plaisir. Il prit néanmoins encore sur lui de fixer au Ministre de l'Impératrice un terme, dans lequel il devoit donner une réponse catégorique aux prétentions qui lui avoient été communiquées; & ce terme étoit borné au 20 du mois dernier (n. st.). Le susdit Ministre protesta à juste titre contre une demande si brusque, si peu équitable,

Digitized by Google

si contraire au droit des gens universellement reconnu & respecté par tous les peuples : il fit voir avec toute la dignité convenable, combien peu il étoit décent de fixer un terme, lorsqu'on traite avec une Nation respectable & amie : il démontra même l'impossibilité physique, qu'il y avoit d'avoir réponse dans un délai aussi court. On ne l'écouta point. On avoit même refusé de l'entendre sur les griefs dont il avoit déjà demandé précédemment la réparation. Tout ce qu'il put obtenir, fut la promesse de lui accorder une autre conférence, qui eut aussi lieu effectivement, mais dans laquelle il entendit répéter les mêmes demandes & les mêmes prétentions, sans qu'on y ajoutât rien, sinon une promesse vague de la réparation qu'il avoit demandée de son côté.

Lorsque la nouvelle de ces deux conférences parvint à l'Impératrice, elle fut bien éloignée de s'abandonner au juste mécontentement que tout ce qui venoit de se passer auroit dû exciter dans son ame : elle différa toute résolution extrême, & elle se crut permis de rester spectatrice d'une tentative, qu'un manque de délicatesse & de circonspection, qu'on a coutume de voir assez souvent de la part du Ministère *Turc*, lui avoit fait hasarder, tandis que la suite a prouvé, que c'étoit une partie déja faite depuis long-temps, qui alloit s'exécuter. Dans ces sentimens, S. M. Impériale voulut combler toutes les preuves qu'elle avoit données de sa modération & de son éloignement de toutes les suites qu'une pareille situation des choses faisoit présager : elle voulut user de condescendance à l'égard de quelques-unes des prétentions que la *Porte* avoit mises en avant, quoiqu'elles ne fussent nullement fondées sur les traités : aussi les ordres à cet effet alloient être expédiés au Maréchal Prince *Potemkin*, Comman-

Digitized by Google

dant-général de ſes troupes ſur les frontières, lorſque tout-à-coup elle reçut la nouvelle que, ſans attendre l'expiration du terme, qu'elle avoit fixé elle-même, la *Porte* avoit fait appeler de nouveau M. de *Bulgakow* à une conférence, le 6 (16) du mois dernier, & qu'après qu'elle lui eut propoſé de ſigner un Acte, par lequel le traité de commerce & la tranſaction concernant la préſqu'iſle de *Crimée* étoient annullés, elle avoit, ſur ſon refus de cette ſignature, déclaré la paix rompue; qu'elle avoit fait arrêter l'Envoyé de S. M. Impériale, & l'avoit fait conduire au Château des *Sept-Tours*, où, au mépris du droit des gens, il ſe trouve encore à préſent priſonnier.

Un pareil procédé préſente de lui-même toutes les réflexions qu'il doit faire naître. La *Porte* a voulu unir à la perfidie l'attaque la plus inſultante: elle n'omet rien pour mettre au jour le déſir le plus décidé qu'elle a nourri ſans ceſſe, de rompre une paix qui lui avoit été accordée d'une manière ſi magnanime. Provoquée par une conduite ſi offenſante, l'Impératrice ſe voit obligée, quoique malgré elle, à prendre les armes, comme l'unique moyen qui lui reſte pour maintenir des droits qu'elle a acquis au prix de tant de ſang, & pour venger ſa dignité bleſſée par les violences qu'on a faites à ſon Miniſtre. Entièrement innocente de tous les maux dont la guerre qui va s'allumer pourra être accompagnée, elle a droit de compter non-ſeulement ſur la protection divine & les ſecours de ſes amis, mais auſſi ſur les vœux de toute la *Chrétienté*, pour le triomphe d'une cauſe auſſi juſte que l'eſt celle dont elle ſe voit forcée de prendre la défenſe.

Au premier bruit de la retraite du Feld-Maréchal de *Romanzof*, ſuccède mainte-

nant la nouvelle que ce célèbre Vétéran a accepté le commandement de la grande armée, prête à se rassembler en Ukraine. L'armée de Tauride sera aux ordres du Prince *Potemkin ;* & celle qu'on se propose de faire défiler vers les frontières de Pologne, aura pour chef le général Comte d'Anhalt. Tels sont les arrangemens de l'instant, qui pourront bien changer dans huit jours, & dont nous ne serons bien informés que lorsque ces différens Chefs seront à la tête de leurs troupes.

De Vienne, le 14 Octobre.

L'Archid. Marie Thérèse est partie pour Dresde, le 10 de ce mois ; les jours précédens, elle avoit visité ce que cette capitale offre de remarquable, & reçu plusieurs fêtes, dont nous épargnons la description à nos lecteurs. Cette Princesse, à laquelle l'Empereur a fait présent d'un riche collier de brillans, & orné du portrait de Sa Majesté Impériale, se rend à Dresde par Iglaw, Colin, Prague, & Aussig, où elle trouvera le cortége de Seigneurs & de Dames de la Cour de Saxe qui doivent l'accompagner.

Les préparatifs de guerre continuent sans relâche. On voit arriver & partir chaque jour des transports considérables de munitions de guerre. Les recrues se réu-

Digitized by Google

niſſent ici en grand nombre. Le bureau de l'artillerie a fait des accords pour trois ans, avec les ouvriers qui travailleront dans les arſenaux.

La première colonne du régiment d'infanterie de *Reiski*, eſt arrivée à Clagenfurt le 23 ſeptembre, & a continué, après un jour de repos, ſa marche vers les frontières des provinces Ottomanes. La ſeconde colonne l'a ſuivie de près. — Les régimens de *la Tour*, *d'Alton*, de *Neugebauer*, & un bataillon de grenadiers, ſont auſſi en marche vers ce côté. — On aſſure que le corps ſur ces frontières ſera aſſemblé le 15 de ce mois. Les trois bataillons de grenadiers, en garniſon à Peſt, l'ont quitté pour ſe rendre à l'armée.

L'on a tiré de l'arſenal de cette ville, 940 pièces de canon, que l'on a tranſportées en Hongrie. On en compte plus de 2000 dans les diverſes forteresſes de ce royaume, où l'on a fait paſſer quatre millions de florins pour l'entretien de l'armée.

Sa Maj. I. a accordé au Maréchal de Laſcy, 30 mille florins pour les frais de ſa table, durant la campagne.

Toutes les Gazettes ont affirmé que le Conſul Impérial à Jaſſy, avoit été forcé de ſe réfugier dans la Buckowine : cette nouvelle eſt fauſſe; & l'on a confondu cet Agent avec un Moldave ſoupçonné de trahir la Porte, & qui a demandé un aſyle ſur les terres de l'Empereur. Il n'eſt pas moins faux, comme ces mêmes Gazettes

Digitized by Google

l'ont débité, qu'il ſoit entré un corps d'Ottomans ſur le territoire de la Pologne ; & le prétendu incendie de la ville de Galatez, par ces mêmes Ottomans, eſt une troiſième fauſſeté, parmi cent autres pareilles qui rempliſſent en ce moment les Feuilles publiques.

On a reçu quelques détails des accidens occaſionnés à Trieſte par un ouragan. Les flots de la mer s'élevèrent au point de menacer la ville d'une ſubmerſion, & couvrirent pluſieurs édifices. Un bâtiment Grec évalué à 60,000 florins, fut mis en pièces dans la rade ; & une frégate Vénitienne de 28 canons, ſouffrit pluſieurs dommages.

De Francfort-ſur-le-Mein, le 20 Octobre.

On parle depuis quelques jours d'un traité offenſif & défenſif entre les Cours de Londres, de Berlin, de Caſſel, de Brunſwick & d'Anſpachi ; traité auquel on ſuppoſe que les Etats Généraux ſeront invités d'accéder. M. d'*Avenſleben*, Miniſtre de Pruſſe à Dreſde, ſe rend à Paris, chargé d'une miſſion particulière du Roi ſon Maître.

Le Général Anglois *Fawcett* eſt reparti de Caſſel pour Hanovre, après avoir conclu, le mois dernier, un nouveau traité d'alliance & de ſubſides entre la Cour de

Digitized by Google

Londres & celle de Hesse-Cassel. Le Landgrave, suivant l'opinion générale, s'est engagé à fournir à l'Angleterre, un corps de 12,000 hommes prêts à marcher au premier ordre, sous le commandement du Général de *Schlieben*. Le Landgrave fait lever en ce moment un corps de troupes légères, & l'on parle de quelques compagnies d'artilleurs Hessois qui doivent être transportées à Gibraltar. Le Duc régnant de *Saxe-Weimar* a passé le 12 à Hanau, pour se rendre à l'armée Prussienne en Hollande.

Par des lettres de Wesel, en date du 9, on apprend que jusqu'alors cette armée avoit eu fort peu de malades. Du 10 au 30 septembre, il n'étoit entré à l'hôpital général de cette ville que 229 Soldats ou Officiers, dont 30 blessés. Un seul est mort dans cet intervalle.

ESPAGNE.

De Madrid, le 7 Octobre.

Le 27 septembre, l'Ambassadeur de la Porte Ottomane remit ses lettres de créance au Ministre d'Etat.

Plusieurs Grands de la Cour ont été le voir; il les a reçus, étant couché & fumant sa pipe. Mais lorsque M. *Montés*, Trésorier de S. M., entra, & que l'Inter-

Digitized by Google

prête le lui eut désigné, il le salua plus particulièrement.

Lorsque S. Exc. a été présentée au Roi, S. M. étoit sous un dais & dans un appartement orné de tapisseries qui n'avoient pas vu le jour depuis un siècle, & dont l'étoffe est la plus riche qui existe en Europe.

Les présens du Grand Seigneur sont exposés dans une des salles du Palais.

Le 1^er^. de ce mois, cet Ambassadeur a fait son entrée publique.

Le 3, à 10 heures & demie, le Marquis d'*Ovieco*, Introducteur des Ambassadeurs, avec les Gentilshommes de la bouche & autres Officiers de la Maison du Roi, s'est rendu à cheval chez cet Ambassadeur, qui au moment de leur arrivée est sorti de son hôtel pour aller à l'audience de S. M., annoncée pour 11 heures.

Quatre soldats à cheval ouvroient la marche, pour faire faire place. Les Gentilshommes suivoient; venoient ensuite à pied les valets de l'Ambassadeur, portant chacun les présens du Grand Seigneur, destinés pour le Roi, dans des corbeilles, les unes couvertes avec des mouchoirs de soie peints, les autres avec des draps d'une étoffe très-riche; l'un d'eux tenoit une corbeille contenant les lettres de créance de l'Ambassadeur, pliées en un rouleau, & couvertes d'un tapis d'argent surmonté d'une boule d'or; un autre portoit la canne enrichie de brillans; un troisième étoit chargé du caisson d'or émaillé, contenant l'essence de rose, & dont le couvercle étoit orné de brillans, qui formoient le chiffre & le nom de S. M.

Digitized by Google

L'Introducteur des Ambaſſadeurs marchoit enſuite à cheval ; & après ce Seigneur ſuivoit l'Ambaſſadeur ſur un cheval noir appartenant au Prince des Aſturies, & dont la ſelle & le harnois étoient enrichis de perles & de diamans ; les Officiers qui lui ſont attachés marchoient après lui ſur des chevaux de S. M., enharnachés ſuperbement. Venoit à la ſuite un carroſſe du Roi à quatre mules, & quatre ſoldats à cheval fermoient la marche.

L'Ambaſſadeur arrivé au Palais, eſt monté avec toute ſa compagnie à la ſalle d'audience ; mais avant d'y entrer, il a remis ſon ſabre garni de brillans, au Capitaine des Gardes, & a mis un turban infiniment plus riche que celui qu'il portoit. Le Roi aſſis ſur ſon trône, le ſceptre à la main, & décoré des Ordres & autres ornemens de la Royauté, ſous un dais brodé en perles fines & pierres précieuſes, & ſur un tapis de même, a reçu l'Ambaſſadeur, ayant à ſa droite le Prince des Aſturies ; à ſa gauche la Princeſſe & les autres Perſonnes Royales placée, ſuivant leur rang ; les Dames de la Cour ſe tenant du côté de la Princeſſe, & les Officiers de la Couronne à la droite du Roi, ainſi que les Grands d'Eſpagne. S. M. & ceux-ci étant couverts, & tous en habit de grand gala, ou de grand uniforme, l'Ambaſſadeur s'eſt borné à dire au Roi, que le Sultan ſon maître l'avoit envoyé pour aſſurer S. M. de ſon amitié, & pour lui demander la continuation de la paix qui régnoit entre les deux Souverains ; à quoi le Roi a répondu qu'il la conſerveroit avec le même ſoin qu'il l'avoit conſervée étant Roi de Naples. Sa Majeſté lui a demandé enſuite s'il ſe trouvoit bien dans ſa Cour, & s'il étoit content de ceux qu'il avoit chargés de ſa table & de ſon traitement. L'Ambaſſadeur a répondu au Roi qu'il étoit complétement ſatisfait, & à tous égards. Après quoi l'Ambaſſadeur s'eſt retiré avec tous ceux qui l'accom-

Digitized by Google

pagnoient, & a été reconduit chez lui dans un carrosse du Roi, avec les mêmes cérémonies. Il a remercié les uns & les autres; & après avoir fumé une pipe & pris du café, il s'est rendu avec ses Officiers, dans trois carrosses, à l'hôtel du Comte de Florida Blanca, où il a dîné avec tous les Ministres & Ambassadeurs étrangers.

S. M. a ordonné qu'on laissât chez lui trois de ses carrosses à sa disposition, & qu'on lui assignât pendant six mois, une somme de 120 piastres par jour, pour le défrayer.

Au malheureux événement arrivé à Sangueſa dans la Navarre, dont on a rendu compte, & qui, outre les pertes immenſes occaſionnées par le débordement de l'Ebre, à la campagne & à la ville, a fait périr au-delà de 2500 perſonnes, a ſuccédé une pareille cataſtrophe à Tortoſe, le 8 de ce mois; les eaux du fleuve s'y ſont élevées à onze pieds de plus que l'année 1743, & ont cauſé les plus grands déſaſtres. Preſque dans le même temps, il eſt tombé à Valence, & dans les villages voiſins de cette ville, une ſi grande quantité de grêle, d'une groſſeur & d'un poids inouïs, que toute la campagne en a été entièrement ravagée, & toutes les récoltes pendantes perdues, les arbres ayant été dépouillés des fruits & des feuilles.

Du 14 au 20 ſeptembre, il eſt entré à Malaga, Cadix, la Corogne, Vigo & Saint-André, 4 frégates courrières, 4 autres de commerce, 4 brigantins, 1 paquebot & 1 polacre, venant de Véra-

Digitized by Google

Cruz, la Havane & Montevideo. Ils portent, pour le compte de S. M, 538 arrobes & demi, laine de Vigogne; & pour le commerce, 999,856 piastres fortes, & plus de 480 mille en grains, marchandises ou autres effets.

Du 20 au 24, il est entré à Malaga, Cadix, Alicante & à Saint-André, 1 paquebot, 2 polacres, 3 brigantins, 2 frégates & 5 sayques, venant de Véra Cruz, Montevideo, Campêche, la Havane & la Guayra. Ils portent 375,558 piastres fortes, & environ 250 en marchandises.

ITALIE.

De Venise, le 30 Septembre.

Le bruit court que la seconde division de l'escadre Ottomane, sortie du port de Constantinople, a surpris l'escadre Russe près de Sèbastopolis, & en a détruit une grande partie : un corps de troupes Ottomanes parti de Scutari, avoit assailli les troupes Russes, avoit taillé en pièces onze mille hommes, & s'étoit emparé de toute leur artillerie. Ces deux nouvelles trouvent peu de créance, & avec raison, comme étant dénuées d'aucunes preuves; mais il est plus certain, & toutes les lettres le confirment, que l'escadre Russe a été *défaite* uniquement par la tempête, & qu'un vaisseau de 74 can. a été forcé de se rendre aux Ottomans.

La nouvelle de la mort du Pacha *Mahmud* manquoit, à ce qu'il paroît, de fondement. Ce Pacha est toujours dans la forteresse de Scutari avec sa

Digitized by Google

femme, sa belle-sœur, & environ 40 de ses serviteurs. On assure qu'il a pris ses dispositions pour faire sauter ce château & une partie de la ville, lorsqu'il ne sera plus en état de se défendre. Son frère a été véritablement mis à mort. L'armée Ottomane qui bloque ce Pacha rebelle, est de 50,000 hommes. D'après les avis de la Bosnie, l'escadre Turque stationnée à Durazzo, a débarqué 30 pièces d'artillerie & des bombes.

GRANDE-BRETAGNE.

De Londres, le 23 Octobre.

Malgré les assertions & les sinistres conjectures d'une partie de nos Nouvellistes, les espérances de paix se fortifient de jour en jour, & l'on se flatte que les difficultés qui paroissoient devoir amener une rupture seront incessamment aplanies. Cependant les armemens & les nominations n'ont pas encore discontinué. Nous recueillerons ce qui s'est passé de nouveau à ce sujet depuis huit jours, en attendant de pouvoir annoncer plus positivement la cessation de ces énormes préparatifs.

On va ajouter à l'établissement de guerre quatre nouveaux régimens, commandés par *Sir Archibald Campbell*, & par les Colonels *Abercrombie Musgrave*, & *Marsh*. Ces Corps passeront dans l'Inde pour y être permanens; Milord *Cornwallis* ayant représenté la nécessité d'augmenter la proportion des troupes Européennes,

Digitized by Google

au nombre de Cipayes enrégimentés par la Compagnie, celle-ci alloue trois guinées de gratification à chaque recrue ; le Gouvernement donne la même prime aux soldats qui s'enrôleront dans les deux nouveaux bataillons de *Royal Américain*. Le 17^e^. régiment, commandé par le Col. *Johnſon*, s'eſt mis en marche le 13, des caſernes de Chatham, pour ſe rendre à Portſmouth, où on l'embarquera.

Vu le nombre d'Amiraux dont les pavillons ſont arborés en ce moment, on a varié chaque jour, ſur les noms de ceux qui ſeront employés dans la flotte de la Manche ; aujourd'hui il eſt arrêté, à ce qu'on affirme, que cette flotte aura pour chef l'Amiral *Pigot*, & ſous lui les Amiraux *Barrington*, *Sir Leveſon-Gower* & *Sir John-Jervis*. Le Chevalier *Andrew-Snape-Hammond*, eſt déſigné Capitaine de pavillon de l'Amiral *Pigot*, qui l'a demandé, d'après l'habileté, l'expérience & la grande connoiſſance de cet Officier dans la tactique navale. On le regarde comme l'un des hommes de mer les plus capables de conduire une ligne de bataille.

Le 12, le Chevalier *Drake*, contr'Amiral de l'Eſcadre rouge, a arboré ſon pavillon à Spithéad, ſur *le Gange* 74 canons, avant de paſſer ſur le *St. George*, vaiſſeau neuf de 98 canons, qu'on équipera en toute diligence pour recevoir cet Amiral.

Digitized by Google

Le *Barfleur* de 98 can. alloit ſortir de Portſmouth pour ſe rendre à Spithéad.

Le contr'Amiral *Edmund Affleck*, qui commandoit la 4e. diviſion dans l'affaire mémorable du 12 avril 1782, a arboré ſon pavillon ſur le *Bedford* de 74 can. qu'il montoit alors; on le dit deſtiné à paſſer dans l'Inde, avec le *Culloden* & le *Carnatic* de 74 can. & le *Crown* de 64.

Des 36 vaiſſeaux de ligne en commiſſion le 10 de ce mois, dont l'Amirauté a remis le 12 la liſte à S. M., il s'en trouve deux de 110 can.; cinq de 98 & 90; vingt-cinq de 74; & quatre de 64 can. Depuis, on a mis en commiſſion à Chatham, le *Robuſte*, de 74 can. & l'*Union*, de 90, qui doit ſervir d'hôpital; à Portſmouth, l'*Atlas* de 90 can. donné au Capitaine *Swiney*, & le *Formidable* de même force, au commandement duquel l'Amirauté a nommé le Chevalier *Keith Stewart*, qui a fait les fonctions de Commodore dans la dernière guerre, & qui ſe trouva au vigoureux combat de Dogger's-Bank.

L'Amirauté a remis au Roi, avec cette première liſte, celle des vaiſſeaux actuellement employés en différentes ſtations, & qui ſont;

Dans la Méditerranée.

Salisbury.....50. Commodore Cosby, Capitaine *Wolſeley*.
Phaëton.....38.

Digitized by Google

Pearl.....32.
Southampton.....32.
Carysfort.....28.
Kings-Fisher.....16.
Ferret.....12.

A la Jamaïque.

Europo.....50. Commodore Gardner, Capitaine *Washon.*
Expédition.....44.
Solebay.....32.
Astrée.....32.
Amphion.....33.
Camille.....20.
Calypso.....16.
Cignet.....16.
Porempine.....16.

A Antigoa.

Jupiter.....50. Capitaine W. Parker.
Sibylle.....28.
Maidstone.....28.
Squirrel.....28.
Bonnetta.....16.

Dans l'Amérique Septentrionale.

Leander.....50. Commodore *Sawyer*, Capitaine *Barclay.*
Thisbé.....28.
Pegase.....28. Prince *William-Henri.*
Ressource.....28.
Brisk.....16.
Weazel.....16.

A Terre-Neuve.

Salisbury.....50. Contr'Amiral *Elliot*, Capitaine *Gower.*
Winchelsea.....32.

Digitized by Google

Roſe.....28.
Merlin.....20.

On préſume que cette dernière eſcadre eſt en route pour l'Angleterre, attendu que toutes quittent ordinairement cette ſtation dans la première ſemaine d'octobre. On ſe diſpoſe à renforcer les autres, & ſur-tout celle de la Jamaïque, pour laquelle ſont deſtinées les frégates la *Dido* & l'*Aurora* de 28.

Pluſieurs villes maritimes ont imité celle de Londres, & pour être exemptes de la preſſe, ont alloué 40 ſhellings de gratification à tout matelot formé qui ſe préſentera au ſervice. Le Conſeil de la Cité a déjà adjugé un certain nombre de ces primes.

Les Banquiers ont fait de grandes offres d'argent au Miniſtère, à très-bas prix, attendu l'abondance actuelle du numéraire. On croit qu'il y aura un emprunt d'au moins trois millions ſterlings; mais cette croyance n'eſt qu'une conjecture.

En 1754, l'Irlande paya à l'Etranger, pour des grains néceſſaires à ſa conſommation, une ſomme de 400,000 liv. ſterl. Depuis cette époque, l'agriculture a tellement augmenté, que les grains de ce royaume excèdent ſes beſoins, à-peu-près de la même valeur.

On rapporte une particularité ſingulière

Digitized by Google

touchant le Marquis de *Townshend*, qui n'eſt point généralement connue. Lorſque ce Lord ſe battit en duel avec le Comte de *Bellamont*, ce dernier voulant auparavant faire ſon teſtament, & cherchant parmi ſes connoiſſances & ſes amis quelqu'un qui fût digne d'être ſon exécuteur teſtamentaire, nomma ce même homme contre lequel les lois aveugles & rigoureuſes de l'honneur l'obligeoient à ſe battre le lendemain. Il fit plus; il lui recommanda, dans les termes les plus touchans, un fils naturel qu'il aimoit tendrement, & ſur le compte duquel il étoit inquiet.

Il y a environ 30 ans, que les chiens à la mode étoient ceux que l'on appelloit chiens de Hollande (*Dutch-pug*); toutes les vieilles Ducheſſes en avoient trois ou quatre, & ces petits animaux, malgré leur laideur, reſtèrent en faveur depuis l'avénement de Guillaume III, juſqu'à la mort de George II, époque depuis laquelle la race en eſt preſque éteinte. On les ornoit généralement d'un ruban orange. Voici ce qui fit la fortune de cette eſpèce de chiens: « Le camp du Prince d'*Orange Guillaume I*, ayant été ſurpris la nuit par un corps de trois mille hommes de l'armée du Duc d'*Albe*, à la tête deſquels étoit *Julien Roméro*; le Prince eut à peine le temps de ſe ſauver, & dut ſon ſalut à un petit chien, qui l'éveilla au bruit que faiſoient les ennemis. *Guillaume I* fut ſi vivement preſſé, qu'un de ſes Ecuyers qui montoit à cheval après lui, fut tué avec pluſieurs autres de ſes ſerviteurs. Depuis ce temps le Prince,

Digitized by Google

par reconnoissance, eut toujours un petit chien de la même race auprès de lui. »

Cette anecdote se trouve dans une relation du Chr. Roger William, imprimée en 1610.

Il a été envoyé des ordres à Dartmouth de réparer sur le champ les fortifications de ce port, & de construire deux nouvelles batteries à l'entrée du havre. On travaille aussi à mettre en état les châteaux de Cowes, & à construire à Yarmouth un fort où l'on montera 12 pièces de canon.

Le 11, l'Ecrivain du vaisseau de la Compagnie des Indes, le *Comte de Mansfield*, a apporté la nouvelle de l'arrivée de ce vaisseau à Spithéad. Une particularité, c'est que ce vaisseau a été amené en rade par des matelots de la marine royale, attendu que tout son équipage a été pressé au large du Cap Lézard, par une frégate du Roi qui l'a abordé, & en vertu de commissions de l'Amirauté, lui a enlevé dès ce moment jusqu'au dernier homme.

On a reçu, le 11, plusieurs dépêches de Terre-Neuve, apportées par la Nancy, qui a mouillé à Waterford; ces dépêches portent qu'il ne restoit plus à son départ de cette isle que dix vaisseaux appartenans au port de Boston, & que le temps continuoit à être très-beau.

Le 10, il s'est tenu à la taverne de Shakespeare, une assemblée très-nombreuse des plus riches & des plus respectables bourgeois de Westminster, pour célébrer l'anniversaire de l'Election de M. *Fox*, en qualité de Représentant de la cité de Westminster. On servit un grand repas à un grand nombre de convives qui rempliſſoient tous les appartemens de

Digitized by Google

la maison. On but une quantité de *toasts* républicains, avec cet enthousiasme populaire qui n'est connu qu'en Angleterre. Les principaux furent :

Les Electeurs indépendans de Westminster.

L'honorable Charles James Fox.

La cause de la liberté dans toutes les parties du globe.

La majesté du peuple Anglois.

Le Prince de Galles, &c. &c.

L'Amiral Pigot, &c. &c.

On cite une production très-extraordinaire d'un grain d'avoine tombé par hasard dans un champ ensemencé d'orge, sur un terrain fertile des bancs de la Twes. Lorsqu'on coupa l'orge, on enleva soigneusement la tige d'avoine, & on trouva qu'elle avoit produit vingt-six épis, sur le moindre desquels étoient 52 grains, & sur le plus fort, 284; & le produit total fut de 3662 grains. Les épis portoient environ 5 pieds & demi de haut, & avoient un pouce de circonférence. Tous étoient parfaitement murs, à l'exception de deux qui se trouvèrent un peu verds. Il étoit tombé quelques grains qui ne furent point compris dans le compte.

Le père du Lord Mornington, dont les terres étoient substituées, laissa en mourant des dettes pour plus de 5000 liv. st. au-delà de ce que produisit son mobilier. Milord Mornington n'étoit pas obligé de payer un écu de ces dettes; mais l'honneur fut plus puissant que la loi. Milord fit appeler tous les créanciers de son père, aussi-tôt qu'il fut mort,

Digitized by Google

mort, & leur promit de les payer en trois ans; ce qu'il a fait.

Un exemple plus frappant encore, eſt celui du Lord Camelford, couſin-germain de M. Pitt: ayant hérité d'une fortune de 5000 l. ſt. de rente ſeulement, S. S. a payé pour 40,000 l. ſt. de dettes, avec les intérêts : ces dettes avoient été contractées par un père uſufruitier mort inſolvable. S'étant réduit volontairement, pendant près de 15 ans, à ne dépenſer que 1000 guinées par an, il conſacra le reſte de ſes revenus à acquitter cette maſſe énorme d'engagemens qui n'étoient pas les ſiens. Ce qui rend ce dernier trait d'autant plus honorable pour le Lord Camelford, c'eſt qu'il n'avoit jamais été bien traité par ſon père, & que cet acte de piété filiale ne pouvoit abſolument provenir que de ſon honnêteté & de ſon cœur.

FRANCE.

De Verſailles, le 28 Octobre.

Le 13, le Comte de Cambis, Capitaine au régiment Dauphin, dragons, qui avoit eu l'honneur d'être préſenté au Roi, a eu celui de monter dans les carroſſes de Sa Majeſté, & de la ſuivre à la chaſſe.

Le ſieur Brigant, Avocat, a eu l'honneur de préſenter au Roi ſes *Obſervations fondamentales ſur les Langues anciennes & modernes;* & un autre ouvrage, intitulé : *Détachement de la Langue primitive.*

Digitized by Google

Le Roi & la Famille Royale ont signé hier le contrat de mariage du Duc d'Eſclignac, Grand-d'Eſpagne de la première claſſe, avec la fille aînée du Prince Xavier de Saxe, Comte de Luſace.

Le Roi a nommé à l'Archevêché de Bourges, l'Evêque de Nancy; & à l'Evêché de Nancy, l'Abbé de la Fare, Vicaire-général de Dijon.

Le 21, le Prince de Vaudémont a prêté ſerment entre les mains du Roi, pour la charge de Grand-Ecuyer de France, en ſurvivance du Prince de Lambeſc.

Le Comte de Brienne, Secrétaire d'Etat du département de la guerre, Préſident du Conſeil de la guerre, a eu aujourd'hui l'honneur de préſenter au Roi les Officiers-généraux qui compoſent le Conſeil de la guerre. Ce ſont: M. de Gribeauval, le Comte de Puyſégur, le Duc de Guines, & le Marquis de Jaucourt, Lieutenans-généraux des armées de Sa Majeſté; M. de Fourcroy, le Comte d'Eſterhazy, le Marquis d'Autichamp, le Marquis de Lambert, Maréchaux des camps & armées de Sa Majeſté; & le Comte de Guibert, Brigadier des armées du Roi, Meſtre-de-camp du régiment de Neuſtrie, qui eſt Rapporteur du Conſeil. Ils ont enſuite eu l'honneur de faire leurs révérences à la Reine & à la Famille Royale.

Digitized by Google

De Paris, le 31 Octobre.

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, du 13 octobre 1787, concernant les Pensions.

» Le Roi, en annonçant aux Notables assemblés par ses ordres, que son intention étoit de porter sur les pensions l'esprit de réforme & d'économie que Sa Majesté veut suivre dans toutes les parties de l'administration de ses finances, a bien voulu leur promettre d'établir des règles exactes & invariables, que sa sagesse rendroit désormais insurmontables à sa propre bienfaisance, & qui fixeroient, pour la suite, sous le sceau de l'enregistrement & de la publicité, à une somme totale bien inférieure au montant actuel, l'état des pensions que S. M. accorderoit à l'avenir. Dans le même plan, & dans la nécessité d'accélérer l'exécution de cette rédaction désirée par ses peuples, & propre à diminuer le poids des contributions qu'il seroit indispensable d'exiger d'eux, S. M. a annoncé aux Notables sa résolution d'ordonner, dès-à-présent, une retenue, pour quelques années, sur les pensions actuelles. Plus S. M. a été libérale envers ceux de ses Sujets qui les ont obtenues, plus il lui en coûte de revenir sur les effets de sa bienfaisance.

Mais S. M. a considéré que cette retenue ne pourroit être regardée par ceux qui sont dans le cas de la supporter, que comme une contribution qu'Elle ne peut se dispenser de leur demander, lorsqu'Elle est forcée d'en exiger de tous ses autres Sujets. Il est bien juste en effet que ceux dont le revenu total ou partiel est prélevé sur les revenus publics, partagent aussi de leur côté les sacrifices que commandent les circonstances, &

Digitized by Google

auxquels doit les porter, avec plus de zèle encore, leur propre intérêt, si étroitement lié à celui de l'Etat.

Mais en même-temps que S. M. est forcée à cette résolution par la nécessité des engagemens de l'Etat, & par l'exécution du plan de réforme qu'Elle veut accomplir, Elle est assurée que le rétablissement successif de l'ordre dans ses finances pourra la dispenser, avant peu d'années, d'exiger les retenues qu'Elle est aujourd'hui obligée d'établir sur cette partie. Elle ne veut rendre perpétuels que les sacrifices qui lui seront personnels, & Elle croit pouvoir borner l'effet des retenues qu'Elle est obligée de faire, au terme de cinq ans seulement : Elle s'est attachée d'ailleurs à fixer, pour ces retenues, des proportions relatives à la quotité des graces & aux plus grands besoins présumés de ceux à qui elles avoient été accordées, & à établir, pour l'avenir, des règles relatives à la dispensation de ses graces, qui concilient avec les mouvemens de sa bienfaisance les vues d'ordre & d'économie dont Elle a jugé cette partie susceptible. «

Voici le précis des 16 articles qui composent cet Arrêt.

» Il sera dressé, dans tous les Départemens, des états exacts & détaillés de toutes les Pensions, Gratifications annuelles, Appointemens conservés, ou autres graces pécuniaires annuelles, accordées pour la durée de la vie de ceux qui les ont obtenues, ou jusqu'à ce qu'ils aient obtenu quelques places ou autres faveurs équivalentes, sous quelque dénomination que lesdites graces aient été accordées, & sur quelque partie des revenus du Roi qu'elles soient

Digitized by Google

assignées ; lesquels états contiendront les noms, surnoms, qualités & âge de ceux qui jouissent desdites graces, leur montant annuel sur le pied de leur première fixation, les retenues dont elles sont actuellement grevées, & l'indication des fonds sur lesquels elles sont assignées. Veut Sa Majesté que, par tous les Ordonnateurs particuliers, qui disposent, sous ses ordres directs, de fonds affectés à différens services, il soit incessamment dressé de semblables états de toutes les graces pécuniaires annuelles qui s'acquittent sur les fonds dont lesdits Ordonnateurs ont la disposition ; & que lesdits états soient, par eux, incessamment remis aux Secrétaires d'état chargés des divers Départemens. Ces états seront mis sous les yeux de Sa Majesté, dans le cours du mois de décembre prochain.

Il sera rendu à Sa Majesté, au mois de mars prochain, & ensuite successivement d'année en année, au mois de mars de chaque année, un compte motivé de toutes les demandes de pensions ou autres graces pécuniaires annuelles, quelles qu'elles soient, qui auront été adressées dans le cours de l'année révolue, depuis le travail de l'année précédente. Ne pourront lesdites demandes être mises sous les yeux de Sa Majesté, qu'à ladite époque du mois de mars de chaque année. Seront toutes lesdites demandes portées, par forme d'état, sur une même feuille de travail, contenant les noms, surnoms, qualités & âge de toutes les personnes qui les feront : sur cette feuille seront émargées, à chaque article, les décisions de Sa Majesté ; & sera une ampliation de chacune desdites feuilles, avec mention des ordres de Sa Majesté, remise immédiatement après au sieur Contrôleur général des finances, pour qu'il soit aussitôt expédié des Lettres patentes, sous le contre-scel

Digitized by Google

desquelles seront mis lesdits états, & qui seront adressées à la Chambre des comptes pour y être enregistrées, & être ensuite rendues publiques par la voie de l'impression, ainsi que les états y annexés.

Jusqu'à ce que le montant total des pensions ou autres graces pécuniaires annuelles de tous les Départemens réunis soit réduit à quinze millions, il ne sera accordé de nouvelles graces, année par année, qu'à concurrence de la moitié des extinctions connues & constatées au jour où l'état desdites graces sera arrêté par Sa Majesté, sur le pied du montant net desdites graces au jour de leur extinction; à l'effet de quoi le sieur Contrôleur général dressera & présentera à Sa Majesté, en son Conseil Royal des Finances & du Commerce, dans la première semaine du mois de mars de chaque année, l'état de toutes les pensions ou autres graces dont l'extinction se trouvera constatée depuis le travail de l'année précédente. Il sera imprimé aussitôt un état contenant d'abord, en un seul article, le montant de toutes les extinctions survenues dans le cours de l'année sur celui des pensions ou autres graces accordées antérieurement à la date du présent Arrêt; & ensuite, article par article, les noms de toutes les personnes dont les pensions ou autres traitemens gratuits, accordés depuis la date du présent Arrêt, se seront éteints, & le montant de chacune desdites graces.

Les pensions ou autres graces pécuniaires que se trouveront posséder ceux qui obtiendront quelque place, charge ou emploi, seront, de plein droit, éteintes du jour de l'obtention desdites places, si elles ne sont nommément renouvelées par Sa Majesté, dont sera fait mention dans les brevets, ainsi que dans les états annuels. Et quant aux pensions ou autre graces dont jouissent actuel-

Digitized by Google

lement ceux qui ſont pourvus de places, charges ou emplois, ou qui ſeroient par la ſuite accordées à ceux qui ſeroient antérieurement pourvus d'aucunes places, charges ou emplois, ou renouvelées au moment où ils obtiendroient leſdites places, ces penſions ou autres graces ne ſeront réputées que gratifications annuelles, & ne pourront être conſervées par leſdites perſonnes, ſoit qu'elles paſſent à une autre place, charge ou emploi, ſoient qu'elles ſe retirent : Se réſervant Sa Majeſté, au premier cas, de leur accorder, s'il y a lieu, une nouvelle penſion du même genre, &, en cas de retraite, de proportionner par une ſeule penſion, leur traitement total à leurs ſervices.

Lorſqu'une perſonne qui jouira déja d'une ou de pluſieurs penſions ou autres traitemens, demandera une nouvelle grace, à quelque titre que ce ſoit, elle ſera tenue d'énoncer dans ſa demande toutes celles qu'elle aura précédemment obtenues, ſous quelque dénomination qu'elles lui aient été accordées, & le nouveau brevet renfermera le total du traitement dont elle aura à jouir; l'intention de Sa Majeſté étant que ledit brevet ſeul puiſſe être acquitté, & que les Gardes du Tréſor royal n'aient aucun égard à ceux qui auroient été précédemment obtenus.

Toutes les graces pécuniaires annuelles dont les brevets ſont actuellement expédiés, accordées avant ou depuis l'époque du 29 janvier 1770, quelle qu'en ſoit la dénomination, & de quelque Département qu'elles dépendent, juſqu'à la ſomme annuelle de deux mille quatre cents livres, ſeront aſſujetties, ſans aucune exception, pendant l'eſpace ſeulement des années 1788, 1789, 1790, 1791 & 1792, aux mêmes retenues qui ont été ordonnées par l'Arrêt du Conſeil du 29 janvier 1770 ; celles de deux mille quatre cents livres

Digitized by Google

jusqu'à huit mille livres seront assujetties, pendant lesdites cinq années, à la retenue de trois dixièmes; celles de huit mille livres jusqu'à vingt mille livres, à celle de trois dixièmes & demi; & celles de vingt mille livres & au-dessus, à quelque somme qu'elles montent, à la retenue de quatre dixièmes. Et seront employées toutes les différentes graces annuelles dans chacune desdites divisions, eu égard au montant de chaque brevet, pris sur le pied des sommes entières originairement accordées, & ce, lors même que le brevet seroit formé de la réunion de plusieurs graces successivement obtenues. Et seront imputées, sur lesdites retenues, celles que supportent déja les pensions ou autres graces accordées jusqu'à présent, formant la totalité ou portion desdits brevets. Seront au surplus toutes lesdites graces accordées ou à accorder, portées, pour leur montant en entier, dans les états annuels, sur lesquels les Lettres-patentes seront expédiées, avec mention des retenues faites sur celles actuellement existantes en vertu des précédens réglemens ou du présent Arrêt.

Seront cependant exemptes de retenues, & sujettes seulement à celle des deux vingtièmes & quatre sous pour livre du premier vingtième, les pensions créées pour acquittement d'anciens arrérages dus par le Roi, convertis en pensions viagères, comprises dans les brevets expédiés pour raison des pensions principales, ainsi que les pensions ci-devant accordées par le feu Roi de Pologne.

Demeureront pareillement exemptes des retenues résultantes du présent Arrêt, sur les graces qui n'y étoient pas précédemment sujettes, les pensions portées par brevets non excédant trois mille livres, qui appartiennent à des personnes présentement âgées de soixante-quinze ans révolus, sans que les brevets excédant trois mille livres

Digitized by Google

profitent de ladite exemption sur aucune partie de leur montant; comme aussi celles, à quelque somme qu'elles montent, qui appartiennent à des personnes présentement âgées de quatre-vingts ans révolus ou au-dessus.

Déclare de nouveau Sa Majesté qu'Elle entend comprendre dans toutes les dispositions portées aux précédens articles, toutes pensions, gratifications annuelles, appointemens conservés ou de retraite, même les appointemens de places sans exercice effectif, de quelque genre qu'elles soient, & à quelque Département qu'elles appartiennent, & généralement tous dons & graces annuelles accordés antérieurement au présent Arrêt, pour la durée de la vie de ceux qui les ont obtenus, ou jusqu'à ce qu'ils soient pourvus de places ou d'autres traitemens équivalens. Veut Sa Majesté que tous lesdits dons annuels actuellement accordés, soient assujettis aux mêmes retenues, & que tous ceux qui seront sollicités par la suite ne puissent être accordés qu'en observant les mêmes époques & formalités ci-dessus prescrites.

Fin de l'Ordonnance sur la formation d'un CONSEIL DE GUERRE.

21. L'intention de Sa Majesté est que, vu l'instance de la multiplicité des objets de travail qui doivent être confiés cette année au conseil de la guerre, ce conseil commence son service & ses seffions le plus tôt qu'il sera possible, & qu'il les continue avec la plus grande activité, jusqu'à ce que les nouveaux réglemens d'ordre, d'économie & d'organisation qu'Elle désire établir dans le département de la guerre & dans son armée, soient terminés; ce sera donc dans ce moment-ci l'instance & l'importance du travail qui détermineront le nombre des séances. Dans les temps ordi-

Digitized by Google

naires, & quand toutes les parties de la constitution & du département de la guerre auront été assises dans l'ordre désirable, le conseil de la guerre s'assemblera une ou deux fois la semaine seulement, à des jours déterminés par le président du conseil.

22°. Pour concourir aux vues générales d'économie de Sa Majesté, &, pour lui faire trouver en même-temps dans l'extirpation des abus, les moyens de donner à son armée la consistance, la force réelle & l'activité qui lui manquent, la volonté expresse de Sa Majesté est que le conseil de la guerre s'occupe d'abord de la réforme des emplois inutiles & des doubles emplois en tout genre qui multiplient trop les grades supérieurs, & par conséquent les officiers-généraux; des règles à établir pour les promotions, pour les nominations d'emplois; de la limitation raisonnable des pensions & des graces pécuniaires qui seront données à l'avenir; des traités des régies ou marchés d'entreprises abusifs ou onéreux à ses finances & à ses troupes; d'un système général relatif à ses villes de guerre, forts & châteaux, dont le résultat soit d'abandonner tout ce qui est inutile, & de mieux fortifier ou de mieux entretenir ce qui sera conservé; & enfin successivement de tout ce qui peut remplir le double but de Sa Majesté, qui est de soulager ses finances, & de mettre son armée sur le pied le plus respectable.

23°. Le conseil de la guerre ne pouvant pousser ses opérations avec activité & avec succès, qu'autant que les objets de travail qui doivent lui être soumis, seront à l'avance bien classés & bien préparés; le Secrétaire d'Etat de la guerre s'occupera, sans perte de temps, de faire sur cela un travail préliminaire, dans lequel les bases des vues de Sa Majesté soient bien établies, l'état des questions clairement posé, les limites de la discussion inva-

Digitized by Google

riablement fixées ; en sorte que, quand le conseil commencera ses séances, il connoisse parfaitement les résultats auxquels il doit tendre, & qu'un temps précieux ne s'y consume pas en discussions inutiles & en hypothèses spéculatives, ou en propositions contraires ou étrangères aux vues de Sa Majesté.

24°. Tous les plans, projets ou objets de travail présentés par le conseil de la guerre, y seront arrêtés à la pluralité des voix, les opposans à l'avis passé étant autorisés à signer qu'ils ont été d'un avis négatif, & même à le motiver par un résumé succinct, l'intention de Sa Majesté étant de s'éclairer par-là plus mûrement, sur le parti qui lui restera à prendre relativement aux propositions du conseil de la guerre.

25°. Mais Sa Majesté sentant combien les surprises, les erreurs, les fausses opérations sont nuisibles à son armée & au bien de son service, & qu'Elle pourroit y rester exposée, si, après l'avis du conseil de la guerre, Elle ne se déterminoit que sur le rapport de son seul secrétaire d'Etat de ce département, qui pourroit lui-même avoir entraîné, par sa prépondérance, l'opinion du conseil de la guerre, ou s'être trouvé d'une opinion contraire à l'avis du conseil, inconvénient qui, dans l'un ou dans l'autre cas, pourroit rendre son influence presque également dangereuse, Elle entend former auprès d'Elle un *Comité intime* de la guerre, où tous les plans, projets ou réglemens proposés par le conseil, seront rapportés ou discutés, en sa présence, par le secrétaire d'état de la guerre, en sa qualité de président du conseil de la guerre, & où Elle ne se déterminera ainsi à les adopter, rejeter ou modifier, qu'avec une parfaite connoissance des objets qui seront mis sous ses yeux.

Digitized by Google

26°. Afin qu'il y ait de l'ensemble & de l'harmonie dans toutes les parties de l'administration, & que ce comité intime de la guerre réunisse le concours, & en même-temps la contradiction de toutes les lumières, soit générales, soit particulières, qui pourront fonder la confiance de Sa Majesté, il sera composé du ministre principal de Sa Majesté, du secrétaire d'état au département des affaires étrangères, d'un ou de deux ministres d'état, selon qu'il conviendra à Sa Majesté de les y appeler, du secrétaire d'état de la guerre, & de deux membres du conseil de la guerre. Un de ces membres sera toujours le plus ancien dudit conseil, & l'autre, un membre au choix du conseil; & s'il y a un avis opposant à celui du président du conseil, ou du conseil composé d'un tiers des voix seulement, ce sera de droit un des membres qui auront formé cet avis, choisi par la totalité d'entre eux.

27°. Pour que ce comité puisse, dans tout le cours de l'année, être assemblé toutes les fois qu'il conviendra à Sa Majesté, son intention est que deux membres du conseil de la guerre, autres que ceux de l'artillerie & du génie, ne s'absentent pas, même pendant le temps des vacances du conseil de la guerre; se réservant en outre Sa Majesté, dans les occasions où elle le trouvera nécessaire, d'appeler à ce comité, pour des objets importans & momentanés de discussion & de délibération, celui ou ceux de MM. les Maréchaux de France qu'Elle jugera à propos.

28°. En cas de guerre, Sa Majesté se proposant de faire usage de ce comité, pour y discuter & arrêter les mesures & opérations relatives à ses armées, elle y appellera ceux de ses généraux dans les talens & l'expérience desquels Elle a confiance; mais alors le secrétaire d'état de la

Digitized by Google

guerre n'entrera audit comité qu'avec un seul membre du conseil de la guerre, qui sera toujours le plus ancien. Se réserve Sa Majesté de déterminer, par un réglement particulier, tout ce qui pourra regarder les fonctions intérieures du conseil de la guerre, & la forme de ses délibérations.

Le 10 octobre, le feu prit dans la partie nord-oueſt du village de Nuiſement, à trois quarts de lieue de Vandœuvre : en moins d'une demi-heure les flammes avoient déja fait des progrès très-rapides, & le vent ſoufflant de l'oueſt au ſud, menaçoit le village entier. M. le Comte du Manoir, Meſtre-de-Camp, Commandant le régiment Meſtre-de-Camp Général, MM. de la Villeneuve, de Boſſancourt, Capitaines de cavalerie, Seigneurs du voiſinage, à la tête d'une partie des habitans de Vandœuvre, &c. ſont parvenus, au moyen des ſecours les mieux adminiſtrés, à arrêter les progrès de l'incendie, qui a conſumé cinq maiſons & deux granges pleines de grains.

Les perſonnes charitables qui pourroient s'intéreſſer au ſort des malheureux, que cet accident laiſſe ſans pain & ſans reſſource, ſont priées de les faire paſſer à M. le Curé de Vandœuvre.

« On mande de Clermont qu'un particulier de cette ville a été attaqué, la ſemaine dernière, dans la forêt de la Neuville-en-hez, ſur la route de Beauvais. Les voleurs avoient tendu une corde à travers le chemin, à une certaine hauteur. Le voya-

Digitized by Google

geur qui étoit à cheval, a été renverſé par la corde; & dépouillé enſuite par deux ſcélérats qui ne lui ont laiſſé que ſa culotte & ſa chemiſe. Ce particulier eſt encore malade de la frayeur que lui a cauſé cet accident. »

« Par une autre lettre de Soiſſons, nous apprenons qu'un jeune homme, fils d'un apothicaire de cette ville, revenant de Paris, a été attaqué par trois hommes, ces jours derniers, vers les ſix heures du ſoir, entre Nampteuil & Dammartin. Après l'avoir dépouillé entièrement, les voleurs lui coupèrent une poignée de cheveux, la lui remirent entre les mains, l'avertiſſant qu'elle lui ſerviroit de paſſe-port.

» Effectivement, à quelque diſtance il rencontra trois hommes auxquels il montra ſes cheveux, en leur racontant ce qui lui étoit arrivé. Ces trois hommes, qui étoient vraiſemblablement de la troupe des premiers voleurs, lui firent entendre qu'il devoit ſon ſalut au ſoin qu'il avoit eu de conſerver la poignée de cheveux qu'on lui avoit coupée. »

Le jeudi 27 ſeptembre dernier, M. Guichenon, parent de l'hiſtorien, docteur en médecine de la ville de Châtillon-les-Dombes, & la dame Maréchal ſon épouſe, tous deux âgés de près de quatre-vingts ans, reçurent, avec toute la pompe poſſible, dans l'égliſe du lieu, une ſeconde bénédiction nuptiale, à raiſon de la cinquantième année révolue depuis leur mariage. Les honneurs de cette fête ont été exécutés à frais communs, par une ſociété compoſée de toute la meilleure compagnie de la ville & des environs.

Digitized by Google

N. B. En rapportant, dans le n°. 36 de ce Journal, & d'après le Journal de Saintonge, un évènement relatif à la discipline du régiment d'Agénois, nous avons été induits en erreur. Le Caporal en question, quoique ancien dans le service, n'étoit pas vétéran, & avoit ajouté au tort de boire avec un simple soldat, celui de le frapper; ce qui a paru rendre sa punition indispensable.

Les Numéros sortis au Tirage de la Loterie Royale de France, le 1^er^ de ce mois, sont: 79, 84, 23, 75 & 88.

PROVINCES-UNIES.

De la Haye, le 25 Octobre.

C'est le 11 que les Etats de Hollande ont résolu de démettre pour toujours, de toutes charges du gouvernement, les personnes désignées par la Princesse d'Orange. On en a donné avis aux Régences de Dordrecht, Harlem, Leyde, Amsterdam, Gouda & Alemaer, où siégeoient ces Magistrats destitués, de même qu'à la Régence de *Woerden*, à l'égard de *Costerus*, qui a fait les fonctions de Secrétaire de la commission de défense.

Le Préavis de l'Ordre Equestre, à l'assemblée de L. N. & G. P., le 8, sur les

Digitized by Google

changemens à faire dans l'Etat militaire, porte en ſubſtance :

» Que les anciens régimens demeurés fidèles à leur ſerment, pendant les années dernières, ont extrêmement ſouffert, par les changemens repétés de garniſon, par les marches & les contre-marches fréquentes, par leurs diviſions en petits détachemens, par le relâchement de la diſcipline, par la déſertion qu'ils ont eſſuyée, & enfin par tant d'autres cauſes.

Que la partie militaire a été attaquée dans ſa conſiſtance & ſa conſtitution fondamentale, par l'établiſſement d'une prétendue commiſſion, pour la défenſe de cette province & de la ville d'Utrecht : Que le déſordre, la confuſion, la déſobéiſſance & l'indiſcipline y ont été introduits par toutes ſortes de détours & d'infâmes menées : le brave & fidèle militaire vexé, ſuſpendu & démis pendant que l'on avançoit ceux qui trahiſſoient leur ſerment & leur devoir pour une fortune momentanée.

Que cette commiſſion après s'être fait décerner un pouvoir des plus étendus, a porté la confuſion à un degré tel que le Corps Equeſtre, bien loin d'en pouvoir ſaiſir le vrai tableau, n'a jamais pu être en état de ſe le repréſenter. Qu'elle a levé de nouveaux corps, fait des augmentations, des promotions dans l'artillerie & dans le corps de Génie, & choiſi pour remplir les places vacantes des Officiers ſans expérience & ſans mérite, & juſqu'à des déſerteurs des nations étrangères, dont l'on avoit même de la peine à prononcer les noms, en faiſant la lecture des liſtes de promotions. Toutes les capitulations, les accords, les arrangemens, & tout ce qui s'eſt fait à cet égard, a été déterminé, conclu & exécuté par la commiſſion, ſans l'avis,

Digitized by Google

sans l'approbation préalable de L. N. & G. P., même sans que jusqu'ici, du moins à ce que le Corps Equestre sache, cette illustre Assemblée ait été instruite de la situation des affaires; ce qui la met hors d'état d'apprécier au juste de combien la caisse provinciale a été obérée. «

« En conséquence, l'Ordre Equestre a » proposé, 1°. d'autoriser le Stadhouder » à licencier tous les corps levés à la solde » particulière de la province de Hollande, » & à la délivrer de ce fardeau. 2°. De » prendre au plus tôt à la solde & au » service de la République, pour un terme » limité, quelques régimens bien dressés » de troupes, soit du Landgrave de Hesse-» Cassel, soit d'autres Princes d'Alle-» magne. 3°. De prier le Conseil d'Etat » de former la pétition nécessaire à ce » sujet, & d'exhorter les Confédérés à y » donner un prompt consentement, *vu* » *le système politique actuel de l'Europe*, » *& la situation critique des affaires*. »

L. H. P. ont rappelé M. de *Brantsen* leur Ambassadeur extraordinaire à Paris; (M. l'*Estevenon de Berkenrode* y restant seul Ambassadeur ordinaire), & M. de l'*Estevenon de Haazerwoud* leur Envoyé extraordinaire à Bruxelles.

La Régence d'Amsterdam a fait cesser les patrouilles bourgeoises, confiées maintenant aux troupes réglées. La cavalerie

Digitized by Google

bourgeoiſe a été remerciée ; & tous les habitans à qui la ville avoit donné des armes ci-devant, ont eu ordre de les rendre ſamedi dernier. Les Etats de Hollande ont également fait déſarmer la bourgeoiſie de Harlem.

PAYS-BAS.

De Bruxelles, le 27 Octobre.

Dans la matinée du 15, un courier de Vienne a apporté la confirmation impériale du décret rendu le 21 du mois paſſé, par le Général Comte de Murray. En ratifiant le rétabliſſement des anciennes formes conſtitutionnelles du pays, la ſuppreſſion des nouveautés introduites depuis le mois d'avril dernier, l'Empereur exige le maintien de celles qui ſont antérieures à cette date ; par conſéquent, que le Séminaire général de Louvain ſoit conſervé, & que les Proceſſions, Confréries, &c. reſtent ſupprimées.

A la réception de ces nouvelles, les Etats de Brabant ont tenu une longue ſéance, dont on pourra prévoir le réſultat, en liſant la remontrance de cette Aſſemblée, que nous avons annoncée dans le Journal précédent. Après avoir remercié l'Empereur de ſon reſpect pour les lois nationales, les Etats diſent :

Premièrement, Sire, c'eſt en vertu d'un *Edit*

Digitized by Google

captieux & inconséquent, portant la suppression de plusieurs couvens inutiles, que des agens délégués dans une forme nulle se sont emparés des facultés de plusieurs monastères dont les fonds se montent ensemble à plus de 30 millions ; ces mêmes monastères ont été supprimés par le fait, malgré les réclamations des Etats, sans qu'il y ait jamais eu la moindre indication sur la prétendue inutilité, sans que jamais l'ordre de droit ait été observé.

Il résulte que ces suppressions, opérées contre la loi fondamentale, sont nulles dans le droit même; qu'ainsi les individus réunis seroient fondés à demander la réintégration de la communauté ; de notre côté, nous ne pourrions préjudicier à cette faculté.

C'est en effet sous l'appui des lois constitutives, que presque toutes les communautés religieuses supprimées en Brabant, se sont adressées à nous par requête en réclamation de leur état. Nous osons espérer que votre Majesté daignera faire attention aux représentations semblables qui pourront vous être faites, Sire, par les parties intéressées, surtout à celles des communautés qu'il seroit le plus utile & le plus praticable de rétablir. Votre Majesté daignera nous permettre de remarquer qu'on a supprimé plusieurs couvens très-pauvres, dont les religieux, pensionnés comme ceux de monastères plus opulens, servent à la surcharge de la caisse de religion : il semble qu'en ceci on pourroit revenir au but indiqué par Votre Majesté, le plus grand bien de la religion & de l'humanité ; & peut-être ce but ne pourra s'atteindre de long-temps, sans rétablir les communautés les moins dotées, supposé que tel soit leur vœu général.

Mais dans la supposition que le rétablissement de toutes les maisons religieuses soit absolument impossible, par le concours des circonstances réunies,

Digitized by Google

nous ne pouvons, Sire, dévier de l'évidence des principes établis dans nos très-humbles remontrances du 13 mai 1786, & du 20 juin de cette année, au sujet de la destination & de l'emploi immédiat des biens régis sous la dénomination de la caisse de religion.

C'est pourquoi, Sire, nous supplions Votre Majesté avec la plus grande soumission, d'ordonner qu'incessamment les biens des couvens supprimés en Brabant soient employés à des établissemens utiles à la religion & à l'humanité, conformément à votre piété, Sire, & aux vues que votre Majesté a daigné annoncer aux peuples;

De déclarer que les établissemens à former seront convenablement dotés, & que les biens de chaque dotation seront administrés & régis selon la règle ordinaire, par les préposés de l'établissement, sous l'inspection immédiate des Magistrats municipaux.

Pour parvenir, Sire, à l'exécution de vos intentions sur ce pied, le seul juste & équitable, nous offrons humblement à votre Majesté toutes les ressources efficaces de notre zèle pour y concourir; nous nous empressons de présenter les projets sur les établissemens qui pourroient être ou formés ou notablement améliorés : mais pour que notre concours puisse être praticable & fructueux, pour que vos pieuses intentions, Sire, puissent ainsi être remplies, il est indispensable que votre Majesté daigne ordonner que nous puissions prendre, par des commissaires, l'inspection la plus indéfinie de la gestion des biens des monastères supprimés en Brabant, & que les agens de la caisse donnent à ces commissaires tous les renseignemens qui seront demandés.

Deuxièmement, Sire, quant aux confréries religieuses supprimées, nous avons très-humblement

Digitized by Google

remontré à votre Majesté, que leurs propriétés n'étant pas moins sacrées que toute autre, selon le pacte inaugural, nulle suppression de confréries, comme de tout autre établissement pieux, ne peut se faire qu'en observant les voies légales; que la réforme des confréries en une seule, sous la dénomination de l'amour actif du prochain, que cette nouvelle institution n'ayant pu avoir lieu, les confréries se trouvoient aussi inutilement qu'illégalement supprimées.

En se déterminant à cette suppression subite, on n'avoit pas senti que les confréries, sous une invocation différente en apparence, se réuniſſent presque toutes à un objet commun, à l'amour de Dieu & du prochain, à l'exercice des actes de charité chrétienne; que par la suppression arbitraire de ces établissemens, créés selon les besoins, & par la prévoyance de tant de siècles, la source des aumônes destinées à chaque local étoit ou tarie ou arrêtée; qu'enfin par la pression simultanée d'autres opérations semblables, également irréfléchies, l'indigence étoit par-tout sacrifiée sous la trompeuse illusion d'un plus grand bien.

Puisse-t-il donc plaire à votre Majesté d'ordonner, comme la nature des choses & la conclusion actuelle indiquent, que les confréries religieuses restent sur le pied des loix fondamentales, & de la déclaration donnée au nom de votre Majesté, en attendant que de concert avec les Evêques diocésains, après avoir entendu les Etats, les Cours supérieures, les Etats municipaux, on puisse prendre des arrangemens convenables, qui attirent la confiance publique sur la réforme des confréries, ou sur la correction des abus qui peuvent s'y être glissés.

Troisièmement, nous supplions votre Majesté, comme par nos humbles remontrances du 5 juin

Digitized by Google

dernier, de faire redresser les atteintes portées à la loi constitutive, par les changemens exécutés aveuglément dans l'Université de Louvain ou plutôt par la subversion totale de cette Ecole célèbre. Il n'est pas douteux, Sire, qu'elle ne soit un corps Brabançon, & ne doive jouir de tous les Priviléges attachés à cette qualité; votre Majesté daigne rescrire que les choses soient rétablies, quant à l'Université, sur l'ancien pied, conforme à tous ses Priviléges, y compris le droit de nomination, jusqu'à ce que par une visitation avouée par des loix, on parvienne à la correction des abus qui peuvent s'y être glissés; abus inséparables, tôt ou tard, des plus sages institutions humaines.

(*La suite au Journal suivant.*)

Par le même courier, le Général *Murray* a reçu sa retraite qu'il avoit demandée, & reçoit la pension de son grade, outre une gratification de 12 mille florins d'Empire. Il sera remplacé dans le gouvernement qu'il avoit *ad interim*, par le Comte de *Trautmansdorf*: le Comte d'*Alton* lui succède en qualité de Commandant-général des troupes des Pays-Bas. Le Chancelier de Brabant, M. de *Crumpipen*, avoit demandé sa démission, que l'Empereur a refusé d'accepter.

Paragraphes extraits des Papiers Anglois & autres Feuilles publiques.

« Le Rhingrave de Salm, accompagné de son Secrétaire, a passé par Meissenheim au Duché de

Digitized by Google

Deux-Ponts, dans la nuit du 30 septembre: après avoir changé de relais, il a continué sa route pour Grumbach, où le Lieutenant-Colonel de sa Légion étoit arrivé depuis huit jours. »

(*Gazette de Bruxelles. N°. 85.*)

« Jeudi 4 octobre, S. Exc. M. le Chevalier *Keith*, Envoyé extraordinaire & Ministre plénipotentiaire de S. M. *Britannique*, fit au Prince de *Kaunitz* une déclaration verbale, dont la substance est presque la même que le contenu du mémoire présenté à *Bruxelles* au Comte de *Murray*, par le Ministre de *Londres*. Comme la Cour n'a pas fait de réponse à ladite déclaration, on ignore la façon dont S. M. l'Empereur l'a envisagée. Si on rapproche les événemens qui ont eu lieu, & la conduite de la Cour Impériale, il est évident qu'elle ne croit pas devoir prendre aucune part active aux troubles qui agitent encore la *Hollande*. »

(*Courier du Bas-Rhin, N°. 84.*)

« Le Roi d'*Angleterre*, qui paroît prendre fort à cœur les affaires de la République des *Provinces-Unies*, & le rétablissement de sa constitution ancienne, a envoyé à son Ministre à Copenhague, un ordre portant en substance, de déclarer à la Cour : » Que le Roi son maître étoit résolu de maintenir dans tous ses droits & prérogatives le Prince d'*Orange*, *Stadhouder-Héréditaire* des *Provinces-Unies*, & de considérer comme ennemies, toutes les Puissances qui voudroient s'y opposer ; & en même temps, que le ministère *Britannique*, en vertu de cette résolution, avoit expédié les ordres pour un armement respectable sur mer, comme aussi pour une augmentation des forces de terre. « (*Gazette d'Amsterdam, n°* 85).

» Les Etats d'*Utrecht*, dans leur Assemblée

Digitized by Google

du 17 de ce mois, ont arrêté une publication, par laquelle L. N. P. déclarent : Qu'ils maintiendront & feront observer l'ancienne constitution *Stadhoudérienne*, conformément à la disposition qui en a été faite en 1674, & réintroduite en 1747, sans souffrir jamais qu'il y soit porté aucune atteinte. (*Idem*).

» La Russie doit à la Grande-Bretagne plus » qu'elle ne pourra jamais lui payer. Cette nation » si *puissante* aujourd'hui, étoit enveloppé dans la » plus profonde obscurité, lorsque *Richard-Chan-* » *cellor*, en dépit des tempêtes & des glaces, dé- » couvrit Archangel, le seul port qu'elle possédât, » & dont on connoissoit à peine l'existence. Ce » hardi Navigateur périt ensuite sur la côte d'É- » cosse, en sauvant un Ambassadeur Russe en- » voyé par *Jean Vasilewitsch*, qu'il avoit amené » avec lui de la mer Blanche. « (*Public Adver-* » *tiser.*)

Le 24 octobre 1597, sous le règne de la Reine Elisabeth, un nommé *Peverton*, Avocat, l'un des ancêtres du célèbre Magistrat Irlandois de ce nom, qui vit encore, ayant été élu *Orateur* de la Chambre des Communes, refusa de remplir cet emploi, & motiva son refus en disant : » Que pour » remplir cet emploi, il falloit être d'une taille » avantageuse & d'une belle figure, savoir parler » avec facilité, avoir la voix forte, le main- » tien majestueux, le caractère fier & orgueil- » leux, & la bourse bien garnie; toutes qualités » qu'il n'avoit point. « (*Universal Register*).

Digitized by Google

JOURNAL POLITIQUE
DE
BRUXELLES.

ALLEMAGNE.

De Hambourg, le 22 Octobre 1787.

Le Comte d'*Oſterman*, Chancelier de Ruſſie, en notifiant la déclaration de guerre avec la Porte, au Miniſtre de Pologne à Péterſbourg, l'a chargé de requérir de la République la plus exacte neutralité; mais comme on paroîtroit en ſortir en fourniſſant des vivres & en donnant paſſage aux troupes Ruſſes, on eſt embarraſſé à Varſovie du parti à prendre, en cas que l'Impératrice en faſſe la demande, comme on s'y attend. Depuis long-temps la République a perdu l'uſage de refuſer. Sa complaiſance néanmoins pourroit dans ce cas-ci indiſpoſer la Porte. Le Pacha de Choczim s'eſt même ouvert à ce ſujet au Comte *Potocki*, Palatin de Ruſſie, qui s'eſt hâté d'en inſtruire le Gouvernement. L'on

Digitized by Google

paroît conſerver encore l'eſpoir, bien foible il eſt vrai, de prévenir la guerre, ou du moins d'amener les deux Empires à une armiſtice.

L'Impératrice de Ruſſie a chargé de la direction des opérations militaires, un Conſeil compoſé de ſept perſonnes; ſavoir, les Généraux en chef, Comte de *Bruce*, *Soltikof*, *Woronzof*, *Muſſin-Puschkin* & *Schouvalof*, & de MM. *Stechalof* & *Sobadofsky*.

La plupart des nouvelles actuelles du Levant & de la Turquie Européenne ſont auſſi fabuleuſes que les précédentes. Un jour, 7000 Grecs Schiſmatiques ſe ſont ſoulevés à Smyrne, & ont été maſſacrés par 4000 Turcs, maſſacrés à leur tour; quant à la cauſe de ce carnage, elle a échappé aux Hiſtoriens. L'ordinaire ſuivant, c'eſt en Valachie où 600 Grecs & 600 Turcs, tout juſte, ſe ſont égorgés, ſans qu'on diſe pourquoi.

Pluſieurs lettres des frontières Ottomanes, du 27 ſeptembre, apprennent qu'*Ismaël Pacha* étoit arrivé le 19 à Jaſſy, avec un corps de 8,000 hommes, qu'il a conduit enſuite à Kaurſanen, où ſe trouvoit déja un autre corps de la même force, ſous les ordres de *Dzinrodla* Pacha. — Le 20, on a publié de nouveau à Choczim,

Digitized by Google

l'ordre de ſe préparer à la guerre contre les Ruſſes.

Les bâtimens Anglois qui ſont dans la Baltique, ont reçu ordre de ne point quitter le Sund, & d'attendre un convoi de pluſieurs vaiſſeaux de guerre qui doit s'y rendre.

Les avantages & les inconvéniens de reſſerrer dans le privilége d'une Compagnie, le commerce des Indes, ou tout autre pareil, étant redevenus un objet de diſcuſſion, on nous ſaura gré de préſenter ici un précis hiſtorique exact, de l'établiſſement & de la chute de la Compagnie orientale de Copenhague.

L'objet de cette Compagnie, établie le 5 juillet 1781, étoit de faire pour toute l'Europe, le commerce des marchandiſes des provinces ſituées ſur la Baltique, d'y joindre celui des Indes orientales & occidentales, & de pratiquer excluſivement celui de la Guinée. Son fond étoit de 3,000,000 de rixdalers, & conſiſtoit en 37 bâtimens, évalués à 734,223 rixd.; en un entrepôt évalué à 526,683 rixd; la maiſon de la Compagnie, & dépendances, &c. évaluées à 257,164 rixd., & avances faites par le Roi 1,382,675 rixdalers.

Les principaux avantages accordés à la Compagnie furent des gratifications annuelles de 25,000 & de 50,000 rixd.; des primes pour les bâtimens qu'elle faiſoit conſtruire; l'exemption du ſervice royal pour les matelots; la fourniture excluſive des articles étrangers dont la marine du Roi avoit

Digitized by Google

besoin ; un crédit de 400,000 rixdalers sur la banque, &c.

Ces faveurs, jointes à celle que la mise des actions ne devoit se réaliser que plusieurs mois après la signature, firent bientôt vendre les 30,000 actions qui composoient les fonds de la Compagnie ; leur jeu fut si animé, que même avant l'équipement d'un seul vaisseau de la Compagnie, on gagnoit 50 à 60 pour 100 sur chaque action. Ce gain immense, & la facilité avec laquelle on pouvoit le faire, introduisit parmi les bourgeois un luxe qui leur est devenu par la suite très-préjudiciable. Le Roi étoit intéressé pour 10,000 actions ; le concours à la bourse de Copenhague, pour en avoir, devint prodigieux ; mais tandis que les actions étoient recherchées avec avidité dans la capitale, elles n'eurent guère de succès dans la province.

Le comptoir principal, & plusieurs autres comptoirs accessoires de la Compagnie, dont la direction & l'administration avoient été nommées par le Gouvernement, furent établis à Copenhague. Le nombre des employés dans ces divers bureaux fut porté à 55, & leurs traitemens annuels à 15,684 rixd. Le bilan de la Compagnie, à la fin de l'année 1783, présenta des avantages considérables. Depuis sa création jusqu'à cette époque, la Compagnie avoit employé 1,282,489 rixd. pour les expéditions de Guinée, 586,415 pour celles des Indes occidentales, 344,024 pour celles des Indes orientales, 400,000 pour la construction de 6 vaisseaux & pour l'achat de sept autres, & elle avoit également fait usage de son crédit à la banque. Tous ces bâtimens étoient en activité pour son propre compte, & elle avoit fait transporter 88,674 tonneaux de blé des ports de la Baltique à Copenhague. Malgré la perte de deux bâtimens évalués

Digitized by Google

à 90,000 rixd. & des dépenses considérables sur la côte de Guinée, les premières expéditions réussirent au point que, non-seulement la Compagnie put augmenter son fonds de 500,000 rixd. mais payer encore sur les vaisseaux qu'elle avoit achetés, la somme de 124,065 rixd. & répartir celle de 200,000 rixd. aux actionnaires. Le bénéfice de ceux-ci alloit toujours en augmentant, à mesure que la Compagnie pouvoit reprendre les actions réservées à la Couronne.

Dans d'aussi heureuses circonstances, il eût été à désirer que la direction eût conservé la confiance publique, & procuré aux actions une valeur au moins stable. Mais le désordre survint, & depuis la paix de Versailles, les affaires de la Compagnie tombèrent de jour en jour, au point que la banque ne vouloit plus avancer 50 rixd. sur une action de la Baltique. Cette situation excita un mécontentement général parmi les actionnaires. Le Roi vouloit venir au secours de la Compagnie, & offrit en 1785 de se charger de ses dettes à la banque, & du fonds d'amortissement de 1,150,000 rixd; mais les actionnaires s'y refusèrent, & demandèrent qu'on réalisât les actions. La Cour fit examiner l'état de la Compagnie; il se trouva que sa fortune nette ne montoit qu'à 166,771, rixd. Le Gouvernement, qui désiroit de la continuer, offrit d'ajouter à ce fonds, 1,150,000 rixd. & d'accorder encore d'autres avantages. Les actionnaires furent sourds à toutes ces propositions; on ne put les tranquilliser qu'en leur offrant le remboursement de la moitié de leurs actions, à raison de 75 rixd. chacune. Par ce moyen le nombre des actions fut diminué & porté à 11,300. Malgré cet expédient, & malgré les autres économies de la nouvelle direction, les actions baissoient de jour en jour. La Cour fut enfin obligée de faire examiner

Digitized by Google

de nouveau la situation de la Compagnie, & sur le rapport des Commissaires, qu'il étoit impossible de la conserver, le Roi la détruisit, & se chargea de rembourser, dans l'espace de 28 années, le reste des actions, à raison de 70 rixd. chacune.

On ne sait pas encore le parti que tirera le Gouvernement de cette acquisition; mais il y a lieu de croire qu'il sera créé une nouvelle Compagnie sur une base plus solide. Remarquons que, depuis 1755, c'est la dixième Compagnie de commerce qu'il a fallu dissoudre. La dissolution de la Compagnie de Guinée & des Indes occidentales, faite en 1755, a coûté au Roi 2,200,000 rixd.; celle que l'on vient d'effectuer ne lui coûtera guère moins.

L'Académie de marine de Carlscrone propose une médaille d'or de douze ducats, au mémoire qui, au jugement de cette Académie, aura répondu le mieux aux questions suivantes : « Quels sont les » vents & les courans d'eau qui, dans le Ca» tégat, la Baltique & le golfe de Fin» lande, peuvent être regardés comme » dominans, & quel est leur rapport aux » saisons? Existe-t-il des marques certaines » qui annoncent auparavant leur violence » & leur changement? Quelles sont les » expériences que l'on a recueillies de ces » signes dans divers endroits?» Les réponses doivent être envoyées avant le mois de juillet prochain.

Digitized by Google

De Berlin, le 21 Octobre.

La Princeſſe *Sophie Albertine de Suède* a fait, le 29 ſeptembre, ſon entrée publique à Quedlinbourg, où la Princeſſe Frédérique de Pruſſe eſt arrivée le 13 de ce mois. Deux Miniſtres de notre Cour auront été préſens à l'inſtallation de la Princeſſe Abbeſſe, & à la preſtation de foi & hommage, qui doivent avoir eu lieu le 15.

Pluſieurs Députés de Hollande ſont arrivés ici le 14. On ignore encore l'objet de leur miſſion.

De Vienne, le 21 Octobre.

Il ſeroit bien difficile de démêler la vérité au milieu des bruits de toute eſpèce, & le plus ſouvent contradictoires, qui ſe répandent journellement au ſujet des affaires de Turquie. La diſperſion de la flotte Ruſſe dans la mer Noire, & la perte d'un de ſes plus beaux vaiſſeaux, tout neuf, & de 74 canons, ſont des faits certains. Il l'eſt moins que les troupes d'Oczakof aient tenté une attaque contre Kilburn, d'où le feu de l'artillerie Ruſſe, bien ſervie, les a repouſſés avec une perte de 2000 hom.; mais cet événement eſt appuyé ſur de fortes vraiſemblances.

Ni l'Empereur ni le Maréchal de *Laſcy*

Digitized by Google

ne ſont partis pour la Hongrie ; rien n'annonce même un départ prochain.

Le Comte *Olivier de Wallis*, Lieutenant-général & Commandant en Bohême, a demandé & obtenu ſa retraite. Il eſt remplacé par le Comte de *Reiski*, qui aura auſſi le Commandement de la Moravie, pendant l'abſence du Maréchal de *Botta*, qui ſe rend à l'armée de Hongrie. Le Major-général Comte de *Wallis* a été élevé au grade de Lieutenant-général ; & les Colonels de *Hutten*, de *Brummer* & de *Fordis*, à celui de Major-général.

Le 8, il arriva ici un courier de Péterſbourg, qui repartit le lendemain. — Jamais la Chancellerie d'Etat n'a été plus occupée. Les affaires importantes qui y ſont traitées, approchent, dit-on, de leur dénouement.

Les Etats de Hongrie aſſemblés à Preſbourg, ont conſenti, à ce qu'on prétend, à la levée des recrues qui leur ont été demandées ; & ils ont déclaré qu'en cas de guerre, ils offriroient volontiers à S. M. leurs biens & leur ſang. — Les armées Ruſſes & Autrichiennes ſe rendent en diligence à leur deſtination.

Il tranſpire des dépêches apportées le 15 par un courier de Conſtantinople, que les Turcs rejettent avec fierté toutes les

Digitized by Google

conditions qui leur ont été proposées pour la conservation de la paix.

De Francfort, le 27 Octobre.

L'amalgame du Conseiller Autrichien de *Born*, dont nous avons parlé plus d'une fois, réussit parfaitement dans la Hongrie & la Bohême. Les avantages que l'on en a éprouvés à Schmolniz dans la haute Hongrie, surpassent toute croyance. Les anciennes fonderies dans le Joachims-Thal en Bohême, sont fermées; & l'on a accepté le procédé nouveau de l'amalgame. Le bénéfice de cette méthode, sur 40,000 quintaux de minérai, monte à 211,000 florins. On a extrait dans une seule fonderie 6,000 marcs d'argent, & on a économisé 5,940 cordes de bois, & 13,000 flor. en argent comptant.

Le Landgrave de *Hesse-Cassel* augmente de 200 hommes ses régimens d'infanterie & 5 régimens de cavalerie. On lève à Cassel une légion de deux bataillons de troupes légères. Le corps d'artillerie & celui des chasseurs seront aussi augmentés chacun de deux compagnies; & celui de hussards, d'un escadron.

On écrit de Russie, que les enrôlemens s'y font avec succès. Deux prophéties qui annoncent pour l'année prochaine, la destruction de l'Empire Ottoman, y contribuent beaucoup. L'une est du

Digitized by Google

Patriarche *Jérémie*; l'autre, du fameux Patriarche *Nicon*, qui fut élevé à cette dignité en 1652. On sait que ce dernier changea l'ancienne lithurgie, & que ce changement fit une grande révolution. Les sectateurs de l'ancienne sont connus sous le nom de *Roskolniks*; on n'a jamais pu les extirper, & leur nombre est encore assez considérable dans la Sibérie & la petite Russie.*

Nous trouvons dans un Journal politique allemand, quelques observations dignes d'être rapportées, sur la déclaration de guerre faite à la Russie par la Porte Ottomane.

« On croit assez généralement, dit l'auteur, que cette rupture est hors de saison, & contraire à la saine politique. De puissantes raisons nous font envisager d'un autre œil cet événement Depuis l'occupation de la Crimée par l'Impératrice, la situation respective des Turcs & des Russes devoit produire nécessairement une rupture entre les deux nations. Cette nécessité date du 8 janvier 1784, époque à laquelle fut signé à Constantinople l'acte de cession de la Crimée. La Porte Ottomane étoit alors dans l'impossibilité de commencer une guerre; mais dès ce moment elle commença ses préparatifs militaires, continués sans relâche jusqu'à présent. La soumission de la Géorgie à la Russie, qui suivit de près l'occupation de la Crimée, accéléra les mesures de guerre. La Porte excita les *Tartares Lesghis* & d'autres voisins du Caucase; ils firent souvent des incursions & harcelèrent les troupes Russes. La Cour de Pétersbourg en porta des plaintes au Divan; les réponses ne furent jamais satisfaisantes. Enfin, l'apparition de l'Impératrice dans la Crimée acheva d'indisposer le Ministère

Digitized by Google

Ottoman. On craignoit d'abord que ce voyage ne déterminât ce Ministère à rompre sur le champ; mais les représentations de plusieurs Ministres étrangers, & nommément l'assurance de l'Internonce Impérial, que l'Empereur garantissoit à la Porte toutes les possessions pendant ce voyage, l'engagèrent à abandonner ce dessein. D'ailleurs, cette Souveraine, accompagnée des Ambassadeurs de Vienne, de Versailles & de Londres, étoit entourée d'une armée qui, dans le cas d'hostilités, eût fait en sa présence des prodiges de valeur. D'un autre côté, la Cour de Pétersbourg se prêta à des négociations, & l'Impératrice appela auprès d'elle, à Cherson, son Ministre résidant à Constantinople. Il falloit par conséquent que le Ministère Ottoman attendit le retour de ce Ministre; il ne pouvoit déclarer la guerre avant d'avoir reçu une réponse, d'autant plus qu'une grande puissance conseilloit la paix, & désiroit voir différer au moins le moment d'une rupture formelle. »

« Une circonstance hâta ce moment. On sait que l'escadre Turque d'observation dans la mer Noire, fut menacée par celle des Russes, qui lui étoit supérieure, & qu'elle fut obligée de revenir à Constantinople. Cet événement acheva de mécontenter les Turcs. Aussi, immédiatement après le retour de M. de *Bulgakof*, le Ministère Ottoman lui demanda avec fermeté une réponse cathégorique aux plaintes que l'on avoit formées, & aussitôt après le Ramazan, la guerre fut déclarée. »

« Ceux qui prétendent que dans la conjoncture actuelle, où les Cours de Pétersbourg & de Vienne sont intimément alliées, le Ministère Ottoman a fait une démarche inconsidérée & dangereuse, ne font pas attention sans doute que cette même alliance est permanente, que le danger qui menace la Porte est & sera toujours le même,

Digitized by Google

& que si elle eût différé la déclaration de guerre, la Russie auroit profité de cet intervalle pour affermir de plus en plus son autorité dans a Crimée, & pour augmenter ses forces navales dans la mer Noire, où son commerce faisoit des progrès, où cette puissance s'attribuoit chaque jour de nouveaux avantages. Mais la crainte surtout des suites du voyage de l'Impératrice, détermina le Ministère Ottoman à ne plus différer une rupture qu'il croyoit nécessaire au salut de l'Empire. Les circonstances lui parurent favorables. On attend des trésors & des provisions de l'Égypte, où la Porte, au moins pour quelque temps, n'a plus rien à craindre. Le Pacha rebelle de Scutari est défait, & son armée anéantie; tous les Mahométans sont échauffés par le fanatisme, & pénétrés du devoir de reconquérir toutes les possessions perdues; les *Tatars* alliés de la Porte sont nombreux; ils feront une grande diversion en sa faveur du côté des possessions asiatiques de la Russie; la Porte a renouvelé récemment son alliance avec l'Empereur de Maroc; elle a conclu un traité avec la Cour d'Espagne; la France est son ancienne alliée; l'Angleterre se trouve avec elle dans de nouvelles relations; on sait que cette Puissance cherche aujourd'hui à ranimer son commerce du Levant, & on n'ignore pas que, jusqu'à ce moment, elle n'a pas encore renouvelé son traité de commerce avec la Russie, qui ne veut point se désister des principes de la neutralité armée. Toutes ces considérations, & sur-tout celle que dans la position actuelle des affaires, les Russes pourront moins entreprendre du côté de la Méditerranée que dans la dernière guerre, font espérer au Ministère Ottoman d'agir avec plus d'énergie sur la mer Noire, & en général de mieux disposer de ses forces contre la Russie. D'ailleurs, il est probable que la Porte

Digitized by Google

à d'autres liaisons secrètes ; & il ne faut point oublier la circonstance que les Turcs, sont dans la ferme persuasion que le moment est venu où ils doivent tout oser, tout entreprendre pour conserver en Europe leur existence politique. Tant de motifs réunis justifient suffisamment la démarche du Ministère Ottoman. Du reste, les Puissances de l'Europe, qui ont intérêt de conserver le commerce du Levant, ne verront pas d'un œil tranquille chasser les Turcs de cette partie du monde.

ESPAGNE.

De Madrid, le 14 Octobre.

La société patriotique des Dames, établie dans cette capitale avec l'agrément du Roi, tint, le 5, sa première assemblée dans l'hôtel de la Marquise de *Benavent*, où elle continuera de tenir ses séances, jusqu'à ce qu'on lui ait assigné une salle & des appartemens convenables.

Dix-huit Dames distinguées par leur naissance & par leur mérite, composoient cette assemblée. La Marquise de *Penafiel* a été élue Directrice ; & la Marquise de *Montijo*, Secrétaire.

S. M. a admis deux fois l'Ambassadeur de la Porte à ses parties de chasse. Cet Ottoman en a paru très-content, ainsi que des fêtes & de la magnificence de notre Cour. Mais il n'aime pas à se fatiguer, soit par caractère, soit par le genre de vie auquel il est fait.

Digitized by Google

Tortoſe, dont la plus grande partie des maiſons & des édifices a croulé, ainſi que nous l'avons rapporté il y a huit jours, eſt preſque entièrement ruinée. Pluſieurs de ſes habitans vont s'expatrier, faute d'habillemens, de meubles & de biens-fonds. Ils ont encore un autre motif; la crainte de voir les reſtes de cette ville malheureuſe expoſés à de nouveaux déſaſtres.

On donnera des détails plus circonſtanciés de ce déſaſtre, lorſqu'on aura raſſemblé l'état des dégradations de la ville, de ſes environs, & des campagnes voiſines. On ſait déja, par des lettres de *Falſet*, petite ville éloignée de *Tortoſe* d'environ 9 lieues, & ſituée à 2 milles de l'Ebre, que Mequinença, Faip & Mora, ont diſparu; que Vinèbre, Beniſanet, Aldover, Benitallet & Tivet, gros bourgs, ne montrent plus que des ruines; & que Gineſtar, Miravet & Cherta ont beaucoup ſouffert. On craint de dire le nombre des perſonnes qui ont péri.

ITALIE.

De Naples, le 10 Octobre.

Le Gouvernement ayant trouvé trop conſidérable le nombre des religieux Franciſcains, dans le royaume de Naples, a réſolu de les réduire à 1800, & d'ordonner qu'il ne ſoit plus reçu de novice que

Digitized by Google

lorsque les individus de l'Ordre seront au-dessous de ce nombre.

La frégate Angloise *la Perle*, qui étoit ici depuis quelque temps, a mouillé, le 27 septembre, dans la rade de Castelamare. M. *Finch* qui la commande, après avoir eu l'honneur d'être admis à l'audience du Roi, a mis à la voile pour le Levant, le 29.

GRANDE-BRETAGNE.

De Londres, le 30 Octobre.

Quoiqu'à quelques égards, les préparatifs de guerre eussent paru se ralentir, la plupart des dispositions nécessaires dans les conjonctures, ont été poursuivies jusqu'à la fin de la semaine dernière; le Général *Conway*, Gouverneur de Jersey, s'étoit embarqué pour cette isle, le 19; le Général *Mathæus*, Gouverneur de la Grenade, & plusieurs Officiers principaux, pour les Antilles, où l'on transportoit des canons & des munitions de guerre; trois régimens de l'établissement d'Irlande avoient reçu des ordres récens de s'embarquer aussi au premier avis; 19 vaisseaux de ligne se trouvoient prêts à appareiller de la rade de Spithéad; enfin, l'Amiral *Affleck* avoit ordre de mettre à la voile sans délai, avec quatre vaisseaux de ligne de cette escadre,

Digitized by Google

& trois frégates pour les Indes orientales. Cependant, dès le 22, des dépêches du Duc de *Dorset* annoncèrent un arrangement prochain, sur lequel il ne reste maintenant plus de doutes.

Aujourd'hui, avant midi, le Marquis de *Carmarthen* a envoyé à la banque & à la bourse une note officielle, datée de Whitehall, & qui porte :

« Ce matin (30), un messager d'Etat » a apporté la nouvelle que le 27 de ce » mois, ont été signées & échangées à » Versailles, entre le Duc de *Dorset* & » M. *Eden*, de la part de S. M. B., & » le Comte de *Montmorin*, de la part de » S. M. T. C., une déclaration & contre-» déclaration, par lesquelles il est con-» venu de discontinuer, de part & d'autre, » tous les armemens & autres préparatifs » de guerre (1). »

En conséquence, les fonds ont remonté sur le champ de cinq & demi pour cent ; & l'on a expédié un ordre à l'Amiral *Affleck* de suspendre son départ, ou, au cas qu'il eût déja mis à la voile, de lui dépêcher une frégate chargée de le ramener à Spithéad.

On a célébré, le 25, dans les formes accoutumées, l'anniversaire du couronne-

(1) Voy. la fin de l'art. de Bruxelles.

Digitized by Google

ment de S. M., qui entre dans la 28e. année de son règne ; on a tiré les canons du parc & de la tour, & illuminé la ville, selon l'usage.

L'alégresse de cette fête a été troublée, trois jours après, par la triste nouvelle qu'on a reçue de la perte du Duc de *Rutland*, Vice-Roi d'Irlande, mort d'une maladie inflammatoire. L'extrême application de ce Seigneur aux devoirs de sa place, les plaisirs de la table, ses tournées fatigantes dans plusieurs parties de l'Irlande, dont les intérêts lui étoient confiés (il a fait plus d'une fois 70 milles par jour à cheval), ont allumé son sang, de manière à rendre inutiles & la vigueur de son tempérament & les secours de l'art. Sa magnificence, sa générosité, sa popularité & son patriotisme, le faisoient chérir en Irlande, & l'Angleterre ne lui donne pas de moins vifs regrets. Il étoit Vice-Roi depuis 1784, & a gouverné heureusement l'Irlande dans des circonstances très-difficiles. Petit-fils du Duc de son nom, & fils du célèbre Marquis de *Granby*, il meurt à 33 ans, laissant trois fils & trois filles de son mariage avec lady *Marie Isabelle*, fille du feu Duc de *Beaufort*, & l'une des plus intéressantes personnes de ce Royaume.

Dans ce moment funeste, la Duchesse se trouvoit chez sa mère en Angleterre;

Digitized by Google

elle s'eſt miſe en route à la première nouvelle du danger de ſon époux, dont elle aura appris la mort avant d'arriver à Dublin. Le Roi a nommé une commiſſion pour exercer par *interim* les fonctions de la Vice-Royauté. La maiſon de *Manners*, dont deſcendoit le Duc de Rutland, eſt des plus anciennes, & a eu des alliances avec la race des *Plantagenets*.

Le 22, on a embarqué pour Bilbao, d'où ils ſeront tranſportés à Madrid, deux mille onces d'argenterie deſtinée à M. *Eden* qui paſſe à l'Ambaſſade d'Eſpagne, & ſon carroſſe de cérémonie, eſtimé 300 l. ſt.

Les billets déja émanés pour les fournitures de la marine & des vivres, montent à un peu plus d'un million ſterling; & d'après les informations les plus certaines, la dépenſe totale faite juſqu'ici, n'excède pas deux millions ſterling.

Le Major *Browne*, accuſé « de cruauté & d'oppreſſion, comme Officier du 67^e^. régiment, envers *Thomas Edouards*, ſimple ſoldat du même corps, le mois de mars 1786, juſqu'à la fin de février 1787, période de 309 jours, a été jugé par un Conſeil de guerre, qui l'a déchargé de l'accuſation de cruauté, l'a prononcé coupable d'oppreſſion, & ſuſpendu, en conſéquence, de ſa paie & de ſon ſervice, pendant le même eſpace de 309 jours. Le Conſeil, en outre, engageant humblement S. M. d'ordonner que, ſur les gages du Major *Browne* qui lui ſeront retenus, conformément à ladite ſuſpenſion, il ſoit payé au ſol-

Digitized by Google

» dat *Thomas Edouards*, une somme de 40 liv. st.,
» pour le dédommager des vexations qu'il a éprou-
» vées de la part du Major *Browne*. »

Le Ministre du Vizir d'Oude étoit en route, à ce qu'on mande de Calcutta à la fin de mars, pour se rendre auprès de Lord *Cornwallis*. On peut se former une idée de la magnificence Indienne, en apprenant que ce Ministre, appelé *Haider Beg-kan*, vouloit amener une suite de plus de 8,000 personnes. Le Gouverneur-général n'a pas voulu y consentir; de manière qu'il n'arrivera qu'avec 40 éléphans, trois fois autant de chameaux, quelques compagnies de Cypais, & deux à trois mille valets.

Lord *Cornwallis* veut visiter lui-même tous les forts & toutes les places du Bengale; tournée qui l'éloignera de Calcutta pendant plusieurs mois.

Une galère Algérienne fut attaquée, le 27 septembre, par un vaisseau de guerre Portugais, & ne pouvant faire de résistance, elle se retira sous le Commandant de Gibraltar. Le vaisseau Portugais prit le large. Dans l'après-midi, la galère remit en mer; mais le lendemain, le Portugais l'ayant rencontrée, s'en empara après un léger combat. Le Commandant de Gibraltar ne voulant point léser les Algériens, envoya ordre au Capitaine Portugais de mettre en mer avec sa prise, en lui déclarant qu'il ne pouvoit permettre qu'il restât plus long temps dans ce port. Cette déclaration parut déplaire à l'Officier; mais il obéit sur le champ, & leva l'ancre.

Digitized by Google

Le Roi a fait préſent au Duc de *Marlborough*, d'un télescope d'*Herſchell*. Ce magnifique inſtrument coûte plus de 1200 guinées.

On cite un trait ſingulier du zele patriotique de Lady *Willoughby*. Cette Dame eſt patronne d'un bal inſtitué à Alford, pour l'encouragement des manufactures du Comté de Lincoln. Toutes les Dames qui veulent s'y rendre, habillées d'une étoffe de laine produite, filée, teinte & tiſſée dans le Comté, y ſont invitées de droit. Ce bal ſe donne par ſouſcription, & eſt conduit par un Comité.

On mande de Montroſe en Ecoſſe un autre exemple de cet eſprit public qui règne particulièrement en Angleterre. Le corps municipal de cette ville ayant fait examiner par des Ingénieurs la rivière d'Esk, on a reconnu la poſſibilité d'unir la route du nord de cette ville à celle du Midi, en jetant un pont ſur la rivière, qu'on ne pouvoit paſſer, juſqu'ici, qu'à l'aide d'un bac fort incommode. On a ouvert une ſouſcription pour commencer la conſtruction du pont, & en fort peu de temps, il a été ſouſcrit pluſieurs milliers de livres ſterling.

Les agneaux gras ſont dans ce moment-ci très-recherchés à Londres, & ſe vendent exceſſivement cher. Voici le procédé qu'on emploie pour

Digitized by Google

les engraiſſer. Auſſitôt qu'ils ſont nés, on les met ſous un hangar bien couvert; on leur donne des pois blanos & du ſon gras mêlé, du foin très-fin, & une pierre de craie pour lécher. On met les brebis dans un bon pâturage, & on les amène à leurs agneaux régulièrement quatre fois le jour; on obſerve ſeulement de choiſir les plus jeunes, parce que le lait le plus nouveau engraiſſe davantage & plus vîte. On laiſſe l'agneau tetter autant qu'il veut. Par ce procédé, on parvient à ſe procuret des agneaux extrêmement délicats, & fort gras.

Depuis la publication de l'Hiſtoire de *toutes les Religions*, par le Dr. *Hind*, une ſociété d'Hébraïſans a imaginé de conſacrer une fête nouvelle dans le calendrier; c'eſt l'*anniverſaire de la Création*, qui, ſelon eux, tombe le 24 du mois Ilkeſvan des Hébreux, qui répond à notre mois d'octobre. En conſéquence, une ſociété qui ſe raſſemble toutes les ſemaines à Moorfields, a célebré cette fête le 24.

Le 20 de ce mois, un particulier de *Charlotte-ſtreet*, en rentrant chez lui, aperçut une lueur extraordinaire dans une maiſon du voiſinage: il frappe à la porte; une femme lui ouvre, & lui apprend qu'elle eſt ſeule dans la mai on avec un garçon de magaſin; que ſon maître eſt parti la veille pour le continent, & que perſonne n'eſt entré dans l'appartement où l'on voyoit la lueur. Auſſitôt le particulier appelle le S^r. *Prior*, monte avec elle; on force les portes, & l'on trouve que la boiſerie, preſque toute conſumée, avoit pris feu par des rognures de papier trempées dans une préparation combustible. Le lit, placé au milieu de la chambre, étoit encore intact par le plus

Digitized by Google

grand hasard. Quelques seaux d'eau éteignirent le feu, & en examinant les chambres voisines, on trouva qu'elles étoient disposées de manière a être toutes incendiées. Comme le locataire avoit assuré des sommes considérables aux bureaux d'assurance du change Royal & du Phœnix, les Directeurs, pour marquer leur reconnoissance au S^r. *Prior*, lui ont fait présent d'une superbe Ecuelle d'argent, sur laquelle est gravée une inscription qui exprime le motif de ce présent, & la date de l'événement.

Le fameux cheval de course du Lord Derby appelé *Sir Peter*, (le Chevalier Pierre) a déja valu à son maître quatre mille guinées & les engagemens qu'il a pris, lui en assurent encore autant. Ce cheval est si connu & si estimé, que M. Tattersal, Huissier-Priseur, a dit-on offert au Lord Derby d'acheter cet animal *deux mille guinées*, quand il ne pourra plus servir dans les courses, le cheval fût-il aveugle ou boiteux.

FRANCE.

De Versailles, le 31 Octobre.

Le 30, la Comtesse de *Fernand-Nunnès*, Ambassadrice d'Espagne, fut présentée à Leurs Majestés & à la Famille Royale, avec les formalités accoutumées.

De Paris, le 7 Octobre.

Réglément fait par le Roi, du 9 octobre 1787, concernant l'Ecole Militaire.

Digitized by Google

Sa Majesté étant montée sur le trône, n'a pas tardé à fixer ses regards sur l'Ecole que son auguste aïeul avoit fondée pour la jeune noblesse de son Royaume.

Considérant dès-lors que le régime de cette Ecole ne rempliſſoit qu'imparfaitement les vues d'utilité & de bienfaisance dans lesquelles elle étoit établie, Elle a cru devoir y faire quelques changemens. Le principal a été de distribuer dans des collèges situés en différentes Provinces, un certain nombre d'Elèves, afin de rendre par ce moyen le bienfait d'une éducation gratuite, plus général & moins dispendieux.

Sa Majesté, guidée aujourd'hui par les mêmes principes, & forcée par des besoins impérieux à rechercher scrupuleusement tout ce qui peut tendre au soulagement de ses Peuples, a cru devoir porter encore plus loin ce premier changement.

Elle n'a pu s'empêcher de remarquer qu'une partie de l'établissement de l'Ecole de Paris sembloit consacrée au luxe & à la magnificence : Que cette magnificence, qui contrastoit avec les facultés & la destination de ceux que le feu Roi avoit eu intention de favoriser, s'opposoit à ce que le nombre en fût aussi étendu qu'il devoit l'être, & qu'il étoit possible, en la supprimant, de multiplier les Elèves, & en même temps de faire tourner au profit du trésor royal des sommes considérables absorbées par des dépenses inutiles.

Sa Majesté, en conséquence, a résolu de supprimer l'Ecole Militaire de Paris ; de placer les Elèves dans les écoles de Province ; d'en augmenter le nombre dès ce moment ; d'assurer pour l'avenir une augmentation encore plus sensible : & comme, malgré cette augmentation, il est possible de se procurer, sur les fonds de ladite Ecole, une économie d'environ *douze cents mille livres*, d'em-

Digitized by Google

ployer cette somme à des objets intéressant le Militaire, auquels le trésor royal satisfait aujourd'hui, & dont il sera par ce moyen déchargé.

Sa Majesté, touchée en même temps des sacrifices que différens Particuliers ont faits pour hâter la construction des nouveaux asiles qu'Elle prépare aux pauvres malades de la ville de Paris, Elle a cru ne pouvoir faire un meilleur usage des bâtimens de l'Ecole Militaire, que de les donner à la ville de Paris, pour les consacrer à un de ces asiles, ou à quelque établissement qui pourroit y être plus utilement placé. C'est ainsi que tous les vœux de son cœur se trouveront à-la-fois remplis : Elle aura fait au besoin de l'Etat le sacrifice d'un luxe superflu; Elle aura, tant par les mesures qu'Elle prend actuellement, que par celles qu'elle se propose de prendre, amélioré une fondation respectable. Enfin, sans surcharger le trésor royal, Elle aura trouvé le moyen d'exercer sa bienfaisance, & de témoigner son amour pour les pauvres.

ART. I^er^. Au premier avril prochain, au plus tard, l'Ecole Royale Militaire de Paris sera & demeurera supprimée. Tous les Elèves qui y étoient entretenus aux frais du Roi, seront placés dans les troupes de Sa Majesté, ou envoyés dans les différens colléges de Province, où Sa Majesté jugera à propos de les placer.

II. Le nombre des Elèves entretenus dans les différentes écoles sera augmenté & porté dès-à-présent jusqu'à sept cents.

III. Toutes les sommes affectées dans ce moment sur les revenus de l'Ecole Militaire, à des pensions & traitemens qui devront avoir un terme, seront par la suite reversées dans la masse des pensions gratuites, pour que le nombre des Elèves puisse être proportionnellement augmenté.

IV.

Digitized by Google

IV. Les revenus libres provenans de la suppression actuelle, seront appliqués aux dépenses militaires que Sa Majesté déterminera, parmi celles qui sont actuellement supportées par le trésor royal.

V. Au surplus, les revenus de l'Ecole Militaire continueront d'être administrés comme par le passé, sous l'inspection du Secrétaire d'Etat de la guerre.

VI. Il sera établi un Conseil de direction, composé de l'Inspecteur-général des Ecoles Militaires, du Sous-Inspecteur, de quatre Gens de Lettres, trois tirés des Académies, & un de l'Université.

Ce Conseil sera chargé de l'inspection des études, des examens & autres détails.

VII. Sa Majesté se réserve de déterminer par un Réglement particulier, les fonctions dont ce Conseil devra s'occuper, ainsi que les moyens d'émulation qu'Elle se propose d'établir entre les Elèves des colléges de Province, & généralement ce qui doit tendre à la perfection de leur éducation.

VIII. Sa Majesté ne croit pouvoir mieux employer les bâtimens de l'Ecole Militaire, devenus désormais inutiles, qu'en les donnant à la ville de Paris, pour y établir un des hôpitaux qu'Elle se propose de faire construire, ou y placer quelque autre établissement déja existant, & sur le terrain duquel un desdits hôpitaux pourroit être plus avantageusement placé.

Fait à Versailles, le 9 octobre 1787. *Signé*, LOUIS. *Et plus bas*, LE COMTE DE BRIENNE.

Réglement particulier fait par le Roi, du 23 octobre 1787, concernant le Conseil de la guerre.

Ce Réglement, dont l'objet est d'appliquer & de fixer plus en détail tout ce qui

Digitized by Google

a rapport au Conseil de guerre, présente, entre autres dispositions, celles dont voici la substance.

Il sera expédié incessamment des brevets à tous les membres du Conseil de la guerre, à l'exception du Président; l'intention de Sa Majesté étant que cette présidence soit regardée comme annexée à la charge de Secrétaire d'Etat du département de la guerre.

Tous les Officiers généraux Conseillers du Conseil de la guerre, ainsi que le Rapporteur, seront réputés employés toute l'année dans leurs grades.

Sa Majesté affecte annuellement la somme de cent cinquante mille livres aux dépenses du Conseil de la guerre, & fixe sur ladite somme les honoraires de chacun des membres & du Rapporteur du Conseil à six mille livres par an.

Les appointemens du Secrétaire du Conseil de la guerre à quatre mille livres, & ceux du Secrétaire du rapporteur à deux mille livres.

Il sera de plus passé au rapporteur, pour les frais de bureaux, de copistes, &c. sauf les ports de lettres, la somme de douze mille livres.

Les soixante-dix-huit mille livres restans, seront à la disposition du Conseil de la guerre.

Le Conseil de la guerre étant chargé de toute la partie législative & consultative du département de la guerre, le Secrétaire d'Etat dudit département autorisera le Rapporteur à rassembler & à réunir, dans les archives du Conseil, toutes les ordonnances, décisions ou interprétations qui existent dans les bureaux de la guerre.

Le Rapporteur aura pareillement le droit de se procurer, à l'usage du Conseil, tous les états ou renseignemens qu'il jugera nécessaires relativement à la comptabilité ou aux dépenses du Départe-

Digitized by Google

ment, ou enfin aux autres objets qui ont été attribués au Conseil de la guerre par le règlement de sa constitution.

Le Secrétaire d'Etat de la guerre renverra exactement au Rapporteur du Conseil de la guerre, toutes les affaires, ainsi que tous les détails qui seront du ressort du Conseil, afin que celui ci en dresse le rapport, le lui communique préalablement en sa qualité de Président du Conseil, & le mette ensuite sous les yeux du Conseil de la guerre.

Le Secrétaire d'Etat du département de la guerre assistera, en sa qualité de Président du Conseil, toutes les fois que les affaires du service de Sa Majesté le lui permettront, aux séances dudit Conseil; & à son défaut, le Conseil sera présidé par le plus ancien Officier général, qui fera les fonctions de Vice-Président.

Les matières pourront être discutées & préparées dans des séances auxquelles ne se trouvera pas le Président; mais il n'y aura aucune délibération prise ni aucune proposition arrêtée qu'en sa présence, & avec le concours de sept membres assistans, non compris le Président lui-même.

Toutes les délibérations & déterminations se prendront à la pluralité des voix, & conformément à l'article 24 du règlement de création du Conseil.

Tous les projets de règlemens, ordonnances & décisions que formera le Conseil de la guerre, seront mis sous les yeux de Sa Majesté, & rapportés devant Elle par le Président du Conseil, dans le Comité intime de la guerre, pour être de là renvoyés au Conseil, approuvés & signés de Sa Majesté, avec les changemens ou modifications qu'Elle jugera convenables.

Autorise toutefois Sa Majesté le Conseil de la

Digitized by Google

guerre à donner en son propre nom toutes les décisions qu'il jugera nécessaires pour l'établissement, le maintien ou l'exécution des loix rendues par Sa Majesté.

Si toutefois ces décisions n'étoient pas conformes à l'esprit de la loi, & tendoient à y apporter des changemens essentiels, elles ne pourroient être données par le Conseil, sans avoir été préalablement soumises à Sa Majesté.

La discussion & la comptabilité des fonds du département de la guerre étant un des principaux objets confiés à la surveillance du Conseil, le chef du bureau des fonds de la guerre travaillera directement sur cet objet avec le Conseil.

N'entend point toutefois Sa Majesté, que le Conseil de la guerre prétende prendre connoissance des dépenses dénommées *secrètes*, que des mesures ou vues particulières pourroient lui faire ordonner à son Secrétaire d'Etat du département de la guerre, au moyen d'un supplément tiré du trésor royal.

A cette seule réserve près, que la politique & le bien du service du Roi peuvent quelquefois rendre nécessaire, Sa Majesté pensant que la publication motivée des dépenses dans toutes les branches de l'administration, est toujours un frein pour les abus, & une satisfaction pour ses peuples, Elle entend assimiler à cet égard le département de la guerre, qui est le plus dispendieux de tous, au système général qu'Elle a adopté; & son intention est en conséquence qu'à la fin de chaque année, & au plus tard dans les six premiers mois de l'année suivante, le Conseil de la guerre publie un Tableau de toutes les dépenses, tant ordinaires qu'extraordinaires du département de la guerre. La forme de ce Tableau, dont la publication ne pourra avoir lieu pour la première

Digitized by Google

fois qu'en 1789, sera dressée, d'ici à cette époque, par les soins du Conseil, & approuvée par Sa Majesté.

Les comptes des fonds de l'Ordre de Saint-Louis, de l'Ordre du Mérite, qui étoient ci-devant arrêtés à l'Hôtel des Invalides, seront à l'avenir arrêtés à Versailles par le Conseil de la guerre.

Sa Majesté étant informée qu'il y avoit, d'après un ancien usage, des bourses de jetons affectés à chacun des Commissaires nommés pour l'examen & l'arrêté de ces comptes, & que la dépense de ces jetons montoit annuellement à dix mille livres, a réglé que cet usage seroit aboli, & que cette somme seroit employée à la création de cinquante nouvelles pensions de deux cents livres, affectées aux Capitaines Chevaliers de St. Louis de tous les régimens de son armée.

S'il est presque toujours utile de mettre au plus grand jour les détails de toutes les dépenses publiques, Sa Majesté regardant au contraire le secret comme l'ame de toutes les opérations, pendant qu'on les prépare, Elle ordonne expressément à tous les Membres du Conseil, le plus absolu silence sur ce qui se sera passé dans les séances.

Le 6 du mois dernier, & jusqu'au 14, l'Administration Provinciale de Touraine a tenu ses premières assemblées, dans lesquelles elle a procédé aux élections qui lui sont confiées.

Les Officiers, Bas-Officiers, Soldats, Cavaliers, Hussards, Dragons & Chasseurs des régimens dont les semestres avoient été suspendus, viennent d'être

Digitized by Google

autorisés d'en profiter, & de ne rejoindre leurs Corps respectifs, savoir; les Officiers, que le premier juin; & les Soldats, le 15 avril prochain.

PROVINCES-UNIES.

De la Haye, le 2 Novembre.

Le désarmement des *Sociétés armées* & des *Corps francs* d'Amsterdam, ordonné par les Etats de Hollande, le 2 octobre, & exigé par le Duc de *Brunswick*, s'est effectué du 20 au 24, le mois dernier, après une négociation, durant laquelle le Duc remit aux Députés de la Régence, la *note verbale* qu'on va lire.

» Je regarde la dissolution du Conseil de guerre actuel, le rétablissement des anciens Colonels, Capitaines & autres Officiers, de même que la composition des compagnies Bourgeoises des mêmes *Individus* qui les ont composées avant les troubles, & que l'on a fait sortir pour différens prétextes, comme aussi la sortie de tous ceux qui ont fait partie des *Genoodschappen*, comme absolument nécessaires, faisant un des objets principaux de la satisfaction, ainsi que de la durée du rétablissement de la tranquillité. Si l'un ou l'autre *Individus* devoit se trouver lésé, il pourroit toujours avoir recours à des représentations ultérieures.—Je dois encore ajouter à ceci, que je m'attends sans faute que cet arrangement aura été pris & affectué entre aujourd'hui & le 27 du courant, & je serois très-fâché, si un plus long

Digitized by Google

retard me forçoit à des mesures que je crois vous avoir prouvé, *Messieurs*, que je cherche à éviter. *Au Quartier-Général d'*Overtoom, *le 18 octobre 1787.*

Signé, C. G. F. Duc Régnant de Brunswick et de Lunebourg.

Sur le rapport des Députés, les Bourguemestres & la Régence ordonnèrent, le 19, aux Colonels de la Bourgeoisie de faire cesser toutes gardes & patrouilles, remettre toutes les cartouches à poudre & à balle dans les magasins de la ville, & désarmer toutes les personnes incorporées dans les Compagnies bourgeoises, & qui avoient appartenu aux Sociétés armées. Le Duc de *Brunswick* appuya sa note par une nouvelle lettre en date du 21 octobre; & le 24, les différentes dispositions exigées étoient exécutées en leur entier. Près de 80 Officiers bourgeois ont demandé une démission honorable, qu'ont déja obtenu les Officiers du corps de cavalerie. Les Colonels destitués il y a quelques mois, sont rétablis, & vont remettre sur l'ancien pied la Milice bourgeoise de la ville. Une députation de la Régence est chargée d'aller complimenter le Stadhouder, & de solliciter la retraite des Prussiens. Dans ce but, le Conseil d'Amsterdam avoit invité le Duc de *Brunswick à honorer la ville de sa présence*; mais S. A. S. a remis cette visite au moment de son retour de la Haye,

Digitized by Google

où il est arrivé le 29. Les Princes d'*Anhalt-Coëthen*, de *Nassau-Usingen*, de *Saxe-Weimar*, de *Waldeck* & de *Hesse-Philipsthal*, se sont trouvés à la parade en même temps que le Duc de *Brunswick*.

M. *Bisdom*, Trésorier général de la Généralité, ayant demandé sa démission, qu'il a obtenue avec une retraite honorable, les Etats-généraux lui ont donné pour successeur, M. *Van-der Hoop*, ci-devant Secrétaire de la Chambre des Comptes de la Généralité.

Les villes de *Schiedam* & de *Schonooven*, ayant demandé une commission du Stadhouder, pour changer les Régences de ces deux villes, & y rétablir l'harmonie, cette commission a exécuté cette mesure, & il en a été pris une pareille en Zélande, à la requisition des Etats.

Le 16, le Grand Pensionnaire a communiqué aux Etats de Hollande une résolution des Etats d'Utrecht, remise, le 15, par leurs Députés, à l'assemblée de L. H. P., & prise *ad referendum*, par les 6 autres Provinces. Elle est datée du 12 octobre, & porte ce qui suit :

EXTRAIT des Résolutions de L. N. P. les Etats du pays d'Utrecht : Vendredi le 12 octobre 1787.

« Il a été trouvé bon d'autoriser Mrs. les Députés de cette Province aux *Etats-généraux*, ainsi qu'ils sont autorisés par la présente, à faire ouverture à l'Assemblée de *Leurs Hautes*

Digitized by Google

Puissances, & à y proposer, attendu la part que les Cours de *Londres* & de *Berlin* ont bien voulu prendre aux différends qui ont conduit cette république jusqu'au bord de sa ruine irréparable, ainsi que les efforts qu'elles ont fait pour y rétablir le repos & l'union, s'il ne [illegible]roit pas utile & conforme aux vrais intérêts de la patrie, tant pour conserver & rétablir ultérieurement la tranquillité, que pour empêcher tout trouble qui pourroit être fait à la république tant au dedans qu'au dehors, qu'on tâchât de conclure des alliances défensives plus étroites, aussi avec les Couronnes d'*Angleterre* & de *Prusse*, sur le même pied que ces engagemens ont actuellement lieu avec la Cour de *France*, pourvu néanmoins que cette alliance pût être effectuée à des conditions équitables & favorables, au plus grand avantage de la république, & pourvu que le *Cas de l'Alliance* (*Casus Foederis*) y soit déterminé & défini aussi clairement que possible, afin qu'en de pareilles occasions, la république soit préservée de toutes discussions désagréables sur ce point, comme autrefois il y en a eu de cette nature, de façon aussi que la voie reste ouverte à d'autres Puissances pour accéder à cette alliance :

Autorisent ultérieurement *L. N. P.* Mrs. leurs Députés susdits aux *Etats-généraux*, au cas qu'on trouvât pareillement près des autres Confédérés de l'inclination pour une telle alliance défensive, de diriger alors les choses de façon que de la part de *L. H. P.* Sa Majesté le Roi de *Prusse*, soit remerciée par lettre, de la délivrance procurée à cette république, & de faire connoître en même temps le desir de *L. H. P.* de conclure une *Alliance Défensive* avec Sa Majesté *Prussienne*, à des conditions équitables & raisonnables, le plus à l'avantage des deux Pays, avec

Digitized by Google

communication ultérieure, que *L. H. P.* ont auſſi deſſein de propoſer une pareille Alliance Défenſive à S. M. *Britannique*, & qu'attendu les liaiſons qui ſubſiſtent entre S. M. *Pruſſienne* & le Roi de la *Grande-Bretagne*, Elles s'aſſurent que ce deſſein ne ſera pas déagréable à S. M. *Pruſſienne*; & qu'il ſoit fait de la même façon, le plus tôt poſſible, par *L. H. P.* une propoſition ſemblable à S. M. *Britannique*: Mrs. les Députés aux *Etats-généraux* étant enfin autoriſés auſſi, vu que *L. N. P.* ne ſauroient s'attendre qu'à voir préſentement les troupes *Pruſſiennes* quitter au plus tôt le territoire de cette république, à faciliter & à avancer cette retraite autant que poſſible, ou au cas qu'il fût jugé néceſſaire, pour la ſureté de cette république, d'y retenir ces troupes encore quelque temps, que dans ce cas S. M. *Pruſſienne* ſoit priée de laiſſer quelques Régimens, pour un temps à fixer, à la ſolde & au ſerment de la république. »

La médiation offerte par les Cours de Londres & de Berlin, n'ayant plus d'objet depuis la révolution qui vient d'être opérée, les Etats de Hollande ont arrêté de remercier ces trois Cours de leurs offres amicales.

La propoſition de la ville de Schoonoven, de rappeler M. *Van-Berckel*, actuellement Miniſtre de la République auprès des *Etats-unis*, a été agréée par quinze voix, dans l'aſſemblée de L. N. & G. P., & priſe *ad referendum*, par les quatre villes de Dordrecht, Harlem, Amſterdam & Rotterdam.

Digitized by Google

PAYS-BAS.

De Bruxelles, le 3 Novembre.

Le 25 du mois dernier, le Comte de *Trautmansdorf*, nouveau Ministre de l'Empereur, est arrivé ici avec toute sa famille, & escorté depuis Louvain par 30 des anciens dragons volontaires, sans uniforme.

Il paroît de nouvelles Représentations des Etats de Flandres, en date du 19 Septembre, sur la nomination aux Abbayes, sur les Ordres mendians, les confréries, le séminaire, & autres objets pareils, déja revendiqués par les Etats de Brabant, dans la remontrance dont nous avons donné la première partie, & dont voici la fin.

Daignez, Sire, veuillez ordonner que dans cette opération délicate, qui ne peut être que le fruit du génie, on entende l'Université; qu'on lui communique le plan des réformes ou des institutions nouvelles; que sur-tout on laisse l'essor aux esprits dans l'universalité des études, puisqu'enfin il est impossible de commander aux opinions, que le tems est venu où les siècles éclairés n'auront plus à rougir d'une persécution inutile, d'une intolérance froidement systématique.

Nous croyons, Sire, qu'il est essentiel de comprendre dans la restauration des priviléges de l'Université, celui des nominations, parce que ce privilége, quoiqu'originairement Papal, est passé par le laps des siècles en loi d'Etat & en droit de la patrie; parce que sans ce soutien, l'Université ne peut subsister.

Digitized by Google

Sous l'Université, Sire, ſous les études théologiques, eſt enveloppé, par une conſéquence naturelle, le plan d'un nouveau ſéminaire général.

Ce plan a été ſuggéré à votre Majeſté pour établir l'unité dans l'enſeignement, dans la diſcipline, & juſque dans la morale; mais, Sire, qui pourroit aſſurer que deux élèves aſſiſtant aux mêmes leçons publiques, goûteront les mêmes raiſons, les mêmes règles, la même norme, & qu'ils ne tireront pas du même principe des concluſions oppoſées? L'enſeignement a *toujours appartenu de droit divin* aux Evêques; c'eſt eux qui reçurent *la miſſion de l'Eſprit-ſaint*: dans cette éducation domeſtique, on s'attachoit bien plus à la ſainteté des mœurs propres à ſanctifier le peuple de Dieu, qu'au ſavoir & à l'érudition.

Charlemagne, après les dévaſtations des Barbares, donna des facilités aux Evêques pour rétablir les ſéminaires; il n'innova rien à la diſcipline ancienne; le concile de Trente la rapelle à ſa pureté: ce ſaint Concile veut que les clercs ſoient élevés non-ſeulement ſous la direction & ſous les yeux de l'ordinaire, mais près de l'égliſe principale, afin que l'Evêque puiſſe par lui-même faire les plus fréquentes indagations ſur les mœurs & les qualités des ſéminariſtes. Ce n'eſt pas qu'il ne ſoit utile d'enſeigner la ſcience théologique avec plus d'appareil, plus d'étendue & de profondeur dans les univerſités: celles-ci ſervent & travaillent à conſerver l'intégrité de la foi dans tout ſon éclat; les Evêques, les Paſteurs y trouvent une lumière reſplendiſſante & ſecourable dans la conduite de leurs troupeaux.

Sire, ſi l'on examine le plan du nouveau ſéminaire général, on trouve qu'il ne remplit le but ni des ſéminaires épiſcopaux, ni de l'enſeignement public dans les univerſités.

Digitized by Google

L'enſeignement, la ſurveillance de la doctrine ſont entièrement ôtés aux Evêques, & le nouveau ſéminaire, déja dès ſon berceau, a préſenté les préludes d'une doctrine équivoque, condamnée il y a long-temps dans ces Provinces où elle a excité des troubles, où l'on en connoît les ſuites dangereuſes. Quels déſordres, Sire, alloient ſe gliſſer dans l'égliſe, tandis que le pontificat avili, réduit à l'état le plus paſſif, ne pouvoit plus élever la voix?

Loin qu'on puiſſe ſe flatter de faire régner la ſainteté des mœurs dans le ſéminaire général, ſelon la diſcipline ancienne, quelle corruption, quelle contagion n'eſt pas à redouter dans l'aſſemblage d'un ſi grand nombre de jeunes gens, dont il eſt impoſſible de reconnoître, & les mœurs, & les habitudes, & le caractère!

Cependant, Sire, ce ſeroit ces mêmes individus formés, au haſard que les Evêques devroient admettre & envoyer au miniſtère ſacré, après avoir été forcés de les envoyer au ſéminaire, & de leur donner la tonſure, ſans épreuve canonique, ſans avoir éprouvé la vocation, enfin contre la diſpoſition expreſſe des conciles. S'il étoit poſſible de croire qu'un plan ſi étrange pût s'exécuter, il amèneroit la nullité du miniſtère épiſcopal, l'inſubordination des curés, la ſubverſion de tout l'ordre hiérarchique; il cauſeroit plus certainement encore le défaut de miniſtres des autels.

Outre *les plaies* que le nouveau ſéminaire faiſoit à l'égliſe en général, il anéantiſſoit en particulier les abbayes & les ordres religieux. En effet il falloit avoir achevé le cours de philoſophie, avant d'être reçu au ſéminaire; il falloit y étudier cinq ans, avant de pouvoir faire le noviciat; dès-lors, à 27 ans, un ſujet qui déja dans d'autres temps, ſous d'autres maximes, auroit eu rendu des ſervices

Digitized by Google

essentiels, commençoit seulement d'être admissible au monastère; delà l'impossibilité absolue de trouver des novices; delà l'anéantissement des cloîtres & de cette émulation religieuse entre le clergé séculier & régulier, qui, si l'on consulte l'histoire, paroît avoir servi d'instrument à la divinité pour conserver plus surement la pureté des traditions, & sur-tout celle des mœurs cléricales.

Après avoir exposé tous ces obstacles insurmontables du séminaire général, nous ajouterons, Sire, que la réunion projetée de toutes fondations & bourses quelconques à cet établissement, est contraire à la loi sacrée des fondations, à l'essence des propriétés, & ainsi à nos loix constitutives.

Quatrièmement & finalement, Sire, nous osons supplier votre Majesté avec autant de confiance que de soumission, que votre Majesté fasse rendre aux Evêques la juridiction en matière spirituelle, sur-tout pour les cas de mariage.

Ils ont joui de ce droit dans tout les siècles; l'église assemblée au concile de Trente le leur assure d'une telle manière, qu'elle prononce anathême contre ceux qui le disputent: l'histoire du concile prouve que les pères n'ignoroient pas dès-lors, & qu'ils avoient pesé la distinction subtile entre le sacrement & le contrat civil.

Ce droit, cette juridiction, cette liberté de l'église, non-seulement sont assurés à celles de Brabant par la Joyeuse-Entrée, par les concordats les plus authentiques, mais encore par le serment particulier prêté en votre nom, Sire, au jour de l'inauguration de votre Majesté, comme le vérifie la copie de l'acte de ce serment.

Si les Evêques, Sire, ont cru devoir faire à votre Majesté de vives réclamations contre les dispositions de l'édit sur les mariages, ce n'est pas la considération temporelle qui a guidé leur

Digitized by Google

zèle, c'eſt l'intérêt des mœurs, celui du reſpect qui eſt dû au corps des paſteurs aujourd'hui avili ; c'eſt le bien, c'eſt l'avantage de la nation entière ; c'eſt qu'on ne ſauroit trop augmenter le reſpect pour le ſacrement de mariage : c'eſt diminuer ce ſaint reſpect que de ranger le mariage ſimplement ſous la claſſe des engagemens civils, & d'en attribuer la connoiſſance entière aux cours les plus ſubalternes, telles que les cours échevinales des villages ; car l'édit des mariages rend cette conſéquence néceſſaire, depuis qu'il a été reconnu impoſſible d'établir les nouveaux tribunaux.

Telles ſont, Sire, les humbles remontrances ſur les atteintes portées à notre conſtitution, que notre conviction, notre devoir, comme notre attachement ſincère au ſervice de votre Majeſté, nous engagent à dépoſer dans votre ſein paternel, Sire, dans la ferme eſpérance que votre Sacrée Majeſté daignera exaucer encore ce dernier vœu, mais univerſel, de votre bon peuple Belgique, manifeſter vos volontés, Sire, d'après vos auguſtes promeſſes, d'après votre juſtice & les loix fondamentales du Pays.

De notre aſſemblée générale tenue à Bruxelles le 8 Octobre 1787.

On apprend de Cléves qu'une partie des troupes Pruſſiennes a déja evacué le terriroire des Provinces-Unies, pour prendu ſes quartiers d'hiver en Weſtphalie. Les Huſſards de *Goltz*, qui étoient entrés en *Overyſſel*, ſont arrivés le 25 Septembre à Emmerick, & un Régiment d'Infanterie à Clèves, le 30.

Digitized by Google

Les Déclaration et Contre-Déclaration, dont nous avons parlé à l'art. de *Londres*, & que nous recevons à l'instant, sont de la teneur suivante.

DÉCLARATION.

« Les événemens qui ont eu lieu dans la ré-
« publique des Provinces-Unies, ne paroissant
« plus laisser aucun sujet de discussion, & encore
« moins de contestation entre les deux Cours,
« les Soussignés sont autorisés de demander, si
« l'intention de S. M. T. C. est de donner des
« suites à la notification faite le 16 du mois de sep-
« tembre dernier par le Ministre plénipotentiaire
« de S. M. T. C. qui, annonçant qu'on donneroit
« des secours en Hollande, a occasionné les ar-
« memens maritimes de la part de S. Majesté;
« lesquels armemens sont devenus réciproques. »

« Si la Cour de Versailles est disposée à s'expli-
« quer sur cet objet, & sur la conduite à adopter vis-
« à-vis de la République, d'une manière conforme
« au désir qu'on a témoigné de part & d'autre,
« de conserver la bonne intelligence entre les
« deux Cours, & toujours entendu aussi qu'il n'y
« a aucune vue d'hostilité nulle part, en consé-
« quence de ce qui s'est passé; la Majesté, tou-
« jours empressée de concourir avec les senti-
« mens amicals de S. M. T. C., conviendroit
« avec Elle, que les armemens, & en général
« tous préparatifs de guerre, seroient discon-
« nués de part & d'autre, & que les marines
« des deux nations seroient remises sur le pied
« de l'établissement de paix, tel qu'il existoit
« au 1 r. janvier de la présente année. »

« A Versailles, le 27 Octobre 1787. »

DORSET.
WM. EDEN.

Digitized by Google

CONTRE-DÉCLARATION.

» L'intention de S. M. n'étant pas, & n'ayant jamais été de s'immiscer par la force dans les affaires de la république des Provinces-Unies, la communication faite à la Cour de Londres, le 16 du mois dernier, par M. Barthelemy, n'ayant eu d'autre objet que d'annoncer à cette Cour une intention dont les motifs n'existent plus, sur-tout depuis que le Roi de Prusse a fait part de sa résolution, S. M. ne fait aucune difficulté de déclarer qu'Elle ne veut donner aucune suite à la déclaration ci-dessus mentionnée, & qu'elle ne conserve nulle part aucune vue hostile, relativement à ce qui s'est passé en Hollande. En conséquence, S. M. désirant de concourir avec les sentimens de S. M. Britannique, pour la conservation de la bonne harmonie eutre les deux Cours, convient avec plaisir, avec S. M. Britannique, que les armemens, & en général tous préparatifs de guerre, seront discontinués de part & d'autre, & que les marines des deux nations seront remises sur le pied de l'établissement de paix, tel qu'il existoit au premier janvier de la présente année. «

A Versailles, le 27 octobre 1787.

LE COMTE DE MONTMORIN.

» En conséquence de la Déclaration & Contre-Déclaration échangées ce jourd'hui, les soussignés, au nom de leurs Souverains respectifs, conviennent que les armemens, & en général tous préparatifs de guerre, seront discontinués de part & d'autre, & que les marines des deux nations seront remises sur le pied de l'établissement de paix, tel qu'il existoit au premier janvier de la présente année.

A Versailles, le 27 octobre 1787.

DORSET

LE COMTE DE MONTMORIN.

WM. EDEN.

Digitized by Google

Paragraphes extraits des Papiers Anglois.

» *Maurogeni*, *Hoſpodar* de *Valachie*, vient de notifier à notre Commandant-général la levée d'un corps de 6900 hommes, qu'il a faite dans la principauté, conformément aux ordres de la *Porte* : en même-temps il aſſure le Commandant, de la manière la plus poſitive, que la levée de cette petite armée ne doit pas lui cauſer le moindre ombrage, puiſqu'elle n'a d'autre objet que de garantir la *Valachie* des excurſions que les déſerteurs *Turcs* pourroient y faire. On ſent fort bien que le Gouvernement *Autrichien* ne peut être la dupe d'une ruſe ou d'une raiſon auſſi groſſière; & ayant de bons renſeignemens de la façon de penſer de cet *Hoſpodar*, il fait les diſpoſitions convenables pour mettre à l'abri de toute invaſion ou de ravages les frontières de cette partie des Etats de S. M. I. La *Valachie* & la *Moldavie*, par leur ſituation, doivent être inondées en temps de guerre de troupes *Ottomanes*, auxquelles elles doivent ſervir de paſſage & de magaſins. Comment donc l'*Hoſpodar* peut-il mettre ſur pied une armée pour l'oppoſer à celles de ſon maître ? « (*Courier du Bas-Rhin*, n°. 86).

» On a appris par les dernières lettres de *Conſtantinople*, qu'à la vérité Mr. de *Herbert* jouiſſoit encore d'une liberté pour ſa perſonne, mais que les *Francs* protégés par ce miniſtre craignoient de toucher au moment fatal où ils ſe verroient fruſtrés de cette protection, ſi la rupture entre la *Porte* & la maiſon d'*Autriche* alloit avoir lieu. Ce qui augmente leurs craintes à cet égard, c'eſt le départ de Mde. de *Herbert*, qui s'étoit embarquée le 23 de ſeptembre ſur un bâtiment *François*, avec tous ſes enfans & ſes meilleurs effets, pour l'île de

Digitized by Google

Tenedos, où elle avoit passé à bord d'une frégate de la même nation, qui doit la transporter à *Malte*. La *Porte* avoit fait d'abord difficulté d'accorder le *Firman*, sans lequel aucun vaisseau n'ose sortir du canal; mais enfin elle l'avoit accordé sur les plus fortes instances de l'Internonce. « (*Idem.*)

» Il est mort dernièrement à Llanvare, près » de Ruthin, dans le Denbighshire, une vieille » demoiselle, qui a légué par testament la somme » de trois guinées à un joueur de harpe, à con- » dition qu'il joueroit sur son tombeau au jour » de son enterrement, deux airs lugubres qu'elle » avoit choisis elle-même; ce qui a été exécuté » selon ses désirs. Il se rendit dans le cimetière » un très-grand concours de peuple, pour en- » tendre le pauvre musicien légataire, qui étoit » un ancien domestique de la défunte. Se voyant » entouré de tant de spectateurs il ne put retenir » ses larmes; & ce ne fut qu'après leur avoir » donné un libre cours, qu'il put exécuter les » dernières volontés de sa maîtresse. De leur côté, » les assistans attendris mêlèrent leurs larmes à » celles du joueur de harpe, qui s'acquitta si bien » du triste devoir qu'il avoit à remplir, que toutes » les personnes présentes marquèrent la mesure » *de ce concert larmoyant*, par leurs sanglots. « (*Courier de l'Europe*, n°. 33).

» Le gouvernement a reçu, le 21, des dé- » pêches du Chevalier *James Harris*, à la Haye, » contenant la nouvelle désagréable que le Roi » de Prusse avoit fait déclarer par son Ambassa- » deur en Hollande, que son intention étoit de » *lever une contribution sur la ville d'Amsterdam*, » pour se dédommager des frais que lui avoit » occasionné l'envoi des troupes Prussiennes en » Hollande. Il court aussi un bruit à Paris, » que la Cour de Berlin demande aux Etats

Digitized by Google

» Généraux 18 millions de florins, *pour les frais* » *de l'invasion.*»

(*Gazeteer. Courier de l'Europe N°. 33*). *D'un bout à l'autre cette absurde nouvelle est de toute fausseté.*

On assure que le Ch^er^. *Harris* sera créé Pair incessamment, en récompense des services qu'il a rendus au Roi & à la nation, particulièrement dans l'affaire de Hollande. (*Universal Register*).

Selon de prétendus avis reçus à Ancône de Scutari, par la voie de Raguse, la position du rebelle *Macmut* rend inutiles tous les efforts des Pachas pour le réduire. L'armée Ottomane avoit disposé 1300. échelles sur les murs de la forteresse, pour y donner un assaut général; mais *Macmut* est parvenu à les enlever toutes en dedans du fort, avec des crochets, en faisant dire à l'ennemi par dérision, qu'elles lui serviroient à faire du feu l'hiver. Les troupes du Grand-Seigneur avoient commencé, dans une des parties foibles du fort, une mine; mais la nature est venue au secours de *Macmut*, & le roc vif qu'elles ont rencontré, les a obligées à discontinuer leurs travaux. (*Gazette de Livourne*)

N. B. Nous ne garantissons aucune des nouvelles contenues dans cet article de *Paragraphes Extraits des Gazettes Etrangères & des Papiers Anglois.*

Extrait de la Gazette des Tribunaux.

PARLEMENT DE DIJON.

Affaire de l'Hermite de Bourgogne.

Nous avons promis de rendre compte du jugement de cette affaire célèbre, aussitôt que nous en aurions connoissance. Ce jugement que tout le

Digitized by Google

monde attendoit avec impatience, a été rendu le 28 du mois d'août dernier; & nous nous empressons d'annoncer qu'il est entièrement favorable aux malheureux défendus par M. *Godard.* » Les Magistrats qui avoient commis l'erreur, ont eu la droiture de la reconnoître. Ils ont réhabilité la mémoire de *Claude Gentil*, qui avoit été condamné à être pendu, & qui avoit subi sa peine. Ils ont également réhabilité la mémoire de *Guillaume Vauriot*, qui avoit été condamné aux galères perpétuelles, & qui y est mort de douleur. Enfin ils ont déchargé de toute accusation les nommés *Pajot*, *Loignon* & *Jean Baptiste Gentil*, dont les deux premiers avoient été condamnés à un plus amplement informé indéfini, & dont le troisième avoit été mis hors de cour.

Avant de rapporter l'Arrêt, disons une chose bien honorable pour le Parlement de Dijon. Cette Cour entre en vacances le 15 du mois d'août; néanmoins elle a demandé à Sa majesté des lettres de *Continuatur*, pour avoir le droit de prolonger ses séances, jusqu'à ce que l'affaire fût jugée; & non-seulement elle a mis la plus grande célérité à rendre la justice aux malheureux qui la sollicitoient, mais elle les a traités avec la plus grande bonté. Ils s'étoient constitués prisonniers sur la fin de juillet, pour subir leur interrogatoire, & toute l'instruction d'usage.

Le Parlement voyant qu'il avoit une procédure longue à instruire contre les véritables auteurs du vol fait à l'*hermite*, a relaché les accusés, & ne les a rappelés que la veille de l'arrêt.

Cette nouvelle procédure étoit dirigée contre le nommé *Etienne Roger*, dit Blandis, contre le nommé *Charles Dupuis*, tous deux contumax, &

Digitized by Google

contre *Charles-Noël la Rue*, qui avoit été transférés des prisons de Montargis dans celles de Dijon.

Nous voyons, par un supplément en 9 pages, fait au mémoire de M. *Godard*, par M. d'*Aubenton*, Avocat au Parlement de Dijon, que *Larue* s'est déclaré coupable du vol, avec une fermeté presque héroïque : *Je sais que je dois périr*, *a-t-il dit*, *mais je ne souffrirai pas que des innocens soient opprimés*. En même temps il a donné sur ce vol des détails qui ont porté la conviction dans tous les esprits ; & conduit ensuite sur les lieux, il a tout désigné, tout reconnu, tout expliqué, de manière à dissiper les doutes des hommes les plus incrédules.

L'*hermite* seul a donné l'exemple d'une prévention peu commune, en persistant dans ses déclarations contre les accusés d'Aignay-le-Duc, & en soutenant, malgré les lumières victorieuses résultantes de la nouvelle instruction, qu'ils étoient coupables. Mais ce témoignage isolé & suspect sous tous les rapports, n'a point prévalu contre l'évidence. Voici le dispositif de l'arrêt rendu au rapport de M. *Dévoys* :

La Cour en donnant acte au Procureur Général du Roi de la représentation par lui faite de l'extrait mortuaire de *François Rousseau*, décreté de prise-de-corps par arrêt du 2 du présent mois, sous le nom de *Charles Dupuis*, & de celui de *Guillaume Vauriot*, lesdits extraits mortuaires en date du 15 octobre 1781 & 13 juillet 1782,

A déclaré & déclare la contumace bien instruite & acquise contre *Etienne Roger*, dit *Blanchis*, & pour le profit d'icelle, prononçant tant à son égard qu'à celui de *Charles-Noël Larue*, les a déclarés & déclare duement atteints & convaincus

Digitized by Google

d'avoir commis avec effraction & violence, la nuit du 5 au 6 Décembre 1780, *à l'hermitage St. Michel d'Agnay-le-Duc*, le vol mentionné en la procédure, avec *Jacques Pariſſol*, *Nicolas Beaudot* dit *Charollois*, & *Charles Dupuis*: pour réparation de quoi a condamné & condamne leſdits *Carles-Noël Larue* & *Etienne Roger* dit *Blandis* à être pendus & étranglés juſqu'à ce que mort naturelle s'enſuive, à une potence qui pour cet effet ſera plantée en la place publique dudit Aignay; a déclaré & déclare tous & un chacun leurs biens, ſitués en pays de confiſcation, acquis & confiſqués au profit de qui il appartiendra, ſur iceux préalablement pris la ſomme de 100 liv. d'amende, à laquelle chacun d'eux demeure condamné envers le Roi, au cas que confiſcation n'ait lieu au profit de Sa Majeſté; & attendu la contumace dudit *Etienne Roger* dit *Blandis*, ordonne que le préſent Arrêt ſera éxécuté en ce qui le concerne, par *effigie*, audit lieu d'*Agnay-le-Duc*;

Ordonne qu'il demeure ſurcis à la prononciation & éxécution dudit Arrêt à l'égard de *Charles-Noël Larue*, juſqu'à ce qu'il ait plu à Sa Majeſté manifeſter ſes intentions;

Et attendu le décès dudit *Dupuis*, dit qu'il n'échet de prononcer à ſon égard, ayant égard aux Lettres de Réviſion du 23 Février dernier, regiſtrées à la Cour le 27 Juin ſuivant; & faiſant droit ſur les concluſions priſes par *Claude Seroin*, Curateur à la mémoire de *Claude Gentil*, & de *Claude Vauriot*, dans ſa Requête du 27 du préſent mois, enſemble ſur celles priſes par *Claude Pageot*, *Antoine Loignon* & *Jean-Baptiſte Gentil* dans leur Requête du même jour, a déchargé & décharge la mémoire de *Claude Gentil* & celle de *Guillaume Vauriot* des

Digitized by Google

condamnations contre eux prononcées par Arrêts des 8 & 19 Mars 1782.

A renvoyé & renvoie *Claude Pageot*, *Antoine Loignon* & *Jean-Baptiſte Gentil*, de l'accuſation contre eux intentée;

Ordonne que les écrous faits de leurs perſonnes ſur les Regiſtres de la geole de Chatillon-ſur-Seine, & ſur ceux de la Conciergerie du Palais, ſeront, à la diligence du Procureur-Général du Roi, rayés & biffés, & que mention ſera faite en marge deſdits écrous du préſent Arrêt, ainſi qu'en marge de la minute de la Sentence rendue au Bailliage de Chatillon-ſur-Seine, le 7 Décembre 1781, & en marge des Minutes des Arrêts des 8 & 19 Mars 1782;

Donne acte auxdits *Pageot*, *Loignon* & *Jean-Baptiſte Gentil*, enſemble au Curateur à la mémoire de *Claude Gentil* & *Guillaume Vauriot*, des réſerves par eux faites, tant pour eux que pour les veuves, enfans & héritiers deſdits *Claude Gentil* & *Vauriot*, de toutes actions contre leurs dénonciateurs, ſi aucuns ſont, pour les exercer ainſi & comme ils aviſeront bon être;

Leur permet de faire imprimer & afficher le préſent Arrêt par-tout où il appartiendra;

Ordonne qu'à la diligence du Procureur-Général du Roi, le préſent Arrêt ſera pareillement imprimé & affiché par-tout où il appartiendra. Fait en la Tournelle à Dijon, le 28 Août 1787. *Signé Popelard.* Collationné, ſigné *Popelard* puîné.

Digitized by Google

JOURNAL POLITIQUE DE BRUXELLES.

POLOGNE.

De Varſovie, le 25 Octobre 1787.

On débite beaucoup de fables dans les Papiers publics, relativement aux troupes de la République. La vérité eſt qu'elle formera un cordon ſur les frontières, & que juſqu'à ce moment elle n'a point changé ſon ſyſtême de neutralité.

Suivant des lettres de Kaminieck, les Ruſſes ſe concentrent du côté de Braklaw. On préſume que leur objet eſt de couvrir Kaminieck, & de pénétrer, de ce côté, dans la Moldavie.

S'il faut en croire pluſieurs avis, l'Impératrice de Ruſſie n'eſt pas éloignée d'entrer en négociation avec la Porte Ottomane, par l'entremiſe de la Cour de Vienne, & ſous la médiation des Cours de Verſailles & de Londres. On aſſure que

Digitized by Google

S. M. I. exige comme une condition préliminaire, la relaxation de son Envoyé à Constantinople; ce que très-probablement Elle n'obtiendra jamais.

ALLEMAGNE.

De Hambourg, le 29 Octobre.

L'exposé détaillé, annoncé dans le manifeste préparatoire de l'Impératrice de Russie, a été publié le 18 septembre; il est de la teneur suivante.

» Nous, CATHERINE II, *par la grace de Dieu*, » *Impératrice & Autocratrice de toutes les Russies*, » *&c. &c.*, faisons savoir à tous nos fidèles Sujets » ce qui suit. La Porte Ottomane vient de rompre » d'une manière perfide les liens sacrés des traités les » plus solennels, par lesquels Elle avoit contracté » devant tout l'Univers une paix perpétuelle avec » la Russie. Pour preuve de sa déclaration de » guerre contre notre Empire, Elle a fait arrêter » & emprisonner au château des Sept-Tours notre » Ministre extraordinaire & plénipotentiaire, le » Conseiller d'Etat actuel *Bulgakof*. En vain les » Ministres de l'Empereur & du Roi de France » ont employé leurs bons offices auprès du Ministre » Turc, pour le détourner d'un attentat aussi » contraire au droit des gens, que respectent même » les Barbares. Quoique personne n'ignore notre » procédé envers la Porte, Nous nous croyons » cependant obligés d'exposer de nouveau aux yeux » de l'Univers notre conduite à son égard.

» La Porte Ottomane nous déclara la guerre » en 1768, d'une manière aussi violente, aussi

Digitized by Google

» injuſte qu'elle le fait aujourd'hui. On n'aura pas
» oublié qu'alors nos armes, dont nous fûmes
» forcés de faire uſage, portèrent la ruine ſur notre
» ennemi. Notre armée de terre s'empara de la
» Moldavie, de la Valachie, de la Beſſarabie,
» & de toutes les fortereſſes de ces provinces;
» après avoir paſſé le Danube & battu l'armée
» Turque, elle ſe rendit auſſi maîtreſſe de la Bulga-
» rie. De même notre eſcadre dans la Méditerra-
» née, après avoir repouſſé celle des Turcs dans un
» combat déciſif, s'empara de pluſieurs îles de
» l'Archipel. Au milieu de ces victoires & de
» tant de conquêtes, & quoique les forces Otto-
» manes ne fuſſent plus en état de réſiſter aux
» nôtres, & d'empêcher nos armes victorieuſes
» de pénétrer dans l'intérieur de ſon Empire af-
» foibli, nous déférâmes cependant à la demande
» de la paix. Quoique la mauvaiſe poſition de
» la Porte, & l'affoibliſſement où la guerre l'a-
» voit réduite, nous fuſſent parfaitement connus,
» nous acceptâmes, d'une main victorieuſe, des
» conditions qui prouvoient notre modération,
» & avantageuſes aux vaincus, puiſque nous
» rendîmes à la Porte nos conquêtes étendues,
» & nous negardâmes que le château de Kinburn,
» avec ſon arrondiſſement, le territoire compris
» entre le Bog & le Dnieper, & les deux for-
» tereſſes de Jenikale & de Kertsh dans la Cri-
» mée. Nous ſacrifiâmes, *par amour pour l'humanité*,
» tous les autres avantages, & le dommage im-
» menſe que cette guerre avoit occaſionné à notre
» Empire; & nous prouvâmes par ce procédé,
» que dans une guerre auſſi heureuſe, nous avions
» pour but unique le repos de notre Empire,
» & non des conquêtes. Sur cette baſe fut conclu
» & ſigné, dans le camp de nos armées, près de
» Kainardſchi, le traité de paix entre le Maréchal

Digitized by Google

» Comte *Rumanzo Sadunaffkoy* & le Grand Visir » *Mahmet Musum Sade.*

» Bientôt après la conclusion de cette paix, nous » remarquâmes que les promesses étoient souvent » enfreintes, & que l'on mettoit des entraves au » commerce de nos Sujets, quoique le susdit » traité leur eût assuré, tant par terre que sur mer, » les avantages des Nations les plus favorisées : » nous crûmes que pour prévenir toutes les dif- » ficultés, il conviendroit de faire avec la Porte » un traité particulier de commerce, qui établi- » roit les avantages réciproques des deux Empires, » & qui, en expliquant clairement tous les cas » qui pourroient se présenter, affermiroit la bonne » intelligence entre les Sujets respectifs. Nous nous » persuadâmes que ce nouveau traité, qui prou- » voit notre désir sincère de vivre en paix avec » la Porte, donneroit une nouvelle force aux » traités précédens.

» Voici de quelle manière la Porte a répondu » à la sincérité de nos intentions. Peu de temps » après l'échange des ratifications de la paix de » Kainardschi, le génie insidieux de la politique » Turque, porta toute son attention à faire rentrer » sous le joug de la Porte, les tribus des Tartares, » dont l'indépendance établie avoit été confirmée » par le susdit traité. *Schaghin Gircay*, Kan légi- » time de la Crimée, en fut chassé par toutes » sortes de manœuvres, & *Dawlet Gircay*, appuyé » de la Porte, s'en empara. C'est à cette époque » que la Porte refusa de retirer ses troupes de » Taman, & que le Capitan Pacha vint, au » moment de la rebellion des Tartares contre leur » Kan légitime, se ranger avec une escadre aux » rives de cette péninsule. La convention décla- » rative conclue en 1779, prévint l'orage qui alloit » éclater ; on y démêla tout ce qui pourroit prêter » à toute espèce de mal-entendu, relativement à la

Digitized by Google

» liberté politique des Tartares, & nous crûmes
» avoir prévenu par ce moyen toutes les con-
» testations pareilles, qui ne peuvent être termi-
» nées que par la guerre. Mais le temps, & même
» un très-court espace de temps, prouva que ce
» nouveau traité solennel n'étoit pas le fruit
» d'intentions sincères, mais le tissu d'une ruse
» séduisante; car la Porte ne cessa pas un moment
» de nourrir de toutes les manières l'esprit de
» révolte parmi les Tartares, & de l'étendre, afin
» de mieux parvenir à ses vues. Lorsque les troupes
» Turques entrèrent à Schudschuk & à Taman,
» & que dans le même temps les Tartares osèrent
» faire une invasion dans les Provinces frontières
« de notre Empire, Nous nous crûmes forcés
» de faire marcher nos troupes dans la Crimée,
» parce que l'esprit de *rebellion* y augmenta de
» jour en jour, que la Porte la soutint, & que
» le danger devint pressant. Il est de fait que le
» Commandant des troupes Ottomanes fit abattre
» la tête au député de *Schaghin Gircay*, chargé de
» la part de ce Khan de lui demander le motif
» de son arrivée; mais nous en imposâmes plus
» aux rebelles par la crainte que par des punitions
» capitales, & nous communiquâmes à la Porte,
» avec une parfaite sincérité, toutes nos démar-
« ches. Cependant le mal ne fut point extirpé.
« Nous vîmes que nous dépensions inutilement
» des millions à l'entretien de nos troupes de ce
» côté, qu'elles étoient continuellement fatiguées,
« & que jamais nous ne pourrions établir la tran-
» quillité sur nos frontières. Dans cette position,
» il ne nous resta d'autre moyen pour conserver
» une paix durable avec la Porte Ottomane, que
» de prendre la résolution d'incorporer à notre
« Empire, la Crimée, Taman & le Cuban, &
« de détruire ainsi le *repaire des brigands* qui,

Digitized by Google

» depuis plus d'un siècle, avoient exercé leur
« brigandage sur les frontières de notre Empire,
» & qui souvent avoient occasionné des hostilités
« entre les deux Empires.

« Cette entreprise n'avoit nullement pour objet
» l'extention des frontières de notre Empire, qui
» est déja très-étendu, ni la restitution des frais
» que nous avions employés au maintien de la
» tranquillité ; mais uniquement d'extirper une
» racine de discorde permanente & inévitable.
« La nécessité de ce projet fut reconnue par des
» puissances amies ; la Porte même *la reconnut*,
» *elle approuva nos démarches* ; & lors des négo-
» ciations, elle obtint à la gauche de la rivière de
« Cuban, un district de terre qui anciennement
» avoit fait partie de la Crimée.—Nous restituâmes
» à la Porte les principautés de Moldavie & de
» Valachie, sous la condition que, pendant deux
» années consécutives, elle n'y lèveroit aucune
» contribution, & qu'elle réprimeroit toutes vexa-
» tions quelconques des Princes contre les Sujets.
« Mais il ne se passa pas deux années, que la
» Porte commença à charger ces Provinces des
« impositions les plus lourdes. Elle donna, en 1777,
» un exemple de sa perfidie, en faisant mettre à
» mort, sans jugement préalable, l'*Innocent Gika*,
» Hospodar de Moldavie. Les brigandages con-
» tinuels, les extorsions, les plaintes des Sujets
» *toujours opprimés, qui professent avec nous la*
» *même foi*, rien ne put déterminer ce *Gouver-*
» *nement tyrannique* à leur faire rendre justice.
» La Porte ne remplit pas davantage sa promesse
» de ne point changer les Hospodars de ces prin-
» cipautés, qui avoient obtenu des Hatischeriffs.
» Il est arrivé souvent qu'on a déposé de bons
» Princes, pour mettre des tyrans à leur place.
» Il n'y a pas encore long-temps que le sort de

Digitized by Google

» la mort avoit été jeté sur l'Hospodar *Alexandre*
» *Mauro-Cordato*, vers lequel on députa, pour le
» déposer, un Capidgi Baschi; mais ce Prince
» voulant se soustraire à la mort honteuse de son
» prédécesseur, se refugia dane le *sein de notre*
» *Eglise Orthodoxe*, qui ne pouvoit lui refuser
» un asyle, d'autant plus que les arrangemens *faits*
» *à l'amiable*, relativement à ces Principautés, ont
» été rompus ouvertement par la Porte, & que
» jamais on n'avoit porté une attention convenable
» à notre intercession, dont cependant on étoit
» convenu dans le traité.

« La convention d'Ainalikorsalsk porte expres-
» sément que les Saporèges émigrés, qui n'ont pas
» voulu profiter de l'amnistie, seront éloignés
» de l'Empire Turc. Cependant la Porte non-
» seulement ne remplit point cet engagement,
» mais elle ne fit pas rendre à notre réclamation
» ceux qui avoient déserté de nouveau de nos
» frontières, pour aller grossir la troupe des
» autres.—Dans l'acte relatif à la Crimée, à
» Taman & au Cuban, il fut établi que la rivière
» de Cuban devoit servir de frontière aux deux
» Empires. Malgré cela, il arriva souvent que les
» Nations Tartares, qui demeurent au-delà de
» cette rivière, & qui par cet acte sont devenus
» des Sujets Turcs, firent des incursions dans nos
» provinces frontières, & y exécutèrent les vio-
» lences les plus barbares, en enlevant du bétail
» & même des hommes. Jamais nous ne pûmes
» parvenir à obtenir de la Porte une satisfaction
» de ces violences. *Héraclius*, Czar de Cartalinie
» & du Kachal, se mit, en 1783, sous notre
» protection & souveraineté, & sous celle de nos
» successeurs; il conclut avec nous un traité so-
» lennel. La soumission de ce Prince n'étoit
» nullement contraire aux obligations qui nous

Digitized by Google

» lioient à la Porte, *puisque le Prince n'en avoit jamais dépendu*; aussi la Porte, qui n'ignoroit pas ce » traité, ne s'y opposa en aucune manière; mais » n'ayant aucun droit de se mêler d'une affaire » *qui ne la regardoit pas*, elle employa la ruse, » & fit soutenir par le Pacha d'Alchasitok les » Leschis qui envahissoient les Etats d'*Héraclius*, » les dévastoient & en emmenoient des Chrétiens. » La Porte, fidèle à ses intrigues contre nous, » fit proposer par le Pacha au Prince *Héraclius*, » de rompre le traité qu'il avoit conclu avec nous, » & de se soumettre à la puissance du Sultan. »

(*La fin au Journal prochain.*)

Au commencement du mois, on a envoyé de Pétersbourg à Revel, l'ordre d'armer les quatre vaisseaux de ligne, l'*Azaï*, de 68 canons; le *Patriarche* & le *Saint-André*, de 66; & le *Wologda*, de 60, auxquels on doit joindre deux frégates. Malgré l'activité avec laquelle on équipe cette escadre, qu'on prétend devoir renforcer celle de Cronstads, il est très-incertain qu'elle soit prête avant l'hiver.

Les dernières lettres de Constantinople (du 28 septembre) racontent en ces termes quelques détails ultérieurs sur le désastre de l'escadre Russe.

» Ce désastre a été un sujet d'alégresse pour la ville » de Constantinople. Le 24 septembre, dans la ma- » tinée, on vit paroître à l'entrée du canal, un » vaisseau de ligne portant pavillon Russe, dont » les Turcs s'emparèrent facilement, parce qu'il » étoit entièrement démâté. Tout l'équipage, con-

Digitized by Google

» sistant en 800 hommes, fut fait prisonnier de
» guerre. Les Russes furent aussitôt soumis à une
» espèce d'interrogatoire, dans lequel ils rendirent
» compte de leur malheur aux Officiers Turcs
» chargés de les examiner. Ce vaisseau, qu'on dit
» être le vaisseau Amiral, de 74 canons, faisoit
» partie d'une escadre sortie de la Crimée, pour
» croiser dans la mer Noire, & attaquer la flotte
» Ottomane. Dans la nuit du 23, l'escadre Russe
» essuya un furieux ouragan, qui la dispersa vers
» la côte Asiatique, & brisa un vaisseau de 50 can.,
» qui périt avec la plus grande partie de son équi-
» page. Le vaisseau Amiral ne pouvant plus ma-
» nœuvrer, avoit été forcé de s'abandonner à la
» merci de la mer orageuse, qui l'avoit poussé
» jusqu'au canal, malgré les efforts extraordi-
» naires de l'équipage. Le vaisseau avoit déja
» passé sous le canon de quelques forts ou bat-
» teries, lorsque le Capitaine s'aperçut, à la
» pointe du jour, de la fâcheuse situation où
» il se trouvoit. Voyant qu'il étoit impossible
» d'échapper avec son vaisseau, en rebroussant
» chemin, il prit la résolution d'y mettre le feu,
» & de se faire sauter avec tout son monde;
» mais l'équipage s'y opposa de force, & aima
» mieux se rendre prisonnier aux Turcs, qui étoient
» accourus en foule pour les saisir. Par bonheur,
» peu avant l'ouragan, l'Amiral Russe avoit quitté
» son vaisseau, & étoit passé sur une frégate, pour
» être mieux à même d'aller à la découverte de
» l'ennemi; de sorte qu'il ne se trouve pas au
» nombre des prisonniers, qu'on dit être traités
» d'ailleurs avec beaucoup d'humanité. »

On a eu raison d'observer à ce sujet, que tant que la Russie n'aura aucun port sur la côte Asiatique, sa navigation sur

Digitized by Google

la mer Noire sera très-précaire. Puisque l'attention de l'Europe se porte aujourd'hui vers ces contrées, nous allons donner un précis descriptif de la Crimée, tel que l'a publié dernièrement un auteur Anglois. On pourra le comparer avec les autres relations que nous avons déja.

« La péninsule de la Crimée est située directement au sud de Pétersbourg, entre le 51 & le 54e. degré de longitude, & par les 46 degrés de latitude. La mer Noire baigne ses côtes au sud & à l'ouest; ses côtes septentrionale & orientale donnent dans la mer Puante & dans la mer d'Azof. Elle est jointe au continent par un isthme qui n'a que 9 verstes de large. De cet isthme, sur lequel est bâtie la forteresse de Or-Kapi ou Perekop, jusqu'à la colline de Karasubazar, le pays n'est qu'une vaste plaine qui s'élève en pente douce jusqu'au sommet de la colline qui forme la côte méridionale de la péninsule dans la mer Noire. Le sol est presque par-tout composé d'une glaise rougeâtre. En fouillant la terre, on la trouve plus ou moins mêlée avec une terre noire. Les collines abondent en marne. La plaine depuis Perekop jusqu'à la rivière Salgir, formant une étendue de 120 verstes, est remplie de marais & de lacs salés, d'où l'on approvisionne de sel les Provinces voisines de la Russie, la Crimée elle-même, l'Anatolie & la Bessarabie. Cinq de ces lacs sont très-remarquables; ceux de Koslof & de Kaffa, ainsi nommés des villes qui sont situées sur leurs bords, sont très-étendus; celui de Tusla a environ 15 verstes de Perekop sur la route de Kaffa; le lac Rouge qui n'en n'est pas fort éloigné, & le lac Noir.

La plus grande partie de la péninsule est si plate,

Digitized by Google

qu'on en parcourt au moins la moitié sans rencontrer une rivière ou le moindre ruisseau. Les habitans sont obligés de construire auprès de chaque maison des réservoirs, pour conserver l'eau de pluie. Tout le pays est dénué d'arbres d'aucune espèce. On n'y voit pas un buisson, pas une ronce, & les herbes qu'on y cultive n'y viennent pas bien. Il ne faut pas attribuer cette circonstance à la stérilité de la terre, mais aux vastes troupeaux qui errent sans cesse dans toutes les parties de la péninsule, & qui dévorent ou détruisent le peu d'herbe qui y croît, à l'instant même où elle paroît. Le goût des Tatares pour la vie nomade, & leur aversion pour l'agriculture, ont toujours livré ce pays à la désolation; mais si on pouvoit fixer ces peuples, & partager les terres entre eux, il y auroit encore assez de pâturages pour le bétail, & le reste produiroit abondamment toutes les denrées nécessaires à la vie. La Crimée effaceroit alors amplement le reproche de stérilité qu'on lui donne inconsidérément. Cette vérité est reconnue dans le pays même, où pour peu qu'un Tartare sur cent, s'occupe à la culture, il fournit aux besoins des 99 autres.

La péninsule, quoique peu étendue, a été favorisée par la nature. On peut la diviser en deux parties, celle du pays plat, & la partie montagneuse. La première qui s'étend de Perekop à Kossof, & de la rivière de Bulganak à Karasubazar, à Kaffa & à Jenicali, est parsemée d'une quantité de petits villages Tartares, dont les habitans vivent du produit de leur bétail & du sel. La partie montagneuse est au midi de la péninsule, le long de la mer Noire, & s'étend à l'ouest, en droite ligne, de Kaffa jusque dans le voisinage de Belbek. Ces collines sont composées de couches de craie, fort tendre dans les promontoires & les caps, & fort dure dans l'in-

Digitized by Google

térieur. Les couches des plus hautes montagnes ſont de la même nature que celle des promontoires, & ſe dirigent du nord au ſud. Cette qualité des couches n'exiſte point dans toutes les collines, mais ſeulement dans les plus hautes, telles que les deux qui ſont ſituées près de Karaſubazar, & celle d'Aktau près d'Achmetſched. Les deux rivières les plus conſidérables de la péninſule ſont le Salgir & le Kara-Sou, qui ſe déchargent dans la mer Puante. La première prend ſa ſource près d'Achmetſched; & la ſeconde, près de Karaſubazar, d'où, après avoir arroſé la plaine adjacente, elles ſe jettent dans le Salgir. Toutes les autres rivières, & les ſources qui tombent de la chaîne de montagnes qui commence à Kaffa, coulent toutes au nord & au nord-eſt, excepté celle qui eſt au-delà d'Achmetſched, qui découle du mont Aktau. Les autres rivières tombent toutes dans la mer Noire; telles ſont l'Amna, la Katſcha, le Belbek, le Kaſulki, &c.

Les montagnes ſont couvertes de bois propre à la conſtruction, & ſont remplies de bêtes ſauvages. Les vallées ſont formées de terres fertiles, qui n'attendent pour produire que la main du laboureur. Les grains & la vigne croiſſent abondamment ſur les coteaux. Les montagnes contiennent des mines que l'on croit très-riches. Mais les Montagnards mépriſent tous ces avantages, & s'eſtiment heureux lorſqu'ils ont un mouton gras & le pain néceſſaire à leur ſubſiſtance. Il y a environ 20 ans que cette péninſule étoit très-peuplée. On y comptoit alors plus de 1200 villages; mais les troubles de Crimée & la conquête des Ruſſes ont réduit la population aux deux tiers tout au plus de ce qu'elle étoit. Par-tout on rencontre des habitations abandonnées, & des villages déſerts. Les habitans étoient de différentes nations, & vivoient tranquilles ſous la domination des Tartares; mais depuis la con-

Digitized by Google

quête, ils ont tous passé dans les Provinces Russes; ou se sont enfuis dans l'Abascie & dans la Circassie.

Les maisons sont toutes composées d'une cage de bois, dont les interstices sont remplis de briques pour les plus riches, & de gazons pour les plus pauvres. Elles sont recouvertes des mêmes matières. Il n'y a que les medscheds (mosquées), les minarets & les bains qui soient construits en pierre; quelques-uns sont même en marbre. Ils ont dans les maisons des cheminées dans lesquelles ils cuisent leurs alimens; mais ils ne connoissent point les poêles à la manière des Russes. Dans les grands froids, on échauffe les appartemens avec des réchauds remplis de braise. Ils ont coutume de se tenir sur des sofas couverts de tapis de Turquie, ou sur un siège d'osier très-bas, & garni de coussins. Ils ont des espèces de cassettes ou de commodes qui leur servent de sièges, & dans lesquelles ils gardent ce qu'ils ont de plus précieux. Voilà la disposition des appartemens intérieurs ou harems, dans lesquels on tient les femmes: les autres ne sont pas aussi ornés, & n'ont que fort peu de meubles, & quelques sièges.

Les nobles ou mirzas, & les gens riches parmi les Tartares, demeurent ordinairement toute l'année à la campagne, & ne viennent à la ville que pour affaires. Il n'y a point de Tribunaux dans le pays; les disputes y sont très-rares entre les habitans, & se décident sur le champ par l'autorité du Koran. Les petits différens qui ont lieu infailliblement dans les villages, & qui ne peuvent pas être jugés par le code, sont arrangés à l'amiable par les anciens ou abeses; mais dans les villes, toutes les affaires importantes, à l'exception du meurtre ou homicide, sont instruites par devant le Kaimak an ou Commandant, qui prononce sans appel.

Digitized by Google

Batschi-Cavar a été la résidence des Kans de Crimée, pendant 200 années. Auparavant ils résidoient à Eski-Krim (l'ancien Krim), capitale des Génois, & ne la quittèrent que lorque Bengli-Ghirei-Khan eut ravagé les ports, & chassé les Génois de la péninsule. En remontant plus haut, jusqu'à l'époque où les Tartares envahirent la Crimée, on trouve que les Kans faisoient leur séjour à Koslof; mais ils n'y restèrent pas long-temps. Le dernier Kan, Schahim-Ghirei, résidoit à Kaffa, l'ancienne Théodosie, qui est à 15 verstes d'Eski-Krim, que l'on sait être le Cimmerium des anciens.

La population de la Crimée, qu'on estimoit jadis à 200,000 hommes, y compris les Tartares, les Turcs, les Grecs, les Arméniens, les Juifs & autres, est réduite à 50,000.

Les affaires de la Compagnie de la Baltique & de Guinée ont été cédées, par le Gouvernement de Danemarck, à la maison de commerce de *Conink*, *Reirsen* & Compagnie.

L'Académie des Sciences de Copenhague a publié la 9^e^. feuille de la grande carte géographique de Danemarck : elle renferme la partie méridionale de l'isle de Fuhen. On sait que l'on commença l'arpentage de ce Royaume sous *Frédéric V.* Six Ingénieurs-géographes continuent cet ouvrage aux frais du Gouvernement. Cette opération, qui exige beaucoup d'exactitude, ne sera guère terminée avant 12 ans. La 10^e^. feuille est entre les mains du Graveur.

Digitized by Google

De Vienne, le 28 Octobre.

Avant de rapporter le petit nombre de faits qui méritent créance, au milieu des fausses nouvelles qui abondent dans les Gazettes de l'Empire, & dans des lettres supposées, il faut commencer par justifier la défiance des lecteurs prudens sur ce torrent de fables. L'une de celles qu'on a débitées avec le plus d'assurance, est la prise d'Oczakof, place hors d'insulte, & défendue par une forte garnison, l'élite des Janissaires. On est ici sans aucun avis de ce prétendu siège, dont on faisoit honneur au Prince Potemkim, à l'instant où son armée n'étoit pas rassemblée. Les 40,000 Turcs qu'on avoit fait arriver jusqu'à Carlsbourg en Transsilvanie, & les secours demandés ici par le Général *Mitrousky*, *Commandant* de cette Province, où il ne commande point, & qui se trouve sous les ordres du Général *Fabris*, n'ont jamais existé. Les Ottomans n'ont encore aucune armée, ni sur la rive droite, ni sur la gauche du Danube. Quant à la nouvelle du départ du Feldt-Maréchal *Laudhon*, pour la Moravie, où il devoit commander une armée de 40,000 hommes, nous dirons qu'il n'y a point d'armée en Moravie, & que M. de *Laudhon* est tranquillement à sa campagne.

Digitized by Google

L'avis d'une attaque infructueuse des Ottomans sur Kilburn, acquiert & mérite plus de crédit. Cette expédition du Pacha d'Oczakof se confirme par les lettres de Pologne, & par celles de Constantinople; mais les détails de cette affaire sont encore très-suspects. Ce qui l'est moins, c'est que la flotille Turque qui a tenté cette attaque avec des chaloupes canonnières & quelques gros bâtimens, a été canonnée & repoussée avec perte, les Russes ayant coulé à fond une caravelle.

Le courier envoyé le 8 septembre à Constantinople, avec la déclaration de l'Empereur, est de retour depuis le 19, & l'on répand que dans l'audience du 27 septembre, le Grand Visir a déclaré à son tour au Baron de *Herbert*, notre Internonce, » qu'à la vérité, le Divan appre-
» noit avec plaisir les sentimens pacifiques
» de S. M. I., & son désir de terminer à
» l'amiable le différend qui subsiste entre
» la Sublime Porte & les Moscovites;
» mais que cependant le Ministère Otto-
» man ne dissimuleroit pas la défiance
» que lui donnoit l'armée de plus de
» 160,000 hommes qu'assemble la Cour
» de Vienne sur ses frontières, & que cette
» défiance subsisteroit tant que ces troupes
» ne recevroient aucun ordre de se re-
» tirer. »

Digitized by Google

Quelle que soit la teneur exacte de cette réponse du Grand Visir, depuis qu'on l'a reçue, les préparatifs de guerre ont redoublé ; on s'occupe de la formation du bureau de poste qui doit suivre l'armée. L'abaissement des eaux du Danube avoit empêché le transport de l'artillerie sur des bateaux; aujourd'hui le fleuve s'est accru, mais à tel point, qu'il a fallu faire prendre à divers corps de troupes la route de terre, au milieu des pluies de la saison. Le commerce entre les Turcs & les Sujets de Sa M. I., continue à s'exercer librement & paisiblement.

» On a reçu ces jours derniers la nouvelle de la mort du Comte d'*Herberstein*, Evêque de *Gorice* & de *Laybach*; décédé le 7 dans cette dernière ville. Ce Prélat s'étoit fait connoître avantageusement par son savoir & par son application aux devoirs de son ministère, mais principalement par une lettre pastorale sur la Tolérance chrétienne, qui fut la source des chagrins que la Cour de Rome lui donna sans relâche depuis sa publication. Lorsque l'Empereur publia dans ses Etats la fameuse patente de la Tolérance, qui fera époque, & dans la Monarchie Autrichienne, & dans les progrès de la raison, M. d'*Herberstein* en appuya la justice par des argumens solides. On sait que S. M. I. le nomma Archevêque des deux Diocèses réunis, & que la Cour de Rome lui refusa ce titre, qui ne changeoit rien aux fonctions de sa dignité : on sait avec quelle vivacité le Gouvernement insista sur ce qu'on lui donnât cette récompense, & avec quelle adresse le St. Siège a différé

Digitized by Google

d'y consentir, jusqu'à ce qu'enfin, à force de temporiser, il a, pour ainsi dire, soutenu la gageure contre toutes les sollicitations du Cardinal *Herzan*, Ministre Impérial.

Un décret de la Cour, du 15 de ce mois, permet la vente des marchandises étrangères, dont l'entrée a été défendue, il y a quelque tems, dans les Etats héréditaires, jusqu'à la fin du mois d'octobre 1788; celles qui resteront invendues à cette époque, seront renvoyées hors du pays. Les peluches sur toile, la toile de Cambrai, les mousselines unies & brodées, seront portées à l'entrepôt général, d'ici au mois de novembre prochain.

C'est le 3 octobre qu'il s'est tenu chez le Comte de *Palfi*, Chancelier du royaume de Hongrie, une assemblée générale des Etats, dans laquelle les Commissaires Royaux, ont demandé aux Etats, au nom du Souverain, les recrues que ce royaume doit fournir. Les Etats ont consenti unanimement à cette requisition.

L'Archiducheſſe *Marie Thérèſe* de Toscane est arrivée à Dresde, le 18 octobre, dans la matinée. Sur les 8 heures du soir, toute la Cour se rendit à la chapelle, où le Prince *Antoine* de Saxe & cette Princesse reçurent la bénédiction nuptiale.

Le sieur *Gabriel de Berscviczi*, au Comitat de Sarosch, y est mort le 17 septembre, dans sa 112^e^. année. Ce centenaire avoit servi dans les armées de l'Empereur jusqu'à l'âge de 82 ans, & conservé, jus-

Digitized by Google

qu'à sa mort, l'usage de tous ses sens, surtout une excellente mémoire.

De Francfort-sur-le-Mein, le 3 Novembre.

Le Baron de *Horst*, Ministre d'Etat du Roi de Prusse, est arrivé de Berlin à Cassel, où le Général *Fawcett* est revenu, après son séjour à Hanovre.

Beaucoup de Soldats de l'armée Prussienne en Hollande, sont tombés malades de la dysenterie. On y a fait passer quarante Chirurgiens. Le nombre des prisonniers de guerre qui sont à Wesel, monte à 800.

Une lettre des frontières Ottomanes, donne les détails suivans, dont on ne garantit pas la vérité. » Les Turcs ont tenté, le 25 septembre, » d'attaquer la ville de Kinburn, mais sans succès. » Sept vaisseaux la bombardèrent près de 2 heures » de suite; on débarqua aussi des troupes, mais » elles furent repoussées avec perte par le Géné» ral Reck & le Colonel Duvelman. Un des vais» seaux Turcs a été si maltraité, qu'il a coulé bas. » Le 26, une galère Russe, montée de 12 canons » & de 80 hommes d'équipage, commandée par » un Chevalier de Malte, se battit contre plusieurs » navires Turcs, près d'Oczakof, dont un sauta en » l'air. La galère Russe est revenue à Kinburn. — » Le 19 septembre, le Capitaine Comte de *Woy*» *novich* enleva près d'Oczakof, 6 bâtimens Turcs » chargés de riz, café, biscuits de mer, &c. »

D'après un état envoyé de Vienne, l'ar-

Digitized by Google

mée Ottomane eſt compoſée de 447,454 hommes, dont 207,400 d'infanterie. Mais toutes ces troupes ne peuvent être employées : il faut en déduire au moins 170,000 hommes pour le ſervice de la marine, les garniſons de Conſtantinople, & d'autres villes & fortereſſes. Les Tartares ne ſont point compris dans cette énumération.

L'entretien des troupes de l'Empereur, en temps de paix, eſt évalué par an à 21,900,000 florins; ce qui fait preſque le quart de tous les revenus de ce Monarque, que l'on porte à cent millions. On aſſure que la conſommation de la farine, dans les Etats de l'Empereur, s'élève par an à 45,625,000 quintaux. — Le bois de chauffage, brûlé annuellement à Vienne, monte à 300,000 cordes. On a calculé que depuis l'avénement au trône de *Marie Thérèſe*, juſqu'à préſent, on a frappé pour 235 millions d'eſpèces en or.

Les pluies conſtantes qui tombent depuis quelque temps, ralentiſſent beaucoup la marche des troupes Autrichiennes en Hongrie. Les chemins ſont devenus très-mauvais, & on a infiniment de peine à tranſporter les munitions de guerre. — Ce n'eſt pas dans la Hongrie ſeule que le blé devient très-rare; on éprouve la même diſette en Bohême, où l'on importe toute ſorte de grains de l'Archiduché d'Autriche.

Le 10 octobre, la veuve *Reſſen* eſt morte à Berlin, âgée de 104 ans & 5 mois.

Digitized by Google

ITALIE.

De Livourne, le 18 Octobre.

Rien n'étoit plus controuvé, comme nous l'avions préſumé, que la nouvelle des violences exercées par les Tures de Smyrne, contre les Ruſſes & les Grecs, ſoupçonnés de les favoriſer. Tous les déſordres ont été prévenus par la ſageſſe d'un Firman qu'a rendu la Porte, en faveur des Etrangers établis dans les échelles du Levant, & particulièrement des Ruſſes. Ce Firman renferme l'ordre « de donner la » liberté au Conſul Ruſſe, en lui reſtituant » tous ſes effets ; de relâcher les navires » Ruſſes, avec toute leur cargaiſon ; de » donner ſix mois de temps à tous les Né- » gocians, particulièrement Moſcovites, » pour ſortir du royaume ; de leur admi- » niſtrer une juſtice équitable pour la li- » quidation de leurs intérêts & le recou- » vrement de leurs crédits ; & que qui- » conque leur feroit inſulte, ſoit puni avec » la plus grande rigueur. « Ce Firman a eu ſon exécution à Patras, entre autres, où la populace, en apprenant la déclaration de guerre, voulut piller la maiſon du Conſul Ruſſe : le Pacha accourut à ſon ſecours avec un corps de Janiſſaires, & le mit en ſureté, lui & ſa famille.

Digitized by Google

GRANDE-BRETAGNE.

De Londres, le 6 Novembre.

La Déclaration & Contre-Déclaration signées & échangées à Versailles, le 27 octobre, ont été rendues publiques par la Gazette de Londres, du 30. Le même jour, il fut envoyé des ordres dans les différens chantiers, de discontinuer les préparatifs de guerre, & l'Amirauté a retiré les *Press-Warrant's*. Les mêmes ordres ont été expédiés en Irlande, du bureau de Lord *Sydney*. La marine va être réduite incessamment sur le pied de paix; mais on parle de laisser subsister quelques-unes des additions faites aux troupes de terre, entre autres les deux compagnies ajoutées à chaque régiment. Quant à la levée des quatre nouveaux corps pour l'Inde, elle sera continuée; cette mesure ne regardant que les intérêts extérieurs de la Compagnie.

Sur ces 4 régimens qui seront levés pour l'Inde, il y en aura deux de Montagnards, savoir; ceux de *Campell* & d'*Abererombie*. Les commissions pour ces régimens sont déja expédiées, & on commence à recruter; d'après le goût naturel des Ecossois pour le service militaire, on croit généralement que les deux bataillons seront complétés, & prêts à s'embarquer sur la flotte qui doit appareiller au printemps.

(*) La Traduction Angloise étant littérale & très-exacte, nous ne repéterons pas ici le texte de l'original françois, que nous avons donné précédemment.

Digitized by Google

Le Parlement s'assemblera certainement ce mois, comme on l'a annoncé; il a été expédié des lettres circulaires à tous les Membres de la Tréforerie, pour leur enjoindre de se trouver à Londres au temps prescrit; mais l'ouverture de la session est de nouveau prorogée de 12 jours, savoir, du 15 au 27.

Les quatre personnes désignées par le Public, pour la Vice-Royauté d'Irlande, étoient: « les Marquis de *Thownsend* & de *Buckingham*, qui ont déja occupé cette place, le Duc de *Northumberland* & le Comte de *Salisbury*. » Si ce dernier eût été nommé, on préfageoit quelques mutations; & ceux qui devinent tout, donnoient sa charge de Grand Chambellan au Duc de *Dorset;* l'Ambassade de Paris, au Marquis de *Carmarthen*; & le Miniftère des affaires étrangères, au Marquis de *Buckingham*, ou à Milord *Hawkesbury*; mais le Roi a *dérangé* ces *arrangemens*, en nommant à la Vice-Royauté d'Irlande le Marquis de *Buckingham*.

La Compagnie des Indes ayant essuyé des pertes considérables pendant la dernière guerre, parce que ses vaisseaux étoient souvent retenus à Matherbank, pendant trois ou quatre mois, pour y attendre un convoi, les Directeurs ont pris la résolution de construire leurs vaisseaux de manière qu'ils puissent monter 52 can. sur deux ponts, & de porter les équipages à 220 hommes, de sorte qu'en temps

Digitized by Google

de guerre, ces vaisseaux partiront quatre ou cinq ensemble, & seront en état de faire face à 2 vaisseaux de guerre, François ou Espagnols, de 74 canons.

M. *Hastings* & son Conseil travaillent sans relâche à préparer leurs moyens de défense; & il n'arrive pas un vaisseau de l'Inde, qui n'apporte quelque chose à ajouter à la liste de leurs argumens.

Depuis dix ans, le système fédératif des *Etats-Unis* étoit resté à-peu-près sans activité : l'indépendance des diverses Provinces gagnoit de plus en plus, réduisoit le Congrès à un simulacre d'autorité, & menaçoit l'*Union* d'une prompte dissolution. Pour la prévenir, une Assemblée, sous le nom de *Convention*, & formée de Délégués de chaque Etat, à l'exception de *Rhode-Island*, qui a persisté dans le dessein de conserver son indépendance ou son anarchie, a travaillé long-temps & mûrement à un nouveau plan de législation fédérale, sous la présidence du Général *Washington*. Cette difficile & intéressante réforme est achevée, publique, soumise depuis la fin de septembre aux lumières des Confédérés. Il est peu d'actes aussi imposans, aussi instructifs, & nous avons mis tous nos soins à en présenter à nos Lecteurs la plus exacte traduction. On y verra à quel point la *Convention* a profité, & s'est rapprochée des bases du Gouvernement Britannique dans la formation du Parlement.

Digitized by Google

ment. Le nouveau *Congrès* auroit des pouvoirs bien supérieurs à ceux des *Etats-généraux* & de la Diète Helvétique ; mais ce parallèle & ses conséquences seroient ici hors de saison, & nous nous occuperons dans la suite de cet examen. Le *Plan* que l'on va lire, est précédé d'une lettre du Général *Washington* au Président du Congrès, dont voici la teneur.

M.

« Nous avons l'honneur de soumettre à la considération des ETATS-UNIS assemblés en Congrès, la CONSTITUTION qui nous a paru la plus convenable au bien-être de l'Amérique. »

« Les partisans des *Etats-Unis* ont toujours desiré que le pouvoir de faire la guerre & la paix, des conclure des traités, de lever des Impôts, de régler le commerce, & le pouvoir exécutif & judiciaire qui en dérive, fussent entiérement & effectivement placés dans le Corps chargé du gouvernement de l'Union ; mais on a reconnu le danger de confier une charge aussi étendue à une seule assemblée d'hommes. De-là la nécessité de donner à ce Corps une autre organisation. »

« Il est notoirement impraticable, dans le gouvernement fédératif des *Etats-Unis*, de conserver à chaque Etat les droits de souveraineté indépendante, & cependant de maintenir les intérêts & la sureté de tous. Les individus qui entrent dans une société, doivent abandonner une portion de leur liberté pour conserver le reste. La grandeur du sacrifice doit dépendre autant de la situation & des circonstances, que de l'objet qu'on se propose d'obtenir. Il est toujours difficile de déterminer avec précision la ligne de démarcation, entre les droits qu'il faut abandonner

Digitized by Google

& ceux que l'on peut garder. Dans le moment présent, cette difficulté étoit encore augmentée par les différences qui existent entre les divers Etats, relativement à leur situation, leur étendue, leurs mœurs & leurs intérêts particuliers. »

Dans toutes nos délibérations à ce sujet, nous avons toujours eu en vue ce qui nous a paru le point le plus important pour tout patriote, c'est-à-dire, la consolidation de notre Union, qui peut seule assurer notre prospérité, notre sureté, peut-être même notre existence comme nation. Cette considération, sérieusement & profondément inculquée dans notre esprit, a porté chacun des Etats qui composoient la *Convention*, à insister sur tous les points de peu d'importance, avec beaucoup moins de rigueur qu'on auroit pu s'y attendre. Ce projet de Constitution est le fruit, en un mot, de l'esprit de concorde, de déférence & d'indulgence mutuelles, que la singularité de notre situation politique rendoit indispensable.

« Peut-être ne doit-on pas se flatter que ce projet reçoive l'entière approbation de chaque Etat; mais chacun d'eux se souviendra sans doute que, si ses intérêts avoient été uniquement consultés, on auroit pu négliger par là même, ou blesser ceux des autres Etats. Nous croyons au reste que ce projet est susceptible d'aussi peu d'exceptions, qu'il est raisonnablement possible de s'y attendre. Nous espérons vivement qu'il assurera une prospérité permanente à la patrie qui nous est si chère, & qu'il fixera sa liberté & son bonheur. »

Nous avons l'honneur d'être, &c.

Signé, GEORGE WASHINGTON, par l'ordre unanime de la *Convention*.

A son Excellence le Président du Congrès.

Digitized by Google

PROJET DE CONSTITUTION.

Nous, le Peuple des *Etats-Unis*, dans la vue de former une plus parfaite union, d'établir la justice, d'assurer la tranquillité domestique, de pourvoir à la défense commune, de faire le bien général, et de fixer notre liberté et celle de notre postérité, nous avons ordonné et établi cette CONSTITUTION pour les Etats-Unis de l'Amérique.

ARTICLE PREMIER.

Section I. Toute l'autorité législative accordée par la présente *constitution*, sera confiée au *Congrès des Etats-Unis*, qui sera composé d'un Sénat et d'une Chambre de Représentans.

Section II. La Chambre des Représentans sera composée de membres élus tous les 2 ans par le peuple de chaque Etat, et les Electeurs, dans chaque Etat, seront qualifiés pour être Electeurs de la branche la plus nombreuse de la législature fédérale.

Personne ne pourra être représentant, qu'il n'ait atteint l'âge de 25 ans, qu'il n'ait été sept ans citoyen des *Etats-Unis*, et qu'il ne soit, au moment de son élection, habitant de l'Etat pour lequel il sera élu.

Le nombre des Représentans, et la quotité des impôts directs, seront fixés pour chacun des Etats qui pourront être compris dans cette *Union*, selon le nombre respectif de leurs habitans, qui sera déterminé en ajoutant au nombre des personnes libres, (y compris les Engagés à un service pour un certain nombre d'années, et en exceptant les Indiens non-taxés), trois cinquièmes des habitans de toutes les autres classes. Ce dénombrement sera fait avant le terme de trois ans, à compter

Digitized by Google

de la première assemblée du *Congrès*, ensuite tous les dix ans, & ce de la manière qui sera ordonnée par la loi. Il ne pourra y avoir qu'un Représentant pour trente mille personnes ; mais chaque Etat aura au moins un Représentant ; et, jusqu'à l'époque dud. dénombrement, l'Etat de New-Hampshire aura droit d'en élire . . . . . trois :

Celui de *Mussachusset*, ... huit.
Celui de *Rhode-Island* & la Colonie de *Providence*, ... un.
Celui de *Connecticut*, ... cinq.
Celui de *New-Yorck*, ... six.
Celui de *New-Jersey*, ... quatre.
Celui de *Pensylvanie*, ... huit.
Celui de *Delaware*, ... un.
Celui de *Maryland*, ... six.
Celui de *Virginie*, ... dix.
Celui de la *Caroline septent.*, ... cinq.
Celui de la *Caroline mérid.*, ... cinq.
Et celui de *Géorgie*, ... trois.

Lorsqu'il viendra à vaquer des places de Représentans dans un Etat, le pouvoir exécutif de cet Etat donnera des lettres d'élection pour remplir les vacances.

La Chambre des Représentans choisira un Orateur et ses autres Officiers, et aura seule le droit d'*impeachment* (*).

Section III. Le Sénat des *Etats-Unis* sera composé de deux Sénateurs de chaque Etat, élus par le pouvoir législatif dudit Etat, pour six ans, et chaque sénateur aura une voix.

Aussitôt qu'ils auront été assemblés en conséquence de la première élection, ils seront divisés,

(*) On sait quel est le droit dans les Communes Britanniques ; les Américains paroissent l'adopter sans altération.

Digitized by Google

le plus exactement possible, en trois classes. Les sièges des Sénateurs de la première classe deviendront vacans au bout de la seconde année; ceux de la seconde classe, au bout de la quatrième année, et ceux de la troisième classe au bout de la sixième; de sorte qu'un tiers pourra être élu tous les deux ans; et s'il vient à vaquer des places de Sénateur, par résignation ou autrement, pendant les vacances du pouvoir législatif de chaque Etat, le pouvoir exécutif de cet Etat pourra nommer par *interim*, jusqu'à la prochaine assemblée du pouvoir législatif, qui alors remplira lesdites vacances.

Personne ne sera Sénateur qu'il n'ait atteint l'âge de trente ans, qu'il n'ait été neuf ans citoyen des *Etats-Unis*, et qu'il ne soit, au moment de son élection, habitant de l'Etat pour lequel il sera élu.

Le Vice-Président des *Etats-Unis* présidera le Sénat, mais il n'y aura pas de voix, à moins que les suffrages n'y fussent divisés également.

Le Sénat élira ses autres Officiers, ainsi qu'un Président *pro tempore*, en l'absence du Vice-Président, ou lorsqu'il remplira l'office de Président des *Etats-Unis*.

Le Sénat aura seul le pouvoir de juger tous les *impéachments*. Lorsqu'il s'assemblera à cet effet, les Membres ne procéderont qu'après avoir prêté serment. Si le Président des *Etats-Unis* vient à être mis en jugement, le Grand Juge présidera. Nulle sentence ne sera rendue, à moins qu'il n'y ait les deux tiers des Membres présens.

Le jugement dans les cas d'*impéachment*, ne pourra au plus que déposséder l'accusé de son office, & le déclarer incapable de remplir aucun emploi honorifique, lucratif ou de confiance sous l'autorité des *Etats-Unis*; mais l'accusé décrété d'*impéachment*,

Digitized by Google

sera néanmoins sujet a être poursuivi, jugé, condamné & puni selon la loi.

Section IV. Les temps, lieux & formes des élections des Sénateurs ou Représentans, seront prescrites dans chaque Etat par le pouvoir législatif d'icelui ; mais le *Congrès* pourra toujours, par une loi, changer ces réglemens ou en faire de nouveaux, excepté qu'il ne pourra changer les lieux d'élections pour les Sénateurs.

Le Congrès s'assemblera au moins une fois l'an, & la première séance de la session, sera le premier lundi de décembre, à moins que par une loi, ce corps ne fixe un autre jour

Section V. Chaque Chambre sera juge des élections, de leurs Procès-verbaux, & des qualifications de ses propres Membres ; & la majorité dans chacune d'icelles, nommera une commission del *Quorum* (*), pour vaquer aux affaires ; mais un plus petit nombre pourra s'ajourner de jour en jour, & sera autorisé à forcer les Membres absens d'assister aux séances, & ce sous telle forme & sous telle peine qu'il plaira à chaque Chambre d'établir.

Chaque Chambre pourra déterminer les règles de ses procédures, punir ceux de ses Membres qui seront coupables de conduite irrégulière, & même, avec la concurrence des deux tiers de ses Membres, en casser un.

Chaque Chambre tiendra un journal de ses *transactions*, & le publiera de temps à autre, à l'exception des choses qui, selon son opinion, demanderont de rester secrettes ; & la spécification des suffrages des Membres de chaque Chambre

(*) Commission dans laquelle un certain nombre des Membres qui la composent en Angleterre, sont tenus d'assister exclusivement aux séances de la Commission.

Digitized by Google

sur toute motion quelconque, pourra être portée sur le journal, à la requisition d'un cinquième des Membres présens.

Aucune des deux Chambres ne pourra pendant la session du *Congrès* s'ajourner, sans le consentement de l'autre, pour plus de trois jours, ni s'ajourner dans un autre endroit que celui où siégeront les deux Chambres.

Section VI. Les Sénateurs ou les Représentans recevront pour leurs services des émolumens qui seront fixés par la loi, & payés sur le trésor des *Etats-Unis*. Dans tous les cas, excepté ceux de trahison, félonie & perturbation de la paix publique, ils seront privilégiés & exempts de prise-de-corps, pendant le temps qu'ils assisteront à la session de leur Chambre respective, ainsi que pour le temps qu'ils mettront à y aller & à en revenir; & ils ne pourront être comptables d'aucun discours ou débat dans aucun autre endroit, que dans celles des Chambres où ils les auront tenus.

Aucun Sénateur ou Représentant ne pourra pendant le terme pour lequel il aura été élu, être nommé à aucun emploi civil sous l'autorité des *Etats-Unis*, qui ait été créé, ou dont les émolumens auroient été augmentés pendant ledit terme; & aucune personne tenant un emploi sous l'autorité des *Etats-Unis*, ne pourra être Membre d'aucune des Chambres, tant qu'elle restera dans cet emploi.

Section VII. Tous les bills de subsides devront avoir leur initiative dans la Chambre des Représentans; mais le Sénat pourra proposer des amendemens à ces bills, de même que pour tout autre.

Tout bill qui aura passé dans la Chambre des Représentans & dans le Sénat, avant d'avoir force

Digitized by Google

de loi, devra être présenté au Président des *Etats-Unis*. S'il l'approuve, il le signera; dans le cas contraire, il le renverra, avec ses objections, à la Chambre dans laquelle ce bill aura été introduit, & cette Chambre enregistrera ces objections en entier sur son Journal, & procédera à un second examen. Si après ce second examen, les deux tiers de la Chambre agréent le bill, il sera envoyé avec les objections à l'autre Chambre, qui l'examinera aussi de nouveau; & s'il est approuvé par les deux tiers de cette Chambre, il aura alors force de loi. Mais dans tous les cas de cette espèce, les voix des deux Chambres seront déterminées par oui & non, & les noms des Membres qui auront voté pour & contre le bill, seront enregistrés dans le Journal de chaque chambre respectivement. Tout bill qui ne sera point renvoyé par le Président dans le terme de 10 jours, non compris les dimanches, après qu'on le lui aura fait passer, aura force de loi de même que s'il l'avoit signé, à moins que le congrès, par son ajournement, n'en prévienne le renvoi, & dans ce cas, le bill n'aura point force de loi.

Tout ordre, vote ou résolution, pour lequel la concurrence du Sénat & de la Chambre des Représentans sera nécessaire, excepté cependant sur la question d'ajournement, sera communiqué au Président des *Etats-Unis*, & sera approuvé par lui avant de sortir son effet; & dans le cas où ledit Président ne l'approuveroit pas, il sera de nouveau considéré par les deux tiers du Sénat & de la Chambre des Représentans, dans les mêmes formes & imitation prescrites pour un bill.

Section VIII. Le CONGRÈS aura le pouvoir d'imposer & de percevoir toutes taxes, droits, impôts & accises, de payer les dettes, & de pour-

Digitized by Google

voir à la défenſe, & à la conſervation générale des *Etats-Unis*; mais leſdits droits, impôts & acciſes, ſeront uniformes dans toute l'étendue de la confédération.

D'emprunter de l'argent ſur le crédit des *Etats-Unis*.

De régler le commerce avec les nations étrangères, entre les différens Etats de l'Union, & avec les nations ſauvages.

D'établir une formule permanente de naturaliſation, & des loix uniformes ſur les faillites, dans toute l'étendue des *Etats-Unis*.

De battre monnoie, de fixer la valeur d'icelle & des monnoies étrangères, & de fixer l'étalon des poids & meſures.

De pourvoir à ce que l'on puniſſe ceux qui contreferont les effets publics, & la monnoie courante des *Etats-Unis*.

D'établir des bureaux de poſtes & des grands chemins.

D'encourager les progrès des ſciences & des arts utiles, en aſſurant pour un temps limité, aux auteurs & inventeurs, le droit excluſif de diſpoſer de leurs écrits ou de leurs découvertes reſpectives.

De conſtituer des Tribunaux inférieurs, ſous la juriſdiction du *Tribunal Suprême*.

De juger & de punir les pirateries & les félonies commiſes en mer, & les offenſes contre le droit des gens.

De déclarer la guerre, d'accorder des lettres de marque & de repréſailles, eſt d'établir des réglemens pour les priſes ſur terre & ſur mer.

De lever & d'entretenir des armées; mais l'application d'une ſomme d'argent à cet uſage ne pourra durer au-delà de deux ans.

De former & d'entretenir une marine.

Digitized by Google

De faire des réglemens pour le régime & l'administration des forces de terre & de mer.

De faire assembler la milice, d'exécuter les lois de l'*Union*, d'éteindre les insurrections, & de repousser les invasions.

De pourvoir à l'organisation, à l'armement & à la discipline de la milice, & à l'administration de la partie de ces milices qui sera employée au service des *États-Unis*; réservant aux États respectifs la nomination des Officiers, & le pouvoir de dresser la milice à la discipline ordonnée par le CONGRÈS.

D'exercer un droit de législation exclusif dans tous les cas possibles, sur tout district (n'excédant pas dix milles carrés) qui deviendra, par la cession de quelques États particuliers, & le consentement du Congrès, la résidence du Gouvernement des *États-Unis*, est d'exercer la même autorité sur toutes les places achetées avec le consentement de la Législature de l'État où résidera le Congrès, à l'effet d'y construire des forts, magasins, arsenaux, chantiers, & autres édifices essentiels.

Enfin de porter toutes les lois qui seront nécessaires & propres à mettre à exécution les pouvoirs ci-dessus, & tous autres pouvoirs confiés par cette constitution au Gouvernement des *États-Unis*, ou à aucun de ses départemens ou bureaux.

Section IX. L'émigration ou l'introduction de telles personnes, qu'aucun des États actuellement existans jugera à propos d'admettre, ne sera point prohibée par le CONGRÈS avant l'an 1808; mais il pourra être imposé sur une semblable mission une taxe ou impôt qui n'excédera point dix piastres (dollars) par personne.

Digitized by Google

Le privilége attaché aux lettres d'*Habeas Corpus* (*), ne sera point suspendu, excepté dans les cas de rebellion & d'invasion, où la sureté publique le demandera.

Il ne sera point passé de bill d'*attainder* (**), ni de loi *ex post facto*.

Il ne sera point imposé de capitation ou autre impôt direct, qu'en proportion du cens ou dénombrement, qui doit être fait comme il a été dit ci-dessus.

Il ne sera point établi de droit ou de taxes sur les articles exporté d'aucun des États de l'*Union*. Il ne sera donné de préférence par aucun réglement de commerce ou de finance, aux ports d'un État sur ceux d'un autre; les vaisseaux venant d'un État, ou destinés pour un autre, ne seront point tenus d'entrer ou de payer des droits dans un autre.

Il ne sera tiré d'argent du trésor qu'en conséquence des appropriations ordonnées par la loi, & il sera publié de temps à autre, un état & un compte réguliers de recette & dépenses des fonds publics.

Il ne sera accordé aucun titre de noblesse par les *États-Unis*; & aucune personne ayant un emploi de confiance ou d'honneur sous leur autorité, ne pourra, sans le consentement du Congrès, accepter aucun présent, émolument ou titre d'aucune espèce quelconque, d'aucun Roi, Prince ou Etat étranger.

(*) Ce privilége est celui que possede tout Citoyen accusé, de se faire transférer de la prison d'une Justice inférieure, à celle du Tribunal supérieur, afin de pouvoir se défendre en personne.

(**) Bill par lequel un homme accusé de haute trahison, est dégradé de sa noblesse, lui & toute sa postérité.

Digitized by Google

Section X. Aucun des États de l'*Union* ne pourra conclure aucun traité, alliance ou confédération; accorder des lettres de marque & de représailles; battre monnoie, créer des billets de crédit, créer d'autre signe numéraire pour le paiement des dettes, que ceux en or & en argent; passer par aucun bill d'*attainder*, aucune loi d'*ex post facto*, ou aucune loi portant atteinte aux obligations des contrats, ni accorder aucun titre de noblesse.

Aucun Etat ne pourra, sans le consentement du Congrès, établir aucun impôt ou droit sur les importations ou les exportations, excepté ceux qui seront absolument nécessaires pour exécuter ses loix d'inspection; & le produit net de tous droits & impôts établis par aucun des Etats sur les importations & les exportations, devra être versé dans le trésor des *États-Unis*: enfin toute loi semblable sera sujette à la révision & au contrôle du CONGRÈS. Aucun Etat ne pourra, sans le consentement du CONGRÈS, établir aucun droit de tonnage, entretenir des troupes ou des vaisseaux de guerre en temps de paix, conclure aucune convention ou concordat avec un autre Etat ou avec une autre Puissance étrangère, ou s'engager dans une guerre, à moins qu'il ne soit attaqué, ou dans un danger éminent qui n'admette aucun délai.

(*La suite au Journal suivant.*)

FRANCE.

De Versailles, le 7 Novembre.

Le Roi a nommé l'Abbé de Grimaldi, Aumônier de la Reine, Vicaire-général de Reims, à l'Abbaye de Rosières, Ordre de Cîteaux, Diocèse de Besançon.

Le 1^er^. de ce mois, fête de la Toussaints,

Digitized by Google

Leurs Majestés & la Famille Royale assistèrent dans la Chapelle du Château, à la Grand'Messe chantée par la Musique du Roi, & célébrée par l'Evêque de Vence. La Vicomtesse de la Luzerne y fit la quête. L'après-midi, le Roi & la Famille Royale, après avoir entendu le Sermon prononcé par l'Abbé Coulon, Vicaire-général de Sisteron, & Chanoine de Salins, assistèrent aux Vêpres & au Salut.

Le Chevalier de la Luzerne, ci-devant Ministre plénipotentiaire du Roi près les Etats-Unis de l'Amérique septentrionale, que Sa Majesté a nommé son Ambassadeur près le Roi de la Grande-Bretagne, a eu, le 4 de ce mois, l'honneur de faire ses remercîmens au Roi, à qui il a été présenté par le Comte de Montmorin, Ministre & Secrétaire d'Etat, ayant le Département des affaires étrangères.

Le même jour, la Marquise de Chatellux a eu l'honneur d'être présentée à Leurs Majestés & à la Famille Royale, par la Comtesse de Chatellux, Dame d'honneur de Madame Victoire de France.

De Paris, le 14 Novembre.

Pour l'utilité du Commerce maritime, on a publié en Normandie un *nouvel avis aux Navigateurs*, relatif aux feux des réverbères pour les phares. En voici la substance :

Digitized by Google

Nouvel Avis aux Navigateurs, relatif aux feux des réverbères pour les Phares.

L'essai fait à l'entrée du port de Dieppe en Normandie, d'un nouveau feu de réverbères tournans, annoncé au mois d'avril dernier, a produit tous les effets qu'on s'en étoit promis.

D'après le vœu unanime des Corps & des particuliers qui les ont observés, ce feu va définitivement rester composé de trois réverbères.

D'après le témoignage des Marins, ce feu s'aperçoit de plus de six lieues, quoiqu'il ne soit pas élevé de plus de trente-cinq pieds au-dessus du niveau de la mer; il se découvriroit de beaucoup plus loin, s'il étoit plus élevé.

L'éclat, la diminution & l'accroissement de la lumière en sont si sensibles, qu'à quelqu'éloignement que ce soit, on peut calculer, avec autant de certitude que de facilité, 1° le nombre des réverbères; 2° l'espace du temps qui s'écoule du passage d'un foyer à l'autre; 3° celui qu'emploie l'axe à faire un tour entier.

La fin de chaque tour est déterminée par l'obscurité plus grande & plus longue qui suit le passage du troisième réverbère.

De ces calculs il résulte, d'après les témoignages cités plus haut, qu'il est impossible de confondre un semblable feu avec tel autre feu que ce soit; & qu'en variant le nombre des réverbères & la durée des révolutions, on peut infailliblement distinguer, les uns des autres, tous les feux établis ou à établir.

Il ne reste, pour compléter cette expérience, qu'à y joindre la seconde lanterne qui a été annoncée dans le premier avis distribué au mois d'avril dernier.

Cette seconde lanterne va être élevée au haut

Digitized by Google

» d'or, jeune, très-frisé, & d'une liberté
» qui me faisoit croire qu'il essayoit si je
» lui convenois. Je lui passois tout dans
» mon ignorance, & dans mon désir de me
» marier : mais quand il me proposa de
» lui faire une révérence, je me sentis
» tentée de lui dire que je l'avois faite en
» entrant : je ne me pressois pas ; il insista,
» il fallut obéir ; il dit : Cela ira. Il me
» plaça encore une fois la tête, les bras,
» & du bout de son pied, il mettoit les
» miens plus en dehors ; enfin il y porta la
» main, pour les diriger dans une certaine
» position ; il me tâta le genoux, & dit à
» ma mère que la jambe étoit bien attachée.
» Oh ! pour lors je le trouvai fort impu-
» dent ; le rouge m'étoit monté au visage ;
» je sentois que j'allois le maltraiter, quand
» il me quitta brusquement, pour dire à
» ma mère qu'en quelques leçons je saurois
» faire mes révérences, & qu'il reviendroit
» tous les jours vers midi : il s'échappa ;
» fus à mon aise quand j'entendis rouler
carrosse ".

détails sont piquans, & en général
ouve ces deux volumes la con-
nc onde & des mœurs.

Digitized by Google

VARIÉTÉS.

LETTRE *au Rédacteur du Mercure.*

MONSIEUR,

PARMI les maux innombrables qui naissent de nos Institutions civiles, des moyens mêmes que nous avons employés pour assurer notre bonheur, il en est un dont l'étonnante activité & les désordres qui l'accompagnent, méritent toute l'attention du Législateur, de l'homme sensible & raisonnable. C'est de la Prostitution dont je veux parler. Ce fléau n'est pas seulement un scandale public, il est encore une calamité dont les effets se propagent sur tous les états de la Société, une cause de dépopulation qui dévoue annuellement à la misère & à la stérilité une foule de jeunes femmes qui seroient, sans elle, des mères fécondes, des épouses laborieuses & intelligentes. On serviroit donc essentiellement l'Etat & l'humanité, si l'on pouvoit trouver quelques remèdes à de si grands maux, si l'on pouvoit sur-tout les faire pratiquer. C'est sur quoi portent les considérations suivantes, que je vous prie de rendre publiques, si vous pensez qu'elles puissent être de quelque utilité à cet égard.

» L'expérience prouve que les soins qu'on a apportés jusqu'ici à détruire la Prostitution, n'ont point produit l'effet qu'on devoit en attendre. On paroit s'être trompé sur les moyens. On en a fait une affaire de Police, & elle en est une de

Digitized by Google

mœurs. On a multiplié les punitions pour les crimes, mais on n'a que foiblement pensé à les prévenir. Ce dernier moyen n'eût-il pas été cependant plus simple ? Punir, pour l'homme éclairé, est un malheur de plus ajouté à celui qui résulte du délit. D'ailleurs, quelque honteuse que soit la Prostitution, quelque criminelle qu'en soit la pratique, peut-on refuser un sentiment de pitié aux malheureuses qui en supportent l'ignominie & tous les châtimens qui y sont attachés ? Et si ces maux & ces désordres sont l'effet de notre avarice & de notre dureté, combien devons-nous encore être plus touchés des malheurs qui les accompagnent ? C'est cependant ce que confirme la plus légère connoissance de nos mœurs & de nos usages. Tel homme déclame & ordonne des peines contre la Prostitution, qui y a peut-être plongé dix infortunées ; & tel autre fait cruellement *enfermer* la Servante qu'il a honteusement séduite deux ou trois ans auparavant. Voilà ce que nous n'osons pas avouer ; voilà ce qui est pourtant vrai. Il est d'autres causes de la Prostitution ; examinons quelques-unes des principales.

» La première, celle contre laquelle les punitions ne peuvent rien, est ce goût général du célibat, entretenu, fomenté, légitimé même par l'avarice des parens, qui n'accordent la permission de se marier à leurs enfans, qu'à un âge où les passions ont déjà parcouru tous les périodes du vice & de la dépravation.

» L'on conçoit d'abord combien un pareil usage doit multiplier les foiblesses, les séductions, toutes causes éloignées, & quelquefois certaines, de la Prostitution vénale.

» Ajoutez à cette conduite des parens, la rigueur & la dureté qu'un grand nombre ne rougissent pas d'exercer envers de foibles créatures à qui les Loix

n'ont donné aucune défense, que les larmes & les prières. Au moindre mécontentement, il est des tigres qui ne parlent à leurs enfans que de chaînes & de captivité. Ces abus ont percé jusque chez le peuple. Combien une pareille férocité doit-elle multiplier aussi les évasions, les fuites, & tous les écarts qui finissent par plonger les tristes enfans qui s'y livrent, dans les fanges d'un désordre humiliant ! Est-ce donc en ajoutant encore à de semblables maux, qu'on peut espérer de tarir les sources de la Prostitution ? N'est-ce pas plutôt en assujettissant à plus de douceur & de justice ceux qui en sont la première origine. Parens, qui criez avec raison contre les progrès du libertinage, êtes-vous bien certains de ne point y avoir contribué par une des causes que nous venons de rapporter ?

» Une autre cause très-active, très-positive de la Prostitution, est le peu de gages que l'on donne aux jeunes Servantes dans les grandes villes. A la moindre maladie, à la première *vacance de maison*, elles se trouvent réduites dans la plus dure indigence ; & quand on n'auroit point à craindre pour elles les dangers de la Prostitution, la justice exigeroit qu'on leur donnât des gages au moins doubles de ceux qu'on leur accorde. Mais, faute de suivre un conseil aussi prudent, la plupart des Maîtres deviennent, par leur avarice, les auteurs des désordres de leurs Servantes. Ces malheureuses, sans pain, sans vêtemens, sans place au milieu de villes ruinées & corrompues, ne peuvent pas échapper à la corruption générale. Ce sont à jamais des femmes perdues pour l'humanité, pour l'Etat & la population. Ce malheur est d'autant plus grand, qu'elles sont en général fortes & bien organisées, dispositions essentielles à une telle fécondité.

Digitized by Google

d'un mât, à vingt pieds perpendiculairement au-dessus de la première.

Le feu de réverbère que contiendra cette seconde lanterne sera bien moins considérable; il ne tournera point comme le premier : il sera fixe.

Le premier, qui est plus considérable, sera allumé aussitôt que la marée permettra aux Pêcheurs d'entrer dans le port.

Le second, plus petit, plus élevé & immobile, ne sera allumé que quand il y aura assez d'eau pour les navires, & on l'éteindra aussi-tôt que la marée descendue n'en laissera plus assez pour eux.

Le feu tournant restera allumé jusqu'à ce que le port n'offre plus assez d'eau pour les Pêcheurs.

Le second feu, toujours posé perpendiculairement sur le premier, sera allumé, la première fois, du 20 octobre au 15 novembre prochain.

Nous avons cru devoir retarder la publication de la lettre qu'on va lire, jusqu'au moment où nous avions pu être certains que les Démonstrateurs de la *machine Polycreste* du Palais Royal avoient livré leur contrefaction de cette machine, à l'instant même où ils osoient appeler son Auteur en comparaison. Tout concours dès-lors eût été ridicule ; & il n'auroit plus manqué au succès de cette usurpation, que de voir comparoître l'Inventeur, après la livraison faite par les Plagiaires. Nous avons donc renvoyé à M. de *Ségrave* sa *description cachetée* ; & nous publions sa lettre, pour terminer un débat jugé, sur lequel

Digitized by Google

nous ne reviendrons plus, quelques instances qu'on nous fasse.

» J'ai l'honneur, Monsieur, de vous envoyer ici joint, un paquet contenant le détail & description de ma *Machine Polycreste* verticale & horizontale: c'est un dépôt que la confiance remet entre vos mains. Si au moment que vous le recevez, vous pouvez être assuré, avec certitude positive, que les Anonymes Démonstrateurs du Palais Royal n'ont encore délivré à aucun de leurs Souscripteurs une seule de leur machine, alors je vous prie de l'ouvrir, & de donner au contenu toute la publicité qu'il vous est possible. Mais si au contraire il s'en trouve un seul de délivré, je le réclame, & exige, sur la confiance que j'ai en vous, de me le renvoyer dans l'instant intact, & sans être ouvert; si, comme j'ai tout lieu de le croire, la livraison des Anonymes Démonstrateurs a eu lieu, il deviendroit inutile, & même indiscret de ma part, d'importuner le Public d'une machine dont les souscriptions auprès des Plagiaires, prouvent qu'on fait peu de cas. La lettre que vous avez bien voulu insérer dans votre Mercure du 22 septembre, avoit pour but, ou de forcer des indignes Plagiaires de verser, pour le soulagement des pauvres, une très-petite partie de la somme qu'ils retirent du Public, ou en faisant présent de ma machine à ce même Public, l'engager à abandonner une souscription dont il étoit la dupe. Je dis la dupe, puisque je l'informois que s'il vouloit renoncer à une souscription qui ne pouvoit lui donner tout au plus qu'une mauvaise contrefaction, je consentois de faire le plus grand sacrifice en leur faveur, *en leur faisant présent, sans espoir même d'être payé par la reconnoissance*, de l'objet qui faisoit mes plus grands délices, & dont je jouissois exclusivement à tout autre. J'ai dit *mauvaise contrefaction*, puisque les

Digitized by Google

Démonstrateurs annoncent dans leur Prospectus, qu'on ne peut s'en servir que depuis dix heures jusqu'à midi, si toutefois le soleil brille dans toute sa force, tandis que les expériences de la mienne se faisoit à toute heure du jour, quelque temps qu'il fît. Il faut avouer que j'ai affaire à gens qui savent bien calculer; *il savent que je suis à Tours, & que votre Mercure, publié à Paris le samedi 15, ne peut y arriver que le 15*, c'est donc dans le même instant qu'ils délivrent leur machine, à Paris, au Public; qu'ils me déclarent par leur Mercure, qu'ils protestent ma lettre de change tirée sur eux pour le soulagement des pauvres; qu'ils me bravent & me somment de paroître avec ma machine. Cependant après avoir copié mon prospectus, & les attestations que m'avoient accordé les premiers Artistes du royaume, aujourd'hui 15 octobre, jour de leur livraison, ils déclarent que je n'ai d'autre mérite que *de les avoir mis sur la voie;* en vérité, c'est être trop hardi. Cependant je leur pardonne tout, excepté leur calomnie, que je montrois au public les expériences de ma machine, moyennant cinq louis d'or par personne, je leur donne le démenti le plus formel. Pour éviter les importunités désœuvrées, j'avois inséré dans mon prospectus, qu'en souscrivant chez M. Lefevre, il donneroit l'adresse & le nom de l'Auteur chez lequel on pourra aller voir cette machine, avec la liberté de retirer dans les vingt-quatre heures le montant de la souscription, si les effets énoncés n'étoient point exacts; d'ailleurs, malgré cette précaution que j'avois cru devoir prendre, je défie aucune personne qui, avec la figure d'un honnête homme, a pu se présenter chez moi, ayant souscrit ou non, d'avancer que j'aie refusé de lui faire voir toutes les démonstrations.

C'est trop m'arrêter à vouloir démontrer une

Digitized by Google

fausseté trop palpable; je sais que je me manque à moi-même. Je finis en vous priant derechef, de me renvoyer dans l'instant le paquet qui contient la description de ma machine Polychreste, verticale & horizontale, si une seule de celles des Plagiaires a été délivrée à aucuns souscripteurs.

Je vous suplie d'insérer dans votre prochain Mercure cette lettre, & de me croire.

Le Chr. De Segrace.

Philippe Verrot, âgé de 129 ans, est mort près de Montpellier. Son fils a 98 ans, & son petit-fils en eut 70 le 22 août dernier, jour auquel les trois vieillards dinèrent ensemble.

Payeurs de rente, [illegible] premiers mois de 1787, à la lettre J.

PROVINCES-UNIES.

De la Haye, le 7 Novembre.

Le Duc régnant de Brunswick, qui, durant son séjour en cette résidence, a reçu les complimens des différentes assemblées du Gouvernement, par des Députations formelles de L. H. P. des Etats de Hollande, du Conseil d'Etat, &c., est reparti le 30 octobre, pour retourner à son quartier-général à l'Overtoom, où il est arrivé le 1er. de ce mois.

Les résolutions des Etats de Hollande, se succèdent avec une rapidité au moins égale à leur importance, & toutes dans le but d'achever & d'affermir la révolution

Digitized by Google

qui vient de faire l'étonnement de l'Europe. Cette assemblée a arrêté d'autoriser le Stadhouder à licencier les Corps de *Matha*, de *Meyern*, de *Sternbach*, & les deux Corps du Comte de *Salm*, à la réserve de huit compagnies de Hussards & de quelques Chasseurs, qui passeront au service de la Généralité.

Quant à la proposition de l'Ordre Equestre relative aux affaires militaires, & renvoyée à l'examen des Conseillers-Comités; sur l'avis de ces dernières, il a été fait à l'assemblée des Etats de Hollande, un rapport, dont l'objet est, « de prier le » Stadhouder de déterminer la Généralité » à prendre pour un certain temps à la » solde de la République, de 5 à 8 mille » hommes de troupes Allemandes, & de » solliciter Made. la Princesse d'Orange, » d'obtenir de S. M. Prussienne, qu'un » Corps de 3 à 4000 hommes des troupes » de ce Monarque, reste provisionnelle» ment dans le pays, en attendant l'ar» rivée d'autres troupes Allemandes. » La plupart des villes ont accepté cette conclusion; Dordrecht, Leyde, Harlem, l'ont prise *ad referendum*.

Les Etats de Frise ont rendu une longue & forte publication, par laquelle, après avoir rappelé l'insurrection armée, qui a eu lieu à la fin d'août dans la Pro-

Digitized by Google

vince, » ils déclarent déchus de leurs » commissions, charges & bénéfices, » & exceptent de l'amnistie générale dix » Membres de leur assemblée, formant » alors la minorité, pour avoir été les » principaux auteurs des mouvemens sé- » ditieux, avoir foulé aux pieds la cons- » titution, les lois fondamentales, & s'être » soulevés contre la Souveraineté de la » Province ; pour avoir ensuite pris la » fuite, abandonné leurs postes. Ils sont » déclarés inhabiles à toute charge, em- » ploi, ou commission ; & liberté à eux » de se présenter en justice dans trois mois, » pour prouver leur innocence. »

La ville de *Schoonoven*, dont S. A. S. avoit été autorisée à changer la Régence, ayant proposé à l'assemblée de Hollande, d'étendre cette autorisation du Stadhouder à toutes les Régences des villes de la Province, où il paroîtroit nécessaire d'opérer cette réforme, 16 voix adhérèrent à cet avis, qui fut décliné par Harlem & Alkmaar ; Amsterdam suspendit de donner le sien. Le 31 octobre, la matière remise en délibération, la proposition de Schoonoven a été admise à l'unanimité, & le Stadhouder qualifié pour ce changement de Magistrats.

Pour terminer les difficultés à Amsterdam, trois Députés de la Régence s'étant

Digitized by Google

rendus ici, pour demander au Stadhouder une nomination de Commissaires de sa part, Son Altesse Sérén. a accepté cette offre, en demandant que le Conseil de guerre municipal, & l'ancienne milice bourgeoise fussent rétablis, & le Réglement de *Guillaume IV* confirmé. Les Bourguemestres d'Amsterdam ont été autorisés par le Conseil à nommer de leur côté une Commission. Les Députés du Prince sont arrivés le 2 à Amsterdam, & les conférences vont s'ouvrir.

M. de *Bleiswyck*, Grand Pensionnaire de Hollande, se trouvant au moment du renouvellement de sa charge, qui, au bout de cinq ans, exige une confirmation, s'est démis le 3 de cette place importante, pour laquelle on désigne M. *Van de Spiegel*, Conseiller Pensionnaire de Zélande, qui passe pour l'une des meilleures têtes de l'Etat, & pour avoir été le Conseil de L. H. P., vers la fin des troubles, & celui du Stadhouder.

Il est décidé que les régimens Prussiens d'infanterie de *Marwitz* & de *Woldeck*, faisant six bataillons, cent hussards d'*Eben*, & autant de *Goltz*, resteront cet hiver dans la Province de Hollande, sous les ordres des Généraux-Major de *Kalkreuth*, de *Woldeck* & de *Marwitz*. Le reste de l'armée repassera en Westphalie.

Digitized by Google

PAYS-BAS.

De Bruxelles, le 10 Novembre.

Les Russes viennent de publier deux relations de l'attaque de *Kilburn*, qui ne se rapportent, ni pour les faits, ni pour les dates. Pour savoir au juste les détails de ce fait, il faudra consulter aussi le récit des Ottomans, & balancer le plus ou moins de crédit que mériteront ces relations opposées. Voici de quelle manière les Russes parlent de leur avantage.

La Cour a reçu ces jours derniers, de la part du Général-Feld-Maréchal Prince *Potemkin*, commandant en chef de l'Armée de *Catharinoslaw*, un avis *en date du 30 septembre*, portant que le 24 du même mois *tous les vaisseaux* munis de canon, & appartenant à la flotille *Ottomane*, qui est stationnée à *Oczakow*, étoient venus dans les eaux de *Kinburn*, & que par une forte canonnade contre cette forteresse, quelques maisons y avoient été endommagées, 5 hommes tués, & 10 blessés. Cependant le feu de la forteresse de *Kinburn* ne causa pas moins de perte parmi leurs gens, & endommagea considérablement une de leurs frégates. Pendant le bombardement, un de *leurs vaisseaux de ligne* sauta en l'air, & il n'en fut pas sauvé un seul homme.

Le 25, vers minuit, les *Turcs*, qui étoient venus en petits bateaux, débarquèrent au nombre de 700 hommes, à 8 *werstes* de *Kinburn*; mais ils furent repoussés d'abord par les *Cosaques*, ensuite

Digitized by Google

par l'infanterie aux ordres du général *Reck*. A une nouvelle tentative qu'ils firent la nuit suivante, ils furent également forcés à prendre la fuite. Pendant que ceci se passoit, il fut détaché de notre escadre vers *Kinburn*, deux frégates & quatre galères. De ces dernières, la galère *Desna*, commandée par le *Mitschman Lombard*, qui portoit une coulevrine de 40 livres, 8 canons de trois, & 8 fauconnets de trois, fut détachée en avant; & le 26, à 9 heures, elle arriva dans les eaux d'*Oczakow*. A peine l'officier-commandant aperçut-il les vaisseaux qui bombardoient *Kinburn*, mouillant à quelque distance de la flotte, qu'il prit la résolution de courir droit sur eux, de les disperser, ou de s'en emparer s'il le pouvoit. Aussitôt que les bâtimens ennemis se furent aperçus de cette manœuvre, ils se replièrent sur leur flotte; mais ils furent poursuivis par la galère, qui les attaqua seule, & qui, après plusieurs évolutions, entra avec l'aile gauche de la flotte ennemie, dans une action qui dura deux heures, & pendant laquelle l'ennemi fut appuyé par le feu des batteries d'*Oczakow*. Le commandant de la galère avoit caché les 120 grenadiers embarqués sur son bâtiment; & ceux-ci ne commencèrent à faire feu, que lorsqu'ils furent à portée des bâtimens ennemis: & au moyen de cette manœuvre, ils lui firent essuyer une grande perte. Après que la galère se fut longtemps battue contre l'ennemie, elle revint avec de grands cris de joie à *Kinburn*, où elle mouille encore à la vue de la flotte ennemie; elle n'a eu ni morts ni blessés, & le commandant a eu seulement *une partie de l'oreille emportée par un coup de feu.*

On peut observer que cette relation, arrivée de la Tauride à Pétersbourg en 7 à 8 jours, a fait une rude diligence;

Digitized by Google

mais voici une Lettre de Cherſon, du 18 octobre, dont la marche n'a pas été moins rapide.

M. le contre-amiral comte Woinowitſch a, le 19 du mois paſſé, diſperſé un convoi Turc, deſtiné à ſe rendre à Oczakow. Ces bâtimens étoient chargés de troupes, de munitions de guerre & de proviſions; pluſieurs vaiſſeaux de tranſport, qui compoſoient ce convoi, ont été coulés à fond; & nous en avons pris ſix de ceux qui ont échappé à ce déſaſtre. Les Turcs ont enſuite fait une deſcente le 24 du même mois, & ont aſſailli Kinburn. Les troupes, ſous les ordres de M. le général Reck, les en ont repouſſés avec perte, & ont brûlé un grand nombre de leurs bateaux plats. M. le capitaine & chevalier *Lombard*, Maltois, commandant une galère ſur laquelle il y avoit quatre-vingt grenadiers, a attaqué un vaiſſeau turc de 60 canons, & a fini par y mettre le feu.

Les avis les plus récens apprennent que les Turcs ont de nouveau bombardé *Kinburn* le 2 du courant : cette attaque a duré depuis deux heures après-midi, juſqu'à huit heures : ils en ont été repouſſés; mais les bombes ont endommagé quelques maiſons de cette place. La réſiſtance de nos troupes a été vigoureuſe; & la flotte Turque a été obligée de ſe retirer à Oczakow. Le brave capitaine & chevalier Lombard a fait une ſeconde ſortie contre la ſuſdite flotte le 3 du courant : il l'a canonnée pendant une heure & demie, & il eſt retourné à Cherſon ſans perdre un ſeul homme.

Digitized by Google

JOURNAL POLITIQUE
DE
BRUXELLES.

POLOGNE.

De Varſovie, le 31 Octobre 1787.

SANS requiſition préalable, formelle, & par conſéquent ſans l'aveu de la République, l'armée du Maréchal de *Romanzof* eſt entrée en Podolie. Ce Général a rejeté cette démarche ſur *la néceſſité* des circonſtances, qui ne permettoient pas une autre conduite à ſa Souveraine, & le Comte de *Stackelberg*, Miniſtre de Ruſſie, a remis une pareille déclaration au Roi & au Conſeil permanent. On fait monter à 60 mille hommes cette armée de M. de *Romanzof*, qui s'étend juſqu'auprès de Kaminieck, & qui en réalité n'eſt qu'un corps de 15 mille hommes. On lui ſuppoſe le deſſein de paſſer le Dnieſter, &

Digitized by Google

d'ouvrir la campagne sur le territoire Ottoman.

On croit qu'il se formera dans cette République plusieurs confédérations, dont on ignore encore le but. Un Palatin connu fait des levées ; on assure que d'autres Magnats sont d'accord avec lui, & que son corps monte déja à 9,000 hommes.

Le Comte d'*Anhalt*, chef du corps des Cadets Nobles, est parti le 10 de Pétersbourg pour la Finlande, où il doit passer en revue les régimens cantonnés dans cette Province, ainsi que le corps de 4000 chasseurs dont il a le commandement. Son inspection s'étendra aussi aux places fortes.

Le *Hatischeriff*, par lequel le Grand Seigneur a conféré au Grand Visir le commandement absolu des forces de l'Empire, est conçu en ces termes, dans une version dont nous ne garantissons pas l'exactitude :

Vous, mon Grand Visir, mon Général & mon Lieutenant, muni d'un pouvoir illimité, de qui la fidélité brille aux yeux de tous les vrais croyans, comme les pays qu'ont possédé mes illustres aïeux, dont les tombeaux sont éclairés par l'Etre Suprême, ont été attaqués par les Russes, au mépris des traités, j'ai résolu de faire la guerre à ces infidèles, & un fetva, publié du sanctuaire des loix, a donné à ma présente résolution l'autorisation requise. Pour obéir dignement aux devoirs qu'impose une guerre sacrée contre les infidèles, & pour accomplir la

Digitized by Google

loi sainte du Prince des Prophètes, sur qui la bénédiction la plus pure & la plus accomplie puisse reposer, mes ordres impériaux ont été annoncés dans toute l'étendue de mes Etats. Les préparatifs de guerre sont maintenant l'affaire principale qui doit occuper mon Empire sublime. Vous, mon Grand Visir, mon Général & mon Lieutenant, muni d'un pouvoir illimité, faites dès-à-présent les dispositions nécessaires pour marcher en personne, & occupez-vous de la manière la plus efficace des préparatifs de guerre. Je vous recommande la concorde & la bonne intelligence avec les Grands de mon Empire, & avec tous les Soldats mes serviteurs. Donnez les ordres les plus pressans & les plus rigoureux, afin que tous ceux qui suivront l'armée se tiennent dans les bornes de leur état, & d'éviter soigneusement le luxe dans les équipages, comme aussi les embarras d'un trop grand nombre de domestiques qu'on a vu dans les guerres précédentes. Tous vos efforts doivent tendre seulement & uniquement à la destruction des Russes, de ces perfides ennemis de notre croyance. Vous, Grands & Soldats, mes serviteurs, apportez tous vos soins à l'accomplissement entier & fidèle des règles & constitutions militaires, à obéir aux ordres & aux desseins de votre très-honoré Général, mon Grand Visir & Lieutenant, muni d'un pouvoir illimité. Mais à Vous, mon Grand Visir, de qui toutes les ordonnances répondent à ma volonté impériale, je vous laisse l'exécution complète des préparatifs de guerre, & vous cède un pouvoir sans bornes. Pour vous donner en même temps une preuve éclatante de ma faveur, je vous envoie un sabre garni de diamans; il vous servira à extirper nos ennemis. Je vous l'envoie par mon Kapidgi-Bachi; à son arrivée vous ceindrez le sabre autour de vos reins glorieux, & vous vous occuperez d'abord des

Digitized by Google

moyens de destruction & de conservation. Vous vous presserez d'envoyer des troupes par-tout où il sera utile ; en un mot, vous aurez soin de toutes les dispositions nécessaires. Je vous confie les Grands de mon Empire, les Soldats mes serviteurs, & les troupes. Maintenant c'est votre affaire de justifier cette confiance, & je vous recommande en la protection du Très-Haut. Je vous donne un pouvoir plein & sans bornes. La prise de possession violente de la Crimée, par les Russes, est connue de tout le monde. L'univers entier est témoin du nombre de leurs vaisseaux qui navigent sur la mer Noire. Quelles doivent donc être les dispositions de chaque homme qui conserve encore une étincelle de religion dans son cœur ? « Puisse le Très-» Haut répandre ses hautes faveurs sur vous, sur » tous les Grands de mon Empire, sur les Sol-» dats mes serviteurs, sur toutes mes troupes & » sur moi, le plus foible serviteur, *Amen!* Puisse » le Très-Haut anéantir les Russes, ces perfides » ennemis de notre foi, *Amen!* »

ALLEMAGNE.

De Hambourg, le 5 Novembre.

Le Roi de Suède, parti de Stockholm vers le milieu d'octobre, a fait une tournée dans les Provinces méridionales. De Carlscroon, S. M. s'est embarquée à Malmoé, &, sans être reconnue, est arrivée le 29 à Copenhague. Elle s'est rendue immédiatement chez son Ministre le Baron de *Sprengporten*, y a pris l'habillement Suédois, & s'est présentée à la Cour sans ce-

Digitized by Google

rémonie. La Famille Royale n'ayant aucun avis de l'arrivée de ce Monarque, sortoit de table au moment où il entra. On ignore la durée de son séjour à Copenhague, où l'on a donné plusieurs fêtes en son honneur.

On mande de Horsens en Jutland, la mort du Prince *Alexis de Brunswick*, décédé dans sa 42^e^. année, & le plus jeune fils de l'infortuné Duc *Ulrich* de *Brunswick-Wolfenbutel*, mort en Sibérie. Le célèbre Professeur *Schloëzer* de Gottingue, a inséré dernièrement dans sa *Correspondance politique*, une lettre du 30 avril, datée de Horsens, & qui renferme quelques particularités touchant le sort de cette famille malheureuse.

« Il existe, disoit l'Ecrivain, encore actuellement trois enfans du Duc de *Ulrich;* savoir, la Princesse *Catherine*, née le 26 juillet 1741 ; le Prince *Pierre*, né le 20 décembre 1745 ; & le Prince *Alexis*, né le 9 mars 1746. (C'est celui qui vient de mourir.)

Cette auguste Famille reçoit de la Cour de Pétersbourg, pour son entretien & celui de sa maison, une pension annuelle de 32,000 roubles. Cette somme est payée à la Cour de Copenhague. On en donne 400 rixdallers à chacun des deux Princes, & autant à la Princesse, pour leurs menus plaisirs. Leur maison est composée d'un Surintendant, qui est le Chambellan *de Schenk*, & de deux Gentilshommes, le Lieutenant-Colonel de *Lilienskiold*, & le Gentilhomme du Roi de *Hauck*. La Princesse

Digitized by Google

a une Surintendante & deux Dames pour l'accompagner. On entretient 18 chevaux à leur service. Les Princes portent des habits bourgeois; quelquefois ils mettent l'uniforme de Cour de Copenhague: ils ne parlent que la langue Russe, mais ils entendent un peu l'Allemand. Ils se lèvent tous les matins à 7 heures, & prennent leur déjeûné de 8 à 10 heures. On les instruit dans la langue Allemande; ils sortent ensuite à cheval, lorsque la saison le permet. Le dîner est servi à 2 heures; il est composé de six plats: après le dîner, on sert le café, & ensuite il y a jeu. Le souper, qui consiste en quatre plats, se fait à 9 heures. Quelquefois on invite des Personnes de qualité, tant de l'Etat civil que de l'Etat militaire. — On ne reçoit point d'Etrangers à leur Cour.

Fin de l'EXPOSÉ de la Cour de Pétersbourg.

Ce procédé de la part de la Porte, & beaucoup d'autres injustices dont la relation seroit ici trop prolixe, comme, par exemple, les offenses & les oppressions que les Turcs faisoient essuyer à nos Consuls & aux Négocians de notre Empire, la Porte méditant sans cesse de nous enlever des avantages que nous avions acquis par les armes & par des traités, nous autorisoient incontestablement à rompre avec Elle; mais l'amour pour la paix nous fit toujours espérer que la Porte renonceroit enfin à la ruse & à la mauvaise foi, & qu'Elle observeroit les traités solennels conclus avec nous. Dans cette vûe, nous appelâmes auprès de nous, à Cherson, notre Ministre résidant à Constantinople, & nous lui remîmes de nouvelles instructions pour la composition amiable des diverses contestations, aussi injustes que futiles, que la Porte mit en œuvre uniquement dans le dessein, comme nous le voyons aujourd'hui, de trouver un pré-

Digitized by Google

texte pour rompre la paix. Nous communiquâmes nos intentions, non-seulement à la Cour de Vienne notre alliée, mais aussi à celle de Versailles. Ces deux Cours rendirent justice à notre extrême modération & à notre éloignement pour la guerre, & elles furent prêtes d'employer leur médiation pour la conservation de la bonne intelligence entre nous & la Porte. A son retour à Constantinople, notre Ministre ne trouva plus au Ministère Turc les moindres dispositions pour la composition amiable des affaires. Le Rais Effendy l'ayant appelé, le 15 juillet dernier, à une conférence, opposa à nos justes prétentions les contre-prétentions les plus injustes. Les voici : on exigeoit, 1°. que nous devions renoncer à toutes les liaisons avec le Czar de Cartalinie, notre Sujet, & nous abstenir de nous mêler des affaires Irusiniennes ; 2°. que nous devions leur livrer *Mauro-Cordato*, Hospodar de la Moldavie ; 3°. que nous devions rappeler de Varsovie notre Vice-Consul Salunski, que l'on accusoit calomnieusement d'avoir favorisé l'évasion du susdit Hospodar, & d'avoir facilité l'émigration des sujets Turcs dans la Russie ; 4°. que nous devions rendre aux Turcs 39 marais salans dans l'arrondissement de Kinburn, quoique des traités nous en eussent assuré la possession ; 5°. que nous devions admettre des Consuls Turcs dans toute la Russie, & nommément dans la Crimée ; 6°. que les bâtimens Russes se soumettront à la visite la plus rigoureuse, afin de constater s'il n'y avoit point à leur bord des matelots Turcs, & si ces bâtimens n'exportoient point de café, d'huile ou riz, &c. objets sur lesquels le traité de commerce leur avoit assuré une liberté entière ; 7°. que les Négocians Turcs ne paieront en Russie que 3 pour cent de droits de douane. A toutes ces prétentions, ce Ministre ajouta l'insolence de

Digitized by Google

fixer d'abord le 15, & ensuite le 20 août, pour terme d'une réponse cathégorique, terme qui n'étoit nullement proposable, vu l'éloignement de notre capitale de Constantinople. Notre Ministre n'avoit point de peine de réfuter ces prétentions, que l'on avoit prévues, par le contenu même des traités contre lesquels l'ennemi agissoit ouvertement & à dessein prémédité. Ces prétentions tendoient manifestement à la rupture de la paix; en effet, le Ministère Turc jugea à propos de déclarer publiquement qu'il regardoit comme nulles & non avenues, toutes les conventions conclues postérieurement au traité de Kainardchi. Ce Ministère non seulement ne donna point de réponse à notre Ministre, mais il ne prêta aucune attention aux instructions de l'Internonce de l'Empereur & de l'Ambassadeur de France, qui s'étoient employés à composer les contestations. Enfin, pour combler la mesure des offenses, la Porte appela de nouveau notre Ministre, & lui proposa les prétentions les plus absurdes, savoir: que nous devions restituer la Crimée, & annuller les traités solennels qui subsistoient entre nous & Elle, & par conséquent, renoncer à tous les avantages qui en résultoient pour notre Empire; ajoutant qu'Elle renonçoit de son côté à ces obligations; & lorsqu'Elle ne put point déterminer notre Ministre à consentir à ces demandes absurdes, Elle le fit arrêter sur le champ, & conduire au Château des Sept-Tours.

Nous soumettons cet exposé véridique au jugement du Public impartial, qui connoîtra sans peine que dans la conduite de cette affaire, nous n'avons consulté que notre amour pour la tranquillité, & que nous n'avons eu d'autre objet que la conservation de la paix si nécessaire au bonheur de l'humanité. Notre modération, & les

Digitized by Google

moyens dont nous avons fait usage pour conserver la paix avec les Turcs, sont visibles. L'ennemi du nom Chrétien nous provoque au combat pour la seconde fois, malgré nous-mêmes, & au milieu des résolutions pacifiques que nous avions prises. Il emploie, comme moyens de provocation, le parjure, la rupture des traités, le mépris du droit des gens, & l'offense audacieuse excitée par la méchanceté de nos ennemis. Nous nous préparons contre notre gré au combat. Nous avons ordonné d'assembler nos armées, & enjoint à notre Feld-Maréchal-Général Romanzof Sadunaskoi, & au Prince Potemkin le Taurique, d'agir avec les troupes que nous leurs avons confiées. Réunissez, fidèles Sujets, vos prières ferventes aux nôtres, afin que Dieu, qui jusqu'à présent a protégé la Russie si visiblement, bénisse nos armes que nous avons prises pour la défense de sa Sainte Eglise Orthodoxe, & qu'il nous fortifie pour que nous puissions punir notre ennemi comme il le mérite. Nous fondons nos espérances sur la bonne cause que nous vengeons, sur l'aide du Seigneur, & sur la valeur de nos Généraux & de nos armées; nous espérons qu'ils se signaleront comme dans la dernière guerre; les victoires remportées à cette époque ne sont point encore oubliées; elles doivent être encore toutes récentes à la mémoire de l'ennemi que nous allons combattre. Donné à Pétersbourg, le 7 septembre (18 du nouveau style) de l'an après la naissance de Jésus-Christ 1787, & de notre règne le 26e.

Signé, CATHERINE.

De Vienne, le 4 Novembre.

Un courrier extraordinaire, dépêché le 22 du mois dernier à Constantinople, y

Digitized by Google

porte la réponſe de S. M. I., à la dernière déclaration de la Porte Ottomane. On aſſure que la dignité de l'Empereur, la protection que S. M. doit à ſes Sujets ſur les frontières, & l'alliance qui ſubſiſte entre Elle & l'Impératrice de Ruſſie, ne lui permettent pas de faire retirer ſes troupes : en cas de déclaration de guerre de la part du Miniſtère Ottoman, on fera agir l'armée qui ſe trouve prête à marcher. — Depuis le départ de ce courrier, tout ici eſt dans la plus grande activité. Le Maréchal Comte de *Laſcy* a de fréquentes conférences ſecrettes avec l'Empereur. Les Membres qui doivent compoſer le Conſeil de guerre, ſont nommés. Le bureau des poſtes de campagne partira la ſemaine prochaine.

Le 19, on a fait partir pour la Hongrie, un tranſport conſidérable de groſſes munitions de guerre & de pièces de campagne. — L'Autriche antérieure & la baſſe Autriche doivent fournir de nouveau 4,000 chevaux de trait. L'Etat-Major & deux compagnies du deuxième régiment d'artillerie ſont en route pour la Hongrie. — Les troiſièmes bataillons des régimens d'infanterie de l'Empereur, de *Mitrowski* & de *Khevenhuller*, en garniſon dans la Moravie, ont reçu l'ordre de ſe rendre en

Digitized by Google

Gallicie. Les dragons du Grand Duc de *Toscane* doivent se compléter, & marcher ensuite en Hongrie. Les troisièmes bataillons des régimens *Ferdinand* de *Toscane* & de *Deutschneister*, & une division des huſſards de *Wurmser*, se rendent à Agram. — Il est arrivé à Bud un train de 400 chariots, & plusieurs bâtimens chargés de farine. Les troupes se resserrent sur les deux rives du Danube.

On lève dans la Gallicie 800 recrues pour les régimens qui sont en Bohême. — Les huſſards de *Baur* & d'*Esdody*, & les chevaux-légers de *Lovencher*, quittent la Hongrie pour se rendre sur les frontières de la haute Siléſie.

Les Généraux *Clairfait*, *Tige*, *Brunner*, *Stader*, *Brechainville* & *Pallavicini*, sont partis de cette ville pour se rendre à leurs corps en Hongrie. La cavalerie que l'on a tiré de la Gallicie, est arrivée, le 15 octobre, dans le Comitat de Peſt. Tout est en mouvement du côté de Peterwaradin & d'Ivok.

De Francfort-sur-le-Mein, le 10 *Novembre.*

Dans la matinée du 4, entre 3 & 4 heures, on a éprouvé ici plusieurs se-

Digitized by Google

couſſes aſſez fortes de tremblement de terre. On les a également reſſenties à Hanau, à la même heure, & pendant quelques ſecondes. Ces commotions n'ont occaſionné aucun dommage.

L'armée Ruſſe commandée par le Maréchal Comte de *Romanzof*, eſt entrée ſur deux colonnes dans le territoire de la Pologne; une de ces colonnes eſt ſous les ordres du Général d'*Eempt*; & l'autre, ſous ceux du Général Prince de *Gallitzin*. On préſume que cette armée prendra les quartiers d'hiver dans les Vaivodies de Bracklau & de Podolie, & on prétend que ſon objet eſt d'attaquer les Turcs dans la Moldavie, de couper leurs camps ſur le Danube & ſur le Dnieper, dans le même temps que l'armée du Prince *Potemkin* attaqueroit la fortereſſe d'Oczakof. — L'entrée de cette armée a été annoncée, le 19, au Roi & au Conſeil permanent, par une note de l'Ambaſſadeur de Ruſſie. Pluſieurs Membres du Conſeil étoient d'avis de faire connoître à l'Ambaſſadeur le mécontentement de la République ſur la démarche du Maréchal de *Romanzof*, qui n'avoit pas jugé à propos de demander au préalable le conſentement du Roi & du Conſeil; mais on s'eſt contenté de dépêcher à ce Général un Adjudant chargé de lui faire des repréſentations, & de lui don-

Digitized by Google

ner à connoître les inconvéniens qui pourront en résulter pour un Etat neutre.

On assure que le Comte de Potocki, Commandant en chef des troupes dans l'Ukraine, a reçu l'ordre de se replier sur Kaminieck, & même jusqu'à Varsovie, s'il le jugeoit nécessaire.

L'armée sous les ordres du Prince *Potemkin*, sera composée, dit on, de 120,000 hommes. Ce Général a son quartier à Elisabeth-Gorod; il a pris une position si avantageuse, qu'il peut, à ce que débitent les Russes, passer le Bog, & s'approcher d'Oczakof.

Le corps dans le Cuban & au Caucase, consistera en 40 ou 50,000 hommes; mais des calculs plus modérés diminueront probablement ces grandes forces numériques.

ESPAGNE.

De Madrid, le 30 Octobre.

Depuis les premiers jours de ce mois, chaque courrier nous annonce de nouveaux désastres occasionnés par le débordement de l'Ebre, & de la Segra qui se jette dans ce fleuve.

L'Archevêque de Saragosse a ordonné des prières publiques dans tout son Diocèse, & l'exposition du Saint-Sacrement

Digitized by Google

dans les églises de la ville ; on y est dans les plus grandes alarmes.

Plusieurs maisons se sont écroulées à Pampelune . . . . . Les habitans d'Estella, petite ville de la Navarre, l'ont abandonnée.

400 maisons de Tortose sont abymées; on en a étançonné environ 600, & on travaille à étançonner les autres, ainsi que les édifices; mais presque sans espoir de les conserver: il manque déja 2000 habitans, & chaque jour accroît ce nombre.

On écrit d'Alicante, du 17, que la frégate Sainte-Gertrude, qui avoit été porter un million de piastres à Alger, en est de retour, & qu'elle a sur son bord le sieur de Lasheras, notre Consul dans cette Régence, qui est chargé des présens que le Bey envoie au Roi; ces présens consistent :

En trois chevaux.
En trois jumens.
En un superbe sabre.
En plusieurs lions, tigres & autres animaux.

On prétend que ce Consul passe à la Cour au sujet des accusations du Bey contre M. d'Expilly, dont le procès est actuellement sur le bureau.

C'est le 26 seulement qu'on a exposé en public les présens du Grand Seigneur. Ils ont attiré une foule innombrable, ainsi que l'entrée publique qu'a fait, le 27, en cette capitale, l'Envoyé du Sultan, avec deux carrosses du Roi, une nombreuse suite & quantité de domestiques.

La Princesse, le Prince & les Infans, ont

Digitized by Google

fait présent de 75 pistoles aux Turcs, qui ont fait en leur présence leurs jeux ordinaires de bâtons.

Le feu a pris, le 27, à 8 heures un quart du soir, à la salle de spectacle de Barcelone, un instant après qu'on fut sorti de la comédie; cet édifice est entièrement consumé. On a tellement pressé la construction d'une nouvelle salle provisoire, qu'on y donnera, le 4 novembre, un opéra pour fêter M. le Comte d'*Aranda*.

ITALIE.

De Naples, le 21 Octobre.

Le Gouvernement a défendu d'accorder à l'avenir aucune permission aux Etrangers de faire des fouilles dans aucune partie du royaume. Cette prohibition tend à empêcher que les monumens d'antiquité tirés du sein de la terre, n'aillent enrichir les autres Etats au détriment des Nationaux.

Le Roi a chargé le Chevalier *Dominique di Gennaro*, frère du Duc de *Belforte*, de passer en Calabre, d'en examiner l'état, & de chercher les moyens de secourir cette Province désolée. Le Chevalier *di Gennaro* est avantageusement connu par un ouvrage qu'il a publié il y a quelques années, sur

Digitized by Google

l'Administration des Grains, & sur l'Economie publique.

Le Roi vient de nommer Grand Croix de l'Ordre Constantinien, le Duc de *Serra Capriola*, son Ministre plénipotentiaire à Pétersbourg.

Le vaisseau du Roi le *S. Giovacchino*, est rentré dans ce port.

GRANDE-BRETAGNE.

De Londres, le 13 Novembre.

Il a été envoyé des ordres aux différens Fournisseurs des munitions navales, d'annuller leurs marchés, & d'envoyer les conditions auxquelles ils veulent rescinder les contrats qu'ils avoient passés avec le Gouvernement. Celui-ci perdra, dit-on, environ 5 pour 100 sur divers articles, & gagnera sur d'autres, entre autres sur le rum & le chanvre. Tous les armemens extraordinaires ont absolument cessé; la plupart des vaisseaux en commission rentrent en *ordinaire* dans leurs stations précédentes; les Amiraux nommés ont amené leur pavillon; les Matelots enrôlés ou pressés sont congédiés, à la réserve de ceux qui peuvent être nécessaires aux vaisseaux de garde. Ceux-ci seront tous de 74 canons, sauf le *Barfleur* de 98, qui doit porter le pavillon du Vice-Amiral *Hood*, Commandant à Portsmouth.

Digitized by Google

Quant aux troupes de terre, les Chefs des régimens ont reçu ordre du Département de la guerre, de fixer le complet de leurs corps à 400 hommes ; ce qui formera au plus une force additionnelle de 4000 hommes dans l'établissement de paix antérieur, non compris les quatre régimens levés pour l'Inde, & pour l'Inde seule. Tous les nuages sur le retour parfait de la tranquillité, sont donc pleinement dissipés ; tous les contes des papiers publics évanouis ; les fonds remontés, & les assurances pour les Antilles, qui s'étoient élevées à 10 pour 100, tombées à 4.

On parla, il y a deux mois, fort inexactement d'une Convention explicative, signée entre les Cours de Versailles & de Londres, au sujet des établissemens & du commerce François dans l'Inde. Voici la teneur de cette Convention qui vient d'être publiée officiellement.

« Des difficultés s'étant élevées dans les Indes orientales, relativement au sens & à l'étendue de l'article XIII°. du traité de paix signé à Versailles le 3 septembre 1783, S. M. B. & S. M. T. C. ; désirant écarter tout sujet de dispute entre leurs Sujets respectifs dans cette partie du monde, ont jugé à propos de faire une Convention particulière, explicative de l'article XIII susmentionné : dans ce but, leursdites Majestés ont nommé pour leurs Plénipotentiaires respectifs, savoir : de la part de S. M. T. C., le Sr. *Armand-Marc*,

Digitized by Google

Comte de Montmorin de St. Herem, Maréchal de ſes camps & armées, ſon Conſeiller en tous ſes Conſeils, Chevalier de ſes Ordres & de la Toiſon d'or, Miniſtre & Secrétaire d'Etat, de ſes Commandemens & Finances, ayant le département des affaires étrangères; & de la part de S. M. Britannique, le Sieur *Guillaume Eden*, Membre de ſes Conſeils privés dans la Grande-Bretagne & en Irlande, Membre de ſon Parlement Britannique, & ſon Envoyé Extraordinaire & Miniſtre Plénipotentiaire près S. M. T. C.; leſquels, après s'être communiqué leurs pleins pouvoirs reſpectifs, ſont convenus des articles ſuivans.

ARTICLE PREMIER.

« Sa Majeſté Britannique s'engage de nouveau à prendre telles meſures qui ſeront en ſon pouvoir, pour aſſurer aux Sujets de la France un commerce ſûr, libre & indépendant, ainſi qu'il étoit fait par la Compagnie Françoiſe des Indes orientales, & ſelon qu'il eſt expliqué dans les articles ſuivans, ſoit qu'ils l'exercent individuellement ou par Compagnie, tant dans la Nababie d'Arcot, les pays de Madure & de Tanjour, que dans les Provinces de Bengale, Bahar & Orixa, les Cerkars du Nord, & en général dans toutes les poſſeſſions Britanniques ſur les Côtes d'Orixa, de Coromandel & de Malabar.

ART. II.

« Afin de prévenir tous abus & toutes diſputes relatives à l'importation du ſel, il eſt convenu que les François n'en importeront point annuellement dans le Bengale au-delà de deux cents mille *maunds* : ledit ſel ſera délivré au lieu du dépôt déſigné pour cet effet par le Gouvernement du Bengale, & aux Officiers dudit Gouvernement,

Digitized by Google

au prix fixé de 120 roupies pour chaque 100 *maunds*.

ART. III.

« Il sera délivré annuellement pour le commerce François, sur la demande de l'Agent François dans le Bengale, dix-huit mille *maunds* de salpêtre, & trois cents caisses d'opium, au prix établi avant la dernière guerre.

ART. IV.

« Les six anciennes factoreries, c'est-à-dire, Chandernagor, Cossimbuzar, Dacca, Jugdea, Balasore & Patna, avec les territoires appartenans auxdites factoreries, seront sous la protection du pavillon François, & sujettes à la juridiction Françoise.

ART. V.

« La France aura aussi la possession des anciennes maisons de Soopore, Keerpoy, Cannicole, Mohonpore, Serampore, & Chittagong, aussi bien que des dépendances sur Soopore; savoir Gautjurat, Allende, Chinzabad, Fatorcha, Monepore & Dolobady; elle aura de plus la faculté d'établir de nouvelles maisons de commerce; mais aucune de ces maisons n'aura juridiction, ni ne sera exempte de la justice ordinaire du pays, qui s'exerce sur les Sujets Britanniques.

ART. VI.

« Sa Majesté Britannique s'engage à prendre des mesures pour assurer aux Sujets François, hors des limites des anciennes factoreries ci-dessus mentionnées, une exacte & impartiale administration de la justice, dans toutes les matières relatives à leurs personnes, à leurs propriétés & à la conduite de leur commerce, de la même manière & aussi efficacement qu'à ses propres Sujets.

Digitized by Google

ART. VII.

« Tous les Européens, ainsi que les natifs, contre qui il sera procédé en justice dans les limites des anciennes factoreries ci-dessus mentionnées, pour des offenses commises, ou des dettes contractées dans lesdites limites, & qui prendront refuge hors de ces mêmes limites, seront délivrés aux chefs desdites factoreries; & tous les Européens ou autres quelconques, contre qui il sera procédé en justice, hors desdites limites, & qui se réfugieront dans ces mêmes limites, seront délivrés par les chefs desdites factoreries, sur la demande qui en sera faite par le gouvernement du pays.

ART. VIII.

« Tous les sujets des deux nations respectivement, qui se réfugieront dans les factoreries de l'autre, seront délivrés des deux côtés, sur la demande qui en sera faite.

ART. IX.

« La factorerie d'Yanam, avec ses dépendances, ayant, en exécution dudit traité de paix, été délivrée par le Sr. *Guillaume Hamilton*, de la part de S. M. Britannique, au Sr. *Pierre-Paul Martin*, de la part de S. M. T. C. la restitution en est confirmée par la présente Convention, dans les termes de l'instrument, daté du 7 mars 1785, & signé par les sieurs *Hamilton* & *Martin*.

ART. X.

« La présente Convention sera ratifiée & confirmée dans l'espace de trois mois, ou plus tôt, si faire se peut, après l'échange des signatures entre les Plénipotentaires.

« En foi de quoi, nous Ministres Plénipoten-

Digitized by Google

taires, avons signé la présente Convention, & y avons fait apposer le cachet de nos armes.
Fait à Versailles, le 31 août 1787. »
(L. S.) LE CTE. DE MONTMORIN.
(L. S.) WM. EDEN.

M. *Wyndham Grenville*, frère du Marquis de *Buckingham*, a été désigné par les Papiers publics, comme devant remplir, sous ce nouveau Vice-Roi d'Irlande, le poste important de Secrétaire d'Etat; mais M. *W. Grenville* étant actuellement Trésorier-général de l'armée (*Paymaster General of Land's forces*), il est peu vraisemblable qu'il abandonne cette dernière place. Aussi assure-t-on aujourd'hui que celle de Secrétaire du Gouvernement d'Irlande a été offerte à M. *Fitz-Herbert*.

Le *Royal Bishop*, l'*York* & le *London*, trois vaisseaux de la Compagnie des Indes, sont arrivés saufs dans nos ports, depuis quelques jours, avec de riches cargaisons. En voilà 35 de la Compagnie rentrés cette année, & l'on en attend plus que 8.

Le Docteur *Lowth*, Evêque de Londres, infirme depuis long-temps, est mort le 3, à Fulham, dans sa 77^e^. année. Ce Prélat, qui dut son avancement en très-grande partie à son mérite & à ses travaux littéraires, avoit été Gouverneur du Duc actuel de *Devonshire*, dont il éprouva toujours la reconnoissance. Entre autres ouvrages savans, M. *Lowth* a publié une

Digitized by Google

Grammaire Angloise très-systématique, & qu'on regarde comme un des premiers ouvrages classiques en ce genre : il avoit passé du Siége d'Oxford à celui de Londres, en 1777, & acquis l'estime universelle par une pratique constante des vertus de son état, & par l'emploi de son érudition.

Le Docteur *Porteus*, Evêque de Chester, est désigné pour son successeur dans cette dignité ecclésiastique, la troisième du royaume. L'Evêque de Londres suit immédiatement les Archevêques de Cantorbéry & d'Yorck. Ses revenus sont évalués, sur l'almanach, à 1119 l. sterl.; mais dans la réalité, ils approchent de 6200 (environ 145 mille l. tourn.). Ce Siége a donné anciennement à l'Eglise plusieurs Saints, & à l'Angleterre, neuf Chanceliers, sept premiers Lords de la Trésorerie, un Chancelier de l'Echiquier. Le Docteur *Lowth* est le quatrième Evêque mort dans le courant de cette année.

Le 6, une société de vrais Patriotes, formée depuis 20 ans, a célébré l'anniversaire de la délivrance que *Guillaume III* procura à la Grande-Bretagne par la célèbre révolution qui affermit la liberté & la constitution Britannique. M. *Pitt* & le Duc de *Richmond*, invités, n'ont pu s'y rendre.

Suivant un état officiel qu'on vient de rendre public, la somme des droits payés

Digitized by Google

à la douane de Londres, sur les marchandises importées ou exportées depuis le 5 juillet au 13 octobre derniers, s'est élevée à 1,346,600 liv. sterl.

Fin du PROJET DE CONSTITUTION.

ART. II.

Section I. Le pouvoir exécutif sera confié au Président des *Etats-Unis* de l'Amérique. Il conservera son emploi pendant le terme de 4 ans, & il sera élu, ainsi que le Vice-Président, de la manière suivante:

Chaque Etat nommera, selon la forme prescrite par le pouvoir législatif dudit Etat, un nombre d'Electeurs égal au nombre total de Sénateurs & de Représentans que l'Etat aura le droit d'avoir au CONGRÈS; mais aucun Sénateur, ni Représentant, ni aucune personne ayant un emploi lucratif ou de confiance, sous l'autorité des *ETATS-UNIS*, ne pourra être nommé Electeur.

Les Electeurs s'assembleront dans leur Etat respectif, & nommeront au scrutin deux personnes, l'une desquelles, au moins, devra n'être pas habitante de l'Etat d'où ils seront eux-mêmes; & ils feront une liste de toutes les personnes élues, & du nombre de voix que chacune aura; laquelle liste ils signeront, certifieront, & feront passer cachetée au Président du Sénat, à la résidence du Gouvernement des *Etats-Unis*. Le Président du Sénat ouvrira, en présence du Sénat & de la Chambre des Représentans, tous les certificats, & les voix seront alors comptées. La personne ayant le plus grand nombre de voix sera Président, si ledit nombre forme la majorité du nombre total des Electeurs nommés; & s'il y a plus d'une personne qui ait la majorité, & qui ait un égal nombre de voix, alors la Chambre des Représentans élira au scrutin l'une d'elle pour Président: si personne n'a de majorité, sur les cinq qui auront le plus grand nombre

Digitized by Google

de voix, ladite Chambre élira également le Président. Mais en choisissant le Président, les voix seront prises par Etats; chaque Etat n'ayant qu'une voix, il sera formé à cet effet une commission, composée d'un Membre ou plusieurs, des deux tiers des Etats, & il faudra la majorité de tous les Etats pour faire un choix. Dans tous les cas, la personne qui, après l'Election du Président, aura le plus grand nombre de voix parmi les Electeurs, sera nommée Vice-Président. Mais s'il en reste deux, ou davantage, qui aient un nombre de voix égal, le Sénat choisira au scrutin, parmi elles, le Vice-Président.

Le Congrès déterminera l'époque où l'on choisira les Electeurs, & le jour où ceux-ci donneront leurs voix; lequel jour sera le même dans toute l'étendue des *Etats-Unis*.

Personne, à moins d'être citoyen-né, ou d'avoir été citoyen des *Etats-Unis*, au moment où la présente Constitution aura été adoptée, ne pourra remplir l'emploi de Président : il faudra en outre avoir atteint l'âge de 35 ans, & avoir résidé 13 années dans les *Etats-Unis*.

Dans le cas où le Président seroit destitué de son emploi, s'il venoit à mourir, à résigner, ou s'il devenoit incapable de remplir les devoirs dudit emploi, cet emploi appartiendra au Vice-Président, & le Congrès pourra par une loi pourvoir au cas de cassation, mort, résignation ou incapacité de tous deux, en déclarant quel Officier, à leur défaut, remplira l'emploi de Président, & en conséquence cet Officier l'exercera jusqu'à ce que ladite incapacité cesse, ou qu'un Président soit élu.

Le Président recevra pour ses services, à des époques déterminées, une récompense qui ne sera ni augmentée, ni diminuée, pendant le terme de son exercice, & durant lequel il ne recevra aucuns

autres

Digitized by Google

autres émolumens des *Etats-Unis*, ni d'aucun d'eux en particulier.

Avant d'entrer dans les fonctions de sa charge, il prêtera serment dans les termes suivans:

« Je jure (ou promets) solennellement de remplir fidèlement la charge de Président des *Etats-Unis*, & de maintenir, défendre & préserver leur CONSTITUTION le mieux qu'il me sera possible. »

Section II. Le Président sera commandant en chef de l'armée & de la marine des *Etats-Unis*, & de la milice des différens Etats, lorsqu'elles seront appelées au service des *Etats-Unis*; il pourra demander au *principal* Officier dans chacun des départemens exécutifs, son opinion sur tout sujet quelconque relatif aux devoirs desdits emplois respectifs. Il aura le pouvoir d'accorder des surséances & des pardons pour les offenses commises envers les *Etats-Unis*, excepté dans les cas d'*impeachment*.

Il aura le pouvoir de conclure des traités, d'après le Conseil & avec le consentement du Sénat, pourvu que les deux tiers des Sénateurs soient présens. Il nommera, d'après le Conseil & avec le consentement du Sénat, les Ambassadeurs, les autres ministres publics, & les Consuls, les Juges de la Cour supérieure, & tous les autres officiers des *Etats-Unis*, dont la nomination n'est point fixée par la présente constitution, & qui seront établis par la loi. Mais le *Congrès* pourra par une loi confier la nomination de ces Officiers subalternes, comme il le jugera à propos, soit au Président seul, aux Cours de justice, ou aux chefs de départemens.

Le Président aura le pouvoir de remplir toutes les places qui viendront à vaquer pendant les

Digitized by Google

vacances du Sénat, en accordant des commissions qui expireront à la fin de la session suivante.

Section III. Il rendra compte de temps en temps au *Congrès* de l'état de l'*Union*, & le consultera sur les mesures qu'il croira utiles & nécessaires. Il pourra dans les occasions extraordinaires, convoquer les deux chambres ou seulement l'une d'elle & en cas de différend entre elles relativement à l'époque de leur ajournement, il pourra les ajourner au terme qu'il jugera bon. Il recevra les Ambassadeurs & autres Ministres publics, veillera à ce que les lois soient fidèlement exécutées, & nommera par commission tous les Officiers des Etats-Unis.

Section IV. Le Président, le Vice-Président, & tous les Officiers civils des Etats-Unis, seront destitués de leur emploi, dès le moment qu'on les poursuivra par *impeachment*, & qu'ils seront convaincus de trahison, de corruption, ou autres crimes capitaux.

ART. III.

Section I. Le pouvoir judiciaire des *Etats-Unis* sera confié à une Cour supérieure, & à autant de Cours inférieures que le *Congrès* voudra de temps à autre en ordonner & en établir. Les Juges, tant de la Cour supérieure que des Cours inférieures, conserveront leurs emplois tant qu'ils n'auront point démérité, & recevront pour leurs services, à des époques fixes, une compensation qui ne diminuera point tant qu'ils resteront en place.

Section II. Le pouvoir judiciaire s'étendra à tous les cas de la loi & de l'équité, qui pourront survenir sous la sanction de cette *Constitution* des lois des *Etats-Unis*, & des traités conclus, ou qui le seront par la suite sous leur autorité; à tous les

Digitized by Google

cas qui concerneront les Ambassadeurs, les autres Ministres publics & les Consuls; à tous les cas qui ressortiront de la Juridiction maritime & de l'Amirauté; à toutes les controverses auxquelles les Etats-Unis auront part; à toutes les controverses qui auront lieu entre deux ou plus d'Etats, entre un Etat & les Citoyens d'un autre Etat, entre les Citoyens de différens Etats, entre ceux du même Etat réclamant des terres accordées par différens Etats, & entre un Etat ou les Citoyens d'icelui, & des Etats étrangers, ou leurs Sujets & Citoyens.

La Cour supérieure exercera sa Juridiction exclusive dans tous les cas qui concerneront les Ambassadeurs, d'autres Ministres publics ou Consuls, & ceux dans lesquels un Etat sera intéressé. Dans tous les autres cas ci-dessus mentionnés, la Cour supérieure exercera sa juridiction sur appel, tant pour le fait que pour la loi, sous telles exceptions & tels réglemens que le *Congrès* voudra établir.

Les procédures criminelles, excepté les cas d'*impeachment*, se feront par *Jurés*, & lesdites procédures seront instruites dans l'Etat où les crimes auront été commis; mais lorsqu'ils n'auront été commis dans aucun Etat particulier, la procédure sera instruite dans tel lieu ou lieux que le Congrès aura désignés par une loi.

Section III. La trahison envers les *Etats-Unis*, ne consistera qu'à faire la guerre, à s'associer à leurs ennemis en leur donnant du secours & de la consolation. Personne ne sera convaincu de haute trahison, que sur le témoignage de deux personnes, par acte, ou par confession en Cour à huis ouverts.

Le *Congrès* aura le pouvoir de déclarer la peine de la trahison; mais aucun bill d'*attendre* pour

Digitized by Google

trahiſon, ne prononcera la dégradation de nobleſſe ou la confiſcation, que pour la vie de la perſonne dégradée.

ART. IV.

Section I. Il ſera donné dans chaque Etat une entière foi & crédit aux actes publics, titres & procédures d'aucun autre Etat. Le *Congrès* pourra par des lois générales, preſcrire la manière dans laquelle leſdits actes, titres & procédures ſeront légaliſés, & les effets d'iceux.

Section II. Les citoyens de chaque Etat auront droit aux priviléges & immunités des citoyens dans les différens Etats.

Une perſonne accuſée, dans un Etat, de trahiſon, de félonie ou d'autre crime, qui échappera à la juſtice, & ſera trouvée dans un autre Etat, ſera délivrée à la demande du pouvoir exécutif de l'Etat d'où elle s'eſt enfuie, pour être transférée dans l'Etat qui devra prendre connoiſſance du crime.

Toute perſonne qui étant engagée en ſervice ou travail, dans un Etat, ſous la ſanction des lois, s'enfuira dans un autre, ne pourra être par aucune loi ou réglement de ce dernier Etat, exemptée dudit ſervice ou travail, mais ſera délivrée à la demande de la partie à qui ledit ſervice ou travail ſera dû.

Section III. Le *Congrès* pourra admettre de nouveaux Etats dans l'*Union*; mais aucun nouvel Etat ne pourra être formé ou établi dans la juriſdiction d'un autre Etat; ni aucun Etat ne pourra être formé par la réunion de deux ou plus d'Etats, ou de parties d'Etats, ſans le conſentement des pouvoirs légiſlatifs des Etats intéreſſés, auſſi bien que du *Congrès*.

Le *Congrès* aura le pouvoir de diſpoſer du territoire ou autre propriété appartenant aux

Digitized by Google

Etats-Unis, & de faire relativement à iceux, tous les réglemens & dispositions nécessaires; & rien dans cette *constitution* ne pourra être interprété de manière à porter préjudice aux droits des *Etats-Unis*, ou d'aucun Etat en particulier.

Section IV. Les *Etats-Unis* garantiront à chaque Etat de l'*Union*, la forme de gouvernement républicain, & protégeront chacun d'eux de toute invasion & de toute violence domestique, à la requisition du pouvoir législatif, ou du pouvoir exécutif, lorsque le pouvoir législatif ne pourra être convoqué.

ART. V.

Le *Congrès*, toutes les fois que les deux tiers des deux Chambres le jugeront nécessaire, proposera des amendes à cette *constitution*, ou bien, à la requisition des pouvoirs législatifs des deux tiers des divers Etats, convoquera une convention à l'effet de proposer des amendemens; & lesdits amendemens, dans l'un & l'autre cas, seront valides à tous égards & dans tous les points, comme faisant partie de la constitution, dès qu'ils seront ratifiés par les pouvoirs législatifs des trois-quarts des différens Etats, & par des conventions dans les trois quarts d'iceux, selon que l'une ou l'autre forme de ratification sera proposée par le *Congrès*; bien entendu qu'aucun amendement fait avant l'année 1808. ne porte atteinte en aucune manière aux 1ère. & 4ème. clauses de la neuvième Section du 1er Article, & qu'aucun Etat ne puisse être, sans son propre consentement, privé de son suffrage contingent dans le Sénat.

ART. VI.

Toutes dettes & tous engagemens contractés avant l'adoption de cette constitution, seront aussi

Digitized by Google

valides pour les *Etats-Unis*, en vertu de cette *conſtitution*, qu'en vertu de la confédération.

Cette *conſtitution*, & les lois des *Etats-Unis*, qui ſeront portées en exécution d'icelle, & tous les traités conclus ou à conclure ſous l'autorité des *Etats-Unis*, ſeront la loi ſuprême dans toute l'étendue de l'*Union*; & les Juges dans chaque Etat, ſeront tenus d'y obéir, nonobſtant toute choſe à ce contraire dans la conſtitution ou les lois d'aucun Etat particulier.

Les Sénateurs & Repréſentans ci-deſſus mentionnés, & les Membres des pouvoirs légiſlatifs des différens Etats, & tous les Officiers du pouvoir exécutif & judiciaire, tant des *Etats-Unis* que des différens Etats, ſeront tenus ſous ſerment ou affirmation, de maintenir cette conſtitution; mais il ne ſera jamais requis aucun certificat de religion, comme une ratification pour remplir aucun office ou emploi public ſous l'autorité des *Etats-Unis*.

ART. VII.

La ratification des conventions de *NEUF ETATS* ſera ſuffiſante pour l'établiſſement de cette conſtitution, parmis les Etats qui la ratifieront ainſi.

Fait en convention, par le conſentement unanime des Etats préſens, le dix-ſeptième jour de ſeptembre, l'an de J. C. 1787, & de l'indépendance des *Etats-Unis* de l'Amérique, le douzième. En témoignage de quoi nous avons tous ſigné nos noms.

Préſident & Député de Virginie.

George Washington.

Préſident & Députés de New-Hampshire.

John Langdon.
Nicolas Gilman.

Digitized by Google

Préſident & Députés de Maſſachuſſet.

Nathaniel Gorham.
Rufus-King.

Préſident & Députés de Connecticut.

W. Samuel Johnſon.
Roger Sherman.

Préſident & Député de New-York.

Alexander Hamilton.

Préſident & Députés de New-Jerſey.

William Livingſton.
David Brearley
William Paterſon.
Jonathan Drayton.

Préſident & Députés de Penſilvanie.

Benjamin Franklin.
Thomas Mifflin.
Robert Morris.
George Clymer.
Thomas Fitzſimons.
Jared Ingerſol.
James Wilſon.
Le Gouverneur Morris.

Préſident & Députés de Delaware.

George Read.
Gunniag Redford-Junior.
John Dickinſon.
Richard Daſſett.
Jacob Broom.

Préſident & Députés de Maryland.

James Mac Henry.
Daniel de Saint-Thomas Jenifer.
Daniel Carroll.

Préſident & Députés de Virginia.

John Blair.
James Madiſon-Junior.

Digitized by Google

Préſident & Députés de Caroline ſeptentrionale.

William Blount.
R. Dobbs Spaight.
Hugh William ſon.

Préſident & Députés de Caroline méridionale.

John Rutledge.
Charles Coteſworth Pinckney.
Charles Pinckney.
Pierce Butler.

Préſident & Députés de Georgie.

William Few.
Abraham Baldwin.

Atteſté par moi William Jackſon, Sécrétaire.

EN CONVENTION, le même jour 17 ſeptembre 1787.

Etant préſents,

Les Etats de *New-Hampſhire*, *Maſſachuſſet*, *Connecticut*, (*M. Hamilton pour New-York*,) *New-Jerſey*, *Penſilvanie*, *Delaware*, *Maryland*, *Virginie*, *Caroline ſeptentrionale*, *Caroline méridionale & Gorgie*;

Il a été arrêté

Que la conſtitution précédente ſoit miſe ſous les yeux des *Etats-Unis* aſſemblés en *Congrès*; & que c'eſt l'opinion de cette *Convention*, qu'elle ſoit enſuite ſoumiſe à une *Convention de Délégués* élus dans chaque Etat par le peuple d'icelui, à la recommandation du pouvoir légiſlatif, pour en recevoir l'acceſſion & la ratification; & que chaque *Convention* qui accédera à ladite *Convention* & la ratifiera, en donne avis aux *Etats-Unis* aſſemblés en *Congrès*.

Arrêté que c'eſt l'opinion de cette *Convention*, qu'auſſitôt que les Conventions de neuf Etats auront ratifié cette Conſtitution, les Etats-Unis

Digitized by Google

assemblés en Congrès fixent le jour auquel les Electeurs devront être nommés par les Etats qui auront ratifié ladite *Constitution*, & celui auquel les Electeurs devront s'assembler pour élire le Président, & le lieu & endroit pour commencer les transactions ordonnées par cette Constitution; qu'après la fixation desdits jours, les Electeurs soient nommés, & les Sénateurs & Représentans élus; que les Electeurs s'assemblent au jour fixé pour l'élection du Président, & transmettent leurs nominations certifiées, signées, scellées & adressées conformément à la teneur de cette constitution, au Sécrétaire des *Etats-Unis* assemblés en *Congrès*; que les Sénateurs & Représentans se rassemblent au lieu assigné; que les Sénateurs nomment un Président du Sénat au seul effet de recevoir, d'ouvrir & de compter les nominations pour la Présidence; & qu'après que le Président sera élu, le *Congrès* avec ledit Président, procèdent sans délai à l'exécution de cette *Constitution*.

Par ordre unanime de la *Convention*,

Signé GEORGE WASHINGTON, Président.

William Jackson, Sécrétaire.

FRANCE.

De Versailles, le 14 Novembre.

La Marquise de Chatellux a eu, le 11 de ce mois, l'honneur d'être présentée à Leurs Majestés & à la Famille Royale, par la Duchesse d'Orléans, en qualité de Dame pour l'accompagner.

M. de Sauvigny, Chevalier de Saint-Louis, Censeur royal, a aussi eu l'honneur de présenter à Leurs Majestés & à

Digitized by Google

la Famille Royale, les 41, 42, 43 & 44^es. cahiers de ſes *Eſſais hiſtoriques ſur les mœurs des François*, dont deux contiennent les *Lettres de Sidonius* (*).

De Paris, le 21 Novembre.

» L'ouverture du Parlement s'eſt faite, » le 12 de ce mois, avec les cérémonies » accoutumées. Il y a eu une Meſſe ſo- » lennelle, célébrée par l'Evêque de Ne- » vers. M. d'Aligre, Premier Préſident, y » a aſſiſté avec toutes les Chambres. »

Réglement fait par le Roi, du 27 octobre 1787, pour la compoſition des Commiſſions & Bureaux dépendans du Conſeil Royal des Finances & du Commerce, & les Traitemens qui y ſeront affectés, à compter du 1^er. janvier 1788.

Sa Majeſté ayant pourvu, par les Règlemens du 5 juin dernier, à la formation de ſon Conſeil royal des Finances & du Commerce, à celle du Comité contentieux des finances, ainſi qu'à la diſtribution des objets de travaux relatifs à l'Adminiſtration générale de ſes finances, Elle a jugé devoir porter la même attention ſur les commiſſions & bureaux relatifs au ſervice du Conſeil royal des Finances & du Commerce, & qui étoient chargés, ſoit de préparer les affaires qui devoient être enſuite rapportées avec leurs avis

(*) Ils ſe trouvent chez le ſieur Cloufier, Imprimeur, rue de Sorbonne.

Digitized by Google

au Conseil de Sa Majesté, soit de les juger suivant les titres de leur établissement.

Cet examen a conduit Sa Majesté à reconnoître que plusieurs de ces Commissions & Bureaux avoient un service continuel qu'il étoit essentiel de conserver : Qu'il y en avoit d'autres établis, dans le principe, pour des opérations particulières, avec lesquelles ils devoient cesser, & qui pouvoient être réunis : Enfin, qu'il en existoit dont les fonctions n'avoient plus de rapport au titre de leur établissement, qui n'étoient occupés que de quelques affaires qui leur étoient renvoyées, & que cette considération seule en demandoit la suppression.

Sa Majesté a vu en même temps, qu'il étoit indispensable de faire connoître la qualité & le nombre des Magistrats dont seroient à l'avenir composés ces commissions & bureaux, la quantité des places que chacun d'eux pourroit y remplir, l'époque à laquelle les Maîtres des Requêtes pourroient y être admis, quels seroient les seuls bureaux auxquels ceux de ces Magistrats pourvus d'autres places, pourroient être nommés.

Ces motifs d'un ordre nécessaire dans l'administration des affaires publiques, & dont les Magistrats sont les premiers convaincus, sont aussi ceux qui déterminent principalement Sa Majesté à régler aujourd'hui la composition des commissions & bureaux du Conseil.

Le Roi est instruit de l'économie qui doit en résulter. Les circonstances l'exigent ; & Sa Majesté rend trop de justice aux Magistrats de son Conseil, pour n'être pas persuadée de leur zèle à y concourir. Elle se réserve d'ailleurs de faire ressentir à ceux des Magistrats qui éprouveront les suppressions qu'Elle ordonne, tous les effets de sa satisfaction & de ses bontés, &c. &c.

Ce Règlement comprend 16 articles.

Digitized by Google

« Un Maçon de Burtoncourt en Lorraine, chargé de réparer un puits profond de 33 pieds sur 6 de diamètre, fut à peine descendu, qu'une masse énorme de terre s'écroula. Une heure s'étoit déja écoulée depuis l'accident, lorsqu'on en porta la nouvelle au Curé : ce zélé Pasteur accourt à l'instant ; il prie, il exhorte, il encourage, il promet des récompenses à celui qui le premier descendra dans le puits. Le danger imminent arrête tout le monde. On se retire. Ce digne Pasteur parloit encore, lorsqu'il entend sortir du fond du puits une voix plaintive qui sollicite du secours. Aussitôt il se déshabille, & entre le premier dans l'ouverture ; la foule entraînée par son exemple, s'encourage. Après avoir creusé 12 pieds de profondeur, un bruit sourd se fait entendre; les ouvriers effrayés se poussent avec précipitation hors du puits; & à peine en sont-ils sortis, qu'il survient un écroulement semblable au premier. La multitude se sauve, tandis que le Curé intrépide saute derechef dans le puits, & par son exemple rappelle au travail le reste de son troupeau : on reprend courage, on redouble d'activité. Enfin, après 5 heures de travail opiniâtre, on parvient à découvrir le malheureux Maçon, qu'on retire sain & sauf du milieu des décombres. Les eaux

Digitized by Google

avoient déja gagné la hauteur de ſes épaules, & un quart-d'heure plus tard, il eût été probablement noyé. »

« Le nom du courageux Curé eſt M. *Abel*, dont le mérite eſt déja connu par pluſieurs actions de bienfaiſance & de généroſité. Malgré le peu de moyens que lui laiſſe une Cure à portion congrue, il n'échappe aucune occaſion de ſoulager l'humanité opprimée & ſouffrante, aux dépens de ſa bourſe & de ſes jours. »

La nuit du 25 au 26 du mois dernier, après un long orage, ſuite des pluies preſque continuelles depuis deux mois, la rivière de *Robec*, a franchi ſes bords à Rouen, vers l'établiſſement du ſieur *Adeline*, Fabricant au faubourg Saint-Hilaire, & a occaſionné des ravages conſidérables.

La rivière, devenue un torrent impétueux, & remplie juſqu'au bord de ſes talus, trouva ſans doute ſur un point de l'établiſſement du ſieur Adeline, un appui plus foible & moins élevé qu'ailleurs. Elle s'eſt élancée avec une telle violence contre un mur de terraſſe de ce Fabricant, nouvellement conſtruit, à 14 pieds de diſtance du cours de la rivière, qu'elle l'a renverſé dans une longueur de huit à dix toiſes. Alors, toute la rivière ſe frayant un paſſage par cette ouverture, a préſenté une caſcade, qui, tombant de douze pieds de haut, a entraîné dans ſa chûte les terres qui ſervoient d'appui à ſes propres digues, leſquelles ſe trouvant iſolées, & devenues trop foibles, ont tombé en maſſes énormes dans l'eſpèce de gouffre que le torrent venoit de creuſer.

Pour arrêter les ſuites de ce débordement

Digitized by Google

on a d'abord détourné la petite rivière de Robec à sa naissance ; ensuite M. Gueroult, Architecte de la ville, lui a rendu l'eau nécessaire, par l'établissement d'un caisson sur le lieu même du désastre.

Quoique les premiers matériaux n'aient pu être apportés sur les lieux que le samedi 27, à dix heures & demie du matin, le caisson, de cent huit pieds de long environ, fut entièrement achevé la nuit du 27 au 28. On auroit pu dès-lors songer à rendre l'eau à la rivière ; mais il fallut attendre le jour pour calfater le caisson. Cette dernière opération commença à huit heures & demie du matin, & fut achevée à deux heures ; à trois heures & demie on donna ordre d'ôter les barrières qui avoient détourné la rivière, & à cinq heures & demie l'eau arriva à la ville, au grand étonnement & à la satisfaction de tous les Manufacturiers, que son absence laissoit sans activité depuis près de trois jours.

Cette construction ingénieuse, dont le succès est complet, a donné la facilité de s'occuper à remettre les choses dans leur premier état. Malgré l'avancement de la saison, on travaille sans relâche à réparer les murs des talus ; & nous ne doutons pas que, pour peu que le temps le permette, il ne reste, d'ici à quinze jours, aucunes traces de cet accident.

L'Académie d'Amiens a tenu une séance publique le 25 août dernier.

M. *Duboistel du Belloy* en a fait l'ouverture par l'inauguration du buste de *Gresset*, de M. *Berner*, Sculpteur du Roi, fait d'après un portrait de *Nattier*.

On a fait ensuite la distribution des prix académiques, & de ceux des cours ; le premier prix de

Digitized by Google

Chimie a été décerné à M. *Yblé*; le second, à M. de Baisieux, & l'accessit a été donné à Mrs. Lemaire & de Lattre. M. Legrand a remporté le prix de Botanique; M. de Baisieux a eu le premier accessit, & l'Abbé Dorville le second.

L'Académie propose de nouveau, pour sujet d'un prix de 300 liv., à distribuer en 1788, *de déterminer quels moyens rendroient en Picardie, la culture des lins plus sûre & plus productive : on accuse cette plante d'épuiser le sol; ce reproche est-il fondé? Et s'il l'est, par quel engrais, par quelle culture pourroit-on y remédier?* En même temps, le prix d'Eloquence qui doit être donné à l'éloge du feu Comte de *Vergennes*, qui étoit de 300 liv., est de 1500 liv., moyennant une somme de 1200 liv. envoyée à l'Académie par un anonyme.

L'Académie a distribué les deux prix de la fondation du Duc de *Charost*; l'un, sur les *prairies artificielles*, l'utilité & les moyens de les étendre en Picardie, a été adjugé à M. *Gilbert*, Professeur de l'Ecole Royale Vétérinaire d'Alfort; & l'accessit sur ce même sujet, a été donné à M. *Soyer* du Hamel.

L'autre, concernant *les moyens les plus simples de prévenir & d'éviter les incendies des campagnes*, a été adjugé, savoir; une médaille de 800 liv. à M. Cointeraux, Architecte de Lyon, à qui le Duc de Charost a cru utile de faire visiter la Picardie, & qui avoit en même temps concouru anonymement au programme. Et une de 400 liv. à M. Boulard, Architecte-voyer de la même ville : M. Soyer du Hamel a obtenu une mention honorable, pour un mémoire à ce sujet.

L'Académie d'Amiens, dans sa séance du 25 août, a annoncé que dans sa séance publique de 1789, elle donneroit un prix de la valeur de 300 liv., au mémoire qui traitera le mieux du sol de la

Digitized by Google

Picardie, & des richeſſes minéralogiques qu'elle renferme.

L'Académie de Marſeille tint ſa ſéance publique le 25 août dernier.

Après le diſcours d'ouverture de M. *Seimandi*, Directeur, M. de *Boſtide*, nouvel Aſſocié, prononça ſon diſcours de remercîment, auquel M. le Directeur répondit : enſuite M. *Marin* lut des vers ſur M. l'Abbé Raynac ; M. *Guevic*, Aſſocié, un *mémoire ſur le rapport des loix avec les mœurs & contumes des peuples* ; M. *Marin*, une pièce de vers ſur le Duc régnant de *Saxe-Gotha* ; M. *Cupus*, un *mémoire ſur libertat* ; M. *Seimandi*, des *obſervations ſur la Fontaine*, par M. de *Boſtide* ; M. *Marin* termina la ſéance par la lecture d'une fable.

L'Académie propoſe pour la dernière fois, pour ſujet d'un prix d'éloquence (de 1200 liv.), l'*éloge du Capitaine Cook*. MM. les Maire, Echevins & Aſſeſſeur, ayant propoſé, en 1782, un prix extraordinaire, auquel l'Académie délibéra de joindre une de ſes médailles, réſervées pour le *meilleur plan d'éducation pour Marſeille, conſidérée comme ville maritime & commerçante* ; ce prix (de 1500 liv.) n'ayant point été adjugé, l'Académie annonce que les mémoires ſeront reçus juſqu'au 1^er^. mai de l'année prochaine. Elle propoſe pour ſujet du prix d'éloquence : *Si l'extrême ſévérité des loix diminue le nombre & l'atrocité des crimes* ; & pour ſujet du prix de poéſie, *les Troubadours*, ode ou poème. Ces prix, d'une médaille d'or de 300 liv., ſeront adjugés le jour de la St. Louis de l'année prochaine.

« M. l'Abbé *Sicard*, Chanoine de St. Severin de Bordeaux, &c. a formé dans cette ville un établiſſement en faveur des Sourds & Muets de naiſſance, ſous les auſpices de l'Archevêque. Des Ci-

Digitized by Google

toyens généreux, des Sociétés littéraires & bienfaisantes, ont adopté plusieurs Sourds & Muets, & les entretiennent à leurs frais. Une Personne de la plus haute considération, de la même ville, veut fournir à l'entretien de deux autres de ces infortunés. L'instituteur invite ceux qui connoîtront deux Sourds & Muets dans la classe des Pauvres, qui n'auront ni moins de dix, ni plus de trente ans, à les lui adresser, après l'en avoir prévenu. Cet établissement a les plus grands succès. » (*Art. communiqué*).

Charles Nicolas de Coucy, des Sires de Coucy, Chevalier de l'Ordre de Saint-Louis, est mort, le 7 de ce mois, à Charleville en Champagne, dans sa soixante-treizième année.

« Le vendredi 26 octobre, (dit le Journal de Saintonge), vers les neuf heures & demie du soir, il a été commis un assassinat exécrable, au moulin situé dans les paroisses de *Rioux* & de *Restaud*, à deux lieues de *Saintes*, sur les nommés *Gelineau*, meûnier, & son épouse, qui ont été assommés, l'un dans sa maison, & l'autre sur le chemin. On présume que le meurtrier, qui devoit souper avec eux, ayant été avec le meûnier chercher un plat de soupe dans la maison (*), l'y a frappé d'un tison enflammé, à coups réitérés sur le visage; dont les os de la mâchoire ont été cassés, & sur la poitrine, dont la voûte a été enfoncée; la femme étant accourue du moulin, aux cris de son mari, a été renversée d'un coup de bâton qui lui a brisé la tête, & puis jetée dans un puits, auprès duquel on a trouvé un de ses sabots. Il y avoit

(*) Il faut savoir que le moulin, où le meûnier se tenoit pendant le jour, est dans la paroisse de *Restaud*; & la maison, dans celle de *Rioux*.

Digitized by Google

dans la maison du moulin trois verres sur une table, avec un pot de vin; ce qui feroit penser que ces malheureuses victimes avoient bu avec leur assassin. Ce crime est resté enseveli un jour & deux nuits; le monstre qui en est l'auteur, ayant eu la précaution de fermer les portes du moulin & de la maison, après en avoir enlevé l'argent & le linge, ce n'est que le dimanche qu'on s'est aperçu de l'absence du meunier, & qu'on a requis la Justice pour procéder à l'ouverture des portes: le cadavre du mari a été trouvé étendu par terre auprès de la cheminée; le tison qui avoit été l'instrument du crime, conservoit encore les dépouilles de sa tête. D'après les perquisitions faites par MM. les juges des lieux, & les indices certains qu'on a tirés des dépositions des témoins, qui ont motivé un décret de prise-de-corps, il y a tout lieu de croire que le meurtrier est le nommé Michel *Worly*, d'Alsace, ancien Caporal du Régiment Suisse de *Courten*, & ci-devant Garde de M. de *Guitard*, Seigneur de *Restaud*. Voici son signalement: il paroît âgé de trente-sept à trente-huit ans, taille de cinq pieds deux pouces, ou environ, visage brun & long, menton pointu, yeux roux & hagards, nez moyen, chauve sur le devant de la tête, cheveux & sourcils noirs, une cicatrice à une joue; ayant eu la jambe gauche cassée, ce qui la fait courber en dehors: il parle très-mal françois. »

Les Numéros sortis au Tirage de la Loterie Royale de France, le 16 de ce mois, sont: 7, 50, 24, 54 & 38.

PROVINCES-UNIES.

De la Haye, le 17 Novembre.

L. N. & G. P. les Etats de Hollande,

Digitized by Google

ont en effet nommé à la place de Conseiller-Pensionnaire de la Province, vacante par la démission de M. de *Bleiswyck*, M. *Van-de-Spiegel* dont nous avons parlé, auteur de divers ouvrages très-instructifs sur l'Histoire & le Droit public des Provinces-Unies.

Le Duc de *Brunswick*, arrivé ici de nouveau, le 13, en est reparti deux jours après, dans le dessein de se rendre à Utrecht.

M. *Costerus*, ci-devant Secrétaire de la Commission dissoute de Woerden, a envoyé, par ordres des Etats, au Grand-Pensionnaire, la liste de recette & de dépense de cette Commission. Il en résulte que pendant le cours de sa dictature, elle a reçu *sept cents cinquante mille florins* de Hollande, & en a dépensé 762,011.

En vertu d'une résolution des Etats de Hollande, du 3 novembre, la dissolution des Sociétés armées est confirmée, ainsi que le rétablissement de la Milice bourgeoise sur l'ancien pied. On exclut des places d'Officiers, & même des Corps bourgeois, ceux qui ont appartenu à ces Sociétés armées; leurs Instituteurs, Chefs de comités & Constitués, seront l'objet d'une enquête juridique; mais remis à leur Juge ordinaire & compétant, dans le cas où ils deviendroient l'objet de quelque procédure.

Digitized by Google

L. H. P. se sont assemblées sur l'avis d'une révolte survenue dans la Mairie de Bois-le-Duc, & dont les circonstances ne sont pas encore bien connues. On a fait partir d'ici, pour ce district, de la Généralité, un bataillon des gardes Hollandoises.

PAYS-BAS.

De Bruxelles, le 17 Novembre.

Plusieurs Membres du Haut-Clergé, tels que les Evêques de Bruges, d'Anvers, &c., ont répondu à la déclaration du Général *Murray*, touchant la confirmation du séminaire général de Louvain, par des remontrances qui n'avoient pas encore eu le succès desiré. Le Comte de *Trautmansdorf*, notre nouveau Gouverneur-général par *interim*, a obtenu du Conseil de Brabant, la publication de la déclaration rendue, le 21 septembre, par le Général *Murray*, & en vertu de laquelle les préalables exigés par l'Empereur, doivent être exécutés. Le séminaire général de Louvain seroit donc confirmé; les confréries, processions & kermesses supprimées. Le Chancelier *Crumpipen*, & trois Conseillers qui avoient accepté des places dans les nouveaux Tribunaux, sont rentrés le 8; & ont été réinstallés au Conseil de Brabant. D'ailleurs, M. de *Trautmansdorf* s'applique de plus en plus à concilier

Digitized by Google

les esprits ; & si la fermentation n'est pas étouffée par-tout, elle a du moins fort diminué. On a pillé, dit-on, la maison d'un Bourguemestre à Ath, où un détachement du régiment de *Ligne* a été rétablir la tranquillité ; mais, sur une nouvelle remontrance des Etats de Brabant, M. *de Trautmansdorf* a surseis au rétablissement du séminaire.

Le corps de l'armée Prussienne continue à évacuer la province de Hollande ; le bataillon de *Renouard* est arrivé à Clèves le 9, & à la réserve de 4000 hommes, dont les Etats-généraux, & en particulier ceux de Hollande, ont demandé le séjour dans cette dernière province, pour cet hiver, le reste des troupes sera en entier en Westphalie avant la fin du mois.

Paragraphes extraits des Papiers Anglois.

Il se confirme que la réponse de la Porte Ottomane à la déclaration de l'Empereur du 3 septembre, a été réellement fière, hauraine & peu satisfaisante, & que le point principal en est, qu'il faut que l'Empereur rappelle ses troupes des frontières. Ce point étant incompatible avec la dignité de ce Monarque, avec la protection qu'il doit aux frontières de ses États, & à ses sujets en général, & avec l'alliance qui subsiste entre notre Cour & celle de Russie, ces circonstances ont été annoncées à la Porte par un courrier extraordinaire, parti d'ici pour Constantinople le

Digitized by Google

22 de ce mois, avec la déclaration expresse, qu'on attendoit sans crainte la déclaration de guerre dont les Turcs nous menacent, que déjà on étoit préparé à tout événement, & qu'on pouvoit attendre l'extrémité sans inquiétude. *Gazette d'Amsterdam*, n°. 90.

Nos différends avec la Cour de Turin, écrit-on de Gênes, subsistent toujours, sans qu'il y ait la moindre apparence d'un accommodement prochain. Un piquet de nos soldats a été arrêté, l'un de ces jours, par les troupes Piémontoises. Celles-ci se prévalant de l'obscurité de la nuit & d'un gros orage, ont érigé une batterie formidable qui domine les environs. C'est là un grand mal, puisqu'il faudroit maintenant beaucoup de forces pour déloger l'ennemi d'un endroit si élevé & si avantageux. Les Conseils sont fréquens, mais les résolutions à prendre dans des circonstances aussi critiques, sont très-incertaines.

Sur la proposition de MM. *Van-Spaan de Hardestein*, & autres Députés de L. H. P., chargés des affaires étrangères, ayant fait attention que dans les heureuses circonstances actuelles & la situation des affaires; les médiations & les bons offices présentés par les Cours de France, Berlin, & de la Grande-Bretagne, pour assoupir les différends survenus entre Mgr le Stadhouder-Héréditaire & les Provinces, n'étant plus nécessaire, il a été trouvé bon & arrêté de donner ordre à M. l'*Estevenon de Berkenrode*, Ambassadeur de L. H. P. à la Cour de France, à M. *Van Réede*, Envoyé extr. & plénip. de L. H. P. à la Cour de Prusse, & à M. *Van Lynden*, Envoyé extr. de L. H. P. à la Cour d'Angleterre, de donner connoissance à Leurs Majestés respectives, de l'heureux événement qui a eu lieu ici, par lequel les différens entre Mgr. le Stadhouder héréditaire & quelques Provinces sont

Digitized by Google

heureusement terminés, qu'il a été rétabli dans tous ses droits & prérogatives, qu'il ne reste à L. H. P. qu'à remercier Leurs Majestés, pour l'offre de médiation & leurs bons offices : se flattant que Leurs Majestés prendront part à l'heureux rétablissement du repos, du bon ordre, & à la satisfaction qu'en ressentent L. H. P. qui prient Leurs Majestés de continuer à cette République cette même protection & inclination, dont elle a eu déja tant de preuves. (*Gazette de la Haye*, n°. 33.)

Il sera remis par l'Agent *Slicher*, un extrait de cette résolution de L. H. P., à M. le Chevalier *Harrit*, Envoyé extraordinaire de S. M. le Roi d'Angleterre, à M. *de Thulemeyer*, Envoyé extraordinaire de S. M. le Roi de Prusse, & à M. *Caillard*, chargé d'affaires de France, pour leur servir d'avis. (*Gazette de la Haye*, n°. 133.)

La Prusse n'acceptera, dit-on, une médiation dans les affaires de Hollande, qu'à condition que la province de Hollande n'aura pas plus de droit que les autres ; qu'on procédera tous les ans à l'élection d'un nouveau Grand-Pensionnaire ; que le Stathouder ne recevra plus ses commissions des Membres particuliers, mais seulement des Etats Généraux ; que le Duc Louis de Brunswik obtiendra satisfaction, & sera rétabli dans ses dignités ; que la Haye sera un endroit souverain appartenant aux sept Provinces, &c. (*Gaz. de Bruxelles*, n°. 89).

Extrait d'une Lettre de Paris, du 10 Novembre.

« Les derniers avis de Rouen nous apprennent que le Bailliage de cette ville, auquel avoit été renvoyée la révision du procès des trois condamnés de Chaumont, les a déclarés absous. Cette grande affaire fait ici beaucoup de sensation, & honore également les Magistrats qui avoient pris la défense de ces accusés, ou examiné l'irrégularité des premières procédures, tant au Conseil qu'au

Digitized by Google

Tribunal de l'opinion publique. Le Procureur du Roi du Bailiage de Rouen, requis de former appel de la Sentence de son Tribunal, a répondu qu'il ne le pouvoit, attendu qu'elle avoit été rendue sur ses conclusions.

« *Du* 11. Nous avons reçu de Rouen les détails suivans des faits relatifs au Jugement des trois condamnés de Chaumont.

« La Chambre des Vacations ayant ordonné au Procureur du Roi de se rendre appelant du Jugement qui interviendroit, ce Magistrat représenta qu'ayant donné ses conclusions à décharge, si le jugement y étoit conforme, l'ordonnance, la raison & l'honneur lui enjoignoient de ne point appeler. La Chambre le lui ordonna par arrêt; le Bailliage ne continua pas moins l'examen de l'affaire, & le 5, il prononça sentence qui décharge les accusés de l'accusation intentée contre eux, & leur permet d'assigner en dommages & intérêts Thomassin. Le même jour, la Chambre des Vacations a ordonné au Substitut du Procureur-Général de former appel; le Substitut s'y est refusé : cependant le 6, il est intervenu l'arrêt dont voici le dispositif.

« Le Procureur-Général déclare qu'il y a lieu d'appeler de la Sentence rendue au Bailliage le jour d'hier.

« Vu par notre Chambre ledit requisitoire, & ouï le rapport de M. de Viguer de Dampierre, la Cour a reçu & reçoit le Procureur-Général appelant de son chef de la sentence rendue le jour d'hier au Bailliage de Rouen, contre les nommés Brudier, Simarre & Lardoise, a tenu son appel pour relevé; lui accorde compulsoire; ordonne que lesdits accusés seront transférés des prisons du Bailliage en celles de la Cour.»

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

SEP 22 1939

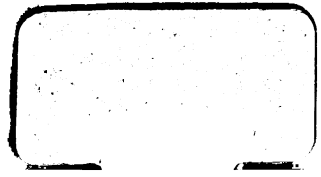

Digitized by Google